This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HDI
HW 29TB L

Digitized by Google

KE981

~~Noth 20.1.4~~

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

JOHN AMORY LOWELL

(Class of 1815)

OF BOSTON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI.

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI.

## TOME 2.

TOURNAI

J. CASTERMAN ET FILS, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

—

OCTOBRE 1851.

Digitized by Google

Nath 80.1.4

Harvard College Library
May 25, 1920
J.A. Lowell Fund

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE TOURNAI.

---

## SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 1848.

M F. Du Bus, aîné, *président.*
M. Fréd. Hennebert, *secrétaire.*

—

### CORRESPONDANCE.

M. Marlin, principal de l'athénée de Tournai, docteur en philosophie et lettres et docteur en médecine, agrégé à l'université de Liége, membre correspondant de la Société d'archéologie de Belgique, de la Société d'émulation libre de Liége et d'autres sociétés savantes et littéraires, accuse réception de la lettre qui lui annonce son admission en qualité de membre titulaire de la Société. En exprimant sa reconnaissance, M. Marlin déclare prendre l'engagement de satisfaire aux obligations imposées par le règlement; il fait en même temps hommage de plusieurs brochures dont il est l'auteur.

M. Ch. de Warenghien, conseiller à la cour d'appel de Douai, écrit au secrétaire que, grâce à l'intervention officieuse de M. Tailliar, la Société d'agriculture, sciences et arts de



Digitized by Google

Douai consent à donner à la Société de Tournai les volumes de ses *Mémoires* antérieurs à celui que déjà celle-ci possède. M. de Warenghien ajoute qu'il se propose de détacher d'un manuscrit qu'il a acheté récemment, quelques pièces intéressantes pour Tournai, et de les livrer à l'impression, auquel cas il en offrira des exemplaires à la Société historique et littéraire.

—

Ouvrages parvenus à la Société depuis la séance de novembre:

De la part de M. le docteur Marlin, membre titulaire,

1° *Méthode pour l'enseignement des langues anciennes*, adaptée au projet de la commission d'instruction publique, et appliquée à la langue latine et à la langue grecque. — *Namur*, 1832, petit in-12 de xxx et 25 p.

2° *Examen de la méthode d'enseignement ordinaire et des améliorations dont elle est susceptible*, ou compte rendu de ce qui a été fait à l'athénée royal de Namur depuis la nomination d'un directeur. — *Huy*, 1835, in-8° de 48 pages.

3° *Notice sur le jeune Vito Mangiamele.* — (Liége, 1838) in-8° de 12 pages. (Extrait de la *Revue belge*).

4° *Notice sur quelques localités de l'ancien duché de Luxembourg.* — Liége, (1838) in-8°, de 28 pages. (Extrait de la *Revue belge*).

5° *De l'enseignement moyen.* — Lettre à M. J. Gendebien, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, à l'occasion de sa brochure intitulée : *D'une réforme dans l'enseignement moyen.* — *Liége*, 1843, in-8° de 106 pages.

De la part de M. R. Chalon, membre correspondant,

*Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*; par Rénier Chalon. — *Bruxelles*, 1848, in-4° de XIJ - 242 pages, avec une carte des comtés de Hainaut, de Namur et du Cambrésis, d'après la carte de Guillaume de Lisle, dressée en 1704; plus

Digitized by Google

**26 planches représentant les différentes monnaies décrites dans l'ouvrage.**

Parmi les pièces justificatives qui occupent les 72 dernières pages, on distingue la suivante : *Compte de Jacques de Surhon, maistre particulier de la monnaie du Roy nostre seigneur, en sa ville de Tournay et naguères de celle de Mons en Haynnau, depuis le 9e jour de janvier 1581 jusqu'au 30e de novembre 1582 suivant.*

**Des remerciements sont votés à M. Chalon.**

**De la part de l'Académie d'archéologie,**

**Les *Annales* de cette compagnie, 4e livraison du tome V. — *Anvers*, 1848, in-8°, p. 351 à 460.**

P. 354. — *Notice historique et généalogique* sur les seigneurs d'Oisquercq et de Val, par M. l'abbé Stroobant.

P. 433. *Promenades archéologiques* dans la province de Limbourg, par M. Perreau.

P. 445. *Autels portatifs*, par M. A. Schaepkens.

**De la part de M. l'abbé Louis,**

***Journal de l'instruction publique*, 1re et 2e livraison de la quatrième année de ce recueil. — *Bruxelles*, 1848, in-8° de 196 pages, pour les deux cahiers.**

P. 23. — *Discours* prononcé à la distribution des prix de l'Athénée royal de Tournai, par M. Fréd. Hennebert.

**De la part de la *Commission historique* du département du Nord,**

***Bulletin* de cette Commission, t. 1, 2 et 3, dont voici la description :**

**Tome 1. — *Lille*, 1843, in-8° de 446 p.**

P. 25. — *Notice sur le beffroi de Bergues*, par M. de Contencin, avec une planche.

P. 37. — *Mémoire sur quelques inscriptions historiques* du département du Nord, par M. Le Glay.

Digitized by Google

P. 96. — *Notice sur l'église de Saint-Maurice*, à Lille, par M. V. Derode.

P. 248. — *De l'arsin et de l'abattis de maison* dans le nord de la France, par M. Le Glay.

P. 280. — *Notice sur l'ancienne porte Saint-Pierre de Lille*, par M. de Contencin.

P. 370. — *Tracé topographique* de la ligne de démarcation entre les langues française et flamande dans le département du Nord.

**Tome 2. — *Lille*, 1846, in-8° de 311 p.**

P. 37. — *Note sur une danse des morts* dont le dessin a été pris d'une des cloches de la commune de Chereng près de Lille, par M. de Contencin.

P. 51. — *Carte de délimitation du français et du flamand* dans le département du Nord et dans celui du Pas-de-Calais, par M. Victor Derode.

P. 104. — *Essai archéologique* sur l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Grâce de la cathédrale de Cambrai, et sur la possibilité que saint Luc en soit l'auteur, ainsi que d'autres images de la Vierge Marie, honorées en Grèce, en Italie et en France, par M. Failly.

P. 259. — *Léproseries et maladreries*, par M. Victor Derode.

P. 274.— *La pyramide de Cysoing*, par M. H. Bruneel.— (Monument commémoratif de la bataille de Fontenoi.)

**Tome 3. — *Lille*, 1847, in-8°.**

P. 16. — *Copie* communiquée par M. le Glay de ce qui est gravé au perron d'Annappes, entre Annappes et Tressin, sur le chemin de Lille à Tournai, appartenant au seigneur de Templeuve en Dossemez.

P. 17. — M. Le Glay communique ensuite une charte écrite en français portant la trace évidente d'un sceau et donnée à Cuincy, près Douai, en l'an 1218, par Bauduin, seigneur du lieu. L'existence de ce document recule de trois années la date assignée jusqu'ici au plus ancien acte original scellé et écrit en langue romane du Nord. Notre collègue M. B.-C. Du Mortier a, il est vrai, signalé divers actes en français et antérieurs à ceux qu'a fait connaître M. Le Glay, mais ces titres, bien que portant des caractères plausibles d'authenticité, ne sont pas et n'ont jamais été revêtus de la formalité du scel, condition qui ne manque à aucun de ceux

Digitized by Google

que mentionne M. Le Glay dans sa *Notice sur les premiers actes officiels rédigés en français.*

P. 51. — *Notice abrégée sur les archives de l'ancienne abbaye de Château*, près de Mortagne, par M. Bénézech de Saint-Honoré. (8 pages.)

P. 70. — *Le champ de bataille de Fontenoi*, visité en juin 1745 par une députation de la Cour des aides de Paris. Lettre de Dionis du Séjour, avec quelques notes de M. Le Glay.

La bataille de Fontenoi fut livrée et gagnée le 11 mai 1745 par Louis XV en personne, contre l'armée combinée des Anglais et des Hollandais. Les parlements et les autres cours souveraines du royaume s'empressèrent d'envoyer des députations pour complimenter le roi, qui resta campé pendant quelque temps non loin de la plaine témoin de son triomphe. Un conseiller de la cour des aides, nommé Louis-Achille-Dionis du Séjour, a écrit, sous forme de lettre, la relation du voyage de la députation dont il faisait partie. Quand les députés eurent rempli leur mission auprès du monarque, il leur prit fantaisie de visiter le champ de bataille. M. Le Glay donne textuellement, en l'accompagnant de quelques notes, la lettre dans laquelle est racontée cette excursion.

P. 78. — *Notice sur la démolition juridique du château d'Ecaillon*, par M. Le Glay.

Ecaillon ou Escaillon est un village de l'ancien Hainaut, appartenant aujourd'hui au canton sud de Douai.

P. 86. — *Notice sur les billets de confiance* du département du Nord, par M. Gentil-Descamps.

P. 93. — *Notice sur l'hôtel de Soubise à Lille*, par M. le vicomte de Melun.

Cet hôtel a appartenu à Pierre de Melun, prince d'Epinoi, gouverneur de Tournai en 1581, le mari de Christine de Lalaing, cette héroïne dont notre *rue d'Epinoi* rappelle si peu le nom.

P. 103. — *Le Musée de Lille*, par M. Henri Bruneel.

P. 111. — *Note sur les tombeaux des princes de la maison de Croy*, déposés, en 1845, sous le calvaire du cimetière du Vieux-Condé, par M. Bénézech.

P. 114. — *Notice historique sur le mont de piété de Cambrai*, par M. Alc. Wilbert.

P. 145. — A propos d'une trouvaille faite en mai 1847, près du hameau de Notre-Dame-au-Bois, entre les communes de Bruille et

Digitized by Google

d'Odomez (Nord) d'un vase en bronze contenant 1200 médailles romaines du Bas-empire, l'*Echo de la Frontière* ajoute : « Dans l'endroit même où cette trouvaille a été faite, on voit encore les restes de la voie romaine allant de Bavai à Tournai, après avoir traversé l'Escaut au point indiqué sous le nom de *Pons-Scaldis*, dans l'itinéraire d'Antonin, point qu'occupe aujourd'hui le petit village d'Escaupont. La voie romaine *qui liait les deux principales cités des Nerviens* est parfaitement intacte entre les territoires d'Escaupont et de Château-l'abbaye, où elle porte le nom de chaussée Brunehaut, et sert de borne, du côté du nord-est, au Bois-le-prince en Suchemont. » — Cette assertion que la voie romaine servait de lien entre les deux principales cités des Nerviens provoque de la part de la *Commission historique* l'observation critique suivante : « L'auteur de cet article partage, à ce qu'il paraît, l'opinion de ceux qui placent Tournai dans le territoire des Nerviens ; s'il est vrai, comme tout semble le démontrer, que les Nerviens occupaient la droite, et les Ménapiens la gauche de l'Escaut, il s'ensuit que Tournai, traversé par ce fleuve, appartenait pour moitié à l'un et pour moitié à l'autre de ces deux peuples. »

**De la part de M. Kersten,**

***Journal historique et littéraire.— Liége*, (1848), t. XV, liv. 8.**

P. 419. — Compte-rendu de la consécration solennelle par Mgr l'évêque de Liége de la nouvelle église paroissiale de Sainte-Véronique, dont les travaux, commencés en décembre 1845, sont à peu près terminés et font honneur, au dire des hommes de l'art, à son jeune architecte, M. H. Dujardin, élève distingué de l'Académie de Liége.

—

***M. le vicaire-général Voisin* met sous les yeux de l'assemblée des fac-simile en plâtre d'un certain nombre de sceaux du 12e et du 13e siècle, dont il promet de rédiger le catalogue descriptif et raisonné, si la Société estime qu'il y ait lieu de faire dessiner et graver les empreintes de quelques-uns ou même de tous. — Cette offre est agréée avec la condition qu'y met son honorable auteur.**

—

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition déjà discutée dans deux séances, et ayant pour objet la modification au règlement, en ce qui touche les tirages à part des travaux des membres. Cette modification consistant dans le remplacement des mots « *à leurs frais* » de l'article 34, par les mots « *aux frais de la Société* » est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. En conséquence la rédaction de l'article dont il s'agit sera désormais la suivante :

ART. 34.

« Les auteurs de notices et de mémoires publiés par la » Société peuvent être autorisés à en faire faire, aux frais de » la Société, des tirages particuliers, pourvu qu'ils ne dépas- » sent pas le nombre de *cinquante exemplaires*, lesquels ne » leur seront délivrés qu'un mois après la publication du » volume. »

—

La parole est donnée à M. Fréd. Hennebert. Il fait lecture d'une ordonnance des consaux de Tournai de 1464 au sujet des toitures en *estrain* (chaume).

## ORDONNANCE DU MAGISTRAT DE TOURNAI

*au sujet des toitures en estrain* (chaume).

Les couvertures en chaume, qui ne se voient plus guère aujourd'hui que dans les villages, étaient autrefois fort communes au sein des villes, même les plus populeuses, où elles étaient la cause de ces *feux de meschef* qui exerçaient de si terribles ravages. Il serait aisé de se convaincre par des documents nombreux et dignes de foi que non-seulement au moyen âge mais encore au seizième et au 17e siècle, les pierres de taille, la brique, la tuile, l'ardoise étaient réservées pour les édifices publics et l'habitation du riche.

Digitized by Google

En 1416, une ordonnance des échevins de Gand défendait de construire de nouveaux toits en paille; cependant on voit qu'il en existait encore en 1465.

Ce n'est que vers le milieu du 16e siècle que cette réforme s'introduisit à Douai (1541).

La ville de Lille ne la reçut que beaucoup plus tard encore, témoin l'ordonnance du magistrat datée du 14 novembre 1674 qu'a publiée M. Le Glay dans le *Bulletin de la Commission historique*, (t. 1, p. 208).

Tournai était entré dans cette voie longtemps avant aucune des cités circonvoisines, car l'ordonnance de 1464 que nous allons transcrire rappelle des réglements plus anciens sur cet objet; nous l'extrayons d'un registre de publications appartenant aux archives de la ville:

TOUCHANT LES COUVERTURES DESTRAIN.

« On vous fait assavoir que mess. les Consaulx de la ville et cité de Tournay, advertis que pluiseurs de leurs subges et manans journelment sefforchoient leurs maisons et hiretaiges en la ditte ville vouloir couvrir ou restequier destrain, tant en aucunes rues deffendues que en autres belles et notables rues et places de laditte ville, dont souvent ilz obtenoient grace et congie desdiz Consaulx par importunité de requestes ou autrement, qui estoit en alant contre les anchiennes ordonnances de la dicte ville et ou grant admeurissement de la beauté et et seurté dicelle. Voeillans par mesdiz seigneurs ad ce pourveoir. Veues sur ce lesdites anciennes ordonnances, et oy le rapport de leurs commis et depputez a ce. Ont en renouvelant lesdictes ordonnances, et a icelles adjiustant pour la décoration et emparement de la dicte ville et escheuer les perilz et dangiers de feux qui en eussent peu advenir, le mardi douzieme jour de juing lan mil quatre cent soixante et quatre fait les ordonnances et edis qui sensieut. Lesquelles ordonnances, le vingtieme jour dudit mois de juing ensuiant, furent leues et publiées aux bretesques de la dicte ville.

Digitized by Google

»Et premiers, quil ne soit hiretiers ne autres personnes, de quelque estat ou condicion quil soit, qui depuis maintenant en avant, les maisons, granges, marescauchie, estable, ou autre ediffices estans dedens les viez murs de la dicte ville, en quelque lieu que ce soit, puist recouvrir, restequier, refestir ne autrement waumeter ou restoupper destrain ne de ros, ne quelque maniere, mais les facent recouvrir de tieulles ou descailles quant mestier sera et non autrement, sur estre emprisonné et bany a dix livres a chacun et pour chacune fois que on feroit le contraire, et le couverture autrement faite estre ostée et deffaicte aux despens de cellui qui le auroit fait faire, ou autrement estre pugnis a la discrecion de mess. preuotz et jurez.

»Item, que pareillement il ne soit nulz qui depuis maintenant en avant, dehors les viez murs de la dicte ville, puist faire ne faire faire recouvrir, resteiquier ne autrement restouper ou refestir desd. ros ou destrain quelzconques maisons, granges, achintes ou hiretaiges estans es rues, lieux et places cy après declarez:

» Cest assavoir en toutes les rues alans et commenchans depuis chacune des vieses portes de la dicte ville jusques aux portes des champs de la nouvelle fortresse dicelle ville ;

» Item, de l'entrée de le rocque saint Nicaise commenchant a le porte prime et alant tout jusques a le porte des maulx;

» Item, les maisons estans sur le marchie aux vacques;

» Item, en le rue blandignoise, commenchans depuis ledit marchie aux vacques jusques au puch Risent;

» Item, en le rue royal ;

» En le rue au viel ;

» En le rue picquet;

» Ou palais saint Jaques ;

» Ne en le rue graindor ;

» Item, ou marchie aux brebis, commenchant depuis ledict



Digitized by Google

palais saint Jaques tout jusques au devant del huis es entrée principale de leglise des Augustins;

» Item, en le rue de le chaingle, commenchant à le porte Fierrain jusques au pont du castel ;

»Item, dudit pont du castel en alant jusques a le portelette des noiriers;

»Item, toutes les sallines, commenchant audit pont du castel jusques al wicquet de le portelette du bourdiel;

»Item, le rue des coryers, commenchant en le grant rue saint Jaques et alant jusques aux sallines d'un costé, et jusques au toucquet de le rue sainte croix , d'autre costé;

» Item, entre deux pons ou bruille , ne devant le monnoye ;

»Item, au grant becquerel, depuis le cymentiere de leglise saint Nicollay ou bruille jusques au coing et tournant qui est devant les fossez de le porte d'Aubegny ;

»Et en chacun des diz lieux lesdites maisons et ediffices soient recouvertes ou restouppées quant besoing sera de tieulles ou descaille et non autrement, sur les paines et les amendes devant dites ;

» Item, qu'il ne soit nulz couvreurs destrain ni de gluis ne autre personne quelle quelle soit , qui depuis maintenant en avant es lieux, rues et places dessus dites, face lesdites couvertures, refestissaige ou waumetaige d'estrain ne de ros, sur paine destre emprisonnez et banis a cent solz a chacun et pour chacune fois que on feroit le contraire ;

»Item , que ceulx qui es lieux et rues dessus nommées ont maisons ou ediffices a présent couvertes destrain, les ayent en dedens le jour saint Remy prochain venant, fait réduire de bon mortier pardedens, sur et a paine de, après ledit jour passé, le faire faire par justice et a leurs despens, et aussi destre emprisonnez et banis a cent solz, a chacun et pour chacune fois que on feroit le contraire.

» Item, et se aucunes personnes faisoient faire maisons ou

Digitized by Google

ediffices en ladite ville de nouvel comble et carpentage en autres rues, lieux ou places que dessus nest declaré, sy ne les pouroient ilz faire couvrir destrain ne de ros, combien que ce ne soit point des rues et places cy dessus deffendues, mais seront tenus de les faire couvrir de tieulles et non autrement, sur et a peine qui autrement le feroit de le faire couvrir de tieulles a leurs despens, estre emprisonnez et banis a un bancq de cent solz. Et pareillement les maisons qui a present de tieulles estans es rues non deffendues ne se pourront doresenavant recouvrir destrain en quelque manière, sur la dicte paine ;

»Item, et en oultre est ordonné et declaré que les eschevins de ladite ville, tant decha que dela riviere d'Escault, ne pourront doresenavant donner grace a personne quelzconques de recouvrir, restequier, refestir ne waumieter destrain ne de ros nulles maisons, granges et ediffices estans es rues, lieux et places dessus deffendues et déclarées, sur etre pugnis a la discrecion de mesd. seigneurs preuosts et jurés.

»Item, et au regard de ceulx qui ont maisons et ediffices couvertes de gluis en la dicte ville, es rues, lieux et places non cy dessus deffendus, ils ne les pourront depuis maintenant en avant faire recouvrir, restequier, refestir ne waumeter destrain se nest par le gré, congie et licence des eschevins, en quel eschevinage lesdites maisons et ediffices sont ou seront situez ou assiz, sur encoure es lois et amendes ad ce introduites.

»Item, et afin que ceulx qui ont maisons et hiretages couvertes destrain soient plus enclins a les faire couvrir de tieulles, mes diz seigneurs les Consaulx ont ordonné et ordonnent que touteffois que ce feront faire, ils auront a la ditte ville layde et avanchement de tieulle tel quil est accoustumé, cest assavoir de dix milliers de tieulles qu'ils metteront en œuvre un millier, ainsi que parcydevant a esté fait et usé.

»De tous lesquelz bans et amendes les rapportans et vériffians averont le quart a leur profit. »

Digitized by Google

Par suite de cette ordonnance, il y eut comparution devant le Magistrat de certains habitants qui prenaient l'engagement de remplacer le chaume de leurs toitures par des tuiles. Registre était tenu de ces engagements, dont il existe aux archives un recueil commençant en 1467 et finissant en 1506. Voici un spécimen de ces actes :

» *Le 19e jour d'aous l'an mil* CCCC LXVIJ *pardevant sire Simon Savary, prevost, comparu en sa personne Jehan Du Frasne, demourant en la rue Blandignoise en Tournay, lequel moyennant qu'il pourra faire présentement restequier et refestir d'estrain sa maison qui est seant en ladite rue entre le puich et le kaine pour durer cest yvier prochain, a promis et enconvent de le faire recouvrir de tieules a l'esté qui sera en l'an mil* CCCC LXVIII *prouchain venant. Sur ce à peine se ce ne faisoit de le faire faire par justice et a ses despens et sur encourre en V S. tourn. de peine. Et a ce faire et accomplir s'est led. Dufrasne obligié en corps, biens et heritaiges.*

—

*M. Fréd. Hennebert* obtient de nouveau la parole. L'honorable membre appelle l'attention de l'assemblée sur une mesure qu'a prise, il y a quelques années, la *Commission historique du Nord*, et dont l'adoption par la Société historique et littéraire de Tournai, pourrait ouvrir une source abondante de renseignements curieux sur les édifices religieux répandus dans la circonscription du diocèse. Il s'agirait d'obtenir de Mgr. l'évêque de Tournai, dont la sympathie pour les études archéologiques est notoire, qu'il veuille bien faire parvenir à chacun de MM. les curés avec lesquels il est en correspondance, un exemplaire d'un *questionnaire* que la Société rédigerait et ferait imprimer, comme a fait la Commission historique du Nord.

Ce questionnaire pourrait étendre le cercle des investigations de manière à ne laisser échapper à l'attention aucune des particularités que les diverses localités peuvent offrir à l'intérêt de l'archéologue et de l'historien.

Digitized by Google

M. Fréd. Hennebert termine en demandant que deux ou trois collègues lui soient adjoints, afin d'arriver avec leur assistance à la préparation d'un travail qui serait soumis à l'assemblée dans sa prochaine séance.

*M. Peeters* déclare appuyer de toutes ses forces la proposition de son collègue. L'honorable membre partage l'espoir qu'il suffira d'appeler l'attention de MM. les curés sur les objets d'art que peuvent posséder leurs églises, pour en assurer la conservation.

» Ce n'est pas seulement, dit-il, sur le mobilier qu'ils renferment, mais aussi sur les édifices eux-mêmes qu'il sera utile de provoquer des renseignements. En effet, peu d'églises de village étant placées sous la sauve garde de la Commission royale des monuments, c'est à nous, messieurs, que semble incomber le soin de veiller, dans la mesure de notre influence, à la préservation de ceux de ces édifices qui offrent quelque intérêt archéologique; à défaut de mission officielle, une société historique puise celle qu'elle se donne dans son amour des monuments de tous genres que nous a légués le passé.

« Le moment est d'autant plus opportun, ajoute l'honorable M. Peeters, que bon nombre de communes ont obtenu, dans le courant de l'été dernier, des subventions plus ou moins considérables du gouvernement pour la réparation ou la reconstruction de leurs églises, et l'on ne peut s'empêcher de craindre que pour plusieurs d'entr'elles ce ne soit une faveur funeste. Je me contenterai d'en citer un exemple, que je prendrai dans le voisinage de Tournai. L'antique église d'Esquelmes est menacée d'un agrandissement qui, ne pouvant s'effectuer qu'aux dépens de l'originalité de l'édifice, exciterait de vifs regrets chez tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art. Ce n'est pas que ce petit temple présente rien de ce qui, au premier coup d'œil, séduit le passant et provoque sa curiosité; l'architecture au contraire en est fort modeste. Presqu'entièrement construit de pierres d'inégale grosseur, non taillées, appareillées au hasard, dépourvu de

Digitized by Google

tout ornement à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur, il présente cependant, dans des proportions restreintes, le spécimen complet d'une église de village à l'époque de la transition, et ce spécimen doit paraître d'autant plus précieux que le peu de soins apportés en général à leur construction, d'une part, et, d'autre part, le besoin de les agrandir, n'ont laissé debout ou intacte dans les campagnes presqu'aucune église de cette époque.

« Le plan de l'église d'Esquelmes n'est ni celui de la croix grecque ou latine, ni celui de la basilique ; mais, conformément aux prescriptions liturgiques, elle est orientée et présente les trois divisions consacrées, la *nef*, le *chœur* et *l'abside terminale* ou sanctuaire ; toutes trois bien distinctes à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur où, en un seul édifice, elles forment comme trois constructions étagées : l'abside moins élevée que le chœur, et celui-ci moins élevé que la nef, aux extrémités de laquelle s'élèvent des pignons aigus.

« A l'intérieur, cette nef est couverte par un plafond en bois ; sur les parois existent de larges arcatures plein-cintre prises dans l'épaisseur du mur dont le plein inférieur sert de siége, et au-dessus desquelles s'ouvrent de très-étroites fenêtres en forme de meurtrières ébrasées à l'intérieur, remplacées aujourd'hui par des baies plus ouvertes.

» A l'extrémité de la nef sont deux autels placés à droite et à gauche d'une grande arcade ogivale construite avec soin, et ouvrant sur le chœur dont le sol est un peu plus élevé. Cette partie de l'édifice est voûtée en berceau ; elle est plus étroite que la nef, disposition qui permet aux assistants de voir les chantres, comme le prescrivent les anciens rubricistes. A droite est une sacristie de construction plus récente ; à gauche, s'ouvrait autrefois, sans doute pour l'usage particulier du clergé, une petite porte à linteau de même forme que celle de la nef.

« Au fond du chœur s'arrondit l'abside voûtée en cul-de-four,

Digitized by Google

offrant dans l'épaisseur du mur: à droite une petite piscine sans aucun ornement, et au fond une niche dans laquelle se voit encore le vieux fauteuil où siégeait autrefois l'officiant.

« Au point de centre de l'hémicycle s'élève un autel en briques présentant dans toute sa longueur deux caveaux superposés, primitivement destinés sans doute à recevoir les reliques des saints, disposition que l'on remarque aussi dans les autels de la nef: mais, au siècle dernier, la pierre qui recouvrait cet autel fut repoussée vers le chœur, et contrairement aux usages liturgiques, elle porte maintenant à faux, soutenue par des supports en bois; l'abside, regardée comme superflue, fut masquée par une toile brossée d'un mauvais badigeon, en sorte que cette partie si curieuse de l'église n'est plus aujourd'hui qu'un trou obscur où se remise le mobilier hors de service. Et pourtant il est à remarquer que tout en se privant de l'usage de cette abside c'est sur l'exiguité du sanctuaire qu'on motive le projet d'agrandissement dont l'exécution est d'autant plus inopportune, même en dehors de toute considération archéologique, que l'église d'Esquelmes paraît d'une capacité suffisante pour la population de cette commune qui ne s'élève guère à plus de 300 ames. Aussi est-il à espérer qu'une réclamation de la Société historique en faveur de cet antique et curieux monument, préviendrait sa malencontreuse reconstruction. »

Après ces paroles de M. Peeters, qui sont accueillies avec une vive sympathie, M. le président, ayant consulté l'assemblée sur la proposition de M. Fréd. Hennebert, en proclame l'adoption.

MM. Peeters, Renard et Voisin sont désignés pour former la commission qui aura à faire son rapport à la séance prochaine.

—

La séance est levée.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 4 JANVIER 1849.

M. le vicaire-général DESCAMPS, *vice-président.*
M. *Fréd.* HENNEBERT, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de décembre. La rédaction en est adoptée.

—

Sur la proposition de M. B. Renard, l'assemblée décide qu'un extrait du procès-verbal, en ce qui concerne l'église d'Esquelmes sera adressé par les soins du bureau à la Commission royale des monuments, avec prière de prendre les mesures que, dans sa sagesse, elle croira propres à assurer la conservation de ce monument religieux.

—

### CORRESPONDANCE.

Le secrétaire communique une lettre du sieur A. Delmée, par laquelle cet imprimeur déclare renoncer à la convention qu'il a souscrite pour l'impression des publications de la Société.

L'assemblée considérant qu'il y a lieu de contracter au plus tôt avec un autre imprimeur, afin de réparer le temps perdu, recommande cet objet aux soins du comité permanent.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance dernière:

De la part de M. Félix Bogaerts, membre correspondant,

1° *Notice biographique sur Wynand-J.-J. Nuyen*, peintre

Digitized by Google

hollandais. — *Bruxelles*, 1839, in-8° de 16 pag. avec portrait.

2° *Dympne d'Irlande*, légende du VII° siècle ; par Félix Bogaerts, avec 3 lithographies composées par De Keyser. — *Anvers*, petit in-8° de 234 pages.

De la part de M. le chanoine Voisin, membre titulaire :

*Réflexions sur l'utilité des écoles gardiennes*, présentées à MM. les bourgmestre, échevins et membres du Conseil communal de Mons, par un ecclésiastique de cette ville. — *Mons*, 1837, in-8° de 24 pages.

De la part de M. Fréd. Hennebert, membre titulaire :

*Congrès professoral. Comité permanent. Circulaire adressée à MM. les professeurs de l'enseignement moyen. — Exposé des motifs des propositions soumises à M. le ministre de l'intérieur par le Congrès professoral.* — *Tirlemont* (1848), in-8° *de* 31 pages.

De la part de M. Kersten :

*Journal historique et littéraire*. T. XV, liv. 9, pag. 417 à 468.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

*Bulletin*, n° 11, Tome XV. — *Bruxelles*, in-8°, 1848, pages 355 à 467.

P. 396. Particularités inédites sur les derniers moments de Philippe II, par M. Gachard.

P. 413. Note sur l'endroit où Clovis défit les Allemans, par M. le chanoine J. J. De Smet.

—

Il est donné lecture du *questionnaire* dont la rédaction a été confiée à la commission nommée en la dernière séance, ainsi que du projet de la lettre d'accompagnement.

Ces deux projets sont adoptés, et le bureau est chargé d'en soigner la prompte expédition.



Digitized by Google

« *A Monseigneur l'évêque de Tournai.*

« MONSEIGNEUR,

« Il y aura bientôt trois ans que le goût des études historiques a réalisé la fondation à Tournai d'une société ayant pour but de remettre en honneur le culte des souvenirs, en recherchant et en décrivant les débris vivants des temps qui ne sont plus, et qui font partie du patrimoine national et du trésor intellectuel de la Belgique.

« Nos premiers pas dans le champ si vaste de l'archéologie, Monseigneur, n'ont pas jusqu'ici dépassé les limites de la localité, et de longtemps encore les aptitudes spéciales de chacun de nous trouveront dans ce cercle restreint mais abondant de fréquentes et fructueuses applications. Cependant, et dans l'intérêt même du succès de nos investigations actuelles, nous éprouvons le besoin de leur donner une extension qui, en multipliant les résultats, leur assurera une signification plus positive. D'ailleurs, constater l'existence d'un monument ou d'un objet d'art, l'étudier, le décrire, n'est-ce pas lui rendre en quelque sorte sa valeur, n'est-ce pas le recommander à l'attention, n'est-ce pas en assurer jusqu'à un certain point la conservation ?

« Une pareille perspective a de quoi tenter notre zèle, et elle s'offre à nous, Monseigneur, d'autant plus séduisante que vos sympathies bien connues pour nos travaux nous donnent l'espoir d'obtenir un appui que nous venons solliciter. Il dépend en effet de votre Grandeur de donner un caractère pour ainsi dire officiel à la mission que nous puisons dans notre sollicitude pour les monuments de toute nature et de tout âge répandus sur la surface du diocèse, et en tête desquels se placent nécessairement les édifices religieux. Nous dirons avec le vénérable archevêque de Tours, parlant aux curés de son diocèse, « ces édifices n'attestent pas seulement le zèle et la » foi; ils offrent une preuve frappante de savoir et de goût. » C'est donc un héritage précieux à bien des titres, légué à

Digitized by Google

» nos soins, héritage que nous devons conserver pur et intact » de toute mutilation. Nous devons faire tous nos efforts pour » sauver des injures du temps, peut-être aussi des injures des » hommes, nos antiques sanctuaires, afin qu'ils apprennent » aux siècles à venir ce que peut le génie fécondé par la » religion. »

« Cette pieuse et noble tâche qu'ont entreprise en France des Commissions historiques patronnées par le gouvernement, la Société historique et littéraire de Tournai est jalouse de l'essayer pour la circonspection diocésaine dont elle habite le chef-lieu. Mais pour approcher du but qu'elle se propose, sinon pour l'atteindre, elle a besoin de beaucoup de sympathies; surtout elle a besoin de celles du prélat qui administre le diocèse de Tournai, car celles-là lui vaudraient bientôt le concours actif et intelligent de tous les membres de son clergé. La Société compterait ainsi autant de collaborateurs bénévoles que le Hainaut a d'édifices catholiques sur lesquels elle serait heureuse de recueillir des renseignements et des détails.

« Si la Société historique pouvait se rendre dans chacune de nos 343 communes, elle trouverait vraisemblablement, dans le plus grand nombre de leurs églises, peut-être même les plus modestes et les moins connues, quelques objets d'art, quelques monuments-meubles dont il importe de signaler l'existence pour en assurer la conservation. Beaucoup, probablement, présentent, dans plusieurs de leurs parties, des détails, des particularités dont l'art ferait son profit.

« De pareilles explorations que notre Société ne saurait se flatter de mener à bonne fin qu'après de longues années d'efforts, pourraient être accomplies en quelques mois, Monseigneur, par l'effet de votre bienveillante intervention. Pour cela, il suffirait que vous voulussiez bien réclamer en faveur de notre œuvre, le concours de messieurs les curés et desservants. Ce que nous osons demander ici, monseigneur l'archevêque de Cambrai, après l'avoir prescrit dans l'Aveyron, l'a prescrit pareillement, il y a six ans, dans le département du

Digitized by Google

nord, à la prière de la Commission historique siégeant à Lille: et MMgrs les archevêques et évêques de Lyon, de Bordeaux, de Tours, de Reims, de Châlons, de Bellei, de Beauvais, etc., l'ont accompli avec un notable succès dans leurs diocèses respectifs. Sans aucun doute, Mgr, vous penserez, comme ces vénérables prélats, que le clergé ne doit pas rester étranger au mouvement salutaire que l'on a imprimé depuis quelque temps, en Belgique comme en France, aux travaux historiques, puisqu'il s'agit dans l'étude des monuments de l'art catholique, non-seulement de fournir des matériaux à la science, mais encore de mettre en honneur les œuvres d'une autre époque où la foi du moins était vive et l'art éloquent; de contribuer à leur conservation, de prévenir enfin les mutilations ou ces restaurations maladroites qui profanent tout autant la maison de Dieu, dont le prêtre est le gardien naturel.

»La Société comptant donc sur l'appui et le concours éclairé dont vous voudrez bien l'honorer, vient vous proposer d'inviter MM. les curés et desservants à répondre à tous les articles du questionnaire ci-joint, dont elle vous remettrait un nombre suffisant d'exemplaires. Ceux de ces ecclésiastiques qui jugeraient à propos d'entrer dans de plus longs détails, pourraient ajouter à la suite de leurs réponses les notes et renseignements qu'ils auraient en leur possession.

» La Société verrait avec autant de gratitude que de satisfaction, Monseigneur, qu'au milieu des soins importants que réclame de votre part l'administration de votre diocèse, vous daigniez accorder une petite portion de votre sollicitude pastorale à des intérêts qui, nous pouvous le dire, sont peut-être encore plus ceux du clergé et de la religion que ceux de la science et des arts.

» Nous sommes avec respect, Mgr., de votre Grandeur,

Les très-humbles et obéissants serviteurs,

Pour la Société historique et littéraire,

*Le Président.*

*Le Secrétaire.*

Digitized by Google

## QUESTIONNAIRE.

1° Existe-t-il dans la commune de. . . . . une ou plusieurs églises ?

2° Existe-t-il des chapelles isolées, des chapelles souterraines ou *crypies* ?

3° Quelle est la dimension de chaque église ?

sa longueur (dans œuvre) ? } en mètres et centimètres.
sa largeur (dans œuvre) ? }

4° Est-elle en forme de croix ?

5° A) Au dehors, le chœur se termine-t-il carrément, ou en hémicycle, ou à pans coupés ?

B) Est-il entouré de chapelles ? — C) Quelques-unes de ces chapelles forment-elles une saillie semi-circulaire et voûtée, hors de la muraille ?

6° A) De quels matériaux chaque église est-elle construite ? (1) — B) Y remarque-t-on des portions en petites pierres carrées (ordinairement en *tuf*), ou bien de place en place des assises de grandes briques plates ?

7° A) Y a-t-il à l'intérieur des piliers ou des colonnes ? — B) Combien y en a-t-il de rangs ?

8° Les piliers sont-ils carrés, cylindriques ou composés d'un faisceau de colonnes ?

9° Ces piliers ou colonnes sont-ils ornés de chapiteaux sculptés ?

10° A) Que représentent les sculptures de ces chapiteaux ? — B) Sont-ce des *hommes*, des *animaux*, des *perles*, des *broderies* ou des *feuillages*, etc. ? — C) dans ce dernier cas, peut-on distinguer à quelles plantes ces feuillages appartiennent ?

11° A) Les bases des colonnes sont-elles plates ou relevées ? —

---

(1) Une partie des questions qui suivent ne sont pas de nature à nécessiter une réponse, si l'église est de construction *moderne*. Il serait bon, dans ce cas, d'en indiquer l'âge approximativement, en se bornant à signaler les objets anciens ou curieux que le nouvel édifice aurait pu conserver.

Digitized by Google

B) Sont-elles sculptées ? — C) Y a-t-il dans leurs angles des sortes de griffes ou pattes ?

12° Y a-t-il, A) soit dans l'église, B) soit extérieurement, et particulièrement sous les portes, des *statues* en pierre ?

13° A) Y a-t-il à l'intérieur, soit contre les murailles, soit au-dessus des autels, de petites statues en albâtre ou en bois, peintes ou dorées, superposées les unes aux autres ? — B) et représentant des scènes de l'écriture sainte ?

14° De quelle forme sont les *fenêtres* ? se terminent-elles carrément, en cintre ou en ogive ?

15° Combien de fois sont-elles plus hautes que larges ?

16° Sont-elles soutenues latéralement par des colonnes ?

17° A) Sont-elles séparées intérieurement par des divisions en pierres ? — B) Ces divisions sont-elles perpendiculaires, contournées ou circulaires ?

18° A) Les *vitres* sont-elles en verre blanc ou en verre colorié ? — B) Y distingue-t-on des personnages ? — C) Quelle est la grandeur de ces personnages ? — D) Les couleurs sont-elles claires ou foncées ? — E) Les chairs sont-elles représentées par le verre blanc, ou par une teinte plus ou moins bistrée ? — F) Les personnages se détachent-ils sur un fond bleu foncé, ou sur des fonds de paysage et d'architecture ? — G) Y a-t-il sur le vitrail des légendes en latin ou en français ? — H) Peut-on les lire et les copier ? — I) Dans ces légendes ne se trouve-t-il pas une date ?

19° Si les murailles et les piliers sont recouverts de chaux ou de badigeon, — A) ne peut-on pas enlever cet enduit dans quelques endroits, etc. ?— B) ne retrouve-t-on pas sur la pierre des traces d'anciennes peintures ?

20° A) Les voûtes de l'église sont-elles cintrées ou en ogive ? — B) en pierre ou en bois ? — C) sont-elles peintes ou seulement blanchies ? — D) les arêtes des voûtes sont-elles saillantes ? — E) leurs nervures sont-elles anguleuses ou arrondies ? — F) se terminent-elles à leur point de jonction par des rosaces ou des culs-de-lampe ?

21° A) Au lieu de voûtes, y a-t-il simplement un plafond ? — B) les

Digitized by Google

poutres sont-elles apparentes ? — C) sont-elles peintes, sculptées ou tout unies ?

22° A) Les *stalles* du chœur ou la *chaire* à prêcher sont-elles en bois ou en pierre ? — B) sont-elles sculptées ?

23° A) Les *fonts baptismaux*, — B) le *bénitier* offrent-ils quelque particularité remarquable ?

24° A) Trouve-t-on dans l'église de grandes *dalles* de pierre ou de marbre servant de pavé, et sur lesquelles sont tracées des figures d'hommes ou de femmes, d'ecclésiastiques ou de chevaliers ? — B) l'inscription qui doit entourer ces figures est-elle lisible ? — C) peut-on la copier ?

25° Existe-t-il dans l'église d'autres sortes de *tombeaux* ? — A) avec ou sans statues ? — B) avec ou sans inscriptions ?

26° A) L'église a-t-elle un *banc de communion* ou une *balustrade* séparant le chœur de la nef, sculptés en pierre, en marbre ou en bois ? — B) que représentent ces sculptures ?

27° A) Les *portes* de l'église sont-elles carrées, cintrées ou en ogive ? — B) sont-elles soutenues par un ou plusieurs rangs de colonnes ? — C) entre les colonnes y a-t-il des figures ? — D) que représentent les chapiteaux de ces colonnes ? — E) Les portes n'ont-elles qu'une seule ouverture, ou un pilier les divise-t-il par le milieu ? — F) au-dessus de l'ouverture ou des ouvertures y a-t-il un bas-relief ? — G) que représente-t-il ? — H) de quelle dimension sont les figures ?

28° Entre-t-on immédiatement dans l'église, ou existe-t-il un porche en dedans ou en dehors du portail ?

29° A) Le toit de l'église est-il plat ou aigu ?— B) recouvert en tuiles, en ardoises ou en plomb ? — C) est-il entouré de galeries de pierres sculptées à jour ?

30° A) Quelle est la forme de la *corniche* ou couronnement ? — B) est-elle portée par de petites pierres carrées représentant des bouts de solives et terminées par des figures (souvent monstrueuses) d'hommes ou d'animaux, ou par de petites arcades, ou par des espèces de consoles ou modillons ? — C) est-elle accompagnée de trèfles ou quatre-feuilles en creux ? — D) consiste-t-elle en moulures ou en un ornement courant dans lequel il entrerait des feuillages ?

Digitized by Google

31° A) Les *murs* sont-ils soutenus par des contreforts ? — B) ces contreforts sont-ils adhérents aux murailles ? — C) en sont-ils détachés et les soutiennent-ils au moyen d'arcs-boutants ? — D) sont-ils simples ou ornés de sculptures ?

32° A) L'église est-elle surmontée d'une ou de plusieurs *tours* ? — B) sur quelle partie de l'édifice ces tours sont-elles placées ? — C) quelle est la forme de ces tours ? — sont-elles rondes, carrées, octogones ? — D) renferment-elles un escalier ? — E) de quelle forme sont leurs fenêtres ou ouvertures ? — F) se terminent-elles par une plate-forme ? — G) sont-elles surmontées d'un toit ou d'une flèche ? — H) ce toit ou cette flèche sont-ils en pierre ou en bois ? — I) sont-ils recouverts en ardoises, en tuiles ou en plomb ?

33° A) Le clocher ou la tour renferment-ils une ou plusieurs cloches ? — B) quelle en est la circonférence dans la partie inférieure ? — C) y remarque-t-on des figures et des inscriptions ? — D) quelles sont les unes et les autres ?

34° A) L'église est-elle isolée ? — B) est-elle entourée d'un cimetière ? — C) ce cimetière offre-t-il des croix de pierre sculptées ? — D) quelle est leur dimension ? — E) sont-elles ornées de sculptures ?

35° A) Trouve-t-on dans les *carrefours* de la commune ou des environs quelque pierre monumentale ou bien des croix de pierre, sculptées, avec inscriptions ? — B) de quelle dimension sont-elles ?

36° A) A-t-il existé dans la commune ou non loin de là un hôpital, une léproserie, une maladrerie ? — B) a-t-il existé une ancienne abbaye ou un ancien couvent ? — C) de quel ordre ? — D) sous quelle invocation ? — E) reste-t-il quelques fragments des bâtiments conventuels ? — F) le cloître subsiste-t-il ? — G) ce qui reste de ces édifices a-t-il un emploi actuel ?

37° A) S'il existe des chapelles isolées, sont-elles à proximité de quelque *fontaine* fréquentée par les malades ? — B) y va-t-on en pélerinage ? — C) ces pélerinages ont-ils surtout lieu le jour ou la veille de la fête du saint ? — D) quels usages locaux et cérémonial singulier y remarque-t-on ? — E) quel genre de malades s'y rendent particulièrement ?

38° A) Existe-t-il dans le territoire de la commune un ancien *château* ? — B) est-il fortifié ? — C) est-il en ruines ou en bon état de conservation ? — D) habité ou abandonné ?

Digitized by Google

39° A) S'il est fortifié, les tours sont-elles rondes ou carrées, tronquées par le haut ou couronnées de créneaux ? — B) est-il entouré de fossés ? — C) avec ou sans mâchicoulis ? — D) y a-t-il un donjon ? — E) y a-t-il des souterrains ?

40° A) De quelle forme et de quelle dimension sont les fenêtres ? — B) sont-elles simples ou décorées ?

41° A) A l'intérieur, les cheminées sont-elles grandes ? — B) sont-elles ornées de sculptures en pierre, en marbre, en bois ? — C) les plafonds et les lambris sont-ils peints ou sculptés ? — D) voit-on sur les murailles des traces des anciens blasons ? — E) quels étaient les propriétaires avant 1789 ? — F) les vieillards de la commune savent-ils quelque tradition relative au château ?

42° Existe-t-il dans la commune quelqu'autre *maison* ornée de peintures, de sculptures ou de décorations, soit en bois, soit en pierre ?

43° A) Y a-t-il dans la commune une société quelconque (archers, arbalétriers ou autres) — et B) figure-t-elle dans les processions ?

44° A) Y a-t-il des *représentations* de *mystères* par les habitants ? — B) s'il y en a eu, quand et pour quelle cause ont-elles cessé ?

45° Rattache-t-on à la commune ou à quelque partie de son territoire un souvenir historique quelconque, tel que celui d'un fait d'armes, d'une bataille, d'un évènement remarquable à quelque titre que ce soit ?

46° A) Le sol de la commune ou des environs a-t-il été en quelque endroit soumis à des fouilles ? — B) qu'ont-elles produit ?

47° Existe-t-il dans la commune quelque coutume locale singulière, bizarre ?

48° Enfin, a-t-on connaissance, soit dans l'église, soit dans les chapelles, soit dans le château, soit partout ailleurs, de quelque tableau, — tapisserie, — ancien meuble sculpté, — titres ou archives, — médailles, — portraits de famille, — ornements d'autels, — et de tous autres objets, soit sacrés soit profanes, mais remontant à une époque plus ou moins reculée ?

49° Pourrait-on donner quelques renseignements sur l'ancien scel et les armoiries que pourrait avoir eus la commune anciennement ?

—



Digitized by Google

M. le vicaire-général *Voisin* communique l'extrait suivant d'un compte de la fabrique de la cathédrale de l'an mil cinq cent septante-trois, relatif à l'érection du *jubé* de la cathédrale; cet extrait est certifié par un notaire du nom de *Jeumont* et porte la date de 1618 :

» Item solutum magistro Cornelio Floris mercatori Antuerpiensi imaginum sculptori pro extructionis novi doxalis ecclesiæ juxta conventionem cum ipso per duos deputatos factam...

VII^m. L.

» Item solutum eidem Florys pro nonnullis per ipsum in extructione ejusdem doxalis factis tamen non contentis in supradicta conventione ex gratia dominorum. . . . II^c. L.

—

M. *Renard* met sous les ieux de l'assemblée un dessin représentant la façade et le plan de l'ancienne chapelle Saint-Pierre, rue Saint-Martin, ainsi que le plan de la maison des Primetiers. — L'honorable membre fait à ce sujet la communication suivante :

» Si j'ai exprimé dans le tems le désir qu'on s'occupât de l'emplacement de la porte *Prime*, c'est que notre honorable collègue M^r B.-C. Du Mortier, trompé par l'analogie des noms, paraissait croire que cette porte avait dû être située près de la rue dite aujourd'hui des *Primetiers*. C'est une erreur; la porte *Prime* était placée près de la rue roquette St.-Nicaise, dans l'alignement de murs de rempart et du fossé qui existe encore aujourd'hui, et qui forme le jardin du cabaret du grand St.-Georges.

Cette porte construite, d'après Hoverlant, en 1302, servait encore de prison en 1383 car, cette année, les magistrats nommèrent un nouveau *cepier*. Elle fut démolie en 1551 et 52.

Quant à la rue actuelle des *Primetiers*, c'était autrefois une impasse au bout de laquelle se trouvait une petite chapelle dédiée à saint Pierre, et une maison achetée vers 1615 par les

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPELLE SAINT - PIERRE.

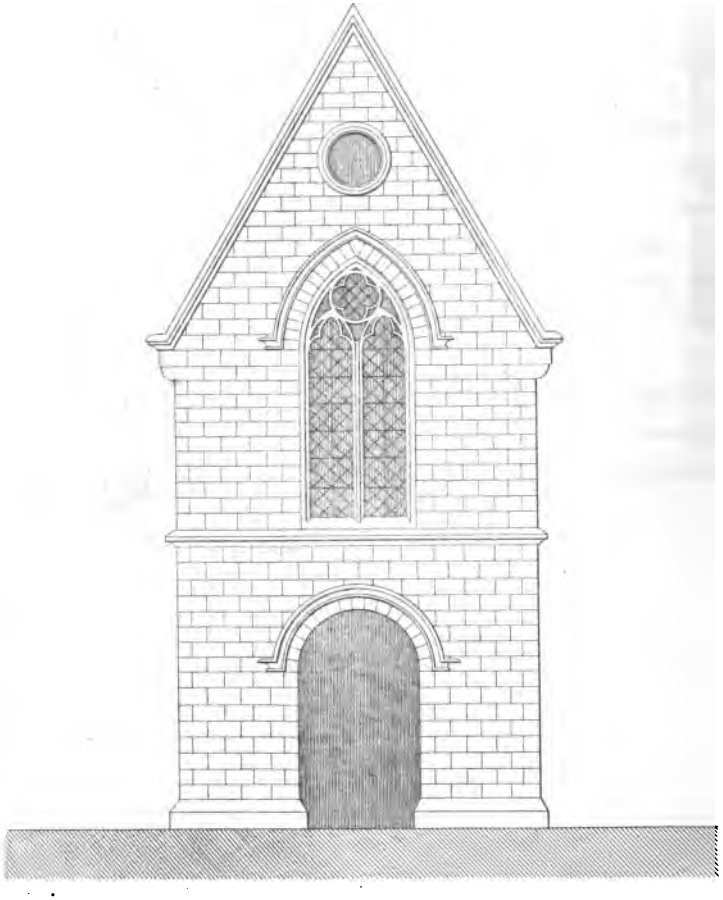

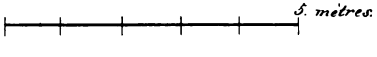


Digitized by Google

PLAN DE LA MAISON DES PRIMETIERS.

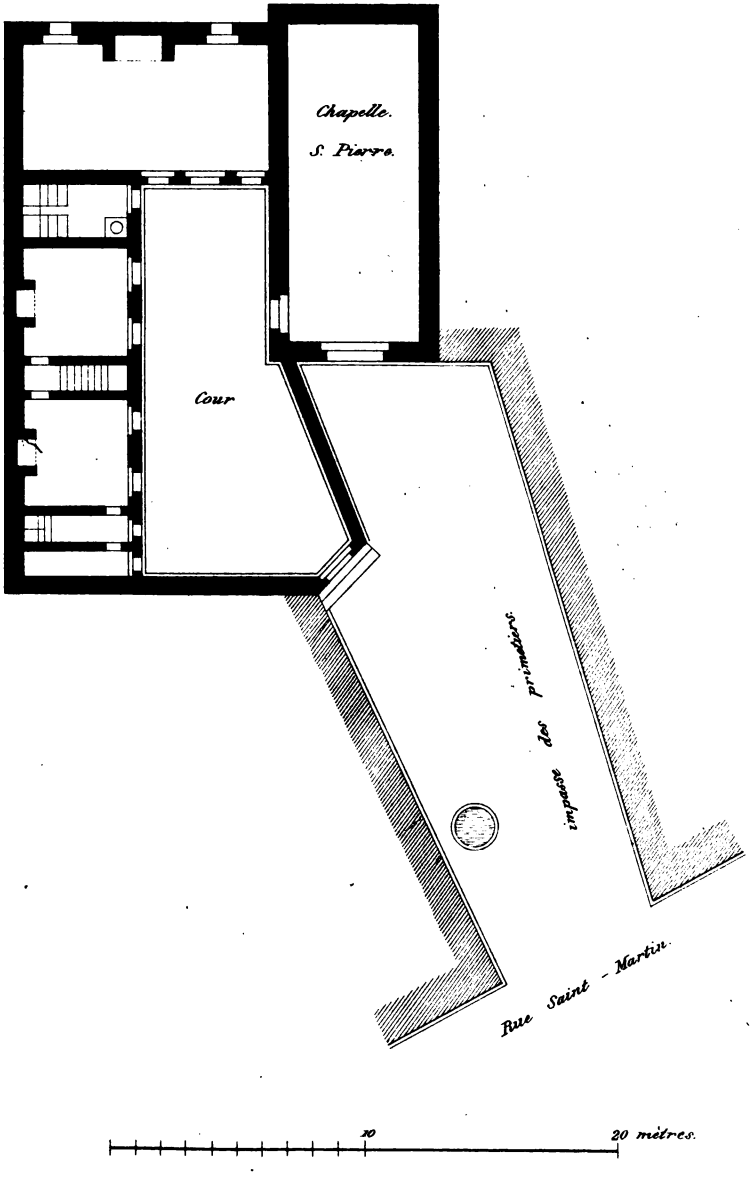


P. Renard. del.

Digitized by Google

Digitized by Google

chanoines Laurent et Ladeuse, pour y loger les enfants de chœur appelés *primetiers*.

Voici ce que l'historien Cousin nous apprend sur ces enfants: « Nous avons en l'église de Tournay douze jeunes clercs portant tonsure et surplis avec une robe de couleur perse ou » bleue, et le bonnet carré noir, que l'on appelle *primitivi*, » primetiers, peut-être à cause que, d'ancienneté, ils se trouvaient tous ensemble, tous les dimanches de l'an, à l'office de » *prime*, qu'on nomme la longue ou grande prime. Ils ont un » maître qui les as en pension tous en une même maison, où » il les instruits ès bonnes mœurs, au chant et cérémonies de » l'église; d'avantage ils hantent le collége du Chapitre pour » apprendre la grammaire et les lettres humaines ès heures » qu'ils ne sont point occupés à l'office divin en l'église cathédrale. Si y en à chaque dimanche deux d'iceux à leur tour, » qui vont porter de l'eau bénite à toutes les maisons des » chanoines et grands vicaires, desquels ils reçoivent quelques aumônes.

» Jusqu'à notre tems, chacun d'eux avait sa paroisse et » quartier de la ville, par où il allait demander l'aumône » d'huis en huis un jour de la semaine. Mais depuis peu » maître Laurent et Charles Ladeuse, chanoines de Notre-Dame de Tournay, leur ont donnés de leurs moyens et leur » on fait accomoder la maison auprès de la chapelle St. Pierre » rue St. Martin où ils demeurent aujourd'hui, que maintenant » ils ne vont plus mendier par les paroisses. »

Le plan que je produis représente l'impasse, la maison des Primetiers, et la chapelle St.-Pierre démolie en même temps que l'ancien hôtel de ville (en 1819.)

La messe de Prime dont parle Cousin fut instituée en 1349, par l'évêque Jean Desprets. Elle était chantée avec motets par un petit vicaire non perpétuel, à l'autel de Notre-Dame, au côté droit du chœur, pendant qu'on sonnait prime.

—

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 1er FÉVRIER 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ; la rédaction en est adoptée.

—

### CORRESPONDANCE.

M. le vic. gén. Voisin annonce que Monseigneur l'évêque ne fera pas parvenir aujourd'hui sa réponse à la lettre de la Société, les affaires administratives étant en ce moment très-nombreuses. Il n'en résultera, du reste, aucun retard, car Mgr. se chargera, croit M. Voisin, de faire imprimer le *questionnaire.*

Cette nouvelle est accueillie avec reconnaissance par l'assemblée.

—

La lettre suivante a été adressée par le bureau à la Commission royale des monuments :

Tournai, 16 janvier 1849.

Messieurs,

« Dans sa séance du 4 de ce mois, l'attention de la Société a été appelée par l'un de ses membres sur une ancienne et intéressante église des environs de Tournai, celle du village d'Esquelmes, laquelle serait menacée, à ce qu'il paraît, d'une mutilation prochaine et de nature à lui ôter le caractère qui la rend intéressante aux ieux de l'archéologue.

« La Société, messieurs, puisant dans sa sollicitude pour les monuments objets de ses études une mission que votre bienveillant accueil

Digitized by Google

peut légitimer, a résolu de vous signaler le fait dont elle s'alarme, en faisant un appel à votre prompte intervention auprès de qui de droit dans le but de détourner le coup sous lequel se trouve placée l'église d'Esquelmes.

« C'est pour exécuter la décision de la Société, messieurs, que nous avons l'honneur de joindre à la présente un extrait du procès-verbal de la séance.

« En recommandant le contenu de cette pièce à vos sympathies, nous vous avouerons, messieurs, qu'il nous serait extrêmement agréable d'être tenus au courant des mesures qu'il vous aura paru convenable de prendre dans cette occurrence.

Nous vous offrons, messieurs, l'hommage de notre considération la plus distinguée.

Le président,
F. Du Bus, aîné.

Le secrétaire,
Fréd. Hennebert.

M. le président a reçu la réponse suivante :

*A monsieur le président de la Société historique et littéraire de Tournai.*

« Monsieur le président,

« J'ai reçu hier la lettre et les pièces concernant l'église d'Esquelmes, que vous avez bien voulu m'adresser le 16 de ce mois. Je ferai part de ces divers documents dès samedi à mes collègues habitant Bruxelles. Vous ne pouvez douter de l'intérêt que tous apporteront à la conservation du monument que la Société historique de Tournai signale à leur attention. Grâce à vos renseignements, l'on pourra, j'aime à le croire, empêcher la démolition de l'antique église de la commune d'Esquelmes.

Veuillez, monsieur le président, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Cte. A. de Beauffort.

Bruxelles, 25 janvier 1849.

M. *Renard* informe l'assemblée que, s'il doit en croire un bruit venu jusqu'à lui, les autorités d'Esquelmes auraient quelque peu modifié le plan d'abord annoncé ; l'agrandisse-

Digitized by Google

ment de l'église de ce village ne s'effectuerait plus aux dépens de la partie postérieure de l'édifice, mais par l'addition d'un porche destiné à abriter un certain nombre de fidèles pendant les offices.

Cette circonstance, au reste, n'ôte rien à l'opportunité de la démarche qu'a faite la Société, démarche que l'honorable membre s'applaudit d'avoir provoquée.

—

Le secrétaire rend compte de ce qu'il a fait pour satisfaire aux vues de la Société au sujet du choix d'un imprimeur.

L'assemblée estime que, même à prix égal, il est convenable de donner la préférence à un imprimeur tournaisien; qu'en conséquence il y a lieu d'entrer en arrangement avec M. Casterman.

Le secrétaire est chargé de lui écrire, et d'activer une solution.

—

MM. Les Bourgmestre et échevins de la ville adressent à la Société une lettre datée du 8 janvier accompagnant un exemplaire du premier volume du recueil des *Procès-verbaux de la Commission royale pour la publication des anciennes lois de la Belgique.*

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance de janvier dernier :

De la part de M. Félix Bogaerts, membre correspondant :

*Histoire du culte des saints en Belgique*, envisagé comme élément social, par Félix Bogaerts. — *Anvers*, 1848, petit in-8° de XIII-228 p.

De la part de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand :

1° *Annales* de cette Société. 1848-1849. première livraison. — *Gand*, 8° de XII-58 pages.

Digitized by Google

P. 1. Plan couronné par la Société d'un hospice d'aliénés des deux sexes, avec deux gravures.

P. 14. Josse Ryckius au Pérou, par le b^on J. de Saint-Genois.

P. 44. Notice sur un exemplaire unique des chansons de Namur de Jean Lemaire des Belges, par P. C. Van der Meersch.

2° Programme du *concours de gravure et de musique* pour 1849. (5 exemplaires.)

De la part de l'*Académie royale de médecine* :

*Bulletin* de cette compagnie, t. VIII, n^os 1 et 2, in-8°.

De la part de la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique* :

Les *Procès-verbaux* de ses séances, premier volume, in-8° de 347 pag.

De la part de M. l'abbé Louis :

*Journal de l'instruction publique*, 4e année, 5e livraison, in-8°.

De la part de M. Kersten :

*Journal historique et littéraire*. T, XV, liv. 10, in-8°.

—

La parole est à M. *Marlin*.

L'honorable membre donne lecture d'une *dissertation philologico-historique sur la langue des Gaulois*.

Ce travail, que l'assemblée a écouté avec un intérêt marqué, sera imprimé dans le Bulletin de la séance.

—

M. *Renard* s'occupe depuis longtemps des monuments du moyen âge au point de vue architectonique, et c'est vainement qu'il a cherché dans les écrivains qui se sont adonnés à cette intéressante matière quelque donnée positive sur les proportions adoptées par les constructeurs de cette époque reculée,

Digitized by Google

Par l'effet d'un hasard heureux, il lui est récemment tombé sous la main un palimpseste du XIII^e siècle qui l'a mis sur la voie. Ce document offre des esquisses d'église. L'honorable membre en étudiant attentivement ces esquisses en a tiré des indices précieux dont il a fait l'application à différents édifices. Il met sous les ieux de l'assemblée les résultats obtenus, et promet de les appuyer d'une démonstration écrite. Cette promesse est accueillie avec empressement.

—

M. *Fréd. Hennebert* annonce qu'il compte communiquer prochainement un document de 1279 sur les *paix* et *trèves* jurées devant le magistrat de Tournai.

A cette occasion, M. *le président* signale l'existence d'un recueil d'anciennes lois de Flandre des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, par M. Cannaert, ancien conseiller à la cour supérieure de Bruxelles, décédé il y a quelques années à Gand. Malheureusement cet ouvrage est en langue flamande, ce qui en restreint l'utilité dans la partie wallonne du pays.

M. Fréd. Hennebert qui connaît l'existence de cet ouvrage croit pouvoir donner quelques détails à ce sujet à une prochaine séance.

—

M. Cocheteux est invité à s'occuper du dépouillement en ce qui concerne Tournai du volume qui vient de paraître de l'*Inventaire des archives du royaume*, lequel renferme les cartes et plans. — L'honorable membre se fera un plaisir de s'adonner à ce travail.

—

La séance est levée.

—

Digitized by Google

# DISSERTATION

## PHILOLOGICO-HISTORIQUE SUR LA LANGUE DES GAULOIS,

### PAR M. MARLIN.

Selon l'abbé Anselme et d'autres auteurs, les Druides parlaient une langue particulière, laquelle serait la source de la langue française.

Selon J. Perionius, J. Budceus et L. Bayfius, c'était le grec que parlaient non-seulement les Druides, mais tous les Gaulois.

Cette question de philologie historique me semble d'autant plus digne de nous occuper un instant, qu'elle se rattache à notre propre histoire.

Ceux qui soutiennent la dernière opinion, l'appuient sur les considérations suivantes :

1° Parmi les rois des Gaules que cite Manethon, dans son supplément à Bérose, on trouve un certain Francus, fils d'Hector, lequel, après la ruine de Troie, serait venu s'établir dans les Gaules, avec une suite de Troyens, et y aurait obtenu la royauté, en épousant la fille du roi des Celtes : on sait que dans tous les temps et chez toutes les nations, les jeunes filles ont eu un goût particulier pour les étrangers. Annius de Viterve, commentateur de Bérose et de Manethon, déclare avoir lu le même fait rapporté par l'historien Vincentius, qu'il regarde comme digne de foi (édit. d'Amiens, 1545, p. 106. b.). On lit également dans les ouvrages ayant pour titre : « Illustration de la Gaule Belgique » (1er vol. p. 11 et



Digitized by Google

suiv.), et « Illustrations des Gaules » par Jean Lemaire de Bavai (liv. III, fol. VI) (1), qu'un prince, nommé Bavo, jadis roi de la Haute Syrie, et cousin germain de Priam, du côté maternel, quitta l'Asie avec 200 navires, portant tout ce qu'il put réunir de son peuple, et vint débarquer dans une contrée peu éloignée du pays qui se nomme Haynault; que là, il fonda une grande cité, laquelle il nomma Belge, en l'honneur de Belgius, 13e roi des Gaules. — L'auteur cite plusieurs fois, à l'appui de ses allégations, l'historien Lucius de Tongres, ce qui ne paraît pas présenter en leur faveur une bien forte garantie.

On lit également dans Ammien-Marcellin, que « quelques Troyens, après la chute de leur cité, vinrent occuper des contrées voisines de l'Océan, alors inhabitées ; » et il ajoute que, « d'après Appien, les trois fils de Polyphême et de Galatée, Celtus, Illyricus et Gallus, sortis de la Sicile, régnèrent sur les Celtes, les Illyriens et les Galates, et leur donnèrent leurs noms. »

Si l'on admettait l'un des faits avancés par les historiens que nous venons de citer, on concevrait que les Gaulois, avides, comme on le sait, de toutes les connaissances nouvelles qui venaient s'offrir à eux, eussent adopté insensi-

---

(1) Il se présente, relativement au premier de ces deux ouvrages, une difficulté bibliographique : l'auteur du second (*loco citato*) l'attribue à Jacques de Guyse, mais écrit en latin, tandis que mon édition (de Galliot du Pré, Paris, 1531) est en français, et qu'il n'y est dit nulle part que ce soit une traduction. Toutefois, comme on y retrouve *littéralement* les faits rapportés par J. Lemaire, il ne peut être douteux que cet ouvrage ne soit celui que cite ce dernier. Ce fait, du reste, n'est pas unique dans l'histoire de la bibliographie. Valère-André, quoique postérieur à J. Lemaire, ne cite aucun de ces deux auteurs, dans sa *Bibliotheca Belgica*.

Digitized by Google

blement la langue harmonieuse et riche de ces étrangers (1).

2° Les partisans de la même opinion l'étayent d'une autorité moins conjecturale, savoir de deux passages des Commentaires de César. Dans l'un, ce conquérant historien avance que les Druides, dans presque toutes les affaires publiques, comme dans les relations privées (les préceptes de la religion exceptés), employaient la langue grecque (De Bello gallico, lib. V, C. XIV). Dans le second passage (lib. I, C. XXIX) on lit qu'il fut apporté à César, trouvés dans le camp des Helvétiens, des registres écrits en *grec*.

3° Ils invoquent, en outre, l'opinion de Strabon, contemporain d'Auguste, lequel, confirmant l'assertion de César, avance que « les Gaulois, à l'imitation des Romains de son » temps, vont s'instruire à Marseille, et qu'ils ont emprunté » avec tant d'ardeur des Marseillais la langue hellénique, qu'ils » rédigent dans cette langue jusqu'à leurs traités et leurs » conventions; et qu'ils paient des sophistes ou professeurs de » grec, lesquels enseignent dans les maisons particulières, ou » parcourent les villes pour y donner des leçons. » (De ling. lat., II)

---

(1) Tout en la rejetant comme fait historique, on peut encore expliquer cette opinion, « que les descendants d'Énée auraient apporté la » langue grecque dans les Gaules » en remarquant que, dans le moyen âge, la poésie célébra les héros de l'antiquité, et spécialement les défenseurs de Troie, concurremment avec les baladins de Charlemagne et du roi Arthur; et que les premiers de ces poèmes épiques constituent même une période da la littérature germanique, et du flamand en particulier, sous la dénomination de *Cycle classique*. Par ces poésies, les exploits des Grecs et des Troyens furent répandus comme faits nationaux; et les princes brabançons purent passer ainsi pour descendre d'un des compagnons d'infortune du fils de Priam.

Digitized by Google

Enfin ils se fondent sur cette circonstance philologique, que l'on trouve, et dans la langue française, et dans la langue flamande et même dans le wallon, une foule de mots évidemment grecs, et qui n'ont pas passé par la langue latine (1).

Cette argumentation est sérieuse et semble catégorique. Néanmoins César, sur lequel elle s'appuie particulièrement, rapporte un fait qui vient l'ébranler, lorsqu'il avance (lib. V, C. XLVIII) que voulant éviter qu'une lettre qu'il adresse à Q. Cicéron puisse, si elle était interceptée, révéler ses desseins aux Gaulois, il l'écrit en grec. A la vérité on pourrait, à la rigueur, expliquer cette espèce de contradiction en admettant que les Druides qui, comme le dit César lui-même (lib. VI, C. XIV), n'avaient pas coutume de prendre part à la guerre, connaissaient seuls cette langue, et non les guerriers. On pourrait même invoquer, à l'appui de cette explication, cet autre passage des Commentaires où l'auteur rapporte que, voulant avoir un entretien très-secret avec Divitiacus, l'un des chefs des Éduens, lui, César, qui, comme tous les Romains

---

(1) Tels sont, par exemple : 1° Pour le français : *car*, de γαρ; *coin*, de γωνεα, angle; *chef*, de κεφαλη, tête; *brebis*, de προβατον; *foison* et *fardeau*, de φαρω, φερω, je porte; *selle*, de ἑλκω, je traîne, je blesse; *tailler*, de ταλλω, je fais naître, je fais produire; *bailler*, de βαλλω, je jette; *aisé*, de ἀισιος, heureux; *fol*, de φαυλος, léger, de vil prix; *écouter*, de ἀκουω; *jardin*, de ἀρδεια, irrigation; *bourse*, de βυρσα; *bas* et *base*, de βασις, ce sur quoi on marche; *bavard*, de βαβαξ; *attiser*, de κτυζω, je trouble, j'excite; *arrêt*, de ἀρεστος, ce qu'il convient à quelqu'un de décider, et plusieurs centaines d'autres mots que l'on pourrait citer. 2° Pour le wallon (dans lequel se retrouvent comme on sait, un grand nombre de mots celtiques) : *Squeies*, de σκεια, ombre, jambes tellement minces qu'elles paraissent comme des ombres; *Lipette*, de λειπω, je laisse : ce qu'on laisse, ce qui ne vaut pas d'être pris; *happer*, *havet*, de ἁρπω, je saisis, etc.

Digitized by Google

instruits de son temps, parlait fort bien le grec, est obligé de recourir à un interprète (lib. I, C. XIX). Enfin la même explication pourrait être justifiée encore par un passage de Tacite (De moribus German. G. 19) dans lequel, après avoir dit que « les femmes sont élevées avec une grande réserve, s'abste- » nant également et des spectacles attrayants et des repas » excitants » cet historien ajoute, « qu'il leur manque, ainsi » qu'aux hommes, un autre moyen de corruption, celui des » relations secrètes par écrit » (litterarum secreta viri pariter et fœminæ ignorant). C'est là, du moins, le sens adopté par Juste-Lipse, d'Ablancourt et Dewez, lequel aurait pu ajouter dans ses observations, pleines de justesse d'ailleurs, que l'auteur fait suivre la phrase citée de cette remarque que « grâce à ces précautions, les adultères sont très-rares chez » ce peuple si nombreux. » Les idées au milieu desquelles se trouve encadrée l'expression discutée détermine, en effet, sa véritable signification, qui ne peut être que celle que lui attribuent les interprètes que je viens de nommer. Ce que Dewez néglige surtout de faire ressortir, et ce qui est pour notre discussion le point important, c'est que de cette signification du passage de Tacite résulte ce fait, *que ni les hommes ni les femmes ne connaissaient l'art d'écrire*; car s'ils l'eussent connu, ils n'auraient pas ignoré davantage celui de le faire servir à des correspondances secrètes, pas plus que les Romains, que l'historien moraliste paraît avoir eus en vue, dans sa description des mœurs de nos ancêtres.

Mais comme si nous devions être ballottés constamment entre le pour et le contre, cette explication de la contradiction que présentent les diverses citations de César est combattue à son tour par César lui-même, dans un des passages invoqués précédemment, lorsqu'il dit que, « les Druides, dans » presque toutes les affaires publiques, *comme dans les rela- » tions privées* (les préceptes de la religion exceptés), em- « ployaient la langue grecque » et surtout lorqu'il ajoute que, « ces mêmes Druides ne permettent pas que les préceptes de » la Religion soient confiés à l'écriture, probablement afin de

Digitized by Google

» ne pas les communiquer au peuple, » lequel savait donc lire, et lire le grec. — D'ailleurs, si le passage cité de Tacite constate que ni les hommes ni les femmes ne savaient écrire, on ne peut pas en inférer qu'ils ne sussent pas lire; car l'un ne suppose pas nécessairement l'autre, même de nos jours.

En rejettant cette première hypothèse explicative, que les Druides seuls connussent le grec et non le peuple, peut-être pourrait-on encore espérer pouvoir mettre César d'accord avec lui-même, et concilier les contradictions qu'il présente, en recourant à une autre solution.

Cette solution consisterait à prendre, dans les trois passages, le mot *litteræ* dans son acception propre et primitive, au lieu de lui donner celle de *langue*, laquelle lui est, d'ailleurs, beaucoup moins ordinaire que celle de *belles-lettres* et de *littérature*. Il est d'autant plus permis d'attacher à ce mot le sens de *caractères d'écriture*, que, quoique cette idée soit exprimée plus fréquemment par le mot *littera* (au singulier), ou par l'expression *litterarum notæ*, néanmoins on la trouve rendue également par *litteræ*, non-seulement chez d'autres auteurs — et notamment dans ces passages de M. T. Cicéron : « Omne nomen ex aliquibus *litteris* scribitur » (de oratore, 231); « Neque cum *litteris* quibus scita scribuntur, rectum aut » oritur aut occidit » (ibid. 147.) — mais aussi, ce qui est beaucoup plus concluant, dans César lui-même, notamment dans un des passages dont nous nous occupons, et qu'il sera bon de reproduire ici dans son ensemble : « Magnum versuum nu» merum ediscere dicuntur : itaque nonnulli annos vicenos in » disciplinâ permanent. Neque fas esse existimant ea *litteris* » mandare, cum in reliquis ferè rebus publicis, privatisque » rationibus, græcis litteris utantur. » — Car remarquons que, dans la première partie de la seconde phrase, *litteris* semble être mis en opposition avec *ediscere* (s. i. memoriter) de la phrase précédente, ce qui lui donnerait forcément la signification d'*écriture*. — La phrase suivante renferme encore deux fois le même mot avec le même sens. Ne peut-on pas regarder comme invraisemblable que, dans le même endroit, un écri-

Digitized by Google

vain si pur et si correct ait employé le même terme avec deux significations qui ne se rattachent l'une à l'autre que par une synecdoche ? Le sens de la phrase en discussion serait donc celui-ci : « Et ils ne croient pas pouvoir confier ces choses à » l'écriture, tandis que, dans presque toutes les autres affaires » publiques, comme dans les relations privées, ils se servent » de l'écriture, pour laquelle ils emploient les caractères » grecs. »

Or, si l'on admettait l'interprétation supposée, tout deviendrait clair et cohérent, quant aux divers passages des Commentaires. Ainsi, à la vérité les Druides se serviraient, pour écrire les mots de leur langue, de *caractères* helléniques, mais ils ne se serviraient pas, pour parler et pour rendre leurs pensées par écrit, de la *langue* des Hellènes. — De même que, de nos jours, les Français, les Anglais, les Italiens, les Espagnols, les Flamands, et même souvent les Allemands, emploient les mêmes caractères, quoique pour des langues plus ou moins différentes. — Dès-lors, César écrivant à Q. Cicéron en langue grecque, n'aurait pas à craindre que sa lettre fût comprise, si elle tombait entre les mains des ennemis; et le même César pourrait avoir besoin d'un interprète pour s'entretenir avec Divitiacus, si celui-ci, tout en écrivant sa langue avec des caractères grecs, ne connaissait pourtant pas plus le grec que le latin.

A cette argumentation logique on pourrait même ajouter une donnée historique importante, savoir que les Grecs, par l'intermédiaire de Cadmus, auraient emprunté leurs caractères d'écriture aux Meoniens et aux Galates, peuplades gauloises: c'est ce que dit positivement Strabon (de linguâ lat., VII), en ajoutant que les dénominations ἄλφα, βῆτα, etc., étaient barbares. On pourrait faire remarquer en outre que cette assertion du savant grammairien s'accorde très-bien avec celle d'Aristote, reconnaissant que les Grecs ont reçu leur philosophie des Semnothées gaulois, et que la Gaule aurait été la maîtresse de la Grèce.

Digitized by Google

Mais quelque plausible que pût paraître cette explication, il resterait néanmoins une difficulté assez embarrassante, d'autant plus embarrassante même qu'elle attaque à sa base la démonstration qui précède : c'est que César, en parlant de la lettre qu'il écrit à Q. Cicéron, emploie également le mot *litteræ*: « Hanc græcis conscriptam *litteris* mittit. » Or si cela ne signifie pas que la lettre était écrite en *langue grecque* (et non en *caractères grecs*), je ne lui vois plus de sens raisonnable; car, ou les ennemis ne connaissaient pas le latin, et alors pourquoi affubler la missive d'un travestissement grec? ou ils connaissaient cette langue, et alors écrire en latin avec des caractères qui leur étaient plus familiers que les caractères latins, était une ruse assez pauvre, et qui ne pouvait tarder à être découverte.

En serons-nous donc réduits à admettre que, dans César, les mots *litteræ græcæ* signifient tantôt *caractères grecs*, tantôt *langue grecque*, ou qu'ils ont toujours cette dernière signification? — auquel cas nous retombons dans toutes nos contradictions.

La seconde supposition est néanmoins la plus logique, et je pense qu'en l'admettant on peut encore tout concilier, même les passages de Tacite et de Strabon, au moyen d'une troisième hypothèse, savoir: que Tacite et César, au livre V, parlent d'une partie des Gaules; et le même César, au livre I, ainsi que Strabon, d'une autre partie: les deux premiers, des Gaulois du Nord; et les deux derniers, des Gaulois du Midi, voisins des Marseillais.

Cette dernière solution, qui m'avait été suggérée par l'un de mes amis, M. le président Grandgagnage, se trouve également proposée par le savant bénédictin J. Perionius, et je n'hésite pas à adopter l'opinion de ces deux savants. Je lui trouve, d'ailleurs, un appui dans le passage de Strabon cité en premier lieu. En effet, puisque les Gaulois du Midi *se rendaient à Marseille pour apprendre le grec*, ou *payaient des maîtres pour le leur enseigner*, ce n'était donc pas leur langue; mais, grâce à *l'ardeur avec laquelle ils l'avaient empruntée*, il pouvait leur être devenu familier; tandis que les Gaulois du Nord,

Digitized by Google

privés de cette occasion de l'apprendre, devaient ne pas le connaître.

Mais ce qui me semble hors de toute contestation, ce qui me paraît résulter invinciblement des témoignages cités, c'est, en premier lieu, que la langue générale des Gaulois n'était pas le grec; en second lieu, qu'à l'exception peut-être de ceux qui se trouvèrent en contact avec les Marseillais, le peuple gaulois ne savait pas écrire; en troisième lieu, que sinon tous, du moins ces derniers, savaient lire; et enfin, en quatrième lieu, que si les Gaulois faisaient usage des mêmes caractères que les Grecs, c'était plutôt ceux-ci qui les tenaient de ceux-là que ceux-là de ceux-ci; opinion qui est aussi celle de La Tour d'Auvergne (Origines gauloises), lequel avance que le vieux grec, avant Cadmus, était sorti de la langue Scytho-Celtique, la plus ancienne des Gaules.

On pourrait ajouter que le plus ancien dialecte grec ayant engendré la langue latine primitive (1), par un nouveau mélange avec le Celtique (mélange opéré par le canal des Étrusques, des Ombriens, des Osciens et des anciennes colonies gauloises, qui, dans les premiers temps de Rome, s'étaient portées jusqu'aux bords de l'Arno), il est permis d'inférer de cette circonstance qu'un grand nombre de mots de notre langue que nous croyons d'origine latine, ne nous ont été que restitués par les Romains, lesquels les avaient empruntés de nos ancêtres.

Il ne me reste à ajouter qu'un mot: c'est que je ne trouverai nullement mauvais qu'après avoir lu cette esquisse de dissertation, on lui applique ce que dit Horace de l'inventeur de l'élégie : « Adhùc sub judice lis est. »

---

(1) J'espère pouvoir démontrer cette assertion dans un travail spécial sur la langue grecque, que je me propose de publier.



Digitized by Google

—

Le document suivant, dont l'original repose aux archives de Tournai, a été communiqué par M. Fréd. Hennebert :

*Escriptz de donnation faite par dalle. Jehenne de Tieullaine, veuve de feu sire Allard Bourgois, au proffit de l'église Saint-Brixe, d'ung instrument musical appelé orghues* (1569).

« Saicent tous ceulx qui ces escriptz voirront ou oirront, Que pardevant les Eschevins de saint Brixe et du Bruille en Tournay comparurent personnellement Mons^s^ M^e^ Michiel Robert, prebtre, curé propriétaire de l'église dudit saint Brixe, sire Phedricq Capelier, S^r^ du Maret, maieur desdits Eschevins ; sire Pierre de Hornu, escuier, S^r^ de Bourbecque, garde du seel du roy nostre sire ordonné ès bailliages de Tournay et Tournesiz ; Simon de Hornu, aussy escuier, son frère, S^r^ de Semerpont ; Mons^r^ Maistre Jacques Le clercq, licencié ès loix, second conseillier et pensionnaire de la dicte ville ; Jacques Haccart, aussy escuier, seigneur du Carnoy ; honorables personnes Guillaume Petit, par cidevant aussy maieur desditz Eschevins, et Jehan Lortioir, grand doien des mestiers de la dicte ville, faisans la plus grande et saine partie des notables de ladite paroisse saint Brixe, d'une part ; et D^elle^ Jehenne de Tieullaine, vefve de feu honorable homme sire Allard Bourgois, en son vivant l'un des prevostz de ladite ville et S^r^ de le Becque, d'aultre part. Et recognurent les dites parties, de leurs franches voluntez, sans aulcune constrainte ny induction, assavoir ladite damoiselle, que après le saccaigement fait en ladite église durant les troubles survenus en ladite ville pour le fait de la religion, meue de dévotion et charité pour réparer ladite église, et affin que le saint service divin soit continué et entretenu, auroit donné à la dite église, par don d'entrevif et irrévocable, ung instrument musical appelé orghues, lequel est posé sur ung porgé audeseure de

Digitized by Google

l'un des huis de ladite église du costé de la grand rue saint Brixe, pour s'en aider audit saint service divin. Sy a fait faire à ses dépens : premiers ung siége d'escrignerie noefve, le premier après le pillier, avecq aulcuns bancqs en icellui audevant de l'autel Nostre Dame et tenant audit pillier, où elle, ses enffants et famille sont séans durant ledit saint service divin. Et secondement, trois sièges aussy de noefve escrignerie dedens le cœur de ladite église audeseure la sépulture de sondit feu mary. Et lesdits curé et notables, pour gratifier ladite D^lle^ des dites donnations, ilz lui avoient et ont permis, octroié, concédé et accordé, et par ces présentes permètent, octroient, concèdent et accordent, que ses filz et beaufilz jouiront et possesseront, eulx et leurs successeurs en ligne directe deschendant de ladite D^lle^ donnatresse demourans en ladite paroisse, desditz trois siéges dedens ledit cœur, tant et sy longuement que ladite ligne directe deschendante d'icelle D^lle^ durera. Et pareillement la dessusdite Damoiselle, ses dites filles et belles filles jouiront et possesseront dudit siége de femme, leurs hoirs et successeurs féminins aussy en ligne directe deschendant de ladite D^lle^ demourans en ladite paroische tant que icelle ligne directe durera, et après ladite ligne directe faillie, tant lesditz trois sièges d'hommes comme ledit siége de femme, retourneront, compéteront et appartiendront à ladite église pour en faire le proufit d'icelle. Bien entendu que eulx possessans desdits sièges et bancqs seront tenus les entretenir bien et deuement, à l'apaisement et audit de gens à ce cognoissans, sur peine que les égliseurs de ladite église les polront faire réparer aux despens de ladite comparante, sy vivante estoit, et sy elle estoit terminée aux despens des occupans iceulx siéges et bancqs. Promettans léaulment lesditz comparans respectivement et chacun en droit soy par les foy et serment de leur corps pour ce jurée, ainsy que à l'estat de chacun d'eulx apertenoit, ce que dessus entretenir, furnir et acomplir, assavoir ladite damoiselle soulz l'obligation d'elle et tous ses biens quelconques et ceulx de ses hoirs et aiant

Digitized by Google

cause, présents et futurs; et lesditz curé et notables, soulz l'obligation de tous les biens temporelz apertenant à ladite église que lesdits comparans et chacun d'eux en son regard en ont submis et obligié à l'exécution, constrainte et abandon de tous S^rs et toutes justices, pour en tant prendre et vendre tel frenc, telle vente que jusques au plain furnissement de ce que dessus et des coustz et frais, et renunchèrent lesdits comparans et chacun d'eux en son regard par leurs dites foy à tout ce que aider ou valloir polroit pour aller, faire ou dire contre le contenu en ces présentes lettres et au droit disposant généralle renuntiation non valloir sy l'espécialité ne précède. Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, ces présens escriptz en sont fais en trois parties, dont ladite donnatresse garde la première partie, les égliseurs de ladite église saint Brixe la troisième et dernière partie, et la seconde, moienne et originale partie est, par l'accord, assens et requeste d'icelles parties, mise et livrée ès mains et garde d'iceulx Eschevins, dont les noms sont telz : Sire Phedricq Capelier, Simon de Hornu, escuier, Nicaise de le Mote, Augustin Argent, Raphaël Pouret, Estienne Delatre et Liévin De glas. Ce fut fait et passé le xiiij^e jour de jullet xv^e soixante noef, saulves les droitz de la ville.

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE TOURNAI.

## SÉANCE DU JEUDI 1er MARS 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

Lecture du procès-verbal. — Il est adopté.

### CORRESPONDANCE.

La *Commission royale des monuments* a lu avec un vif intérêt la note que la Société lui a transmise le 16 janvier, au sujet de l'église d'Esquelmes. Elle n'a jusqu'ici reçu aucun projet pour l'agrandissement de cet édifice, qu'elle se fera un devoir de visiter prochainement.

M. Aug. *Cahier*, secrétaire-général de la *Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, séant à Douai, exprime le regret que cette Société éprouve de ne pouvoir nous offrir la collection complète de ses Mémoires.



Digitized by Google

Il a pris soin de rassembler tout ce qui reste disponible pour nous l'envoyer, en y joignant, comme étant leur publication la plus récente, un Recueil d'actes des 12e et 13e siècle en langue romane wallonne du nord de la France, précédé d'une introduction historique destinée à relier ces actes entr'eux sous le rapport tant du droit public que du droit privé. Il espère que ce volume ne sera pas sans intérêt pour les hommes sérieux dont se compose la compagnie.

M. *Edm. De Busscher*, membre correspondant, accuse réception du n° 3 du *Bulletin* qu'il a parcouru avec le plus grand intérêt. « Si la Société de Tournai continue ainsi, dit-il, elle » se posera bientôt à la tête de nos compagnies savantes. »

M. le chevalier *de le Bidart de Thumaide*, membre correspondant, accuse également réception du *Bulletin*, et réclame le diplôme promis par les Statuts. (Il lui a été répondu que la Société se propose de s'occuper très-incessamment de faire graver ce diplôme.)

M. *Paulin Paris*, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la bibliothèque nationale à Paris, et M. l'abbé *Carton*, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'émulation de Bruges, adressent à la Société leurs remerciements pour le titre de membre correspondant que chacun d'eux accepte avec grand plaisir.

« Le titre de membre correspondant que la Société veut bien me conférer, dit M. Paulin Paris, est un droit de bourgeoisie dont je sens tout le prix, et qui m'engage dès ce moment à considérer tout ce qui touche à la gloire et aux intérêts scientifiques de Tournai comme autant de questions patriotiques. Il n'y a pas de ville à laquelle un français doive être plus fier de se rattacher qu'à celle de Tournai, berceau de la monarchie française, départ de cette lueur qui devait produire un si glorieux embrasement. Forcé de renoncer à toute idée de grands voyages, je n'ai dépassé, une seule fois, les limites douanières de France, que pour voir votre belle,

Digitized by Google

élégante et poétique cité ; c'est un souvenir dont je garderai bien mieux encore le culte, aujourd'hui que, grâce à vous, je crois réellement appartenir à la ville de Tournai. — J'ai lu avec attention le Règlement qui nous commande à tous ; j'espère que mes chers et nouveaux collègues voudront bien me considérer effectivement comme leur correspondant et leur chargé d'affaires littéraires à Paris. Ma position dans la grande bibliothèque nationale me permettra souvent, je l'espère, d'être sollicité par eux, et me donnera de fréquentes occasions de témoigner de ma reconnaissance et de mon dévouement. »

Monseigneur l'évêque de Tournai adresse à la Société la lettre suivante :

Tournai, 27 février 1849.

» *A messieurs les Président et membres de la Société historique et littéraire de Tournai.*

» Messieurs,

» J'ai vu avec satisfaction se former en cette ville la *Société historique et littéraire.* Le noble but qu'on s'y propose ne pouvait manquer d'avoir toutes mes sympathies. Rechercher ce que les siècles passés nous ont laissé de remarquable, étudier les œuvres produites par le génie de ceux qui nous ont précédés, en faire apprécier le mérite, en tirer d'utiles enseignements, remettre ces œuvres en honneur et assurer leur conservation, ce sont là des travaux auxquels on ne peut qu'applaudir et qui méritent d'être encouragés.

» Vous avez eu l'heureuse idée, messieurs, de me proposer d'envoyer à MM. les curés un questionnaire sur les objets dignes d'être signalés qui se trouveraient dans leurs paroisses respectives, et de vous faire ainsi de chacun de ces ecclésiastiques autant de collaborateurs ; je saisis avec bonheur cette occasion de vous prouver, autrement que par mes vœux, l'intérêt que je porte à vos études. J'enverrai le questionnaire, et j'aime à croire que mon clergé s'empressera d'y répondre.

Digitized by Google

Ce sera d'ailleurs une excellente mesure administrative qui complètera celle que j'ai prise il y a quatre ans, lorsque, déplorant les pertes que faisaient de temps en temps les églises dans leurs archives et dans leur mobilier, j'ordonnai la confection dans chaque paroisse d'un inventaire des titres et papiers et des meubles servant au culte.

» Nos églises, avec ce qu'elles renferment, offrent un vaste champ aux recherches archéologiques. Le génie de l'homme n'a jamais rien produit de si grand que lorsqu'il a été inspiré par la Religion. On en lit la preuve non-seulement dans les magnifiques monuments que nous ont laissés des siècles de foi, mais même dans le travail d'une infinité d'objets d'art qui se retrouvent encore quelquefois dans les églises les plus modestes.

» Ces trésors, à la vérité, ne sont plus comparables à ce qu'ils étaient avant l'époque malheureuse qui a vu dépouiller nos temples, mais plus nos pertes ont été grandes, plus nos richesses artistiques se sont restreintes, plus il importe de veiller à leur conservation, et pour cela je ne connais pas de moyen plus efficace que de propager le goût des études auxquelles vous vous livrez d'une manière si distinguée.

» J'ai toute confiance, messieurs, que votre exemple ne demeurera pas sans imitateurs, et que vous en compterez surtout un grand nombre parmi les membres du clergé du diocèse de Tournai.

» Recevez, messieurs, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis,

» Messieurs,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† G. J., *év. de Tournai.* »

Cette lettre dont la lecture est écoutée avec un intérêt marqué, suggère à un membre la proposition qu'il soit fait hommage à monseigneur l'évêque des publications de la Société. L'assemblée adopte cette proposition avec empressement.

Digitized by Google

MM. les Bourgmestre et échevins de la ville écrivent à la Société la lettre suivante :

« Messieurs,

« Par sa lettre du 14 de ce mois, M. Fréd. Hennebert, votre secrétaire, nous rappelle une demande qu'il nous a faite en votre nom, il y a quelques mois, à l'effet d'obtenir un subside à titre d'encouragement pour votre Société. Cette demande avait été soumise à la commission d'examen du budjet, qui n'a pas cru devoir en proposer l'adoption au Conseil, et, par suite, il n'a point été porté d'allocation pour cet objet parmi les dépenses de l'exercice courant. Nous tiendrons note de votre requête, messieurs, pour l'année prochaine.

*Les Bourgmestre et échevins*,

DUMON-DUMORTIER.

*Le secrétaire*,

E. FINEAU.

—

En réponse à la lettre que lui a écrite le secrétaire, M. J. Casterman, imprimeur, à Tournai, stipule les conditions auxquelles il pourrait se charger d'éditer les *Bulletins* et les *Mémoires* de la Société.

Quoique ces conditions dépassent les prévisions de l'assemblée, elle décide cependant qu'il sera donné suite à la lettre de M. Casterman. Le secrétaire est chargé de répondre dans ce sens.

—

Ouvrages parvenus à la Société depuis la dernière séance :

De la part de la *Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, séant à Douai, les neuf volumes de ses Mémoires, dont la liste détaillée va suivre :

1° Celui de 1829-1830 ; *Douai*, in-8° de 303 p.

P. 13. Compte général des travaux de la Société.

Digitized by Google

P. 109. *Notice historique sur quelques monuments des environs d'Arras* ; par M. Quenson, conseiller à la cour de Douai.

Il s'agit des deux pierres d'Acques, non loin du Mont-Saint-Eloi.

**2° Celui de 1835-1836 ; *Douai*, 1837, in-8° de 450 p.**

P. 123. *Mémoire sur l'histoire de la Flandre wallonne*, depuis le commencement des troubles, en 1566, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1668, par M. Lebon.

P. 253. Extrait d'un mémoire intitulé : *Fragments d'histoire* ou *notes historiques sur la ville de Bailleul et ses environs*, par M. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul. — Ces extraits portent les titres suivants : *Gueux*, *sorciers*, *institutions*, *magistrats*.

P. 285. *Notice historique sur l'hôtel de ville et le beffroi de Douai* ; par M. Pilate, ornée d'une vue lithographiée du beffroi et de l'hôtel de ville en 1789, et suivie de pièces historiques.

(La table des matières manque à ce volume, ainsi que le *compte-rendu* des années 1835-1836 qui devait y être joint.)

**3° Celui de 1837-1838 ; *Douai*, 1838, 2 vol. in-8°.**

T. 1.— p. 17. Compte-rendu général.

P. 269. *Notice sur M. César Bruneau*, né à Cambrai le 7 juin 1801, mort à 36 ans le 30 novembre 1837. « Esprit d'élite, hors de ligne, non » pas seulement par sa science du droit pratique et son talent de discus- » sion, mais par la supériorité que lui assignait un ensemble d'études, une » réunion de connaissances acquises dans presque toutes les branches des » sciences humaines : antiquités, histoire, littérature, sciences exactes, » sciences naturelles, etc. » — Cette appréciation de son biographe paraîtra d'une grande justesse à tous ceux qui, comme nous, ont eu l'occasion de rencontrer M. Bruneau à Tournai, où l'ont amené plus d'une fois des intérêts de famille.

P. 309. *Notice sur M. Taranget*, né à Lille le 2 août 1752, mort à Douai le 26 août 1837, médecin fort distingué dont la réputation était venue jusqu'à nous et que beaucoup de nos concitoyens ont été consulter avec succès.

Il a laissé un grand nombre d'ouvrages tant imprimés que manuscrits. M. Taranget avait été reçu membre de la Société des *Rosati* en même temps que Carnot et Maximilien Robespierre, son ancien condisciple au collége d'Arras.

Digitized by Google

T. 2. p. 179. *Des lois historiques* et de leur application aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, ou notice analytique sur l'empire romain, le christianisme et les barbares jusqu'à la fondation des sociétés modernes au Ve siècle ; par M. Tailliar.

P. 405. *Voyage archéologique à Bavai.* — 1833. Récit à la Société d'agriculture etc., séant à Douai, par M. Derbigny.

P. 481. *Notice historique sur le géant de Douai et sa procession* ; par M. le conseiller Quenson.

4° Celui de 1841-1842 ; *Douai*, 1843, in-8° de 498 p.

P. 205. *Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples.* Etude sur les anciennes théocraties, par M. le conseiller Tailliar, suivi de *notes bibliographiques* pour l'étude des anciennes théocraties.

5° Celui de 1843-1844 ; *Douai*, 1844, in-8° de 473 p.

P. 233. *Notice de manuscrits* concernant la législation du moyen âge, par M. Tailliar.

6° Celui de 1845-1846 ; *Douai*, 1847, in-8° de 639 p.

P. 281. *Notice sur une pierre tumulaire* qui se trouve au musée de la ville de Douai, par M. Duthillœul.

P. 287. *Notice sur l'origine et l'établissement de l'abbaye de la bienheureuse Vierge Marie de Beaulieu*, à Sin-le-Noble, et description d'un ancien sceau de cette abbaye, par M. Escallier.

P. 309. *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, par M. Dancoisne.

7° Celui de 1848 ; *Douai*, 1849, in-8° de CCCXXVIII-528 p. (Il porte le titre suivant : *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles, en langue romane wallonne du nord de la France*, publié avec une introduction et des notes par M. Tailliar, conseiller à la cour d'appel de Douai).

La première partie de ce curieux volume est consacrée à un *Essai sur le droit public et privé dans le nord de la France, au XIIIe siècle*, d'après les actes qui occupent la seconde partie, et en tête desquels sont reproduites, d'après la notice de notre honorable collègue M. B.-C. Du Mortier, les chirographes des années 1197, 1200, 1206, 1211 et 1223 que lui ont fournis les archives de Tournai.

P. 489. Reproduction du texte roman donné par M. Brun-Lavaine, dans la *Revue du Nord* de Lille (t. 1, p. 209) de la charte communale

Digitized by Google

de Tournai de 1187. — « Tout indique, dit M. Tailliar, que ce texte » est contemporain de la rédaction latine. D'abord, par son contexte, » l'idiôme porte le cachet de cette époque ; et comme d'ailleurs Philippe-» Auguste accordait cette charte pour constater sa souveraineté et con-» trebalancer la puissance de l'évêque, il fallait nécessairement que cet » acte de concession fût publié en roman, afin d'être compris par la » population qu'il concernait. » Le texte latin placé en regard offre avec celui qu'a donné M. Gachard certaines différences qu'il serait bon d'indiquer, si la Société trouvait opportun d'imprimer dans ses *Bulletins* ou dans ses *Mémoires* ce morceau peu connu, et pourtant l'un des plus remarquables de la fin du XII^e siècle. Il pourrait être accompagné du savant commentaire qu'y a joint M. Brun-Lavaine dans le recueil que nous citions tout à l'heure.

De la part de M. le baron de Reiffenberg, membre correspondant :

1° *Quelques mots sur le blason, à l'occasion de la statue de Godefroid de Bouillon*, par le baron de Reiffenberg (Extrait du tome XV, n° 8, du Bulletin de l'Académie royale de Belgique), — in-8° de 18 p.

La conclusion de l'auteur est que Godefroid de Bouillon ne portait point d'armoiries ; que, s'il en portait, ce n'était pas la *fasce d'argent en champ de gueules* ; et qu'enfin si c'était la susdite fasce et le susdit fond, on n'était pas autorisé à la représenter comme on l'a fait depuis la fin du XVI^e siècle.

A la suite de cette dissertation, on trouve : 1° *Prix des terres au XIII^e siècle ; formalités pour changer un fief en héritage ;* — 2° *Quelques notes pour l'histoire des arts en Belgique* ; — 3° *Deux fables*, par le même. *(Le spartiate* et *Le fusil à vent).*

2° *Fables*, par M. le baron de Reiffenberg, (extrait du t. XV, n° 12, du Bulletin de l'Académie royale de Belgique), — in-8° de 5 pages.

*Le Tatar à l'opéra. — Le vase étrusque. — Le chien de chasse. — Les Loups et les Renards.*

3° *Une lettre inédite de Constantin Huygens*, communiquée par M. le baron de Reiffenberg. (Extrait du même recueil, tome XV, n° 12) — in-8° de 7 pages.

Digitized by Google

De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

*Annales* de cette Académie, tome VI, 1re livraison. — *Anvers*, 1849, in-8° de 90 pages.

P. 14. *Quelques mots sur les monuments primitifs*, par M. Du Mont.

P. 33. *Notice sur l'hospice et l'église de Saint-Julien des Belges à Rome*, par M. P. Visschers, curé de la paroisse de S.-André à Anvers. — Cette notice est accompagnée de 9 planches.

P. 65. *Quelques mots sur nos antiquités*, par M. Louis Galesloot. — Cette courte dissertation a été écrite à l'occasion d'un article de M. Joly, inséré dans le *Messager des sciences* de Gand, sur les antiquités celto-germaniques et gallo-romaines trouvées dans les environs de Renaix.

P 71. *Notice biographique sur Bonaventure Peeters, peintre de marines*, par M. Du Mont.

P. 82. *Lettre adressée à l'Académie*, par M. Perreau.

Critique judicieuse d'une brochure imprimée à Bruxelles en 1847, sous le titre de *La ville d'Ath et son antiquité, etc.*, par Tespesius Dubiecki, ci-devant conseiller à la cour d'appel en Volhynie. Ce savant polonais, repoussant toutes les notions admises par la science, ne craint pas de faire remonter l'origine de la ville d'*Ath* à l'époque Gallo-Belge ; elle se serait appelée d'abord *Attuatuca*, d'où son nom actuel. Cet échaffaudage est étayé d'une suite d'arguments empruntés à la langue et aux antiquités slaves auxquelles nos archéologues sont étrangers, malheureusement pour eux et pour nous, mais que M. Dubiecki paraît posséder à fond, heureusement pour nos voisins les Athois. Les voilà, d'après leur nouvel historien, descendants des *Attuatiques!...*

De la part de M. l'abbé Carton, membre correspondant :

1° *Biographie de Karel Van Mander*, peintre et poète. — *Bruges*, 1834, in-8° de 26 pages.

2° *Harlebecensia*. — *Bruges*, 1844, in-8° de 56 pages, avec 3 planches.

Cette brochure contient : Rapport sur les fouilles faites à Harlebeke. — Inventaire des archives. — Règlement de police du XIVe siècle. — Petite chronique.

3° *Notice sur un tombeau trouvé à Harlebeke* le 3 août 1845. — *Bruges* (sans date), in-8° de 16 pages, orné de 5 pl.



Digitized by Google

4° *Tombeaux découverts à Harlebeke.* Opinion de M. Didron. — *Bruges*, 1846, in-8° de 7 pages.

5° *Notice sur une statuette trouvée à Casterlé.* (Extrait des *Annales de la Société d'émulation* de Bruges) — *Bruges*, 1846, in-8° de 24 pages, orné de 3 pl.

6° *Pierre sépulcrale d'un courtroisin*, trouvée à Harlebeke. — *Bruges*, 1847, in-8° de 11 pages, avec une pl.

7° *Notice sur Erembald*, châtelain de Bruges. — *Bruges*, 1847, in-8° de 17 pages.

8° *Biographie de Charles-le-Bon*, comte de Flandre. — *Bruges*, 1847, in-8° de 27 pages.

9° *Notice sur Jean Breydel*, chevalier flamand. — *Bruges*, 1847, in-8° de 26 pages.

10° *Etablissement de Karls saxons en Flandres.* (Revue de l'histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove) — *Bruges*, 1848, in-8° de 20 pages.

11° *Inventaire des objets d'art et d'antiquité* des églises paroissiales de Bruges, dressé par la commission provinciale. — *Bruges*, in-8°, orné de 10 pl.

12° *Chronicon et cartularium abbatiæ sancti Nicolai Furnensis*, ordinis premonstratensis et chronicon Bethaniæ seu domus sancti Josephi Furnensis. — *Brugis*, 1849, in-4° de XVIII — 268-12 pages, avec une pl.

Le cartulaire (P. 223) contient un acte de Louis de Nevers, daté de Tournai le 3 septembre 1344, par lequel ce comte de Flandre amortit en faveur de l'abbaye de S.-Nicolas de Furnes, diverses parcelles de terre situées en Flandre.

De la part de M. l'abbé F. Van de Putte, membre correspondant :

*Boesinghe et sa seigneurie.* — *Bruges*, 1846, in-8° de 136 p. avec 3 planches.

De la part de M. C. Muquardt, éditeur.

*Bibliographie de la Belgique.* Année 1848, n° 1 à 12. — *Bruxelles*, in-8° de 54 pages.

Digitized by Google

De la part de M. le chevalier de le Bidart de Thumaide, membre correspondant :

1° *Des vices de la législation pénale belge*, et des améliorations qu'elle réclame; mémoire couronné par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — *Mons*, 1843, in-8° de VIII-287.

2° *Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge*; ouvrage couronné par le cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liége. — *Liége*, 1844, in-8° de 242 pages.

3° *Lettre à messieurs les membres du cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liége*, à propos d'un article de la *Gazette médicale belge*. — *Liége*, 1844, in-8° de 30 pages

De la part de l'*Académie royale de médecine :*

*Bulletin*, t. VIII, n^os 3 et 4. — *Bruxelles*, in-8°.

De la part de M. Paulin Paris, membre correspondant :

1° *Notice sur M. Van Praet*, par M. Paulin Paris, membre résidant de la Société royale des antiquaires de France. (*Extrait du XV^e volume des Mémoires de cette société*). — (Paris), in-8° de 32 pages.

2° Un fragment du *Plutarque français*, contenant les notices suivantes : *Clovis*, né en 465, mort en 511, par M. Paulin Paris; *Grégoire de Tours*, né en 539, mort en 593, par M. Guizot; *Brunehaut*, née vers 544, morte en 613, par M. Paulin Paris. — *Paris*, in-4° de 28 pages.

3° *Histoire des villes de France*, publiée sous la direction littéraire de M. Aristide Guilbert. (*Extrait*). Arras, par M. Paulin Paris. — *Paris*, in-4° de 25 pages.

4° *Essai d'un dictionnaire historique de la langue française*. — *Paris*, 1847, in-4° de 56 pages.

Ce ne sont là que les premières feuilles d'un gros volume qui restera inachevé, au grand regret des philologues. M. P. Paris a placé en tête un discours préliminaire qu'il a lu à l'Académie des inscriptions et belles-

Digitized by Google

lettres, dans sa séance du 11 décembre 1846, discours qu'il résume lui-même en quelques lignes : « L'histoire de la langue française forme six époques : dans la première, elle est parlée, chantée, sans être écrite ; dans la seconde, elle est parlée, chantée, écrite ; dans la troisième, la syntaxe en est modifiée ; dans la quatrième, elle est soumise à la ponctuation, à l'accentuation, à l'orthographe ; dans la cinquième, elle est fixée ; dans la sixième, elle est abandonnée. »

5° *De la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des livres imprimés*, par Paulin Paris ; deuxième édition dans laquelle on a complété le plan de classification bibliographique, et répondu à quelques objections. — *Paris*, 1847, in-8° de 63 pages.

Le faux titre porte : *De la bibliothèque royale et du catalogue général des livres imprimés.*

De la part de la *Commission royale d'histoire :*

*Compte-rendu* de ses séances ou recueil de ses Bulletins, tome XV, n° 2. — *Bruxelles*, 1848, in-8° p. 239-330.

P. 255. Analyse que donne M. Gachet d'une correspondance du XVI^e siècle reposant aux archives du royaume, où se trouvent des dépêches de la duchesse de Parme et d'autres personnages. En voici un extrait :

9 *Janvier* 1566. — *Lettre de Jean de Moulbais à la Gouvernante.*

Il se plaint de n'avoir pas été appelé aux conseils du seigneur de Noircarmes depuis qu'il est entré à Tournai. — Les catholiques endurent impatiemment le logement des soldats qui leur est imposé et les dépenses qu'ils exigent.

« Cette lettre, dit M. Gachet, est pour ainsi dire isolée, et on n'en trouve guère d'autres dans ce carton, sur les affaires du Tournaisis. Les détails qu'on y rencontre sur le rôle des catholiques et sur la conduite des troupes enfermées au château m'ont semblé assez curieux. »

P. 319. Dans sa revue des *publications récentes*, M. de Reiffenberg consigne cette mention : *La Belgique industrielle et politique*, journal paraissant le jeudi et le dimanche, rédigé par M. Luthereau. Brux. in-folio. — Feuilletons du 8 et du 15 octobre 1848 : siége de Tournai,

Digitized by Google

par Henri VIII, roi d'Angleterre, (15-23 septembre 1513); par M. A.-G. Chotin, professeur à l'athénée de cette ville. — Il y a là une erreur : M. A.-G. Chotin, auteur de ces articles, est juge de paix à Antoing et frère de M. J.-B. Chotin, professeur.

P. 320 de la même revue, M. de Reiffenberg cite la *Revue de Paris* d'octobre 1848 comme contenant un duel judiciaire à Valenciennes, le 20 mai 1455, entre Jacotin Plouvier, accusateur, et Mahuot Coquiel, qui avait tué à Tournai Philippe Dugardin, etc. Nous avions aussi remarqué cette relation, mais peut-être avions-nous été seul à nous demander comment l'éditeur de Paris ou de Bruxelles avait pu donner comme neuf un récit inséré dans les *Archives du nord de la France, et du midi de la Belgique*, t. 1, p. 85, par M. le docteur Le Glay, lequel a pris pour guide le chroniqueur Mathieu de Coussy, écrivain contemporain, en même temps qu'il a emprunté quelques traits aux historiens de Valenciennes Pierre d'Oultreman et Simon Leboucq; nous-même, nous avons reproduit cette narration dans les *Ephémérides tournaisiennes* (Tournai, 1841, in-8°, p. 27) en y ajoutant certains détails que nous a fournis Henri d'Oultreman. — *Suum cuique.*

De la part de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* :

Les tomes IV et V, et la première livraison du tome VI de ses *Annales*, dont voici le contenu par aperçu :

Tome IV. — P. 1. Histoire de Boesinghe et de sa seigneurie (avec 2 pl.)

P. 137. Dissertation historique et topographique sur l'ancien état du Furnambacht, contenant quelques éclaircissements nouveaux pour l'histoire des changements qu'a subis la côte de Flandres, par M. H. Van de Velde (avec une carte).

P. 165. Notes pour l'histoire des cerisiers. — Mesures agraires. — Inventaire des joyaux d'une comtesse de Flandre.

P. 179. Inventaire de la commission provinciale chargée de rechercher les objets d'art. — Cathédrale de Saint-Sauveur (avec 4 planches).

P. 259. Jacques d'Artevelde, par M. Kervyn de Lettenhove.

P. 401. Un tombeau à Harlebeke, par M. Van de Putte (avec 1 pl.)

P. 410. Joyaux de Robert de Béthune déposés par lui en gage à Ypres.

P. 414. Médailles et jetons qui ont rapport à la ville de Bruges.

Digitized by Google

Tome V. — P. 1. Eglise Notre-Dame à Bruges.

P. 83. Lettre sur les clochers de la Flandre occidentale, par M. H. Van de Velde.

P. 40. Jean Breydel, par M. l'abbé Carton.

P. 63. Fonts baptismaux de Zillebeke près d'Ypres, par M. Van de Putte, (avec 1 planche).

P. 71. Eglise de S.-Jacques à Bruges, (avec 2 planches).

P. 133. Sonnerie de Saint-Sauveur à Bruges.

P. 157. Mailles ou monnaies muettes frappées à Bruges, par M. E. Jonnaert.

P. 164. Prêtres français réfugiés à Thourout.

P. 167. Eglise de Saint-Gilles à Bruges. — Eglise de Sainte-Walburge. — Eglise de la Madeleine. — Eglise de Sainte-Anne.

P. 215. Réponse à la lettre de la page 83.

P. 227. West-Vleteren.

P. 234. Notes sur quelques peintres verriers.

P. 237. Les trois frères Van Eyck, par M. l'abbé Carton, (2 pl.).

P. 327. Quelques notes sur Hemling, par le même.

P. 333. Colard Mansion et les imprimeurs brugeois du XVI<sup>e</sup> siècle, par le même.

P. 373. Sur une monnaie d'or attribuée à Robert de Béthune, par M. Jonnaert.

Tome VI. — P. 1. Eglises du moyen âge dans les villages flamands, du nord de la France.

P. 149. Winendaele.

De la part de M. Fréd. Hennebert :

1° *Annuaire de l'enseignement moyen*, publié sous le patronage du Congrès professoral de Belgique. Première année. — *Bruxelles*, 1849, in-18 de 175 pages.

Ce petit volume contient : un tableau du personnel des établissements d'enseignement moyen subventionnés par l'Etat, la liste des lauréats du concours général depuis 1840, un résumé des travaux du Congrès et un nécrologe des fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

Digitized by Google

2° *Des propositions du Congrès professoral dans leur rapport avec l'enseignement supérieur;* lettre aux professeurs de l'enseignement moyen, membres du Congrès professoral, signée H.-G. Moke. — (*Gand*, 1849), in-8° de 12 pages.

De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° *Annuaire de l'Académie de Belgique.* Quinzième année. — *Bruxelles*, 1849, petit in-8° de 178 pages.

On y remarque des notices bibliographiques sur : *Louis-Vincent Raoul*, par M. Quetelet; *J.-C.-F. baron Ladoucette*, par M. le baron de Stassart; *J.-J. Berzélius*, par M. Louyet.

2° *Bulletin de l'Académie.* n° 12, tome XV. — *Bruxelles*, 1848, p. 469-699.

P. 554. *Note sur les anciennes* TERRES DE DÉBAT, *et sur les conflits de juridiction*, par M. Ch. Faider, correspondant de l'Académie.

On sait qu'on nommait *terres de débat*, sur les confins de la Flandre et du Hainaut, un territoire populeux et fertile comprenant la franche ville de *Lessines* et les six villages de *Flobecq*, *Ellezelle*, *Wodecq*, *Bois-de-Lessines*, *Ogies* (ou Ogy) et *Papignies*; ces sept communes font aujourd'hui partie du Hainaut; elles ont une superficie de 9,484 hectares et une population de 22,115 ames. M. Faider donne de curieux détails sur l'incroyable complication de juridictions locales auxquelles ces communes étaient assujetties, et qui n'ont pris fin qu'au moyen d'un arrangement intervenu en 1743.

—

De la part de M. J. D. Hannon, lauréat du concours des universités, docteur en sciences physiques et naturelles, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Sa brochure intitulée : *Études sur le manganèse. De ses applications thérapeutiques, et de l'utilité de sa présence dans le sang.* — Bruxelles, 1849, in-8° de 50 pages.

Remerciements.

—

L'ordre du jour appelle la présentation par M. Fréd. Henne-

Digitized by Google

bert du travail qu'il a promis sur les *paix et trèves*. Il donne lecture de quelques passages de son manuscrit dont l'assemblée vote l'impression dans les *Mémoires* de la Société.

L'honorable membre produit ensuite un essai de traduction de plusieurs fragments de l'ouvrage de M. Cannaert dont il a été question dans la dernière séance.

—

*Recueil des anciennes lois des Flandres du 14e, 15e et 16e siècle.*

La haute justice s'étend et comprend de faire emprisonner, pellouser, eschaffaulder, faire exécution par pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, ardoir, enfouir, exoriller, couper poing, bannir, fustiger, torturer etc.

—

*Annexes* d'un réglement pour les maîtres des hautes-œuvres de la ville de *Gand*, *Bruges*, *Bruxelles*:

« Ils auront pour exécution d'une sentence à mort à savoir: » pour bouillir, brûler, trancher la tête, pendre, noyer, traîner, eschaffauder, battre des verges, couper le poing, oreille » ou autre membre, ecarteler, mettre le corps sur roue, y » poser enseigne ou faire autre chose semblable, dépendant » de la dite sentence, 25 fl. pareillement avec l'augmentation » de la moitié pour chaque autre personne à exécuter de » cette façon le même jour.

» *Pour la ville de Gand :*

» Pour une exécution par le glaive, 5 fl.

» Pour une exécution de nuit, 8 fl.

—

EXÉCUTIONS.

Un moine de l'ordre de S.-Augustin, ayant quitté son couvent pour adopter la religion reformée, fut condamné par le conseil dit, *Breeden-raed* d'être mis vivant dans un sac et jeté à l'Escaut.(31 juillet 1525).

Digitized by Google

Le 25 juin 1528, un certain Jacques Reymeulen pour avoir dit que les messes que les prêtres disent pour les morts ne leur profitent pas, mais seulement aux prêtres, fut condamné à être fustigé et marqué d'un fer chaud sur une des joues.

La *punition du puits* consistait à ensevelir toutes vivantes les femmes commettant le crime d'adultère; les hommes recevaient une autre condamnation.

*Exécution à Mons.*

« Marie Barbier se mit à genoux dans la fosse pour dire ses prières au Seigneur; étant couchée, elle demanda un mouchoir pour se couvrir la figure, ce qui fut fait. On la couvrit de terre et le bourreau sauta sur elle, en donnant des coups de pied sur son ventre tant qu'elle rendit son esprit.

*A Bruxelles.*

« Anne Van den Hove fut condamnée à Bruxelles à être ensevelie vivante, malgré ses prières faites aux Jésuites et à la magistrature de lui donner une autre punition. Elle fut accompagnée par deux Jésuites et quelques *frères mineurs* jusqu'à la place nommée *Vaeren-Heyvelt*, entre Bruxelles et Louvain, où une fosse était faite dans laquelle le bourreau l'a mise et couverte de terre, commençant des pieds; en arrivant à la bouche, les Jésuites lui ont demandé si elle *voulait renoncer*, ensuite le bourreau ayant couvert la bouche de terre ainsi que la tête, de manière que son corps entier fut couvert; ceci étant fait le bourreau sauta sur elle : on l'entendait encore crier avant de rendre l'esprit. (19 juillet 1597.)

On voit dans les coûtumes de Valenciennes un arrêt du duc Albert (1621), qui défend de pareilles exécutions, ainsi que d'exécuter secrètement.



Digitized by Google

*Jugement du crime de sorcellerie.*

« Le soussigné Jacques Galopin, maistre des hautes œuvres de Mons, at recu du sieur Charlez, bailly de Meslin, la somme de soixante deux livres huit sols pour avoyr esté employez à la visitation de la *marcque* de Jacqueline Birman, réputée sorcière, et pour lui avoyr donné la question (23 aoust 1681).

Les soubs. docteurs et sirurgiens, ont recu de s^r Charlez, bailly de Meslin, la somme de quarante livres pour avoyr estez employez à la visite de la marcque de Jacqueline Birman, et présent durant qu'on lui a donné la question, laquelle at duré comprls les deux fois environ dix heures.

Le soubs. Jacques Galopin, maistre des hautes œuvres de Mons, at recu du s^r Charlez, bailly de Meslin, la somme de 33 livres 12 sols pour avoyr exécuté Jacqueline Birman, comme sorcière au dict Meslin. »

—

*Passage curieux extrait d'un manuscrit.*

» Je crois que la marque que satan imprime à ses sup-
» pots est de grande considération pour le jugement du crime
» de sorcellerie, comme témoignent aussy tous les modernes qui
» ont été juges comme nous, lesquels tiennent que les marcques
» sont indices si forts et induisent des présomptions si violentes
» contre les sorciers qu'estant joinctes, disent-ils, avec d'autres
» indices, il est loisible de passer à leur condamnation.

» Les délinquants et malfaiteurs ayant mérité la mort seront
» condamnés à estre exécutez publiquement par l'espée, par
» la corde, par le feu, selon que le cas requiert, sans que l'on
» puisse exécuter *secrettement* ou autrement par la fosse,
» comme auroit esté fait par ci-devant ; sauf que pour garder
» l'honneur des parents des délinquants, on les pourra exécuter
» par l'espée au lieu là où par ci-devant on les exécutoit par
» la fosse. »

Digitized by Google

Les Germains ne connaissoient que deux manières d'expédier les grands coupables : les *traîtres* on les pendoit et les *poltrons* étaient noyés.

Le Placcart du 30 janvier 1545 punit le crime de faux par la corde ; à Ypres le faux témoignage étoit puni en imprimant sur la joue du coupable une clef rougie.

De tenir des femmes suspectes fut puni en Brabant en coupant le poing et un exil de dix ans (1459) : à Gand, l'exil.

On voit depuis les temps les plus reculés qu'un individu, ayant coupé un membre à un autre individu, devoit donner main pour main, nez pour nez, pied pour pied, etc. (1264.)

On voit encore un usage qui existoit dans plusieurs endroits : c'étoit de mettre le feu à la maison d'un homicide ou d'un exilé « et si la maison étoit si près d'une autre maison qu'il y » auroit péril, le prince ou son officier la peut faire abattre.

—

M. *Cocheteux* dépose le dépouillement qu'il a fait du dernier volume publié par M. Gachard, intitulé *Inventaire des cartes et plans déposés aux archives générales du royaume.*

L'assemblée entend avec intérêt la lecture des pages les plus remarquables de cet extrait dont elle vote l'impression.

M. Cocheteux se réserve de faire ultérieurement une proposition tendant à provoquer de la part de ses collègues des travaux du même genre.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

# CARTES ET PLANS MANUSCRITS.

## Première série. — Chapitre 1er.

## LIMITES ET ENCLAVES.

### SECTION II.

### LIMITES VERS LA FRANCE.

N° 12. Carte, collée sur toile, des limites des Pays-Bas autrichiens et de la France, du côté de la Scarpe et de l'Escaut, dressée par l'inspecteur-général des ponts et chaussées en Hainaut, Havez, en 1769. — On lit au dos : *Terre de Mortagne*, N° 18.

Haut. 1 mèt. 4 cent., larg. 1 mèt. 11 cent.

N° 13. Carte d'une partie de la frontière du Hainaut vers Bavai, pour servir à l'échange d'une partie du bois de Roisin, terre des Pays-Bas autrichiens, contre une partie du village de la Flamengrie, terre de France ; dressée en 1780, ensuite du traité des limites conclu le 18 novembre 1779.

Haut. 38 cent., larg. 54 cent. 1/2.

## Première série. — Chapitre 2.

### COMTÉ DE FLANDRE.

N° 82. Carte figurative des châtellenies de Courtrai et d'Audenaerde, dressée au XVIIIe siècle.

Haut. 25 cent. 1/2., larg. 28 cent. 1/2.

Cette carte peut servir à fixer de ce côté les limites du Tournaisis.

Digitized by Google

## Première série. — Chapitre 2, section VIII.

### TOURNAISIS.

**N° 122. Plan du bourg d'Antoing, levé en conséquence des décrets du 15 juillet 1756, 11 mai 1757 et 9 janvier 1758, pour la distinction et séparation des terres de Flandre et de Hainaut dans ce bourg. — Collé sur toile.**

Haut. 1 mèt. 82 cent., larg. 1 mèt. 42 cent.

**N° 123. Plan de la ville de Mortagne et de ses dépendances, levé en 1721.**

Haut. 40 cent. 1/2., larg. 32 cent.

---

## Première série. — Chapitre 3, section VI.

### COMTÉ DE HAINAUT.

**N° 260. Carte figurative levée à vue par le général-major de Bauffe, en 1723 et dans laquelle il a marqué divers projets de chaussées, pour communiquer de Mons à Tournai, de Tournai à Ath et d'Ath à Mons, ainsi qu'un projet de canaux souterrains pour l'évacuation des eaux dans les anciennes veines de houille entre St-Ghislain et Mons.**

Haut. 50 cent., larg. 78 cent. 1/2.

---

## Première série. — Chapitre 4, section II.

### CANAUX.

**N° 327. Plan d'un canal projeté entre Mons et Tournai; levé, conformément au terrain, par l'arpenteur Dejardin. — Avec un devis des dépenses.**

Haut. 75 cent., larg. 2 mèt. 7 cent.

Digitized by Google

## Première série. — Chapitre 4, section III.

### FLEUVES, RIVIÈRES, COURS D'EAU.

N° 354. Carte des rivières et canaux des Pays-Bas autrichiens; dressée par ordre de l'auditeur général Clérin, en 1721, pour servir au rétablissement du commerce.

Haut. 1 mèt. 21 cent., larg. 1 mèt. 61 cent.

N° 353. Plan figuratif de l'Escaut, depuis Antoing jusqu'au village de Laplaigne, levé en 1737.

Haut. 46 cent. 1/2., larg. 59 cent. 1/2.

N° 356. Carte figurative de l'Escaut, entre le village de l'Espierre, châtellenie de Courtrai, et celui de Pottes, châtellenie d'Ath; dressée à l'intervention des autorités, par l'arpenteur Albert De Bersaques, en 1704, à l'occasion de l'enlèvement d'un bâteau par la maréchaussée de Tournai. — On y voit une partie de la route d'Audenarde à Tournai, et les enclaves belges dans ce district des Pays-Bas, alors réuni à la France.

Haut. 42 cent., larg. 1 mèt. 2 cent.

N° 369. Plan à vue d'oiseau du cours de l'Escaut dans la traverse de Tournai; dessiné en 1611.

Haut. 35 cent., larg. 4 mèt. 88 cent.

N° 370. Carte figurative des deux rives de l'Escaut, depuis Tournai jusqu'au village de Calonne, avec un procès-verbal de vérification du 8 novembre 1741.

Haut. 28 cent, larg. 1 mèt. 15 cent.

N° 371. Carte du profil de la nouvelle rivière, à Tournai, avec une requête du directeur de la fabrique de porcelaine dans la même ville, tendante à pouvoir construire des moulins à eau; levée vers 1786.

Haut. 30 cent., larg. 1 mèt. 13 cent. 1/2.

Digitized by Google

N° 372. Profil des bords de l'Escaut, à Tournai, depuis l'écluse du pont-des-trous, jusqu'aux écluses de décharge placées entre les fossés du bastion du Luquet et le rempart du corps de place ; levé et dessiné par J. J. Chavanne. — Sans date.

Haut. 19 cent. 1/2, larg. 5 mèt. 9 cent. 1/2.

N° 393. Copie d'une ancienne carte du cours de la Scarpe, depuis St-Amand jusqu'à Mortagne, et de l'Escaut, depuis ce dernier endroit jusqu'à Audenarde, sur laquelle sont indiqués les travaux à exécuter pour le dessèchement des terres inondées de temps à autre, et pour lever les obstacles qui nuisent à la navigation.

Haut. 47 cent., larg. 1 mèt. 27 cent.

---

## Première série. — Chapitre 6.

### FORTIFICATIONS.

N° 459. Plan de la citadelle de Tournai, des fortifications de la partie de la ville située à gauche de l'Escaut, et des travaux d'attaque ; levé probablement pendant le siége de cette ville par les Français, en 1745.

Haut. 52 cent. 1/2., larg. 73 cent. 1/2.

N° 460. Carte intitulée : Plan de la ville et citadelle de Tournai, relatif au projet de la démolition des ouvrages, pour la mettre hors de défenses ; dressé vers 1783.

Haut. 51 cent., larg. 80 cent.

N° 461. Plan de l'emplacement de la citadelle de la même ville, distribué en rues régulières, pour la construction d'un nouveau quartier de la ville, levé vers 1783.

Haut. 67 cent., larg. 99 cent.

Digitized by Google

N° 462. Double du plan précédent.

Haut. 67 cent., larg. 99 cent.

---

## Première série. — Chapitre 9, section VIII.

### BIENS RURAUX APPARTENANT AU DOMAINE ROYAL.

N° 821. Plan des bois domaniaux dits le Petit-Saint-Martin et le Petit-Saint-Marcq, sous la commune de Vezon ; levé par le géomètre forestier Geoffrion Cryseul.

Haut. 40 cent., larg. 25 cent: 1/2.

---

## Première série. — Chapitre 15.

### CARTES DE CIRCONSCRIPTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

N° 1123. Esquisse représentant les situations respectives des couvents supprimés aux Pays-Bas par l'empereur Joseph II, avec un relevé sommaire de ces couvents, au nombre de cent cinquante six.

Haut. 36 cent. 1/2, larg. 61 cent.

---

## Première série. — Chapitre 16.

### CARTES DE CIRCONSCRIPTION DES DÉPARTEMENTS DES DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

N° 1124. Rouleau de dix cartes figuratives de l'étendue et circonscription des bureaux des droits d'entrée et de sortie dans les Pays-Bas autrichiens, savoir : ceux des départements d'Anvers et St-Philippe, de Beaumont, de Courtrai, de Mons,

Digitized by Google

de Navagne, d'Ostende et Nieuport, de Tirlemont, de Tournai, de Turnhout et d'Ypres ; dressées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

---

## Deuxième série. — Chapitre 1^er.

## LIMITES ET ENCLAVES.

### SECTION PREMIÈRE.

### LIMITES VERS LA FRANCE.

N° 1155. Carte intitulée : *Carte d'une partie des limites respectives des frontières de France et d'Autriche vers le Tournésis, à la suite des échanges faits, en vertu du traité de 1769, entre les deux puissances, qui fait voir que le fief de Tréquière, faisant partie du village de Baisieux, désigné audit traité, article 9, pour frontière de France, ne devrait point faire partie des frontières du Tournaisis, puisque ce fief est village de Baisieux ;* dressée vers 1781, pour être joint au rapport fait par le comte Philippe de Nény, en qualité de commissaire nommé pour procéder à l'exécution des articles 1 à 8 et 27 de la convention de limites conclue entre l'Impératrice et le Roi de France, le 18 novembre 1779.

Haut. 54 cent., larg. 45 cent.

---

## Deuxième série. — Chapitre 2, section VIII.

N° 1199. Carte intitulée : Plan d'Antoing ; levé en 1784, à l'occasion de l'exécution de l'édit sur les cimetières et enterrements.

Haut. 48 cent. 1/2, larg. 69 cent.



Digitized by Google

N° 1200. Carte figurative d'une partie du village de Templeuve lez-Dossemez ; dressée en 1725 par Gabriel Derasse, maître arpenteur juré de la ville et cité de Tournai, à la réquisition du prévôt de l'abbaye de St-Martin, en cette ville, et à l'occasion d'un procès entre le seigneur de Templeuve, d'une part, et les fermiers et habitants de cet endroit, d'autre part.

Haut. 38 cent. 1/2, larg. 25 cent.

N° 1201. Autre carte de la même partie de Templeuve lez-Dossemez, dressée en 1726, par Joachim Desfosseux, arpenteur expert et géomètre juré du comté d'Artois et des ville et châtellenie de Lille, à la même occasion que la carte précédente.

Haut. 53 cent. 1/2, larg. 37 cent.

N° 1202. Copie de la carte précédente.

Haut. 54 cent., larg. 42 cent.

N° 1203. Autre carte de la même partie de Templeuve ; dressée probablement à la même occasion que les trois cartes précédentes.

Haut. 48 cent., larg. 50 cent.

N° 1204. Autre carte figurative d'une partie du village de Templeuve ; dressée probablement à la même occasion que les quatre autres cartes précédentes.

Haut. 28 cent., larg. 36 cent.

N° 1205. Carte intitulée : Plan figuratif pour reconnaître l'éloignement de plusieurs maisons à usage de cabaret, qui se trouvent situées hors des portes de St-Martin, Lille, Château et Marvis, pris depuis les barrières mouvantes qui se trouvent à la sortie desdites portes de la ville de Tournai; levé, en 1763, par M. N. Vandael, à l'occasion des arrangements pris par les Consaux et Etats de la ville de Tournai et les Etats du Tournaisis, pour remédier aux abus qui résultaient de la fréquen-

Digitized by Google

tation par les Tournaisiens des cabarets situés au plat pays, où la bière se vendait à meilleur compte que dans la ville.

Haut. 46 cent. 1/2, larg. 67 cent.

N° 1206. Carte intitulée : Plan figuratif, levé, mesuré et tracé, à la réquisition du sieur Nicolas Soil, blanchisseur de cire en cette ville de Tournai, de certains terrains ayant appartenu aux ci-devant Jésuites de la maison d'approbation *(de probation)* de ladite ville, et tenant derrière le jardin de la même maison; dressée en 1778, par l'arpenteur Copin, pour être jointe à la requête dudit Nicolas Soil, par laquelle il demande à la Chambre des comptes de lui céder, à titre onéreux, une partie de ces terrains.

Haut. 45 cent., larg. 28 cent. 1/2.

---

## Deuxième série. — Chapitre 3, section VIII.

### CIMETIÈRES.

N° 1248. Cinq projets différents pour les cimetières destinés à la ville de Tournai sur des terrains dépendants des fortifications démolies de cette ville; faits par P. J. Lecomte, en 1784. — *En cinq feuilles.*

Chaque feuille a 35 cent. 1/2 de hauteur, et 35 cent. de larg.

N° 1249. Plan de l'emplacement de la chapelle du faubourg d'Allain et de son cimetière, à Tournai; levé en 1784, par P. J. Lecomte.

Haut. 35 cent., larg. 53 cent.

N° 1250. Plan de l'emplacement de la chapelle du faubourg St-Martin, à Tournai, de la maison du curé et du jardin y contigu, destiné à être converti en cimetière; levé en 1784 par P. J. Lecomte.

Haut. 35 cent., larg. 53 cent.

Digitized by Google

## Deuxième série. — Chapitre 4, section 1re.

### CHAUSSÉES ET CHEMINS.

N° 1251. Carte d'une partie des provinces de Brabant, de Flandre et de Hainaut, avec indication d'un grand nombre de chaussées projetées ; dressée vers le milieu du XVIIIe siècle, pour être jointe à un mémoire sur la nécessité de construire une chaussée depuis Gand jusqu'à Mons, et de là vers la partie du pays de Liége située entre la Sambre et la Meuse.

Haut. 81 cent. 1/2, larg. 57 cent.

N° 1252. Carte routière d'une partie des provinces de Brabant, de Flandre et de Hainaut, avec indication des chaussées projetées, entre Ath, Enghien, Hal, Grammont, Alost et Termonde ; dressée, en 1750, par l'arpenteur Pinteau.

Haut. 36 cent. 1/2, larg. 67 cent.

---

## Deuxième série. — Chapitre 4, section VI.

N° 1340. Carte figurative du vieux chemin d'Ath à Tournai, passant par le bois de Barryot et supprimée par suite de la construction d'une chaussée entre ces deux villes ; dressée en 1774, par E. H. Fonson, à l'occasion d'un procès au sujet de la propriété de ce chemin entre les maire et échevins du village de Bary et les représentants de la duchesse de Croy.

Haut. 53 cent. 1/2, larg. 38 cent.

N° 1365. Carte intitulée : *Carte figurative, levée à la vue, ayant pris la juste distance de l'un des objets à l'autre, et marquée de différents projets des chaussées pour le transport du charbon de terre de Mons à Tournai, par Ath ;* dressée par le colonel V. De Bauffe, dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Haut 55 cent. 1/2, larg. 81 cent.

Digitized by Google

## Deuxième série. — Chapitre 4, section VIII.

### SEIGNEURIE DE TOURNAI ET TOURNAISIS.

N° 1381. Carte intitulée : Plan figuratif du pavé que M. le baron d'Haudion a fait construire pendant l'année 1760, depuis les limites du Tournaisis, du côté du Bachy, jusqu'à la place au pont, du côté de Bourghelles ; dressée par l'arpenteur Jean-Baptiste Leclercq, pour servir d'explication à un mémoire présenté au comte de Cobenzl, par le baron d'Haudion, contre le droit de planter sur cette chaussée, concédé par le domaine à Martin Huvino, écuyer, seigneur de Bourghelles.

Haut. 53 cent. 1/2, larg. 30 cent. 1/2.

N° 1382. Carte figurative du grand chemin passant par le village de Péronne, avec indication d'un projet de chaussée à y construire, aux frais de Jean-Pierre Descamps et Charles Joseph Loth, moyennant la perception d'un droit de barrière pendant l'espace de 30 ans ; dressée par Nicolas Leclercq, en 1758.

Haut. 45 cent., larg. 59 cent.

N° 1383. Carte intitulée : Plan figuratif de la chaussée que la communauté du village de Wasmes a fait construire, avec le projet d'un bras de chaussée joignant la principale au sommet de la montagne, proche la maison du boulanger, allant vers la machine à feu de Ghisoelle ; dressée en 1775, par E. H. Fonson.

Haut. 86 cent., larg. 54 cent.

Digitized by Google

## Deuxième série. — Chapitre 5, section III.

### FLEUVES, RIVIÈRES, COURS D'EAU.

N° 1503. Carte figurative de l'ancien lit de l'Escaut, à Helchin, demeuré inculte, depuis la coupure y faite, pour en rendre la navigation plus facile ; dressée en 1768, par l'arpenteur Claude-Lamoral-Joseph Delannoy.

Haut. 33 cent., larg. 49 cent.

N° 1505. Plan intitulé : Profil de la manière que l'on devrait construire les digues que l'on propose de faire sur les deux rives de l'Escaut et de la Scarpe, depuis Nivelles, terre de St-Amand, jusqu'à Mortagne, de là à Antoing, et d'Antoing à Tournai. — Sans date.

Haut. 20 cent., larg. 32 cent.

N° 1512. Elévation des écluses de décharge de l'Escaut, près du bastion du Luquet, à Tournai ; dessinée à l'occasion des oppositions faites par le Gouverneur de cette ville, en 1742, à l'exécution des ordres donnés par le Gouvernement pour l'ouverture et la fermeture de ces écluses.

Haut. 34 cent. 1/2, larg. 63 cent. 1/2.

N° 1513. Profil de la hauteur relative des eaux de l'Escaut, à l'écluse d'Antoing, à celle du bastion du Luquet, à Tournai, à celle du pont-des-trous, dans la même ville, et à celle d'Audenarde ; dessiné à la même occasion que la carte précédente.

Haut. 43 cent. 1/2, larg. 25 cent.

N° 1514. Carte figurative d'un projet d'élargissement du petit Escaut, à Tournai, depuis les écluses de l'Escaut, jusqu'à la cunette du bastion du Luquet.

Haut. 27 cent., larg. 43 cent. 1/2.

Digitized by Google

N° 1515. Plan d'une partie du petit Escaut, ci-devant nommé *ancien courant*, à Tournai, depuis les écluses de décharge de l'Escaut près du bastion du Luquet, jusqu'à la jonction du ruisseau qui se dirige vers le moulin à drap, avec indication de l'élargissement proposé de cette rivière; levé par P. J. Lecomte, surveillant des travaux de la ville.

Haut. 31 cent. 1/2, larg. 38 cent. 1/2.

---

## Deuxième série. — Chapitre 7.

### FORTIFICATIONS.

N° 1684. Carte intitulée : Plan du plat terrain, de la partie du rempart avec ses tours, situé derrière le bâtiment servant aux moulins à eau de la ville de Tournai; dressé vers le milieu du XVIII^e siècle.

Haut. 26 cent. 1/2. larg. 43 cent. 1/2.

---

## Deuxième série. — Chapitre 8.

---

# Bâtiments militaires.

---

### SECTION VI.

### TOURNAISIS.

N° 1710. Plan d'une partie de la caserne St-Jean, à Tournai, avec indication des changements à y faire pour loger les insensés, placés dans les tours de la porte de Marvis qui menaçait

Digitized by Google

ruine ; levé en 1771 et joint à une demande du Magistrat, tendante à être autorisé de faire les dépenses nécessaires à cet effet.

Haut. 52 cent. 1/2, larg. 40 cent. 1/2.

---

## Deuxième série. — Chapitre 9.

## ÉDIFICES ET BATIMENTS CIVILS, PUBLICS ET PRIVÉS.

---

### SECTION VII.

---

### SEIGNEURIE DE TOURNAI ET TOURNAISIS.

N° 1854. Croquis d'un plan de deux maisons et de leurs abords, intitulé : Templeuve. — Pour les maisons bâties sur le Warque.

Haut. 33 cent., larg. 42 cent.

N° 1855. Plan de la plate-forme du beffroi, à Tournai, et élévation d'une balustrade que le Magistrat se proposait d'y ajouter, pour remplacer le mur d'appui qui menaçait ruine ; levé en 1785, par P. J. Lecomte, à l'occasion de l'autorisation demandée par le Magistrat de pouvoir faire les dépenses que nécessiterait ce changement.

Haut. 36 cent. 1/2, larg. 49 cent. 1/2.

N° 1856. Dessin d'une aigle éployée en cuivre, posée sur un globe, et tenant dans une de ses serres, l'écu d'Autriche. — Cet ornement, destiné à surmonter le beffroi de Tournai, fut dessiné en 1781, à l'occasion de la restauration projetée de ce monument.

Haut. 54 cent., larg. 37 cent. 1/2.

Digitized by Google

N° 1857. Rouleau composé de dix feuilles, figurant les plans et coupes du bâtiment domanial, dit *le Parlement*, à Tournai, faits vers 1769, à l'occasion du projet, conçu par le gouvernement, d'assigner ce bâtiment à ceux du bailliage de Tournai et Tournaisis, pour y tenir leurs séances.

Haut. 54 cent., larg. 1 mèt. 3 cent.

N° 1858. Plan d'un nouveau moulin à eau à construire, pour l'usage de la manufacture de porcelaine, à Tournai, près de l'embouchure de la Neuve-Rivière dans l'Escaut; levé, en 1764, par l'arpenteur Van Dael.

Haut. 67 cent., larg. 47 cent.

---

## Deuxième série.—Chapitre 10.

### ÉDIFICES RELIGIEUX,

(ÉGLISES, COUVENTS, HOPITAUX).

---

### SECTION VI.

---

### SEIGNEURIE DE TOURNAI ET TOURNAISIS.

N° 1914. Plan du couvent des Chartreux, à Chercq lez-Tournai; levé, après la suppression de ce couvent, par M. J. Wallet, en 1784.

Haut. 75 cent., larg. 1 mèt. 5 cent. 1/2.

N° 1915. Plan du couvent des Croisiers, à Tournai; levé, après la suppression de ce couvent, par l'arpenteur M.-J. Wallet, en 1784.

Haut. 65 cent., larg. 99 cent.



Digitized by Google

N° 1916. Plan du couvent des Dominicains, à Tournai; levé, après la suppression de ce couvent, par A.-J. Allard, en 1784.

Haut. 58 cent., larg. 68 cent.

N° 1917. Plan du couvent des Pauvres-Claires, à Tournai; levé, après la suppression de ce couvent, par A.-J. Allard, arpenteur juré, en 1784.

Haut. 54 cent., larg. 37 cent. 1/2.

---

## Deuxième série. — Chapitre 12.

### BIENS RURAUX APPARTENANT A DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

---

### SECTION IV.

---

### SEIGNEURIE DE TOURNAI ET TOURNAISIS.

N° 2042. Carte figurative de six parcelles de terre situées au poldre de Weerd, sous la paroisse de Tamise; dressée en 1787, par le géomètre A. Vertongen, à l'occasion d'une requête où l'évêque de Tournai et les autres décimateurs dudit poldre demandaient des lettres d'amortissement pour ces terres, destinées à l'emplacement d'une chapelle succursale, de son cimetière et d'une maison de cure.

Haut. 32 cent. 1/2, larg. 51 cent.

N° 2043. Carte figurative des bois appelés *la Sèque Pâture*, et *la Taillette*, situés à Vezon, et appartenant à l'hôpital

Digitized by Google

Notre-Dame, à Tournai; dressée, en 1777, par Jacques-Philippe de St-Martin, arpenteur juré de la province de Hainaut, pour servir à l'appui d'une requête en date du 29 décembre 1775, où le prince de Ligne, l'abbé et les religieux de l'abbaye de St-Martin, à Tournai, et l'hôpital susdit se plaignaient au gouvernement de la surtaxe imposée à leurs propriétés, situées à Vezon. (Voyez le n° 2109.)

Haut. 43 cent., larg. 55 cent. 1/2.

N° 2044. Autre carte des mêmes bois; dressée en 1775, par l'arpenteur Copin, à la même occasion que la carte précédente.

Haut. 66 cent., larg. 1 mèt. 2 cent.

N° 2045. Cahier de treize cartes figurant différents biens ruraux qui provenaient du collége des Jésuites de Tournai; dressées, à l'occasion de la mise en vente de ces biens, par l'arpenteur juré, M.-F. Wallet, en 1774.

Haut. 41 cent., larg. 50 cent.

N° 2046. Cahier de sept cartes figurant différents biens ruraux qui provenaient du noviciat des Jésuites de Tournai; dressées, à la même occasion que le cahier précédent et la même année.

Haut. 38 cent., larg. 49 cent.

N° 2047. Carte figurative d'une pièce de terre sise à Blandain, et appartenant à l'abbaye de St-Martin, à Tournai. — Sans date.

Haut. 19 cent. 1/2, larg. 31 cent. 1/2.

N° 2048. Carte figurative d'une prairie sise au village de Bruyelles, et appartenant à l'abbaye de St-Martin à Tournai; dressée en 1708.

Haut. 20 cent., larg. 15 cent. 1/2.

Digitized by Google

N° 2049. Carte figurative d'un autre pré sis au même village de Bruyelles, et appartenant probablement à l'abbaye de St-Martin, à Tournai, dans les archives de laquelle cette carte a été trouvée ; dressée au commencement du 18e siècle.

Haut. 34 cent., larg. 29 cent. 1/2.

N° 2050. Carte figurative des fiefs appartenant à l'abbaye de St-Martin, dans la commune d'Esquelmes. — Sans date. — Avec une feuille d'explications.

Haut. 69 cent., larg. 45 cent.

N° 2051. Carte figurative des terres redevables de cens et rentes à l'abbaye de St-Martin, dans la commune d'Estaimpuis. — Sans date. — Avec description.

Haut. 1 mèt. 16 cent., larg. 89 cent.

N° 2052. Autre carte figurative, sur vélin, des mêmes terres. — Sans date.

Haut. 88 cent., larg. 62 cent.

N° 2053. Carte figurative du village d'Evregnies et des terres de cette commune sur lesquelles l'abbaye de St-Martin possédait des rentes seigneuriales et foncières. — Sans date. — Avec description.

Haut. 66 cent., larg. 91 cent.

N° 2054. Carte figurative, sur vélin, des terres sur lesquelles l'abbaye de St-Martin possédait des cens, rentes et redevances dans la commune d'Evregnies. — Sans date. — Avec description.

Haut 90 cent., larg. 63 cent. 1/2.

N° 2055. Carte figurative, sur vélin, des terres apparte-

Digitized by Google

nant à l'abbaye de St-Martin dans la commune d'Evregnies. — Sans date. — Avec description.

Haut. 64 cent., larg. 91 cent.

N° 2056. Carte figurative des terres situées à Hérinnes-sur-l'Escaut, et sujettes à la dîme envers l'abbaye de St-Martin, à Tournai ; dressée vers 1722.

Haut. 56 cent., larg. 85 cent.

N° 2057. Carte figurative du vivier de Kain et des terres voisines appartenant à l'abbaye de St-Martin, à Tournai. — Sans date.

Haut. 18 cent. 1/2, larg. 30 cent. 1/2.

N° 2058. Carte figurative, sur vélin, des terres situées à la Tombe, à Kain et à Rumillies et appartenant à l'abbaye de St-Martin, à Tournai. — Sans date.

Haut. 68 cent. 1/2, larg. 68 cent. 1/2.

N° 2059. Carte figurative de la seigneurie de Crèvecœur, au village de Mont-St-Aubert, dit *la Trinité*; dressée en 1712.

Haut. 99 cent., larg. 67 cent.

N° 2060. Carte figurative des terres situées dans la seigneurie de Crèvecœur, au Mont-St-Aubert, et appartenant à l'abbaye de St-Martin, à Tournai; dressée vers 1722.

Haut. 54 cent. 1/2, larg. 82 cent. 1/2.

N° 2061. Carte figurative d'une pièce de terre située à Mourcourt, et appartenant à l'abbaye de St-Martin, à Tournai. — Sans date.

Haut. 37 cent., larg. 30 cent. 1/2.

N° 2062. Carte figurative des terres sises à Mourcourt, et

Digitized by Google

assujetties à des rentes et redevances foncières envers l'abbaye de St-Martin, à Tournai. — Sans date.

Haut. 55 cent., larg. 42 cent.

N° 2063. Carte figurative d'un bois nommé *Bois du Moulin*, à Mourcourt, lequel était chargé d'une redevance foncière envers l'abbaye de St-Martin, à Tournai. — Sans date.

Haut. 37 cent., larg. 30 cent.

N° 2064. Carte figurative, sur vélin, des terres appartenant à l'abbaye de St-Martin, ou sur lesquelles elle possédait des cens et rentes, dans la commune de Pecq. — Sans date.

Haut. 94 cent., larg. 63 cent.

N° 2065. Carte figurative d'autres terres appartenant à l'abbaye de St-Martin, ou sur lesquelles elle possédait des cens, rentes ou autres redevances, dans la commune de Pecq. — Sans date.

Haut. 97 cent., larg. 82 cent.

N° 2066. Carte figurative, sur vélin, des terres appartenant à l'abbaye de St-Martin, dans la commune de Popuelles, ou sur lesquelles elle percevait des cens et rentes ; dressée vers 1712.

Haut. 69 cent., larg. 62 cent.

N° 2067. Carte figurative, sur vélin, des terres appartenant à l'abbaye de St-Martin, au village de Pottes. — Sans date.

Haut. 70 cent. 1/2, larg. 39 cent.

N° 2068. Carte figurative d'une partie des terres situées à Quartes, entre les prés dits *Villerie*, le grand chemin de Tournai à Forest et Anvaing et le chemin Coroziez, qui

Digitized by Google

devaient la dîme à l'abbaye de St-Martin, à Tournai; dressée par l'arpenteur Fouret, en 1722.

Haut. 92 cent., larg., 38 cent. 1/2.

N° 2069. Carte figurative d'une autre partie de terres situées à Quartes, entre l'endroit dit *les Prés*, le bois dit *du Venois*, le chemin nommé *Rejet* et celui dit *la Ruelle*, et sujettes à la même dîme; dressée vers 1722.

Haut. 49 cent. 1/2, larg. 38 cent.

N° 2070. Carte figurative d'une autre partie de terres situées à Quartes, entre les prés des censes de Braffe-Colombier, le territoire de Thimougies et le Haut-Rejet, et sujettes à la même dîme; dressée vers 1722.

Haut. 49 cent. 1/2, larg. 38 cent. 1/2.

N° 2071. Carte figurative d'une autre partie de terres situées à Quartes, à l'endroit nommé *Prairies entre-deux*, et sujettes à la même dîme; dressée vers 1772.

Haut. 55 cent., larg. 41 cent.

N° 2072. Carte figurative d'une autre partie de terres situées à Quartes, entre le bois dit *Venois*, la cense de Braffe, les territoires de Thimougies et de Béclers, et sur lesquelles probablement l'abbaye de St-Martin possédait aussi la dîme; dressée vers 1722.

Haut. 50 cent. 1/2, larg. 37 cent. 1/2.

N° 2073. Carte figurative, sur vélin, des terres possédées par l'abbaye de St-Martin, ou sur lesquelles elle percevait des cens et rentes, à St-Léger. — Sans date.

Haut. 62 cent., larg. 90 cent.

Digitized by Google

N° 2074. Carte figurative d'une partie de la commune de St-Léger et des terres appartenant à l'abbaye de St-Martin, entre le ruisseau de l'Espierre et le territoire d'Evregnies. — Sans date. — Avec description.

Haut. 62 cent., larg. 1 mèt. 20 cent.

N° 2075. Carte figurative des terres sur lesquelles l'abbaye de St-Martin possédait des rentes au village de St-Léger et au Trieu de Cathenies, sous Pecq. — Avec description.

Haut. 62 cent. 1/2, larg. 82 cent.

N° 2076. Farde contenant six cartes figuratives, tant de la ferme de Baudrimont et de ses dépendances, sise à Templeuve et appartenant à l'abbaye de St-Martin, que d'autres propriétés dans cette commune sur lesquelles ce monastère élevait des prétentions. — Sans date. — Avec description.

Haut. 36 cent. 1/2, larg. 30 cent.

N° 1077. Carte figurative de plusieurs parties de terres sises à Templeuve, sans noms de propriétaires et intitulée au dos : *Plan pour les maisons à Templeuve*; dressée probablement pour indiquer les terres assujetties à la dîme envers l'abbaye de St-Martin, à Tournai, dans les archives de laquelle cette carte a été trouvée.

Haut. 48 cent. 1/2, larg. 38 cent. 1/2.

---

Digitized by Google

## Deuxième série — Chapitre 13.

### BIENS RURAUX APPARTENANT A DES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

---

N° 2094. Carte *intitulée : Plan des prairies et des communes des villages de Hérinnes, Warcoing et Pecq* (Tournaisis) ; faite pour être jointe à une requête que les gens de loi d'Hérinnes présentèrent au Conseil des finances en 1735, afin que les propriétaires desdites prairies contribuassent pour deux tiers dans les frais qu'ils avaient été obligés de faire lorsque ces prairies furent inondées en 1724.

Haut. 33 cent. 1/2, larg. 50 cent 1/2.

N° 2095. Autre carte figurative des mêmes propriétés, intitulée : *Plan des prairies et des communes des villages de Hérinnes, Warcoing et Pecq ;* dressée vers 1774, à l'occasion d'un règlement porté sur la paisson dans ces prairies.

Haut. 24 cent., larg. 49 cent.

---

### III PARTIE.

---

## Cartes et plans gravés.

---

Outre les cartes générales de la Belgique et du Hainaut, il faut noter les numéros suivants :



Digitized by Google

N° 186. Diocèse de Tournai, divisé en dix doyennés. — En quatre cartes, dressées, au XVIII^e siècle, par J.-B. D. B. (De Bouge), et gravées par Jeanne-C. et Ph.-J. Maillart. — (La première carte manque).

Chaque carte a 57 cent. 1/2 de haut. et 46 cent. de larg.

N° 187. Carte du diocèse de Tournai, dédiée à S. A. monseigneur Guillaume-Florentin-Jean-Félix, prince de Salm-Salm et du St-Empire, wildgraf de Dhaun et Kyrbourg, ringraf de Stein, seigneur régalien d'Anhold, évêque de Tournai, seigneur temporel d'Helchin, St-Genois, Bossut, Wez-Velvain, Wazennes et Lezennes, par son très-humble et très-obéissant serviteur, J. B. De Bouge, géomètre et géographe. — Bruxelles, 1789. — (Cette carte est incomplète).

Haut. 57 cent. 1/2, larg. 46 cent.

N° 333. Plan de la ville et citadelle de Tournai. — La Haye, sans date. — Collé sur toile.

Haut. 39 cent. 1/2, larg. 51.

N° 478. Le combat de Leuze ou de la Cattoire.— Le combat se donna entre le bourg et ce village, situés en Hainaut, près d'Ath, où l'arrière-garde de l'armée confédérée, composée de soixante-douze escadrons, fut défaite par vingt-huit de l'armée du Roy, le 19 septembre 1691. (*tit. litt.*)

Haut. 31 cent., larg. 39 cent.

---

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 19 AVRIL 1849.

M. F. Du Bus, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et adoption du procès-verbal.

—

### CORRESPONDANCE.

M. Henri Bruneel, secrétaire de la Commission historique du département du Nord, écrit au secrétaire la lettre suivante en date du 14 mars :

» Je viens de recevoir, pour notre Commission historique, le *Bulletin* de la *Société historique et littéraire de Tournai.* A la prochaine séance de la Commission, je le présenterai à mes collègues en leur faisant remarquer combien cette publication fourmille de renseignements curieux, de documents d'une haute valeur historique. Oui, vous êtes bien les dignes enfants de notre capitale mérovingienne! Mais comment, après tout, se défendre de devenir un archéologue passionné, lorsque, comme vous, on vit au milieu des plus émouvantes reliques du passé ? Ici, nous apprécions d'autant mieux votre richesse que nous habitons la ville de France la plus pauvre en monuments historiques. Depuis longtemps les boulets ennemis ont mis nos édifices en coupe réglée. Hier, il nous restait encore le palais des ducs de Bourgogne, mais tellement dénudé, lézardé, déshonoré, que monsieur le maire a trouvé le logis de Philippe-le-Bon indigne d'abriter sa splendeur municipale... A vrai dire, on remplace cette ruine par des constructions très-remarquables, dont les archéologues de l'an de grâce 2250 s'occuperont avec amour... En attendant, nous sommes là, nous autres de la Commission historique du Nord, à

Digitized by Google

demander piteusement à nos voisins du département : « un petit monument, s'il vous plaît !... » Tandis que vous... Tenez, quand j'y pense, il me prend envie d'enlever, un beau soir, mes honorables collègues, président et secrétaire, et d'aller déposer tout notre aréopage au pied de votre splendide cathédrale... Une seule crainte m'arrête dans l'accomplissement de ce rapt : j'ai peur que votre digne évêque ne dénonce mon crime en faisant sonner cette même cloche qui lui a inspiré le superbe mouvement oratoire dont il a salué la visite du congrès...

»Quoi qu'il en soit, je ne vois pas pourquoi nous tiendrions le moindre compte de la décision des diplomates de 1814 ; entre vous et nous, la frontière n'est pas visible à l'œil nu. D'ailleurs nos bons douaniers belges et français s'occupent fort peu du transit scientifique; rien qu'à les voir, on demeure convaincu qu'ils n'ont jamais saisi une seule idée au passage... Proposons donc à nos *sociétés* réciproques de décréter que, pour elles, le bureau de Mouscron est un mythe; et échangeons bravement notre casse et notre séné, comme gens qui se prétendent compatriotes en vertu du droit historique. J'avoue cependant que, dans ce marché, nous trouverons notre compte mieux peut-être que vous ne ferez le vôtre ; mais dites bien à vos collègues que nous allons redoubler d'efforts pour tâcher de nous mettre au pair avec eux. En attendant, mon cher secrétaire, veuillez leur présenter de ma part un exemplaire de mon *Histoire populaire de Lille*, que je vous adresse aujourd'hui; si vous avez la patience de lire ma préface, vous saurez pourquoi ce livre est si maigre de sa personne. Plus tard, si, comme je l'espère, je rencontre chez vous l'indulgence dont j'ai si grand besoin, je me résignerai à vous envoyer quelques autres publications, les sœurs aînées de celle-ci. — Agréez, etc.

—

Digitized by Google

M. *A.-M.-C. Van Asch van Wijck*, président de la *Société historique d'Utrecht*, écrit au secrétaire une lettre dont voici quelques extraits :

» Je me flatte que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous offrir un exemplaire de la première partie d'une brochure que je viens de faire paraître, intitulée : *Schutgilde in Nederland*. Cette institution du moyen âge a joué un rôle si important dans l'histoire militaire des Pays-Bas, et exercé en même temps une si grande influence sur les mœurs et la politique du pays à cette époque, que j'ai cru que la lecture des fruits de mes recherches et de mes labeurs aura peut-être l'avantage de vous intéresser quelque peu.

» Il est superflu de vous dire combien le sujet que j'ai choisi est étendu, et accompagné de difficultés nombreuses. Pour bien représenter cette institution dans son véritable caractère et dans toutes ses modifications, il faudrait être muni des documents concernant les serments de presque chaque ville et de chaque endroit où ils ont existé. C'est une tâche ardue. Cependant, loin de me laisser décourager, je m'efforcerai de donner à la suite de mes essais un certain degré d'intérêt historique aussi bien dans mon pays que dans le vôtre, et pour pouvoir atteindre ce but, je prendrai la hardiesse d'invoquer vos bons offices. . . . . .

» J'en viens à un point qui regarde plus généralement l'intérêt de la science historique des Pays-Bas.

» Il n'est pas nécessaire de vous rappeler combien, surtout dans les dernières années, s'est manifesté dans notre pays un goût prononcé pour cette étude. A la fin, l'exemple donné par la Belgique a trouvé ici de zélés imitateurs. On a commencé à mettre quelque ordre dans nos archives, reconnaissant leur haute importance pour l'histoire qui exige encore tant de lumière. Ce goût et cette conviction ont donné naissance à la *Société d'Utrecht* que j'ai l'honneur de présider. Les fondateurs ont pensé devoir suivre un chemin plus sûr et plus court que celui que suivent les autres institutions scientifiques

Digitized by Google

du pays pour atteindre plus promptement le but utile qu'elle s'est proposé.

La direction a pensé d'abord devoir employer toute la contribution des membres à faire imprimer les documents inédits les plus intéressants et ensuite de se créer des relations dans toute l'étendue du pays, surtout de les chercher et consolider en Belgique, afin que l'on puisse se prêter une main auxiliaire dans les différentes recherches que l'on désire instituer dans l'un ou l'autre royaume. C'est pour cet effet que je vous prie instamment de nous faire la grâce de ne pas oublier notre Société, si nous pouvons vous être de quelque utilité, mais de vous adresser à M. *J.-J. de Geer junior*, directeur, qui est spécialement chargé de la correspondance de Belgique. Soyez assuré que ce sera toujours pour nous un véritable plaisir de pouvoir vous montrer le prix que nous mettons à la bienveillance que l'on témoigne à l'égard de notre institution. »

Agréez, etc.

—

Il a été écrit, sous la date du 31 mars, à l'administration communale de Tournai, au gouvernement provincial et à M. le ministre de l'intérieur pour provoquer une subvention de la part de chacune de ces autorités.

M. le Gouverneur du Hainaut a répondu le 3 avril que la demande de la Société sera soumise à la députation du Conseil provincial lorsque ce collége aura à s'occuper de la répartition du crédit destiné à l'encouragement des sciences et des lettres.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance :

1° *De schut-of schuttengilde in Nederland*, door jhr. M. A.-M.-C. Van Asch van Wijck. Eerste gedeelte. ( *overgedrukt uit de Berigten van het Historich Gezelschap* I, Deel, II stuk.) — *Utrecht*, Kemink en zoon, 1849, in-8°, IV-111 pp.

Offert par l'auteur, avec une brochure de 13 p. in-8° intitulée :

Digitized by Google

*Reglement voor het historisch gezelschap te Utrecht.* Herzien 15 *mai* 1848.

2° *Congrès professoral de Belgique. Comité permanent.* n° II. *De la formation et du recrutement des professeurs. — Examen de l'arrêté royal du* 22 *juin* 1848. — Tirlemont (1849), in-8° d'une feuille.

Offert par M. Fréd. Hennebert.

3° *Histoire populaire de Lille*, par Henri Bruneel. — *Lille*, Danel, 1848, in-8° de 230 pages.

Offert par l'auteur.

Voici un extrait de la préface : « Le seul aspect de ce volume dit assez que notre travail n'est pas à proprement parler une œuvre de science. En effet : pas une note au bas des pages, pas une pièce justificative à la fin du livre ; nous contons tout et ne prouvons rien... Que voulez-vous? une histoire populaire n'a pas le droit de grossir et d'enchérir outre mesure, et nous nous adressons spécialement ici à un monde de lecteurs qui n'est pas encore assez savant pour se méfier de tout et refuser de croire un honnête écrivain sur parole... Du reste, nous avons composé ce livre avec tout le soin dont nous sommes capable, nous aidant des précieuses recherches publiées par quelques-uns de nos concitoyens, hommes de savoir et de probité.... Nous n'avons rien négligé pour établir l'exactitude la plus scrupuleuse dans les faits et dans les dates... etc. »

Remerciements.

—

M. *Fréd. Hennebert* communique à l'assemblée différents extraits des registres aux résolutions des Consaux de Tournai, ayant trait à la découverte du tombeau de Childéric en 1653.

23 juin 1653.

« Ledit Sr Prevost (le Sr du Foresteau) at dict que le suject de l'assemblée estoit à raison d'une lettre escrite par l'Audiencier Verreyken à Monsieur le conseillier de Bargibant, de la part de S. A. Impérialle, par laquelle mande que sadite Alteze ayant esté adverty que depuis quelques jours ença, en

Digitized by Google

faisant des fondemens pour bastir quelque maison aux environs du cimetier de St. Brixe en cette ville, on y auroit trouvé casuelement diverses antiquitez tant d'or que d'argent et d'auttre métal, entre aultres une médaille du Roy Childeric de l'an 1070. Sadite Alteze luy avoit commandé d'escrire audit sr. conseillier qu'il auroit à déclarer à vos S^ries^ de sa part qu'elles voudroient envoyer quelque personne avecq touttes lesdictes antiquitez trouvées, pour ce que sadicte Alteze désiroit de les veoir. »

» Envoyant, ledit sr Audiencier, une figure de la médaille susmentionnée qui avoit esté envoyée a sadite Alteze, laquelle il prioit lui estre renvoyée.

*On députe monsieur le conseillier de Bargibant à l'effect cy représenté, et affin d'un chemin poursuivre les affaires concernantes cette ville ventilantes illecq.*

8 juillet 1653.

» Le conseillier de Bargibant a faict rapport qu'ensuitte de la députation faicte par Vos S^ries^, il se seroit transporté en la ville de Bruxelles avecq l'anneau du roy Childericq et aultres pièches trouvées proche de l'église St.-Brixe, lesquelles S. A. avoit désiré de veoir, où estant et ayant faict entendre son arrivée à sadite Alteze, il receut commandement de se trouver prestement vers elle, comme il fit, et luy en fit aussy ostension, pièche à pièche, luy faisant, selon l'occasion d'icelle, quelque discours de l'antiquité de l'estat de la ville au temps du Roy et aultres entretiens, ce que sadite Alteze tesmoignia avoir pour aggréable, l'ayant retenu plus d'une heure et demy seul, et prenant luy mesme lesdits anneaux et pièches pour les considérer, ayant répété par plusieures fois qu'il estoit fort curieux de semblables raretez et qu'il en avoit encore, surquoy ayant, luy rapportant, déclaré que s'il y avoit quelque chose qui luy fut aggréable, Vos S^ries^ attribueroient à bonne fortune de luy présenter, il respondit qu'il ne les avoit mandé à cette intention, mais qu'il les retiendroit pour quelques jours et qu'il luy feroit sçavoir quandt il debvroit retourner. Suivant

Digitized by Google

quoy le mercredy soir, il receut ordre d'aller trouver sadite Alteze, laquelle luy dict qu'elle avoit receu beaucoup de contentement de veoir lesdites pièches et qu'elle les luy remectroit ès mains affin de les faire peindre et puis buriner pour en thirer des exemplaires pour l'honneur de la ville, luy ayant recommandé de les mectre ès mains d'un bon ouvrier et non d'un brouillion, et puis qu'il ne partiroit sans recevoir de nouveau ses commandements, et comme il commencheoit à s'informer de quel ouvrier il se pourroit servir à cet effet, il receut par exprès nouvelles de la dernière maladie de monsieur le thrésorier d'Antoing, son oncle, qui l'obligea de retourner. Auparavant néantmoings il fut trouver monsieur le docteur Chiflet, auquel sadite Alteze at beaucoup de croyance, et luy ayant déclaré le suject de son partement, et ce qui estoit de la volonté de sadite Alteze, il le pria de se charger de faire peindre et buriner lesdites pièches, en sorte que sadite Alteze en auroit satisfaction, ce qu'il promit faire, et de faict il at esté escript, tant par icelluy S^r Chiflet qu'aultres, qu'on y estoit présentement empesché. Et durant le peu de jours qu'il fut en Bruxelles, il n'at peu wider de l'affaire des liquidations de l'ayde pour l'absence de monsieur de Rivière qui en estoit chargé, ains seulement at veu le s^r Teil faisant office de quartier maître, auquel il at recommandé le faict de la garnison. »

*On at le besongnié dudit S^r Conseillier, pour aggréable.*

26 août 1653.

« Le conseillier de Bargibant at déclaré que S.A. l'avoit mandé et lui dict qu'il avoit très aggréables les anneau et bagues qu'il luy avoit apporté le voyage précédent, et avoit commandé d'en escrire lettres de remerchiment à Voz S^ries qu'il at exhibé, dont at esté faitte lecture, contenantes qu'il avoit receu par les mains du conseillier pensionnaire de cette ville Bargibant l'offre que Voz S^ries luy avoient faict faire des antiquitez qui ont esté trouvées en cette dite ville du roy Childéric, et comme il en faisoit une singulière estime pour l'anchienneté et rareté,



Digitized by Google

il en sçavoit à Voz dites S^ries^ grand gré, ce qu'il avoit bien voulu signifier par lesdites lettres. »

9 septembre 1653.

» De la requeste des doyen et égliseurs de l'église paroischialle de St.-Brixe en cette ville, remonstrants, comme commis et députez de la part des notables de ladicte paroische, qu'il est venu à leur cognoissance que Voz S^ries^ ont donné à son Alteze impérialle les bagues et aultres antiquitez très-signalées et remarquables trouvées et descouvertes depuis naguaires enfouyes en la maison occupée par le thrésorier de ladicte église, appertenante à icelle de toute anchienneté et vraisemblablement amortye, lesquelles néantmoings, selon la disposition du droict escript, debvoient appertenir à ladite église, comme ayantes esté trouvées en son fondt et héritaige par le s^r^ Pasteur d'icelle, lequel at esté présent à la descouverture et invention, et en at faict la levée, selon la décision expresse *in § thesauros instit. de rerum divisione.* Pourquoy ilz prenoient leur recours à Voz S^ries^ à ce qu'il leur plairoit estre servyes de leur faire payer et furnir au prouffict de ladicte église le prix et valeur desdites pièches, à l'advenant des deux tiers du poids de l'or d'icelles, eu esgard tant à la pauvreté et grande nécessité de leur église qu'à ce que lesdites pièches, pour leur antiquité et rareté, ne peuvent estre moings estimées que lesdits deux tiers avant de leur poids, et que si elles eussent esté à vendre, les suppliants en eussent facillement eu aultant. »

« Item et finallement qu'il ne seroit raisonnable que leur dicte » église fut privée et excluse de son droict. »

*Renvoyée à messieurs les chefs et conseil pour estre examinée.*

Digitized by Google

M. *Fréd. Hennebert* dit avoir cherché vainement quelle suite avait pu être donnée à la lettre adressée aux Consaux par l'évêque Desne, et qu'il a communiquée à la Société ; en revanche il a trouvé, chemin faisant, la relation d'un singulier conflit de juridiction dans lequel ce même prélat a joué un rôle caractéristique. L'honorable membre donne lecture de ce document.

» Consaulx rassamblez le vendredy XIIIe jour d'aoust XVc nonante noef, pour adviser sur ce que monsigneur le reverendissime evesque de Tournay s'estoit le jour d'hier, environ les noef heures de devant midy, trouvé en l'assamblée de mescieurs les Preuostz et Jurez, ausquelz il a déclaré coment il auoit ce jourd'huy entendu que mescieurs auoient donné grace a des comediens franchois de jouer en ceste ville, ce qu'il n'entendoit aulcunement tollerer, veu qu'en leur permectant, ce seroit donner moyen de desbauchemens et yvrongneryes au peuple, et que come franchois ilz polroient espier le pays, emportant les deniers du peuple lequel aussi se mectroit a oisiveté, adjoustant apres pluiseurs propos que ce fait n'estoit seulement de la congnoissance seculiere ains aussy ecclesiasticque, et qu'on ne debuoit auoir donné lad. grace et licence sans luy en auoir parlé, disant avec grant collere, chaleur et behement par pluiseurs fois qu'il ne permectroit lesd. jeux, ains que s'ilz jouoient, qu'il les tireroit jus du theatre et renuerserait led. theatre, pryant que Dieu luy en donna la forche, et que plustot il espanderoit son sang que de le permectre. Insistant partant que l'on euist a reuocquer lad. grace. Sur quoy voyant lesd. srs Preuostz et Jurez mondict signeur evesque en sy grande alteration et collere, fut trouué bon de ne luy donner lors aulcune response, et estant iceluy signeur retiré, enuoya prestement l'un de ses gens pour avoir response, auquel fut déclaré, d'aultant qu'en ce fait il y alloit de l'auctorité et jurisdiction de la ville, que les Consaulx s'assembleroient le lendemain matin pour leur donner aduertence de tout ce que

Digitized by Google

dessus, et ce faict, donner à sa signeurie reverend. la response qu'il conuenoit.

Suivant quoy, estans lesd. s^rs Consaulx assamblez, et trouué que sur semblable difficulté aduenue en l'an LII, fut ordonné par la Royne douairiere de Hongrie, gouuernante de ces pays pour l'impériale majesté, par ses lettres closes ce que s'ensuit :

» Marie par la grace de Dieu, royne douairière de Hongrie, de Boheme, régente.

» Chiers et bien amez, pour aucunes bonnes et raisonables causes, nous vous requerons et neantmoins ordonnons bien a certes de par l'empereur monseigneur et frere, que doresenavant ne permettez jouer aucuns jeuz en la maison de sa majesté à Tournay ne en aultres maisons privées et particulieres, pour les inconueniens desja aduenuz et qui en pourroient aduenir, et aussy que en publicque ne permettez jouer aucun jeux n'est qu'ilz soient préalablement visitez par l'official de Tournay illec resident, ou les deputez ordonnez de par sad. majesté a la visitation des liures et impressions au quartier dud. Tournay, et que de ce il vous soit apparu, sur paine de correction arbitraire. Chiers et bien amez, notre seig^r vous ait en garde. Escript a Bruxelles, le xxj^e jour de janvier xv^e lij. Soubsigné *Marie*, et plus bas, De Zoete. Et sur le dos estoit escript : A nos chiers et bien amez les Preuostz et Conseil de la ville et cité de Tournay, et cachetez d'un cachet en chire vermeille, — Et depuis, si comme le premier de decembre xv^c lvj, sur ce que le promoteur comparant en l'assamblée des Consaulx par charge du vicariat afin que l'on fait cesser les jeux quy se faisoient a la teste dor, lesd. Consaulx ordonnerent (attendu que lesd. joueurs jouoient chose quy ne fusent a jouer) de les laisser jouer et aultres actes d'iceux s^rs Consaulx tant du xxix^e dud. mois que v^e de decembre cincquante noef, par ou clerement apparoissoit que de permectre ou deffendre lesd. joueurs de jouer dependoit nuement de l'auctorité du magistrat et la visitation des histoires, tragédies, etc., aud. sg^r reverendissime ou ses commis ; et pareillement auroient

Digitized by Google

esté veus pluiseurs actes certificatoires, par lesd. comédiens exhibez, par lesquelz se voioit iceulx avoir representé histoires, comedies et tragedies es villes de Liege, Mons en Haynau, ville et cité d'Arras, Bapaume, Bruxelles et aultres, et qu'ilz n'avoient en icelles representé chose repugnante aux ordonnances de notre mere sainte Eglise, ains que les adsistans en avoient esté bien ediffiez, et le tout meurement debatu et considere, lesd. s^rs Consaulx ont advoué et advouent lad. grace donnée ausd. comediens de représenter comedies et tragedies en ceste dite ville comme dit est, et pour remonstrer a mond. sg^r le reverendissime que aud. magistrat compete et appertient de donner semblables graces de jouer comedies et tragédies, a charge neantmoins que au préalable elles fussent visitées comme elles avoient este par mons^r m^e Pierre Carrette, chanoisne et du vicariat de mond. sg^r le reverendissime. Et affin de celuy donner appaisement a este advisé de luy communicquer lesd. lettres de la royne Marie avec les actes desd. s^rs Consaulx, ensemble les susd. actes de permission de jouer et certificatoires, ont commis et député mons^r le grand Preuostz et les deux s^rs conseillers de ceste ville, lesquelz suivant ce se seroient transportez vers sad. seigneurie reverendissime, et a leur retour auroient faict rapport de leur besoigne, lequel entendu par lesd. s^rs Consaulx et ayans de rechief sur iceluy délibéré, ont resolu, pour eviter a tous debatz, de reuocquer la susd. grace moyennant toutte fois acte de non préjudice soubz cette forme : — « Nous soubsigne, evesque de ceste ville et » cité de Tournay, déclarons et recognoissons par cestes que » les Consaulx de lad. ville ayant reuocqué la grace et per- » mission accordée par les Preuostz et Jurez dicelle ville a » aulcuns comediens franchois d'exiber et représenter pluiseurs » histoires, tragedies et comedies; depuis advoué par lesd. » Consaulx auraient ce faict a notre tres instante pryere et » requete et pour ceste fois, sans pour ce vouloir prejudicier » aulcunement a l'authorité et droit que lesd. Consaulx et » Preuostz et Jurez ont de permectre et donner grace de faire

Digitized by Google

» semblables jeuz et representations, comme de tout temps ilz » et leurs prédécesseurs ont faict, a charge neantmoins de » par lesd. comediens au préalable faire visiter leurs comedies. » Faict audict Tournay, ce XIII^e daoust XV^c nonante noef. » — Et pour aller communicquer led. acte a mond. sg^r le reverendissime et entendre s'il le poldra signer, ont comis et député le conseiller de Corde et Philippe Coene, juré. Lesquelz, a leur retour, auoient faict raport ausd. s^rs Consaulx de leur besoignes et que mond. seig^r le reverendissime auoit signé led. acte soubz ceste forme : « Nous, Michel d'Esne, euesque de Tournay, » auons icy soubsigné, sans préjudice neantmoins de notre » authorité. Faict à Tournay le XIII de aoust 1599. Soubsigné » Michel, Euesque de Tournay. » Ce qu'entendu et veu par lesd. sg^rs Consaulx ont, pour maintenir leur authorité, resolu de renuoyer leursd. deputez vers sa seigneurie reverendissime, affin qu'il eust a adjouster aud. acte ces mots : *au regard de la visitation desd. comedies et tragédies*; suivant quoy lesd. conseillers et juré ayans esté de rechief par deuers mondit sg^r et estans de retour, auroient faict raport qu'ilz auoient declare et suplye mond. sg^r le reverendissime de vouloir adjouster lesd. motz : *au regard de la visitation desd. comedies et tragédies*, ce quil auroit refusé faire, disant ne vouloir avoir son auctorité limitée, et sur ce que led. de Corde auroit pryé sa seigneurie declarer quele entendoit estre sad. authorité, et s'il estoit aultre que touchant lad. visitation desd. comedies et tragédies, luy auroit declare qu'il ne scauoit et ne l'auoit encore espluché, inculpant aud. conseiller qu'il le vouloit surprendre. Et come icelui conseiller disoit estre illecq enuoye seulement come porteur de parolles, auroit respondu « pourquoy estes vous » venus ? je ne vous ay pas mandé... » et neantmoins, apres pluiseurs propos auroit finalement adjousté audict acte en marge les motz suivans : *et telle que pooient auoir noz predecesseurs*, sans vouloir, orez que pluiseurs fois requis, declarer quele authorite il pretendoit au faict susd. pardessus lad. visitation. Ce qu'estant entendu par lesd. s^rs Consaulx ont

Digitized by Google

resolu, attendu lesd. refus, de passer oultre et laisser jouer lesd. comediens suivant la grace a eux accordée, et neantmoins de, au prealable, enuoyer encoire vers mond. sg^r le r^me Jean Wibault, second procureur de ceste ville, pour scavoir sil poldroit adjouster lesd. motz, *au regard de la visitation desd. comedies et tragédies*, ce qu'il nauroit volu faire, come led. procureur aurait raporté, et partant auoit esté permis ausd. comédiens de jouer et representer lesd. comedies et tragedies visitées come dit est. »

—

*M. L. Dumortier* demande la parole.

L'honorable membre rappelle le legs fait à la ville par M. Fauquez, d'un certain nombre d'objets d'antiquité, outre une riche collection de médailles et de tableaux. La délivrance de ce legs, longtemps suspendue, par suite d'une opposition de la part des héritiers du défunt, vient d'être effectuée ; en sorte que le *Musée Fauquez* est devenu possible. M. L. Dumortier estime qu'il serait à propos que la Société donnât à quelques-uns de ses membres la mission de dresser un inventaire raisonné des richesses archéologiques que possède la ville et qui sont éparses à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, aux archives et peut-être ailleurs. Il propose donc que le comité permanent s'occupe de former un *comité archéologique*, composé de cinq membres pris dans le sein de la Société, et dont la mission serait ultérieurement déterminée. — La mesure proposée n'aurait pas seulement pour résultat d'assurer la conservation des objets actuels dont l'existence aurait été ainsi constatée, mais elle tendrait à enrichir la collection au moyen d'achats dont la possibilité pourrait être signalée à l'administration communale par le comité. N'a-t-on pas vu tout récemment encore, dans une vente mobilière après décès, deux reliquaires très-curieux comme œuvre d'art, achetés par un étranger, et n'est-il pas déplorable que nos richesses archéologiques se dispersent ainsi peu à peu ?

Digitized by Google

La proposition de M. L. Dumortier, vivement appuyée par plusieurs membres, est adoptée par l'assemblée, qui charge le bureau de s'occuper pour la séance prochaine de la composition du comité archéologique.

—

M. le *vicaire général Descamps* présente, au nom de M. Tailliar, membre correspondant, une notice sur la question tant controversée « si Tournai doit être regardé comme l'ancienne capitale des Nerviens. »

Le secrétaire donne lecture de ce travail, qui sera imprimé ultérieurement.

—

*M. Fréd. Hennebert* présente une notice sur les archives de Tournai, accompagnée d'un aperçu sommaire des documents que ce dépôt renferme.

La partie historique et descriptive de ce travail provoque de la part de plusieurs membres quelques observations dont l'auteur se promet de profiter.

—

*M. le vicaire-général Voisin* communique le questionnaire lithographié qui, sur la proposition de la Société, a été adressé par mgr. l'évêque de Tournai à MM. les curés et desservants du diocèse ; il communique également la circulaire imprimée dont cet envoi a été accompagné.

En remerciant l'honorable membre de cette communication, l'assemblée exprime le vœu d'être informée des réponses qui parviendront à l'évêché de la part de MM. les curés et desservants, puisque le but de la Société a été de se procurer par cette voie d'utiles renseignements archéologiques et historiques.

Digitized by Google

## CIRCULAIRE.

Tournai, le 13 mars 1849.

*A Messieurs les Doyens, Curés et Desservants du diocèse.*

Messieurs,

Les études archéologiques ont pris, depuis un certain temps, un développement tel, que personne ne peut plus se dissimuler leur importance. Des sociétés savantes se sont formées presque partout pour rechercher et décrire ce que les temps anciens nous ont laissé de remarquable ; nos églises, avec ce qu'elles renferment, inspirent chaque jour un intérêt plus marqué ; elles sont explorées et étudiées par les hommes les plus distingués, et l'architecture de nos monuments, autrefois regardée comme barbare, est maintenant généralement admirée.

Cette heureuse révolution opérée dans les esprits a non-seulement réhabilité l'art chrétien dont elle a remis les œuvres en honneur, mais elle a encore été cause que, dans presque tous les pays, des sommes considérables ont été votées sur les deniers publics pour la restauration des édifices sacrés.

Le Clergé, Messieurs, ne peut demeurer étranger à des études auxquelles la Religion offre un si vaste champ, et qui ont exercé sur la société une influence aussi salutaire. D'ailleurs, c'est au prêtre qu'il appartient en premier lieu de veiller



Digitized by Google

à la conservation de tout ce qui sert au culte divin, et, pour qu'il s'acquitte convenablement de ce devoir important, des connaissances archéologiques lui sont d'une indispensable nécessité.

J'étais préoccupé de la pensée de vous faire connaître mes vues et mes désirs à ce sujet, lorsque la Société historique et littéraire de Tournai me proposa de vous adresser un *questionnaire* fort détaillé, auquel on ne peut répondre sans toucher pour ainsi dire du doigt tout ce qui mérite d'être observé et étudié dans la localité qu'on habite. Cette proposition s'harmonisait trop bien avec ce que j'avais en projet, pour ne point être accueillie ; je l'acceptai donc, et avec d'autant plus d'empressement que je savais que ce moyen a été employé avec beaucoup de succès dans plusieurs diocèses de France.

Je viens en conséquence, messieurs, vous prier de répondre le plus exactement possible à toutes les questions posées dans le questionnaire ci-joint, et pour cela, de rechercher avec soin tout ce qui, dans vos paroisses respectives et en particulier dans vos églises, peut intéresser la religion, l'histoire, les sciences et les beaux-arts.

Afin de rendre ce travail plus complet, je charge MM. les Doyens de composer, dans leur canton, une ou plusieurs commissions de trois ecclésiastiques, qui seront chargés de venir en aide à leurs confrères, et de réviser leurs réponses avant qu'elles soient remises au décanat pour être envoyées à l'évêché.

Les réponses seront écrites sur le blanc laissé en regard des questions, et sur le revers du second feuillet.

Les feuilles du *questionnaire* seront réunies pour former des volumes qui seront conservés aux archives de l'évêché.

En vous livrant aux recherches qui seront nécessaires pour donner les renseignements qui vous sont demandés, il vous

Digitized by Google

arrivera souvent de regretter que vos prédécesseurs n'aient point laissé de documents, de registres que vous puissiez consulter. Pour éviter à vos successeurs de semblables regrets, je veux que désormais chaque curé ou desservant tienne un *registre paroissial* où seront successivement inscrits tous les faits dignes de mémoire concernant chaque localité. On commencera par y inscrire le *questionnaire* avec les réponses qu'on y aura faites.

Je profite de cette occasion pour vous faire les recommandations suivantes :

1° *Toutes les allocations de fonds* qui figureront dans les budgets de fabrique pour la réparation des églises, seront accompagnées d'explications sur la nature des travaux qu'on se propose de faire.

Les réparations de quelque importance devront toujours faire l'objet d'une instruction particulière.

2° On n'enlèvera des églises aucune boiserie pour cause de vétusté, sans que préalablement le Doyen du canton n'en ait été informé.

3° On se gardera de placer dans les églises de mauvaises statues ou de mauvais tableaux. De pareils ouvrages déparent l'intérieur des temples et sont peu propres à exciter la piété des fidèles.

4° On veillera avec le plus grand soin à la conservation des pierres sépulcrales et des tombeaux qui se trouveraient dans les églises ou dans les cimetières. Les inscriptions en seront recueillies dans le registre paroissial.

5° Enfin j'appelle votre attention, comme je l'ai fait par ma circulaire du 11 septembre 1844, sur les dispositions de l'arrêté du 16 août 1824, qui interdit formellement aux fabriques d'églises de vendre sans autorisation les objets d'art et d'antiquité. Pour assurer l'exécution de cet arrêté, MM. les Curés

Digitized by Google

et Desservants ne laisseront aliéner aucun objet ancien, tels que reliquaires, statues, vases sacrés, encensoirs, ornements d'autel, croix, anciens livres liturgiques, etc., sans m'en avoir référé.

Recevez, messieurs, l'assurance de mon sincère attachement en J.-C.

† GASPAR-JOSEPH, *év. de Tournai.*

—

La séance est levée.

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE TOURNAI.

---

SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

---

CORRESPONDANCE.

M. le colonel *B. Renard*, membre correspondant, transmet le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, afin que la Société ait communication d'une notice intéressante pour l'histoire de Tournai qu'y a insérée M. de Gaulle. Elle est relative à une chronique inédite du XV^e siècle, intitulée le *Calendrier des guerres de Tournay*, *par Jean Nicolay.*

Des remerciements seront adressés à M. Renard pour cette communication, dont l'assemblée vote l'impression dans le bulletin de la séance.



Digitized by Google

**Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance :**

**De la part de l'*Académie royale de Belgique* :**

***Bulletin*, T. XVI, n°s 1, 2 et 3.**

Pp. 84.-98 — Note sur l'enseignement du droit public à l'ancienne université de Louvain, par M. Ch. Faider.

Pp. 98-105. — Quatre lettres inédites de Constantin Huygens, communiquées par M. de Reiffenberg.

Pp. 107-129. — L'amphithéâtre de Constantinople, par M. Bock.

Pp. 197-255. — Rapports de MM. de Ram, Gachard et de Reiffenberg sur les questions proposées par M. le ministre de l'intérieur, concernant le bouclier, les bas-reliefs et les inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon.

M. Gachard cite une charte appartenant au chartrier de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai ; elle est d'Everard, châtelain de Tournai, qui s'y intitule *prince des Tournaisiens* (divinæ dispositionis virtute princeps Tornacensium), et porte la date de 1166. Sur la partie conservée du sceau qui y est attaché ainsi que sur le contre scel, on aperçoit une figure difficile à déterminer. « Faut-il y voir des armoiries, ou simplement un symbole créé par la fantaisie du châtelain ? » C'est ce que M. Gachard n'a pu éclaircir.

La conclusion de la classe, après avoir entendu ses commissaires, c'est que, *dans l'état actuel de nos connaissances, il n'existe pas de documents suffisants pour nier l'emploi des armoiries au temps de Godefroid de Bouillon.* — Toutefois, M. de Reiffenberg propose (p. 361) que l'Académie formule ses conclusions dans les termes suivants ou à peu près :

« *La compagnie a pensé que si, dans l'état actuel de la science historique, l'on ne pouvait nier d'une manière absolue l'usage des armoiries en Belgique vers l'an 1099, la probabilité cependant est que cet usage n'y existait pas encore à cette époque.* »

Pp. 235-257. — Particularités inédites sur la Saint-Barthélemi ; notice par M. Gachard.

Pp. 257-282. — Recherches sur le cours primitif de l'Escaut ; notice de M. le chanoine David.

Digitized by Google

L'auteur regarde comme constant que, depuis les temps les plus reculés, l'Escaut servit de ligne principale dans les grandes divisions de territoire. — « Cette ligne, dit-il, était suivie, avec une extrême rigueur, même à travers les villes situées sur le fleuve et en occupant les deux rives. C'est ainsi qu'à Cambrai, la rive droite formait la limite de la Lotharingie, tandis que le côté opposé était territoire français, et dépendait originairement du diocèse d'Arras. Il en était de même à Valenciennes, où l'Escaut séparait le pays des Atrébates de celui des Nerviens; la ville, d'un côté de la rivière, était terre de l'Empire, et faisait partie du diocèse de Cambrai; l'autre, appelée *Ostrevant*, dépendait du royaume et ressortissait à l'évêché d'Arras. A Tournai encore, l'ancien pays des Nerviens était borné par l'Escaut; l'évêque n'avait aucune juridiction sur l'église de Saint-Brice, qui formait un doyenné du diocèse de Cambrai, tandis que la partie de la ville située de l'autre côté de la rivière, était terre ménapienne, appartenant à la France, et soumise à l'évêque de l'endroit. Enfin à Audenarde, la moitié de la ville, située sur la rive droite de l'Escaut, formait la seigneurie de Pamele, dans l'ancien Brabant, et dépendait de l'évêque de Cambrai; l'autre moitié, bâtie sur la rive gauche, faisait partie de la Châtellenie, et relevait de la Flandre. »

P. 362. — *De l'impôt d'Auguste sur les successions*, par M. Roulez.

P. 369. — *Notice sur le Rupel et ses affluents, tant naturels qu'artificiels*; par le chevalier Marchal.

De la part de l'*Académie royale de médecine de Belgique*:

1° *Mémoires*. (Premier fascicule du tome 2). — *Bruxelles*, in-4° de 324 p.

P. 26. — *Coup d'œil sur la médecine judiciaire et la médecine politique au point de vue de la science*; par M. le docteur Marinus.

2° *Bulletin*. — T. VIII, n° 5. — *Bruxelles*, 1849, pp. 345-450.

De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique*:

*Annales*, T. sixième, 2e livraison. — *Anvers*, in-8°.

P. 93. — Document inédit pour servir à l'histoire des croisades, communiqué par M. André Van Hasselt.

Digitized by Google

P. 103. — Recherches biographiques sur trois peintres flamands du XVe et du XVIe siècle, par M. André Van Hasselt.— (ces peintres sont, Roger van der Weyden, dit Roger de Bruges, Roger van der Weyden de Bruxelles et Goswin van der Weyden).

P. 142. — Inscriptions commémoratives de dalles et monuments funéraires recueillies dans les églises de Maestricht, par M. Alex. Schaepkens.

P. 164. — Notice sur l'origine des armoiries.

P. 176. — Notice sur un chapitre de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, tenu en 1558 dans l'église de Hoogstraten, par M. l'abbé Stroobant, — (suivie de quelques mots à ce sujet par M. F. Bogaerts).

P. 191. — Lettres inédites de Philippe II et de Marguerite de Parme; communiquées par M. Kervyn de Volkaersbeke.

**De la part de la *Société des antiquaires de Picardie* :**

**Son *Bulletin*. — Année 1849, n° 1er. — *Amiens*, in-8°.**

P. 293. — Le préfet de la Somme informe la Société qu'il a adressé à MM. les maires du département des instructions pour assurer la conservation des objets antiques qui seraient découverts et qui offriraient de l'intérêt sous le rapport de l'art ou de l'histoire.

P. 297. — Un membre, M. Ch. Dufour, s'élève contre les changements de dénomination de rues que les bouleversements politiques occasionnent si fréquemment; l'ancienne rue des *Rabuissons* que la restauration avait fait dénommer rue *royale*, a été au mois de mars 1848, par un arrêté du citoyen Bergeron, appelée rue de la *République*; la rue des *Jacobins* qui, dès le XIVe siècle, portait ce nom, l'a perdu par le même arrêté pour prendre celui de *Béranger*, bien que le grand poète n'appartienne ni à la ville ni au département, etc. M. Dufour démontre qu'il y aurait justice et convenance non-seulement à respecter les anciens noms, mais à ne puiser les nouveaux que dans l'histoire locale. — En conséquence la Société émet le vœu que l'administration municipale rétablisse les dénominations supprimées; elle exprime en outre le désir qu'à l'avenir les noms qui seront donnés aux nouvelles rues soient entièrement étrangers à la politique.

Digitized by Google

De la part de M. P. Kersten :

*Journal historique et littéraire.* — T. XV, liv. 11 et 12. — *Liége*, in-8°.

De la part de M. L. Casterman, membre titulaire :

*De la loi sur le juri d'examen*, par L. Casterman et Théod. Olivier. — *Bruxelles*, in-8° de 8 pp.

—

M. le président annonce que, s'il n'y a point d'opposition, le comité archéologique sera composé de la manière suivante :

MM. L. Dumortier,
Voisin,
Peeters,
Renard,
Cocheteux.

Personne ne demandant la parole, M. le président déclare le comité institué.

—

M. *Fréd. Hennebert* communique à l'assemblée un volume in-8° de XXXV-443 pp., intitulé : *Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, par M. Le Glay, membre correspondant de la Société. (*Lille*, 1848, Danel). — Ce livre, qu'il a reçu en don de l'auteur, contient bon nombre d'articles relatifs à Tournai. M. Hennebert les a extraits dans l'espoir qu'il pourrait convenir à l'assemblée d'en décider l'insertion au bulletin. — Adopté.

—

Digitized by Google

*CATALOGUE des manuscrits concernant Tournai qui se trouvent compris dans le catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille.*

—

L'abbé Favier, bibliophile lillois, mort au commencement de 1765, a laissé une collection remarquable de livres, dont le catalogue (in-8° de 522 p., liminaires XXIV. *Lille*, Jacqué, 1765), présente 6246 articles. M. Le Glay donne une liste sommaire des manuscrits de cette collection, parmi lesquels les suivants concernent Tournai ou le Tournaisis :

Le n° 4985. Théâtre généalogique de la noblesse de Flandre, contenant les généalogies historiques des plus illustres maisons de Flandre, Brabant, Namur, Hainaut, Artois, ville et châtellenie de Lille, et de plusieurs autres maisons de Flandre qui y sont jointes par leurs alliances ; les tournois d'Arras, de Tournai, d'Anchin et autres. In-folio. — Vendu 500 liv.

Le n° 5000. Choix de différents mémoires anciens et modernes, contenant l'état des biens situés en la châtellenie de Lille, Tournaisis, Hainaut et toute la Flandre, avec les fiefs relevant du marquisat de Roubaix, etc. In-folio. — Vendu 19 liv.

Le n° 5011. Histoire de Tournai. In-folio. — Vendu 38 liv.

Le n° 5070. Histoire de Tournai, depuis l'an 133, après la fondation de Rome, jusqu'en 1506 après J.-C., in-4°. — Vendu 13 liv.

Le n° 5071. Histoire de Tournai, 3 vol. in-4° ; le troisième, par J. Le Groux, curé de Marc-en-Barœul. — Vendu 24 liv. (1).

---

(1) Aujourd'hui en la possession de M. Errembault de Dudzeele, trésorier communal, à Tournai.

Digitized by Google

## THÉOLOGIE.

(Les chiffres placés entre parenthèses renvoient au catalogue de M. Le Glay.)

**1 — (8) Heures latines. — Petit in-4° vél., écriture du XV^e siècle; premiers feuillets lacérés.**

Calendrier latin où sont indiqués saint Bertin et saint Piat, honorés dans les diocèses de Térouane et de Tournai.

**2 — (10) Bréviaire à l'usage du diocèse de Tournay. — in-8°; écriture du XV^e siècle, à deux colonnes.**

**3 — (23) Rationale divinorum officiorum a Willelmo Duranti, episcopo Mimatensi. — In-fol. écriture du XV^e siècle à 2 col.**

On lit à la dernière page : « *Explicit Rationale divinorum quod pertinet fratribus cruce signatorum in parochia S.-J. Baptiste de Furno existentium, et fuit liber iste scriptus et completus anno domini millesimo quadragentesimo quinquagesimo quarto, XIII die mensis decembris qui erat dies Lucie virginis et martyris.* » — Le *Rationale* de Guillaume Durand, évêque de Mende, a été imprimé à Mayence, dès l'an 1459. Un exemplaire de cette rarissime édition fut vendu 27,000 fr. chez le duc de la Vallière.

**4 — (42) Breviarium secundum usum ecclesie B. Marie Tornacensis, scriptum a fratre Bartholomeo preposito, pro usu fratrum B. Augustini hospitalis B. Marie Insulensis religiosorum, anno D^i. 1479, decim. kal. octobris. — Petit in-8° vél. rel., écriture du XV^e siècle, 543 feuillets à 2 col.**

**5 — (55) Heures de la Croix. — in-8°, vél., rel. du temps, où l'on voit deux fois sur chaque plat le nom de Rogiers Plourins; écriture du XV^e siècle.**

Calendrier français dans lequel on trouve des indices locaux, tels que sainte Gertrude, dédicace de Tournai, saint Bertin, saint Piat, saint Winoc, etc...

**6 — (59) Mémoriale de la dévotion raisonnable. — In-18;**

Digitized by Google

**écrit à Tournai en 1626; calendrier, prières, 31 feuillets liminaires; 80 de texte.**

Epitre dédicatoire à Henry Caulier, signée : Vostre frère et ami, Charles Guelui, chanoine régulier. Ce petit manuel de piété paraît rédigé avec soin et intelligence.

**7 — (74) Sermones B. Bernardi et Gerrici Igniacensis abbatis. — 3 vol. in-4°, vél.; écriture du XV^e siècle, à longues lignes.**

... Le bienheureux Guerric, disciple de saint Bernard, avait été chanoine de Tournai avant de devenir abbé d'Igny, au diocèse de Reims. M. le Maistre d'Anstaing, (*Recherches sur la cathéd. N. D. de Tournai*, t. II, 304), le fait à tort abbé d'Oignies, qui ne fut jamais une abbaye. Les bibliothèques de Saint-Martin de Tournai, de l'abbaye des Dames à Bruges, et de l'abbaye de Villers, au diocèse de Namur, possédaient des œuvres inédites du B. Guerric...

**8 — (115) Lettre de M. Delos, chanoine régulier et professeur en théologie, à l'abbaye de Cysoing, à Dom..., religieux de l'abbaye de S^t-Martin à Tournai, sur l'instruction pastorale de M. le cardinal de Noailles, du 14 janvier MDCCXIX^e. — In-4° de 24 pages; écriture du XVIII^e siècle.**

Cette lettre, datée de Sorbonne, le 24 mars 1719, s'attache à démontrer qu'on ne peut, sans imiter les hérétiques, refuser d'accepter la constitution *Unigenitus*.

**9 — (116) Illustrissimi reverendissimique Domin^i D. Gilberti de Choyseul du Plessy-Praslin, episcopi Tornacensis epistola ad sanctissimum Dominum nostrum Innocentium XI^e summum pontificem. In-4° V. 277 pages.**

M. de Gillaboz, bibliothécaire, a inscrit, en 1825, cette note en tête du volume : «Cette lettre pastorale et toute spirituelle a été composée » par l'auteur, le 24 avril de l'an 1678, et transcrite dans ce volume sur » l'original, par F. M. Gouselaire, au mois de mars 1700. Le manuscrit, » très-entier, comprend 278 pages, sans le titre du commencement et » la table de la fin. L'évêque de Tournai y rend compte au saint Père du » gouvernement de son diocèse; il lui dépeint les mœurs et opinions

Digitized by Google

» religieuses des fidèles et des peuples composant son troupeau, et fait » un recensement des églises cathédrales, collégiales et paroissiales du » pays, ainsi que des abbayes, monastères, hôpitaux et couvents de » l'un et de l'autre sexes; enfin il présente ses vues pour réprimer les » mœurs relâchées et ramener au bercail les brebis égarées. » Il finit par exposer au saint père l'affaire du petit livre intitulé : *Avis salutaires aux dévots indiscrets*, et explique sa conduite dans les démêlés que ce livre a fait naître.

### JURISPRUDENCE.

**10 — (131) Privilegia ordinis fratrum predicatorum. — In-4°; rel. du temps ; écriture du XV^e siècle ; 149 feuillets, dont 70 vél. et le reste pap.**

Les titres sont authentiqués par Jean de Lacu et Jean Magistri, notaires de Tournai.

**11 — (164) Conférence des avocats du parlement de Tournai, touchant les conformité et usage de plusieurs coutumes du ressort dudit parlement. — 3 vol. in-fol. ; écriture du XVII^e siècle.**

Copié d'après le manuscrit de M. Morel.

**12 — (166) Centuries et observations de M^e Nicolas du Fief, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, collationnées à l'original de l'auteur, reposant à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai. — 1 vol. in-fol. de 824 pages, sans y comprendre plusieurs tables très-amples.**

En tête du volume on trouve : « *Observations sur le recueil d'arrêts notables et la vie de M^e Nicolas Du Fief, données au public sous le nom de feu M^e Remy-Albert Du Laury.* »

Nous transcrivons ce préambule tout entier, à cause des détails curieux qu'il renferme :

« La raison qui m'a obligé d'examiner ce recueil, est pour rendre l'honneur dû à la mémoire de M. Du Fief. La préface fastueuse que l'on lit dans cet ouvrage, m'a contraint à cet examen ; j'y ai reconnu d'abord



Digitized by Google

M. Du Fief. Enfin j'ai pris ses ouvrages, et les ayant confrontés avec ce recueil, j'ai rendu à leurs auteurs leurs propres travaux. L'utilité, ce semble, en est considérable ; tant parce qu'il ont assisté eux-mêmes aux jugements qu'ils observent, que par l'authorité que leurs ouvrages portent avec eux. Il faut cependant dire que l'on a observé que dans l'arrêt CXCVI, en parlant de M. Christin, qui apparemment a puisé dans la même source que moy, à sçavoir ès notices de feu le conseiller ecclésiastique Du Fief, *in fine*, il parle encore de M. Du Fief, arr. 26 fol. 44, un peu plus bas que le milieu, et dans l'arrêt 50, on parle de M. Du Fief, mais point dans les mêmes termes qu'il s'est servy, car M. Du Fief, parlant de luy-même, dit : Sur quoy ayant été choisi arbitre par les parties, j'ai déclaré par sentence du 18 de mars 1639 : *Le Rescribent* etc. Et en l'arrêt 192, on y lit ces termes : Comme remarque en ces notices feu le conseiller Le Fief. C'est tout ce qu'il en est dit. Il en faut dire davantage, ayant aujourd'hui une occasion tant favorable.

» M. Du Fief est né à Tournay l'an 1578. Il était fils de Jean Du Fief, greffier de l'échevinage de cette ville, neveu de M. Leclercq, conseiller de ce même tribunal ; il se dit aussy en ses remarques de pratiques, n° 87, cousin de Jacques De Landas et du sieur De Cordes. En 1586, il demeuroit au collége des Bons-Enfants. Il le dit luy-même dans la vie de l'évêque de Jean Vendeville : *Vidi ego*, dit-il, *puer illum in collegio Bonorum Puerorum in hac urbe sedisse in sede ludi magistri et audisse ex nobis aliquos recitantes præcepta fidei seu catechismum, et probe memini me eo audiente aliqua recitasse, tantus illi ardor erat juventutem fidei catholicæ normam educari.* Il a fait son cours de droit à Douay, en 1576. Il y fut doyen des bacheliers, comme on le voit dans une brochure imprimée à Douay, chez Pierre Auroy, l'an 1621, intitulée : *Themis Duacensis* (1), dans les *Fasti decanales.* On y lit : *Nicolaus Du Fief, Tornacensis.* Vers l'an 1604, il étoit conseiller de la chambre des doyens et sous-doyens des arts et métiers, âgé de 26 ans, ce qui se vérifie par une enquête turbière qu'il rapporte en son volume intitulé : *Des Placards*, art. 69. Le chapitre de Tournay,

(1) La *Bibliographie douaisienne* ne mentionne pas cette production des presses de Pierre Auroy.

Digitized by Google

le 7 janvier 1611, le nomma au canonicat et prébende hospitalier, vacant par la mort de messire Jean Priez, après quelques contestations, parce que M. Du Fief n'étoit point *in sacris*. Monseigneur d'Esne, évesque de Tournay, luy en fit expédier les lettres de collation ; et M. Du Fief prit les ordres sacrez et de prestrise dans l'année de sa promotion. Peu d'années ensuite, il a succédé à la charge de conseiller ecclésiastique au grand Conseil de Malines, vacante par la promotion de messire Nicolas Zoes à l'évêché de Bois-le-Duc. Ce prélat étoit alors aussy chanoine de Tournay et avoit été official de ce diocèse. M. Du Fief proposa de quitter son emploi ; il parle ainsy, écrivant à un de ses parents : « Je vous voirai » aux dites paques, autre changement ne survenant ; j'en ai le désir, » car voicy le septième mois que je n'ai bougé de cette ville, en laquelle » passé longtemps, j'ai prins un tel dégoût de cette profession et travail » continuel sans espoir de relâche, que je suis en délibération de voir » ailleurs si je ne vivrai avec plus de contentement, ores qu'avec moins » de splendeur, qui n'est que sottise et fumée ; *sed hæc inter nos.* » Mais le roi le nomma pour être de son conseil-d'état de Flandre, près de sa personne, à Madrid. M. Du Fief supplia sa Majesté de lui permettre de se retirer à Tournay ; ce qu'il ne put obtenir absolument, car le roy voulut qu'il iroit servir en qualité de conseiller-d'état au conseil privé de Bruxelles. Le siége épiscopal d'Arras étant devenu vacant, Sa Majesté y nomma M. Du Fief. La réputation de M. Du Fief étoit si précieuse que Louis XIII, roy de France, ayant pris Arras le 9 août 1640, il fit insérer dans la capitulation accordée ce même jour l'article suivant : *Que la nomination faite à l'évêché d'Arras tiendra, pourvu que dans un an, celuy qui y a été nommé vienne prêter le serment de fidélité au roy.* Les Etats de cette province, l'Université de Douay et tout le peuple de ce diocèse applaudirent à cette grâce.

François Silvius, dans sa lettre à M. Du Fief du 14 juillet 1611, luy présentant les Commentaires sur la première partie de la Somme théologique de saint Thomas, parle en ces termes : « Eos autem, » reverendissime Domine, ut nomini tuo inscribam, suadet in primis » tuus in me humanus benevolusque affectus, quem norunt illi qui » vestram Reverendissimam Dominationem coram conveniunt, Univer- » sitatis hujus negotia tractaturi ; deinde, quod meritis tuis ita poscen- » tibus, ad pontificalem cathedram sis nominatus a sua Catholica Majes- » tate, quæ viros sapientes et gnaros et quorum conversatio probata est

Digitized by Google

» in tribubus , sacros nobis ponit principes (1). Audivit quippe tuam » apud Nervios vitam, non virtute minus quam auditione celebrem ; » cogitavit ætatis et senectutis tuæ eminentiam dignam, atque a puero » optime conversationis actus, et secundum sanctæ et a Deo conditæ legis » constituta (2) ; non ignorat quanta cura et sollicitudine , quanto veri- » tatis ardore, quanto justitiæ zelo Mechliniensi primum, deinde in » secretiori virorum undequaque ornatissimorum concilio adimpleas » illud Deuter. 1 : Quod justum est judicate, sive civis ille sit sive » peregrimus, nulla erit distantia personarum, ita parvum audietis ut » magnum, nec accipietis cujusquam personam (3). Novit insuper, » quam te exhibeas irreprehensibilem, sobrium, prudentem, ordina- » tum, pudicum, ut potens sis exhortari in doctrina sana, et eos qui » contradicunt arguere ; quæ sunt præcipuæ qualitates in episcopo apud » Apostolum (4) requisitæ. Idcirco et pontificali dignum infula, et epis- » copali oneri parem te judicavit rex noster catholicus... Non habet » alium sedes illa præsulem quam dominationem vestram reverendissi- » mam cujus ut ea confirmationem consecrationem a Diocesanis ardente » animo concupitam, dici desideratam, populo pernecessariam, sed » bellorum injuria præpeditam, sicut fuerit voluntas in cœlo. Sic cito » concedat animarum nostrarum episcopus Jesus Christus. Reveren- » dissime Domine, nostri memor, Universitatem istam, nostramque » facultatem theologicam, fove, tuere, adjuva. »

» Sa Majesté, non contente de cette faveur écrivit elle-même à M. Du Fief qu'il étoit le maître de venir prendre possession de son évêché et l'en pria instamment : il porta cette lettre au conseil pour la faire ouvrir, parce qu'elle étoit d'un prince étranger ; il a répondu tout simplement au roy qu'il n'avoit point le moyen et qu'il ne pouvoit se résoudre à en prendre possession. Feu M. le premier président de Pollinchove m'a fait autrefois l'honneur de me dire cette circonstance, l'ayant entendu plusieurs fois répetter par M. Du Fief luy-même, ce qui m'obligea de dire : le roy d'Espagne devoit récompenser M. Du Fief ;

---

(1) *Deuteron.* I. 13.
(2) *Machab.* II. 6.
(3) *Deuteron.* 16, 17.
(4) Paul ad Tim. 1. 2. 3 ; ad Tit. 1. 7.

Digitized by Google

» M. Du Fief, me dit-il, n'étoit point un homme à demander; aussy » n'étoit-il point riche ; son plus grand bien étoit sa bibliothèque, qui a » été estimée six mille florins. M. Du Fief étoit entièrement laborieux, et communément nommé au conseil : *le répertoire*. Il a laissé plusieurs ouvrages qui n'ont jamais été imprimez, sinon ce que l'on a sous le nom de feu M. Dulauray. »

(C'est sans nul doute l'ouvrage imprimé à Bruxelles, 1717. Voy. Foppens, 909). — Nicolas Du Fief portait *de sable à trois coussins d'or*.

**13. — (167) Mémoires des arrêts et révisions du grand conseil de Malines. — Opinions diverses des sieurs conseillers, leurs raisons et fondements sur lesquels ils ont decidez lesdits arretz et révisions; recueillies par M. Du Fief, jadis conseiller du grand conseil et puis au conseil privé de sa majesté. — In-folio non chiffré, cart.**

Cet ouvrage se trouve aussi sous le même titre à la Bibliothèque de Cambrai, n° 617. Voir le catalogue publié par M. Le Glay des mss. de ce dépôt.

**14. — (175) Table alphabétique des édits, déclarations, etc., enregistrés au parlement de Flandres, depuis sa création. — Petit in-folio; écriture du XVIII^e siècle.**

Parmi les titres, nous remarquons *Ath*, *Saint-Amand* et *Tournai*.

**15 — (177) Coutume de Tournai. — Petit-infol. ; écriture du XVI^e siècle.**

En tête de volume : « S'ensuit la table des coustumes du bailliage de Tournesis, pour plus facilement trouver les tiltres et chapitres d'icelle. » Vers les deux tiers du volume, c'est-à-dire au feuillet 67, finissent les Coutumes; après quoi viennent : 1° la nomenclature des *dix-sept villages* qui se règlent d'après l'ancienne coutume de Tournai; 2° des déclarations de droits et matières diverses ; 3° des extraits de sentences et comparutions, etc.

—

Digitized by Google

HISTOIRE.

16 — (212) Mémoires de messire Michel-Ange, baron de Vuorden, chevalier et conseiller d'honneur de la cour de parlement de Tournay, commençant à l'ouverture de la campagne de 1653, et finissant au traitté des Pyrénées, signé le 7 novembre 1759. — In-fol. rel. vél. ; 270 feuillets.

17 — (233) Recueil historique. — In-fol. r. m. c.; écriture du XVI^e siècle ; 436 feuil.

Dans la nomenclature des pièces de ce manuscrit, on remarque:

— Sequuntur cerimonie et modus observandi pro celebratione miss *Missus est Gabriel angelus*, vulgariter dicte auree misse, quolibet anno in choro ecclesie Tornacensis decantande.

— Sequitur modus et forma sacrum celebrandi jubileum quem in ecclesia Tornacensi venerabilis et circumspectus vir dominus magister Anthonius de May, dicte ecclesie canonicus, celebravit anno Domini M°. V°. nono, mensi maii die vicesima.

— Ordinatio reverendi patris domini Haulebois (ab Alto Busco) episcopi Tornacensis, super celebratione unius solemnis misse in honore sacratissimi sacramenti altaris.

— Le traittié de cheulx de Tournay, fait et conclut le 23 septembre 1513.

18 — (237) Ad majorem Dei et divinæ Virginis gloriam. — Diverses matières et antiquité de Flandres, depuis qu'elle a recherché sainte foi, assavoir en l'an VI^c quatre jusques à l'an 1506. — In-fol. ; porte le nom de J.-B. de Croix, 13 octobre 1699 ; écrit en 1634 ; 229 feuillets, rel. mod.

C'est l'ouvrage de Philippe Wielant, dont il existe de nombreuses copies, et entr'autres une à la bibliothèque de Cambrai, sous le N° 701. Le mss de Lille contient un chapitre de plus que ce dernier, lequel chapitre est intitulé : *Des affaires que les contes de Flandres ont eu avecque les roys d'Engleterre*. Mais dans le manuscrit de Cambrai, au chapitre dernier intitulé : *Guerre contre Tournay*, il se trouve un paragraphe final qui n'existe pas dans le manuscrit lillois. C'est celui qui concerne la prise de Tournai, en 1513, par l'empereur Maximilien I^er et Henri VIII, roi d'Angleterre. V. Paquot, XV, 56.

Digitized by Google

19 — (255) Mémoires des intendants sur les villes et châtellenie de Lille, Douay, Orchies, La Gorgue et pays de Lallœu, Menin, Tournay, Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambray et terres franches. — In-fol.; écriture du XVII^e siècle.

Table des matières, par ordre de châtellenies et autres divisions.

20—(259) Miscellanea.—In-fol. r.ph.; écriture du XVI^e siècle.

*Contenant, entr'autres choses* : Police et gouvernement de la ville de Tournay.

21 — (271) Mémoire concernant la province de Flandre, dite Gallicane, envoyé en cour par ordre du roi, par Messire Dreux Louis Dugué de Baguols, conseiller-d'état, intendant de justice, police et finances. — In-fol. rel. vél.; écriture du XVII^e siècle; 194 pages.

L'intendance de Flandre se composait alors des châtellenies de Lille, Douai, Orchies, La Gorgue et pays de Lallœu, Verge de Menin, Tournesis, prévôté, le comté de Valenciennes, Condé et dépendances, châtellenie de Bouchain, Cambrésis et terres franches y enclavées.

22 — (273) Histoire de France, par rapport à la Flandre. — In-fol. dem. rel.; écriture du XVIII^e siècle.

Sous ce titre inexact, on a désigné un manuscrit comprenant entr'autres matières celles qui suivent :

Erection des terres de Haubourdin et Emmerin en vicomté, au profit du sieur de la Hovardrie.

— Fides ex historiis quod illustrissimus Dominus Ludovicus Berlaymontius, existens archiepiscopus Camerasensis, simul fuerit administrator episcopatus Tornacensis.

— Touchant la ville de Tournay, police et gouvernement d'icelle.

23 — (276) Chartres de Lille. — In-fol. rel. vél.; écriture du XVIII^e siècle; 624 pages.

*Contenant entr'autres choses :*

— Différens contre l'évêque de Tournay et ses officiers.

— S'ensuit le serment fait en la halle de Lille le 18^e jour du mois de

Digitized by Google

may, l'an 1341, par hault homme et noble, M. Eustache de Ribemont, chevalier seigneur de Parpes, gouverneur et souverain bailly de Lille, de Douay, de Tournesis, de Mortaigne et des appartenances.

— Ordonnances faites sur le service des trespassez par Monsieur l'official de Tournay, du consentement des curez, vice-curez et coustres des paroisse Saint-Estienne, Saint-Maurice, Saint-Sauveur, Sainte-Catherine, à Lille ; Marie-Magdelaine, Saint-Andrieu en ladite ville, le 19 de février 1504, sur le tax des services des ditz trespassez.

— Sentence au profit de ceulx de la gouvernance de Lille, contre l'evesque de Tournay, contenant que ledit évesque ne peut déclarer quite et absous un aiant homicidé quelqu'un de propos délibéré.

— Confirmation au profit du chapitre de Tournay, par laquelle appert que les réserves et expectatives ne ont lieu audit Tournay, ne au Tournesis.

**24 — (284) Priviléges donnés à la ville de Tournay. — In-4° r. ph. ; écriture du XVII^e siècle.**

« Jacobi de Landas Nervii, 1913. Cornelius Komble Gandensis scriptor hujus. 1613.

**25 — (287) Recueil historique. — In-folio ; écriture du XVI^e siècle.**

On trouve dans ce manuscrit:

— Chronica Tornacensis. » — Le prologue commence en ces termes : « Quoniam traditum tenemus primam constructionem civitatis Tornacensis » prestantem et memoria dignam fuisse, nobiles, etc... » Après le prologue, le texte de l'ouvrage débute ainsi : « Incipit excerptum ex diversis auc- » toribus collectum. Tornacum itaque Gallie Belgice civitatem antiquis- » simam esse, antiquitus etiam inter suas finitimas civitates nobilissimam » claruisse, etc. » Ensuite : « Incipit narratio de prima constructione » urbis Tornacensis... Anno igitur centesimo XLIII a constitutione urbis » Rome... »

La série des évêques se continue jusqu'au mois d'août 1513, mais on y a ajouté les autres jusqu'à 1649. Le dernier est François Villain de Gand, des comtes d'Isenghien. M. le professeur Warnkoenig, qui a examiné cette chronique inédite, en 1834, l'a signalée à la Commission royale d'histoire de Belgique, comme utile à consulter.

Digitized by Google

— Transcripta chartarum de rebus gestis in Flandria inter annos 1176 et 1310 ;

De LXX livrées de terres au Tournesis, ki sont assises à Magherite, suer Thierí de Mirewaut, ou ban Saint-Pierre, à Chevigni. 1282.

De pace facta inter comitem Balduinum et illos de Tornaco. 1197.

26 — (288) Rebellioni delle provincie. — In-4° ; écriture italique du XVI^e siècle.

Un des titres marginaux de ce volume est ainsi conçu :
» Rotta del soccorso di Valentianas et presa di Tornaco. »

27 — (295) Généalogies de Flandre et Artois. — 3 volumes in-fol.

On trouve entr'autres noms,

Dans le premier vol. : La Barre. — Bauffremez. — Du Chastel, dit de la Hovarderie. — Croy. — Landas. — Mortagne, chastelains de Tournay. — Nédonchel. — Antoing. — Sainte-Aldegonde. — Wignacourt.

Dans le tome II : Beaufort. — Fief. — Hamaide. — Hausse dit Mastaing. — Lannoy. — Ligne. — Mortier. — (Ici est un extrait de la chronique de Tournai, concernant la compagnie de trente-et-un rois, dont fut Gossewin Dumortier, et un autre extrait relatif à la présence du même Dumortier, et trente-et-un autres bourgeois de Tournay, au camp du roi de France, à Viron-Fosse, en 1339). — Maude. — Roisin. — Vilani ou de Gand. — Ville. — Wavrin. — Wavrans. — De le Vigne. — Waziers. — Warfusée.

Dans le tome III : Allegambe. — Assonleville. — Du Biez. — Du Bos. — Bourgeois. — Bourlinet. — Buisson du Bus. — Candèle. — Cardevacque. — Chasteler. — Moulbaix. — Despretz. — La Hamaide. — Hangouart. — Harchies. — Mouton. — Jausse. — Landas. — Markais. — Van der Gracht. — Warenghien.

28 — (299) Sépultures de Flandre, Hainaut et Brabant. — In-folio ; écriture du XVII^e siècle ; 326 pages.

C'est un recueil d'épitaphes avec blasons, extraites de divers lieux,



Digitized by Google

entr'autres de : Anthoing ; — Tournai, en la paroisse du Château ; — ibid., aux Cordeliers.

Le volume est terminé par une table alphabétique.

**29 — (303) Recueil historique et armorial. — In-folio, écriture du XVII^e siècle; blasons coloriés.**

L'auteur donne, entr'autres indications, celles-ci :

NOBILES TORNACENSIS.

» Thomas. — Savary. — Cordes. — Lonchiet. — d'Aubermont. — Enghien. — Bernard. — Cottrel. — Termonde. — Calonne. — Saint-Genois d'Ennetière. — Bouloigne. — Hennart. — Hamayde. — La Motte. — La Broye. — Roisin. — Alegambe. — Cambry. — Termonde. — Harchies. — Maulde. »

**30 — (318) Théâtre généalogique de la noblesse de Flandres, par Scohier, chanoine de Tournay. — In-fol. 400 p. ; écriture du XVIII^e siècle.**

**31 — (320) Recoeul de plusieurs obsecques et pompes funèbres, par Guillaume Rugher, héraut d'armes du pays et comté de Haynaut, ensemble de la ville et châtellenie de Lille, lieu de sa résidence. — Volume in-fol. ; écriture du XVI^e siècle.**

Les chapitres sont nombreux ; voici le seul qui intéresse Tournai :

» Obsèques de messire Jaspar de Robbes, chevalier, seigneur et baron de Billy, colonel et du conseil de guerre, gouverneur aux premiers troubles de Groninghe en Frises, célébrées, à Saint-Piat de Tournay, le 10 mai 1585.

(La nomenclature entière a été insérée par M. Em. Gachet, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, X, 100).

—

Digitized by Google

SCIENCES ET ARTS.

**32 — (344) De re medica — 1 vol. petit in-folio ; manuscrit sur papier, non folioté, du XVe siècle.**

La première page porte en tête les mots, *Ja. Despars*, ce qui semble indiquer que ce traité de médecine est l'ouvrage de *Jacques Despars*, né à Tournai, médecin de Charles VII et de Philippe-le-bon, duc de Bourgogne. (Voy. le Catalogue raisonné des manuscrits de la Biblioth. de Cambrai, nº 804 à 804) — Après cette indication du nom de l'auteur, vient la date suivante : *Anno Domini MCCCCXLVI die IXe septembris incepi perficiat Deus sua clementia.*

Ce volume est entièrement consacré aux maladies de l'œsophage et de l'estomac.

**33 — (352) Traité des fortifications, par le maréchal de Vauban. — 1 vol. in-folio.**

On y trouve les plans de plusieurs places fortes, telles qu'elles étaient avant 1708 : entr'autres Arras, Lille, Douai, Tournai, Luxembourg, etc.

**34 — (391) Voyages en Flandre 1729, 1732, 1745, par Louis Achille Dionis du Séjour, conseiller à la cour des Aides. — Petit in-4º ; manuscrit qui paraît autographe.**

Dans le second voyage, entrepris en 1732, Dionis du Séjour part de Cambrai le 26 août avec son ami l'abbé Crestiennot, prévôt de Saint-Géry ; ils visitent l'abbaye de Vicogne, ainsi que celle de Saint-Amand, puis Tournai. L'église de Saint-Martin excite leur admiration ; mais tout ce qu'ils ont à dire de la cathédrale, c'est que « le bâtiment est gothique et que le chœur est une fort belle pièce. »

Le troisième voyage présente la relation de la mission des députés que la cour des aides de Paris envoya en juin 1745, pour complimenter le roi Louis XV sur la victoire de Fontenoi. Les voyageurs arrivèrent à Lille le 2 juin ; ce ne fut pas sans beaucoup d'embarras qu'ils parvinrent à être

Digitized by Google

admis le 4 chez le roi, qui était campé à Pont-à-Chin, près de Tournai. Long récit du cérémonial, des harangues et des incidents qui s'y rattachent. Le 6 on alla visiter le champ de bataille, sur lequel on vit entr'autres choses un laboureur qui conduisait paisiblement sa charrue, et labourait sans émotion ce sol si fraîchement ensanglanté. Les députés étaient revenus à Paris, le 21 juin, et le 22 ils rendirent compte de leur mission devant les chambres assemblées.

Digitized by Google

# NOTICE

*d'une chronique inédite du XV^e siècle, intitulée* le Calendrier des Guerres de Tournay, *par Jean Nicolay.*

—

La ville de Tournai, cité toute française par son origine et par ses souvenirs, ne saurait se plaindre de l'oubli des historiens. — J. Cousin, en 1619, Poutrain, en 1750, ont consacré à ses annales, le premier, quatre volumes, le second, deux volumes in-4°. Plus récemment, elle a eu la gloire sans exemple d'inspirer à l'un de ses notables habitants, feu M. Hoverlant de Bauwelaere, qui se qualifiait *propriétaire ex-législateur*, CENT DIX-SEPT VOLUMES in-12, dont 3 volumes de tables; et aujourd'hui, une société historique et littéraire, fondée par des hommes studieux, qui ont choisi pour secrétaire, l'archiviste de la ville, M. Fréd. Hennebert, recueille les documents anciens, et éclaire par ses travaux les points encore obscurs d'un sujet bien longuement, mais, il le faut dire, toujours imparfaitement traité.

La chronique inédite que je me propose de faire connaître n'a été mise à profit par aucun des historiens que je viens de citer, si ce n'est par Cousin, dans un très-petit nombre de passages (1). Cependant elle fournit des renseignements nombreux et variés sur l'histoire de Tournai et du Tournaisis pendant la seconde moitié du xv^e siècle, période féconde en événements pour cette contrée. Cet ouvrage, d'ailleurs, n'est pas d'un intérêt purement local; il a, dans quelques-unes de ses

(1) A Cousin il est juste d'ajouter Hoverlant qui a eu connaissance d'une copie du manuscrit dont il a traduit à sa manière un certain nombre de passages. (T. 21 et 22 de son *Essai.*) (Fréd. H.)

Digitized by Google

parties, une importance réelle pour l'histoire générale de France et pour celle de nos provinces du Nord. C'est à ce titre surtout qu'il m'a paru mériter d'être signalé aux lecteurs du *Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

Le *Calendrier des Guerres de Tournay* occupe les deux cent quatre-vingt seize derniers feuillets (144-439) du manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, coté 1849, fonds Sorbonne. Ce manuscrit, relié aux armes du cardinal de Richelieu, et de format in-4°, est sur papier, à longues lignes, et tout entier de l'écriture d'un scribe tournaisien, nommé Jean Blancpain, qui l'a daté de 1507. Son titre, *Universalis*, indique, en l'exagérant singulièrement, la diversité des matières qu'il renferme. On n'y trouve en effet que des ouvrages historiques, la plupart en prose, quelques-uns en vers; mais presque tous relatifs à l'histoire de Tournai (1).

---

(1) En voici la liste exacte : F° 1-6, Chronique abrégée des sept âges du monde ; — F° 6-10, Chroniques des dames Scites (Scythes) ; — F° 10-29 v°, *Chronicque de Troyes la Grande, laquelle avoit trois journées de long et fut toutte destruite des Grégeois* ; — F° 29-82 v°, *Chy après s'ensieult une moult plaisante et delitable chronicque de Tournay ; et premiers comment elle fut fondée du roy Servius et des Romains, et comment elle ot à nom seconde Rome et puis Hostile, et Rébelle, et Nerve, et comment le roi Tournus luy donna à nom Tournay, et aussi en quel temps elle fut chrestienne et franchoyse* ; — F° 83-93, « De la fondation de Tournay et de plusieurs destructions d'icelle » (en vers) ; — F° 94-105 (et f° 128 par une transposition) ; « De la fortification de Tournay depuis la porte Saint-Martin jusques à l'Escaut..., faicte par les bourgois et communaulté de la dicte ville durant la guerre des Flamens. » (En vers. Ce que Cousin a dit sur ce sujet, t. II, quatrième partie, p. 92, paraît emprunté à cette chronique versifiée ; mais il a omis beaucoup de détails curieux). — F°s 129-143 et 106-112. Plusieurs chroniques de Tournay depuis l'an 1248 jusqu'en 1340. — F° 112-125. « Du siége de Tournay, qui fut mis par le roy d'Angleterre, le comte de Haynault, Jacques de Hartevelle et les

Digitized by Google

De tous ces ouvrages, le plus considérable par son étendue et le seul qui ne soit pas anonyme, est le *Calendrier des Guerres de Tournay*, composé en l'honneur du roi Louis XI, par Jean Nicolay, qui se qualifie « commissaire de la cour spirituelle et humble serviteur du peuple, demeurant en Tournay. » Cette chronique, citée par J. Cousin, parmi les manuscrits dont il s'est servi, est sans aucun doute celle que la *Bibliothèque historique de la France* indique n° 17,321, sous le titre de *Calendrier du roi Louis XI, composée par Jean Nicolay*, et qui était conservée, suivant le P. Lelong, chez M. de Varcaut (lisez de

---

Flamens, le duc de Braibant et les alliés d'iceulx, et fut fait l'an de grasce mil trois cens quarante, et dura deux mois. » Tous ces récits sont sérieusement historiques à partir de 1248; mais ils ne reçoivent de développement et paraissent n'avoir un véritable prix pour l'histoire locale que depuis les premières années du XIVe siècle jusqu'à la fin de l'an 1340. J'en ai conféré le texte avec les ouvrages des divers historiens de Tournai, et je crois pouvoir affirmer que ceux-ci en ont tiré très-peu de profit. On peut donc considérer ces chroniques comme inédites, et peut-être mériteraient-elles une place parmi les documents que la *Commission d'histoire* de Belgique est chargée de publier. Le reste du manuscrit est rempli par le *Calendrier des Guerres*, de Jean Nicolay. Pour compléter ce que j'ai à dire sur ce volume, je dois faire remarquer que les feuillets 125 v°, 126, 127 et 148 v°, laissés en blanc par le copiste Blancpain, ont été couverts de chansons, ballades et dizains de deux écritures différentes, mais l'une et l'autre du XVIe siècle. La plupart de ces chansons sont signées : *Jean du Haveron*. Ce nom désigne-t-il l'auteur ou le transcripteur ? c'est ce que je ne saurais décider. Je note seulement qu'un Jean du Haveron est cité dans le *Calendrier des Guerres* (f° 311), comme exerçant en 1478 les fonctions de conseiller de la ville de Tournai (1).

(1) Ici M. J. de Gaulle donne comme pièces inédites un *dizain* et une *ballade* qu'il aurait pu, en y regardant de plus près, restituer à leur véritable auteur, Clément Marot. On comprend dès-lors que nous nous abstenions de les reproduire.

Digitized by Google

Vatcant), chanoine de Tournai. Le chanoine Vatcant, qui avait préparé une édition des lettres d'Etienne de Tournai, et commencé l'impression de quelques diplômes relatifs à son église, s'occupait avec zèle de l'histoire du pays. Lié avec Baluze, l'abbé Bignon, Jacques Lenfant et Godefroid, il avait fourni à ce dernier six exemplaires différents de Molinet, pour l'édition qu'il préparait de cet historien. (Voy. *Bulletin de la commission d'histoire royale de Belgique*, t. II, p. 46). Le manuscrit de Jean Nicolay, qui se trouvait entre les mains du chanoine Vatcant, était probablement l'original. Celui de la Bibliothèque nationale est nettement écrit, correct et ancien ; mais ce n'est qu'une transcription.

En décrivant, il y a quelques années, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome III, p. 521, les manuscrits de la bibliothèque de M. Goethals, de Courtrai, M. Gachard a signalé « une copie toute moderne et assez peu correcte d'une chronique journalière des événements arrivés à Tournai et aux environs depuis le 23 mai 1477 jusqu'au 15 mars 1479. Quelques passages, ajoute M. Gachard, donnent lieu de croire que ce n'est qu'un extrait d'une chronique plus étendue et qui commençait à une époque antérieure. »

On va voir que cette copie, sans nom d'auteur, est un fragment du *Calendrier des Guerres de Tournay*.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, l'ouvrage de Jean Nicolay ne prend la forme d'un journal qu'à partir du 23 mai 1477 ; mais les événements antérieurs, depuis la bataille de Montlhéry, en 1465, y sont racontés d'abord sous forme de prétermission, comme pour préparer le lecteur à la connaissance des faits qui font le sujet principal du livre.

Voici le début de l'auteur :

« A la seulle gloire de la très sainte trenité, Dieux vif régnant en éternité, quy donne les victoires et eslargit les grasces où il luy plaist, et à la loenge et honneur de la sacrée Majesté et

Digitized by Google

très digne personne du Roy très-crestien [Loys], onzième de ce nom, régnant en France, ensamble de tous ceulx de son noble sang; et généralement à la joye, récréacion et passe temps de ses amis, alliés, leurs loyaulx subjets et bienvoellans; à la honte et perpétuelle vitupère de ses adversaires et redoublée confusion de ceulx quy de droit luy doibvent subjection et foy, et quy contre luy commettent criesme de lieze majesté par rebellion, dissimulacion, detraction ou quelque autre illégitiesme action ou voye indeue;

« Je Johannes Nicolay, commissaire de la court espirituelle, et humble serviteur au peuple, demourant en Tournay, non expert en armes ne digne de moy ingérer à rédiger par escript les haultes entreprinses, mémorables faits et glorieuses victoîres des nobles corrages pour les eslever en degré deu, ne aussy les malléfices, deshonnestés, lascetés et insollences des partis villains, couars et rebelles, pour les confondre à l'exigent de leurs vices; et par ainsy non habille à faire au Roy service agréable ne aulx siens recommandable, néant mains, moy confiant en l'exemple de la petite offrande de deux menus deniers mis par une poure vefve au tresor du temple de Dieu, quy bien le print en gré, me suys en hardy de escripre aulcunes choses advenues en mon tamps tant entre les nobles comme en aulcuns pays et bonnes villes, et principallement de celles que j'ay peu savoir et recoeillir, faictes pour ou contre le Roy et les siens en la ville et cité de Tournay, au bailliage de Tournésis et à l'environ, depuis le vendredy XXIIIe jour du moys de may en mil quatre cens soixante et dix et sept, auquel, pour certaines causes, il pleut au roy de France envoyer ses gens de guerre en sa ditte cité. Et combien que ma principalle intention soit de faire cest œuvre à l'honneur et loenge du Roy, mon seul seigneur sur la terre, touttesvoyes je n'ay vollonté de escripre chose quy soit desvoyante de vérité. Et ceste collection ay empris de faire en fourme de kalendrier journal pour mémorial, advertissant ceulx quy, de ce jour en avant, s'employeront en fait de croniques universelles ou particulières du tamps présent, affin que mieulx ils y puissent



Digitized by Google

trouver et prendre ce qu'il leur servira à leur intencion et matère, seloncq le vray, affin aussy que la bonne, royalle et noble cité de Tournay, en laquelle Dieu par sa grasce m'a donné art de vivre le plus de mon tamps, ne soit par les historiens oublyée, mais soit mémoire tenue des bienvoeillances et convoiteux desirs que les habitans de ycelle ont tousjours eult à servir le Roy et vollu demeurer en sa bonne grasce soulz sa feaulté et humble obéissance. Soit donc ma petite oeuvre receue et prinse en gré, premièrement de Dieu, secondement du Roy, tiercement de ses amis et bienvoeillans, et quartement de tous ceulx quy ayment la ville et cité de Tournay. Et [se] en ceste mon oeuvre est trouvée aulcune chose mains que bien faicte, je requiers ceulx sachans le amender, qu'il leur plaise user de caritable correction et non de mordante détraction. Et pour ce que possible ne m'a estet mettre par escript tout ce quy est advenu, je prye et requiers pareillement à ceulx quy mieulx en sont informés, que il leur plaise y adjouter ce dont n'y ay estet adverty, sans touttefois yssir de la sente et voye de vérité.

« Et pour ce, comme dessus est dit, que mon intencion, quand au principal de ma matère, ne est fors de advertir les croniqueurs de ce que j'ay veu et sceu advenir journellement depuis environ la fin du mois du may del an soixante dix et sept, dont j'ay tenu registre et fait mon kalendrier avoecq aultres tant seullement en Tournay et entour ycelle, il n'est besoing de m'efforchier mettre au long pluseurs choses advenues ou Royaulme de France et ailleurs depuis l'an mil quatre cens soixante chincq, auquel an messire Charles comte de Charolois et fils dudict Philippe de Bourgogne, assisté de grand nombre de gens de guerre, avoecq luy la pluspart des aultres princes et seigneurs du royaume, par confédération et alliance contre le Roy, soubz ombre de voulloir bonne réformation au bien publicque du pays, se trouuèrent en France au Montlehery oultre Paris..... »

Après quelques détails connus sur la bataille de Monthléri,

Digitized by Google

le chroniqueur tournaisien annonce qu'il laisse « aux historiographes ayant charge de ce faire » le soin de raconter « les lamentables maux qui lors advinrent, la honteuse fin de plusieurs coupables, les cavilleuses machinations des princes et surtout du duc Charles de Bourgogne, enfin la longue patience du roi, plein de confiance dans la justice de Dieu. » Il termine son avant-propos en transcrivant, « pour récréer ceux qui s'entendent en l'art de rhéthorique, deux ballades composées en ce temps à Tournay par aulcun rhétoricien à qui ces choses déplaisoient. » Ces ballades m'ont semblé dépourvues de toute valeur littéraire sinon de tout intérêt historique. La première a trente-six vers, dont voici les deux premiers :

Trosne real, couronne triomphalle
Sceptre de gloire, estoille sollempnelle.

La seconde, composée de trente-quatre vers, débute ainsi :

O vous, pervers et traistres Bourguignons,
Remplis d'erreurs et d'œuvre diabolicque,
Vous conspirez murdres et trahisons
Contre Loys, roy des vrays catholiques.

On voit qu'il ne faut chercher dans l'œuvre modeste de Jean Nicolay, ni le talent, ni l'impartialité, mais ce dernier mérite n'était guère celui des historiens de son temps. Ce qui me paraît surtout recommander son journal, c'est qu'on y trouve la contre-partie et jusqu'à un certain point le contrôle des récits des chroniqueurs bourguignons, avec un grand nombre de faits et détails qui ne se rencontrent pas ailleurs. On en pourra juger par l'analyse succincte que je vais essayer de faire de cette œuvre.

L'ouvrage du chroniqueur-poète Jean Nicolay comprend dans son ensemble soixante-sept chapitres ; mais les neuf premiers peuvent être regardés comme une introduction au Calendrier proprement dit, ou Journal historique de la guerre

Digitized by Google

de Tournai. Voici les titres de ces neuf chapitres préliminaires qui suivent l'avant-propos dont j'ai parlé tout à l'heure.

I. De la destruction de Dynant et de Liége en brief; et de pluseurs machinations et maulx du duc Charles de Bourgongne et aultres contre le roy Loys de France; et du duc de Gheldres (1465). — II. Du parlement de Mallignes (*sic*) et siége de Anvers, et de l'accord des rois de France et d'Engleterre sur le pont de Piquegny, et de la mort de Loys de Luxembourcq, connestable de France. — III. Des emprinses et malléfices du duc Charles, tant contre le duc de Lorraine comme en Savoye, Morath, Granson; et de la mort dudit duc Charles. — IV. De la mort de deux contraires en meurs. De plusieurs machinations et subtilletés contre la ville de Tournay, et de la raquision de Bourgongne et Artoys par le roy Loys de France. — V. De l'amour et bienvoeillance du roy Loys vers la fille du duc Charles, et de pluseurs divisions et maulx du peuple de Flandres. — VI. De la rebellion de ceulx d'Arras après appoinctement fait au roy, et de la conqueste de laditte ville d'Arras, Bouchain, et le Quesnoy par ledit seigneur. — VII. De la conclusion de guerre de tous ceulx d'entour la ville de Tournay; du mariage du duc d'Aultrisce à la fille du duc Charles; et d'aulcuns accors entre ceulx de Tournay et la ditte fille damoiselle de Flandres. — VIII. De aulcune embassade de maistre Ollivier Le Daim et aultres envers la damoiselle de Flandres en la ville de Gand. — IX. De la division de la ville de Saint-Amand pour les abbés, et des causes de la guerre de Tournay et garnison de ycelle.

C'est à partir du chapitre X seulement que commence, à la date du 23 mai 1477, le récit journalier des événements que Jean Nicolay s'est proposé de raconter dans leurs plus grands détails. La simple transcription des rubriques de chaque chapitre pourra tenir lieu en quelque sorte d'une analyse de l'ouvrage.

X. De la venue des gens de guerre du roy en la ville de Tournay; des courses desdittes gens d'armes à Launoy, à Leuze, et d'aulcuns officiers de laditte ville mandés de par

Digitized by Google

le roy (23-27 mai 1477). — XI. De la prinse de Jehan de la Victe, capitaine des Flamens, au pont d'Espiere. De le desconfiture des boutte-feux dont les trois furent pendus vers Chin. D'aulcunes remonstrances du seigneur de Mouy en la halle des preuvosts et jurés. Des assemblées du duc de Gueldres et des Flamens au pont d'Espiere. De aultres officiers de laditte ville mandés du roy; et grande victoire et conqueste sur ceulx de Haynault (28 mai-4 juin) — XII. Le occision faicte à Saint-Amand par les Bourguegnons de le grande armée faicte par les Flamens vers la porte du Bruille. De pluseurs courses et envahyes des gens de gherre de Tournay, et de la décapitation de deux dont les tiestes furent posées aulx portes de Marvis et Sainte-Fontaine (5-21 juin). — XIII. De le grande subtillité de guerre contre les Bourguegnons envers Orchies. De le perte d'aulcuns de Tournay; et de la mort du duc de Guerles (22-27 juin). — XIV. De aulcunes lettres et bonnes nouvelles de victoire du roy au pays de Bourgongne. Des divisions des Flamens et département d'iceulx du pont d'Espiere. De la sépulture du duc de Gueldres et de la journée et victoire du pont d'Espiere (27 juin-12 juillet). — XV. De l'ayde et présent de quatorse mille livres tournois que les Tournisiens firent au roy. De aulcunes prinses des Bourguegnons dont l'un fut décapité sur le marchiet. De la constrainte de cescun porter baston par la ville de Tournay. De la vendicion du butin d'Espiere, et de la prinse d'Orchies (13-23 juillet). — XVI. Des grandes mocqueries dittes aux Franchois ou pays de Haynau, quy chier leur vendirent; et de pluseurs aultres choses (25-31 juillet). — XVII. De la destruction par feu des ville et abbaye de Saint-Amand. De la victoire obtenue du roy au Noef-Fossé. De la décapitacion d'un adversaire, dont la tieste fut posée à la porte de Sainte-Fontaine; et de la mort de messire Jacques d'Armignac, duc de Nemours (1er-4 août). — XVIII. De la décapitation de deux adversaires dont les tiestes furent posées à la porte Coqueriel. De la venue de mestre Pierre Bogart et de Jehan du Fay en Tournay. D'un voiage des Franchois à

Digitized by Google

Harlebeeque et Courtray ou moult gaignerent. De le bonne victoire obtenue des François empres Mortaigne. Du jour des noepces du duc d'Aultrice, et de pluseurs aultres choses (5 août-8 septembre). — XIX. De unes trèves publiées en Tournay; de lettres envoyées du roy contenans la paix entre luy et le duc de Bretaigne, et de pluseurs aultres choses (9-18 septembre). — XX. De unes treves dessusdittes publiées en Tournay qui riens ne durèrent. Du feu de la viese porte de Marvis, et de pluseurs aultres choses (19 septembre-8 octobre). — XXI. De la mort par feu du bastart de Rosinbos, et de pluseurs emprinses et fais de guerre (9-26 octobre). — XXII. De la puissance que le duc d'Aultrice faindoit venir en son aide; et de pluseurs choses quy trop seroient lònghes à mettre par singulieres (17 octobre-10 décembre.) — XXIII. De la journée et victoire du pont à Bouvines, et de pluseurs emprinses et fais de guerre (11 décembre 1477-11 février 1478). — XXIV. De la venue du duc d'Aultrice en grosse armée entre Arque et Marquain; du sonnement de l'effroy (du beffroy) de Tournay pour ladite venue; de la décapitacion d'un sergent de Tournay et de laditte ville, et de pluseurs aultres choses (12-27 février). — XXV. De la nécessité et chierté de vivres quy fut en Tournay, et de pluseurs aultres choses (28 février-3 mars).—XXVI. De aulcun quy pour mesdits du roy eult la langhe perchye. De l'embrasement de Antoing par les blans chapperons de Gand; et de pluseurs faits de guerre, avoecq de la nécessité de la ville de Tournay (4-18 mars). — XXVII. D'aulcun bon ravitaillement de Tournay quy besoing en avoit, et de pluseurs maulx contre laditte ville et ceulx du pays et bailliage de entour (19-24 mars). — XXVIII. De la décapitacion de aulcun parjur contre le roy. De le prinse et conqueste de Renais, et de pluseurs aultres choses (25 mars-6 avril). — XXIX. De la prinse de Gerard de le Hovardrye aulx portes de Audenarde, et de pluseurs maulx contre la ville de Tournay (7-27 avril). — XXX. De la venue des gens de guerre de France pour aler à Condet, et du siege et conqueste d'icelle (28 avril-3 mai). —

Digitized by Google

XXXI. Du département du roi de Condet, avoecq aultres choses, et de ce que depuis fut fait audit Condet au préjudice de la ville de Tournay (4 mai-1er juin). — XXXII. De l'inflammacion de la ville de Condet et de Mortaigne par les gens du roy. Du retour des gens d'armes de Condet en la ville de Tournay, avoecq leur département; et de pluseurs maulx contre laditte ville (2-10 juin). XXXIII. De aulcunes treves de wit jours. Du département de toutte la garnison de Tournay. Du nombre des prisonniers quy furent en laditte ville du temps de laditte garnison et de pluseurs desrois contre laditte ville du tamps de laditte garnison, avoecq de quatre qui furent pendus leez Merre (11-15 juin). — XXXIV. De unes lettres envoyées en Tournay par le duc d'Aultrisce contenans avoir grans deniers par an sur ycelle ; et de pluseurs extorcions et maulx contre laditte ville (16-27 juin). — XXXV. De quatre cappitaines fais en Tournay apres la garnison partye. Del embrasement de l'ospital de Saint-Antoine et aultres lieux hors la porte Sainte-Fontaine; et de unes lettres d'Arras aulx seigneurs de Tournay (28 juin-1er juillet). — XXXVI. De unes lettres envoyeez en Tournay par le duc d'Aultrice touchant aulcune neutralité; et de grans maulx et desrisions contre laditte ville, et mesmement de trois quy furent décapités (2-9 juillet). — XXXVII. De deulx lettres envoyées d'Arras aux seigneurs de cappitle, conseil du roy et aultres faisant mension de treves d'un an. Et de grans maulx et composicions contre la ville et bailliage de Tournay et Tournesis (10-15 juillet). — XXXVIII. Du publiement des treves d'un an et de la fourme et contenu d'icelles (16-19 juillet.) — XXXIX. De pluseurs eslargissemens de vitailles et aultres choses en Tournay à cause des treves d'un an ; et de pluseurs maulx non obstant d'icelles (20-24 juillet). — XL. Le défence faicte par le duc d'Ostrice contre les treves par luy promises et jurées. De la venue du seigneur de Lannoy en Tournay pour ledit duc, estant furny de lettres du traictiet du duc Charles ; et de pluseurs harcelleries contre laditte ville (25 juillet-12 août). XLI. De une lettres du duc d'Aultrice

Digitized by Google

envoyées en Tournay par le seigneur de Lannoy avoecq la response sur ce faicte; et de pluseurs brouilleries ensamble, et de la mort de trois malfaicteurs (13-27 août). — XLII. De deffense faicte en la ville de Lille contre Tournay non obstant les treves. D'aulcune dépopulacion de Tournay pour les maulx quy journellement croissoient, avoecq de deffence au contraire. De pluseurs forfais et composicions, et de six quy furent pendus à Merre (28 août-25 septembre). — XLIII. De seulle justice faicte par le castelain d'Ath pour l'enfraindement des treves. De pluseurs remonstrances par aulcuns de Tournay, revenus de devers le roy, aulx quatre consaulx de laditte ville dont ils eulrent povoir de par besoigner sans savoir de quoy. De la subtille prinse du castiel de Bruielles, et de la desloyauté d'aulcuns marchans de Tournay, avoecq pluseurs extorcions; et conqueste du castiel de Wés (26-semptembre-6 novembre). — XLIV. De l'acceptacion du traictiet de Tournay par la communaulté d'icelle. Du publiement dudit traictiet avecq le contenu de ycelluy en deux lettres; et pluseurs maulx en brief (7 novembre-3 décembre). — XLV. Dou despendement et transport des banieres et pegnons quy estoient en l'église Nostre-Dame et aultres eglises de Tournay; et d'une lettre du duc d'Aultrice, contre le traictiet dudit Tournay (15-16 décembre). — XLVI. Dou pardon et abolicion que les facteurs du traictiet de Tournay obtindrent du roy pour l'avoir fait sous son sceu et grasce (17 décembre 1478-2 mars 1479). — XLVII. Dès desrisions, composicions et oultrages commises et aussi continuées contre la ville de Tournay non obstant le traictiet qu'elle avoit au duc d'Aultrice (3-15 mars 1479); et du traictiet de paix et mariage du fils du roy à la fille dudit duc d'Aultrice.

Ici se termine le récit journallier des événements de la guerre de Tournai. L'auteur s'arrête au 15 mars 1479, et passe sous silence tout ce qui se rapporte à l'intervalle compris entre cette dernière date et l'année 1482.

XLVIII. De aulcuns couplés au deshonneur du roy envoyés en Tournay du tamps de la guerre, et des renvoyés aulx adversaires par ceulx de laditte ville. — XLIX. De aulcuns

Digitized by Google

canthicques nouveaulx composés par ung chanonne de Vallenchiennes après les treves d'un an expirées; et des Responds, ditz les soufflés, composés par l'acteur de ce livre intitullé le Callendrier de la guerre de Tournay. — L. De chincq couplés huictains faiz et composés en fourme del épitafe du roy Loys de France (1483). — LI. D'aulcunes lettres du duc d'Aultrice envoyées au roy Charles de France après la paix enfreinte par le duc (31 juillet 1486, à Troyes); et de unes lettres du roy respondantes aux présumptueuses folies dudit duc d'Aultrice (31 août 1486, à Beauvais).—LII. De aulcun traictiet, en fourme de complainte de Justice, fait et composé avant ladicte paix enfrainte, par Mollinet, chanonne de Vallenchiennes. — LIII. D'aultre traictiet du dit Mollinet pareillement fait peu avant ladicte paix enfrainte, et intitullé *les bregiers sans soullas.* — LIV. De dix-huyt coupplés septains faitz et composés en la ville d'Amiens sur le voyage que le duc d'Aultrice fist en enfraindant laditte paix. — LV. De aulcunes lettres du duc d'Aultrice envoyées aulx seigneurs de Ravestain, de *Breures*, de la Gruthuse et de Rassenghien avoecq à ceulx quy estoient pour les trois membres de Flandres (23 octobre et 1er novembre 1483, à Bois-le-Duc). Et des aultres lettres responsives à ycelles par les dessusdiz seigneurs et membres (8 novembre 1483, à Gand). — LVI. De douze couplés huitains faitz en fourme de canchon tant pour la conqueste de Thérouenne par les François comme pour la victoire obtenue aupres la ville de Béthune, etc. (1487). — LVII. De alcunes lettres de Philippe de Cleves, envoyées à Maximillien d'Aultrice, se escripvant roy des Romains, ledit Philippe estant ostagier pour paix faicte par ycelluy aulx Flamens et enfreinte comme l'aultre. Et de la response dudit Maximillien (juin 1488) (1). — LVIII. De aultres lettres dudit Philippe de Cleves, aultrement de

(1) Ces lettres sont imprimées dans la Chronique de Molinet, chap 187, édition de Buchon, t. III, p. 370.



Digitized by Google

Ilavestain, envoyées audit Maximillien; avoecq de la rescription du dit Maximillien audit Philippe. Et de la responsé de ycelluy Philippe à iceluy (1). — LIX. De le victoire obtenue des Françoys contre les Bretons, tant en prose que en vingt couplés huitains; et de la complainte que lesdits Bretons firent ou pouvoient faire, en trois vers huitains contenue (juillet 1488). — LX. Du traictiet de paix entre Maximillien d'Aultrice, soydisant roi des Romains, et ceulx de Flandres; ledit Maximillien tenant prison en la ville de Bruges (2). — LXI. De lettres envoyées de Malines en Audenarde commandantes estre publiée la saincte paix de Francqfort; de la coppye de ycelle (3). — LXII. De la coppie du traictiet de paix tel quy fut fait en la ville de Tours, et samblable à l'aultre (30 octobre 1489, aux Montils-les-Tours.) — LXIII. De la composicion soubs umbre de traictiet que le seigneur de Nassault fist contre ceulx de Bruges (4); et de la conqueste et prinse de Nantes en Bretaigne par les hommes du Roy de France; et de l'entrée de Charles de France, witiesme de ce nom, en ycelle ville (26 mars 1491). — LXIV. De aulcune remonstrance faicte en l'université de Paris touchant le traictiet du mariage de entre le Roy de France et de la duchesse de Bretaigne (1491). — LXV. Du couronnement de ladite ducesse et reyne de France, et entrée de ycelle en la ville de Paris (8 février 1492) (5). — LXVI. D'aulcuns couplés en rime tant en fourme de canchon comme aultres, envoyées en Tournay tost apres le mariage du Roy et de ladite ducesse;

---

(1) Ces documents sont également imprimés dans Molinet, t. III, p. 377 et suivantes.

(2) Ce traité a précédé celui qui a été publié par Molinet.

(3) Ce traité, du 20 juillet 1479, se trouve dans les Chroniques de Molinet. Les lettres envoyées à Audenarde sont du 13 août suivant; je les crois inédites.

(4) Molinet, chap. 232, t. IV, p. 137.

(5) J'ai publié ce récit de l'entrée d'Anne de Bretagne à Paris, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1843, p. 111.

Digitized by Google

et des réponses à yceulx, etc. (1492). — LXVII. De la rendicion de madame Margherite en la ville de Saint-Quentin, et de la paix quy se ensievy entre le roy tres-cresten et l'arcidac d'Aultriche. (1492).

On voit par cette longue nomenclature que le journal de Jean Nicolay abonde en détails sur quelques-uns des événements importants du règne de Louis XI, notamment sur ceux qui se rattachent au sujet principal du livre : l'histoire de la guerre de Tournai, de 1477 à 1479.

L'auteur n'était connu jusqu'à présent que comme versificateur, par quatre pièces composées de 1477 à 1480, et que le Puy d'école de rhétorique de Tournai jugea dignes d'être couronnées. Ces poésies, très-médiocres, ont été imprimées dans les *Rimes et refrains tournésiens*, recueil curieux publié il y a quelques années par M. Fréd. Hennebert (Mons, 1837, in-8°). La renommée littéraire de Jean Nicolay gagnerait peu, je crois, à la publication des vers qu'il a mêlés en assez grand nombre à son récit dans le Calendrier des guerres de Tournai. Il se recommande plus justement comme annaliste de bonne foi, témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte. A ce titre il me paraît mériter, non moins que son contemporain et son ami Jean Molinet, d'être consulté pour l'étude de l'histoire de son temps, et en particulier pour l'appréciation des démêlés de Louis XI avec Charles le Téméraire, considérés au point de vue français.

J. DE GAULLE.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
(M. L. Casterman remplace le secrétaire absent.)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. L. *Casterman*, au nom de M. Fréd. Hennebert, communique l'aperçu biographique suivant :

Le 12 février dernier est décédé, à Tournai, M. le colonel d'état-major Druez (*Louis-Alexandre-Joseph*), officier des Ordres royaux et militaires de la Légion d'Honneur et de Léopold, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne de seconde classe et du Lion de Zahringen de Bade.

Voici, d'après les feuilles de la localité, quelques-unes des particularités qui ont marqué la carrière de M. le colonel Druez :

Parti de Tournai en 1798, il était en 1802 attaché à l'état major des troupes françaises en Hollande. Nommé en 1807 sous-lieutenant, puis lieutenant adjudant-major d'artillerie légère, il devient en 1810 aide-de-camp du général Ferrière et en 1813, du lieutenant-général Guilleminot ; il avait alors été promu au grade de capitaine.

Après diverses campagnes en Danemark, en Allemagne et en Zélande, il fit partie de l'expédition en Italie et dans l Tranto, sous les ordres du prince Eugène, vice-roi. Chargé

Digitized by Google

par le général Ferrière de diriger les colonnes mobiles, il contribua en 1811 à la destruction de la bande des frères Schiaboloni.

Lorsque le 6 août 1812, le général Ferrière avec une poignée d'hommes (65 fantassins et 33 cavaliers) repoussa les attaques de forces supérieures commandées par le général russe Knoring, Druez, dans cette rencontre, se distingua et reçut un coup de sabre à la tête. Il se fit remarquer encore le 13 octobre, en aidant valeureusement à la prise de 130 cavaliers russes. Il combattit à Dresde et à Leipsick où il eut un cheval tué sous lui. Un mois plus tard il recevait la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur. D'autres faits d'armes successifs lui valurent la croix d'officier en juillet 1815.

Il a fait partie de la commission des limites de l'Est; chef de bataillon au corps royal d'état-major le 10 juin 1823, il passa lieutenant-colonel dans la même arme le 29 septembre 1831.

Le commandement de la province du Limbourg lui fut donné par *intérim* le 7 juin 1833: le 15 novembre de l'année suivante, il fut nommé commissaire délégué pour l'exécution de la convention de Zanhoven, et créé colonel d'état-major.

M. le colonel Druez en quittant le service s'était retiré dans sa ville natale, où il est mort presque subitement, à l'âge de 71 ans, entouré de l'estime générale.

---

Vu le petit nombre des membres présents, la séance est levée.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET 1849.

M. Du Ponthois, *doyen d'âge*, occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### CORRESPONDANCE.

M. Paulin Paris, membre correspondant, écrit que ses négociations dans le but de pratiquer des échanges ont mal réussi.

La *Société de l'histoire de France* serait très-disposée à envoyer ses publications, ses Annuaires à la *Société historique et littéraire de Tournai*, si celle-ci voulait l'honorer d'une souscription. Le prix de cette affiliation est de *trente francs* par an ; pour cette somme, on a les volumes que publie la Société, l'*Annuaire* et le *Bulletin*. Pour les volumes publiés précédemment, on est libre de les retirer à raison de 4 francs 50 centimes le volume au lieu de *neuf francs*. Mais cette Société étant fondée dans la seule vue de publier, elle ne croit pas pouvoir échanger ses livres contre ceux des autres académies ; du moins elle ne s'est pas encore départie de la règle qu'elle s'est prescrite.

La *Société des antiquaires de France* est dans le même cas. Ses publications se bornent à un volume gros in-8° tous les dix-huit mois ou deux ans. Elle offre une remise d'un cinquième sur le prix net de *neuf francs*, mais elle ne croit pas pouvoir échanger le résultat de ses travaux, car elle aurait

Digitized by Google

ainsi besoin de tirer plus de deux cents exemplaires au-delà des deux cents auxquels elle a fixé le tirage ordinaire de ses volumes.

L'assemblée, consultée, ajourne la décision à prendre sur ces deux points jusqu'au moment où le gouvernement et le collége des Etats de la province auront fait droit à la demande adressée à chacun d'eux d'une subvention en faveur de la Société. Le secrétaire est chargé d'accélérer une solution.

---

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance de mai :

De la part de M. Le Glay, membre correspondant :

*Précis de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, par M. Le Glay, correspondant de l'Institut, des académies royales de Belgique, de Turin, etc., etc. — *Lille*, Lefort, 1849, in-4° de 68 pp.

Ce précis sert d'introduction au *Cameracum christianum*, du même auteur.

De la part de M. Brassart, secrétaire des hospices, conservateur des archives et des jardins de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, etc., etc. :

*Notes historiques sur les hôpitaux et établissements de charité de la ville de Douai*, par M. Brassart. — *Douai*, Adam d'Aubers, 1842, in-8° de VI-368 pp.

De la part de l'*Académie d'Arras* :

1° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, société royale des sciences, des lettres et des arts. — *Arras*, 1844, in-8° de 312 p.

P. 157. — Rapport sur les manuscrits de l'ancienne Académie d'Arras, par M. d'Héricourt.

P. 297. — Conservation des monuments historiques de l'arrondissement d'Arras. Circulaire de la préfecture à ce sujet.

2° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, etc. — *Arras*, 1845, in-8° de 383 pp., avec planches.

Digitized by Google

l'entrée de Philippe II à Tournai en 1549. M. Gomart dit l'avoir emprunté à l'*Histoire des fêtes civiles et religieuses de la Flandre*, de Mme Clément Hémery. Cette dame elle-même l'a extrait d'un manuscrit provenant de la bibliothèque de feu M. Delmotte, de Mons, manuscrit dont on ignore le sort aujourd'hui. En somme, le fait peut bien être regardé comme douteux en présence de la non-concordance des versions rapprochées, seulement M. Gomart ne saurait se décider à l'estimer apocryphe.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance de juillet.

De la part de M. Ch. Gomart, membre correspondant :

*Siége de St-Quentin* en 1557, par M. Ch. Gomart, membre résidant.—(*Saint. Quentin*, 1849) in-8° de 80 pp. avec un plan.

De la part de M. Kersten :

*Journal historique et littéraire*, T. XVI, liv. 1, 2 et 3, pp. 1 à 152.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

*Bulletin*, T. XVI, nos 4 et 5, p. 417 à 576.

De la part de l'*Académie royale de médecine* :

*Bulletin*, T. VIII, nos 7 et 8.

—

M. *B.-C. Dumortier* a la parole pour une communication.

L'honorable membre a comparé l'abside de la cathédrale de Tournai et celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et de cette comparaison est ressortie à ses yeux une analogie des plus frappantes. Il entre à ce sujet dans d'assez longs détails qu'il a l'intention de mettre sur le papier pour une prochaine séance. Il propose, en terminant, de faire graver les deux dessins en regard. Adopté.

—

Digitized by Google

Digitized by Google

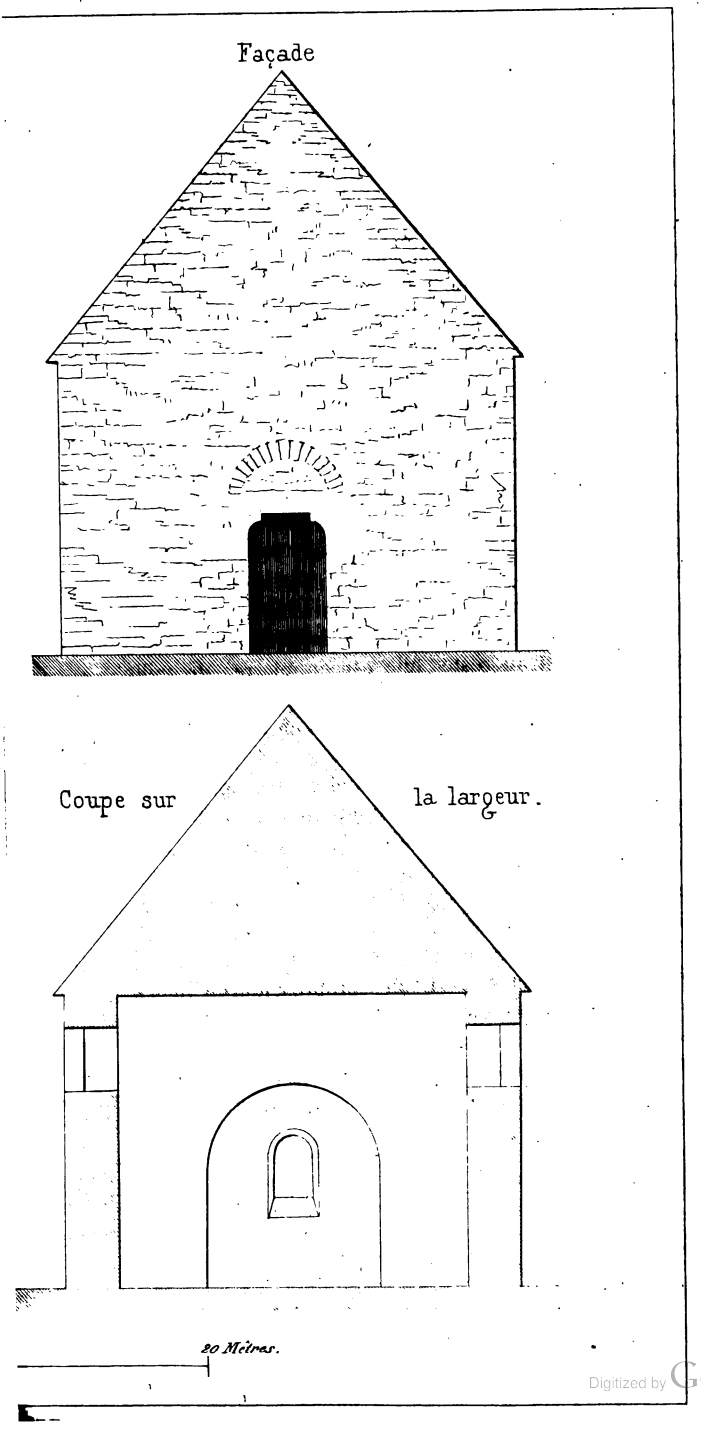


Digitized by Google

M. *Renard* obtient la parole pour la communication suivante :

L'honorable membre dépose un dessin présentant le plan, la coupe et l'élévation de l'église du village d'Esquelmes, dont il a déjà été question dans l'une des séances précédentes.

« Cette église, dit M. Renard, est un édifice de 79 mètres carrés de surface, lequel se compose d'une nef de 10 mètres de longueur sur 6 de largeur, d'un chœur de 3 m. 75 cent. sur 4 m. 10 cent. de largeur et d'une espèce de niche absidale de 3 m. de largeur sur 2 m. 50 c. de profondeur.

« Les dessins que je présente montrent l'état primitif du monument. La porte d'entrée, comme on le voit, est des plus modestes. La nef n'était éclairée que par six barbacanes hautes de 90 cent. et larges de 25 cent. Le chœur n'avait point de fenêtres ; une porte avait été pratiquée du côté du sud. Au fond de la niche absidale se trouve une fenêtre d'un mètre 10 cent. de haut. sur 60 cent. de largeur. Plus tard, et à diverses époques, on perça des fenêtres de dimensions différentes, dont les entourages sont garnis en briques ordinaires.

» L'ogive qui sépare le chœur de la nef est évidemment moderne par rapport au reste : elle est en pierres de taille appareillées en voussoirs.

« Les voutes du chœur et de l'abside sont en briques, sans forme bien déterminée :

« Une pierre qui a servi de table d'autel et un chapiteau qui paraît dater du XI^e siècle, lequel supporte aujourd'hui une statue de saint Roch, voilà les seuls objets curieux que renferme cette église.

» Il me semble difficile d'assigner une destination première à cette construction de dimension fort médiocre, faite en pierres communes et en cailloutage de toute espèce ; l'édifice ne présente aucun caractère particulier propre à fournir indice de l'époque à laquelle il remonte.

» Les archéologues paraissent divisés d'opinions entr'eux. Les uns y voient un temple romain, d'autres une basilique, d'autres encore le tombeau d'un martyr. Ce qui a pu faire

Digitized by Google

penser à un archéologue français que cette construction grossière devait être attribuée aux Romains, c'est qu'on y trouve, çà et là, des débris de tuiles romaines, et dans un des angles à l'est une grande tuile entière absolument pareilles à celles qui ont été déterrées sur la place de Tournai en 1821, et qui entouraient les urnes en forme de sarcophage (1).

» Les deux projets proposés pour l'agrandissement de l'église d'Esquelmes ont été abandonnés, et la Commission royale des monuments a émis le vœu que cet édifice fût conservé dans son entier, vœu conforme à l'opinion manifestée par la Société dans une de ses précédentes séances.

M. *Du mortier* regarde l'église d'Esquelmes comme l'église rurale la plus ancienne du pays et peut-être de l'Europe : c'est une basilique rurale qui doit dater des premiers temps du christianisme. Les barbacanes qu'on y remarque déposent en faveur de cette opinion. La tradition reçue parmi les villageois du lieu c'est que saint Eleuthère aurait prêché dans ce petit temple. Selon l'honorable membre, il se pourrait qu'un ou plusieurs martyrs fussent enterrés sous la table d'autel, et il n'a pas dépendu de lui que l'on n'y fît des fouilles. C'est le même mode de construction ou à peu près qui se remarque à Lobbes, à Anderlecht où se trouve S. Guidon. Feriolus rapporte la vision d'une sainte femme qui disait: « Allez à Blandain où reposent beaucoup de corps de martyrs. » Or, Esquelmes n'est distant de Blaindain que d'une demi-lieue. Tout se réunit pour faire désirer que des fouilles soient pratiquées non-seulement sous cet autel, mais sous les autels latéraux dont la construction est analogue. L'honorable membre cite trois églises anciennes qui ont été successivement démolies depuis 3 ans ; celles de Froyennes, de Calonne et de Froidmont. On voudrait aussi abattre la tour de Béclers. Il serait temps d'élever la voix contre ce vandalisme qui met en coupe réglée

(1) Voir la *Notice* publiée à cette époque par M. Renard.

Digitized by Google

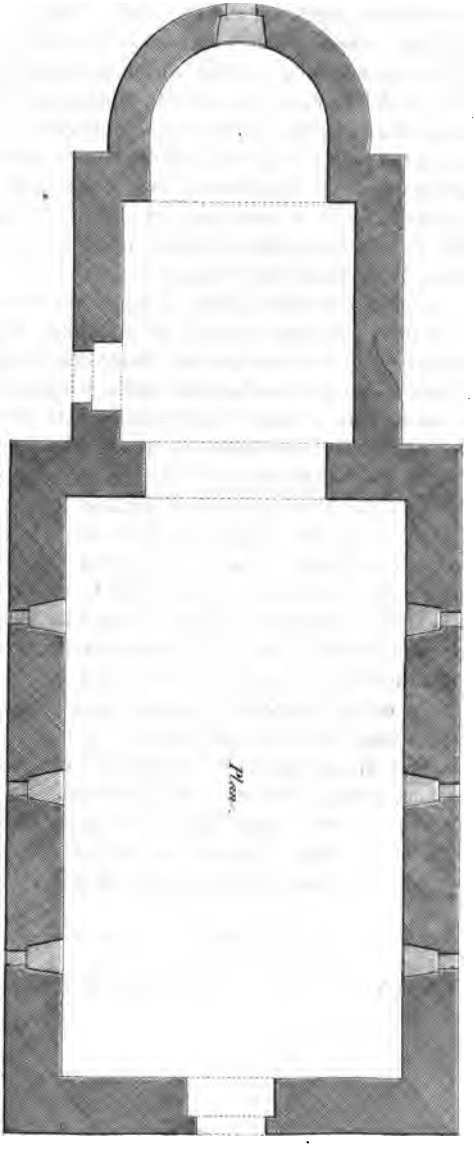


Digitized by Google

ÉGLISE D'ESQUELMES. — PLAN.

Digitized by Google

nos plus vénérables édifices pour y substituer des choses misérables. Voyez le clocher de Saint-Jacques à Tournai. N'a-t-on pas adopté, par économie, un plan de reconstruction qui va lui ôter son caractère primitif? Le rétablissement des petites colonnettes serait désirable à ce point que l'on devrait faire une souscription pour l'obtenir.

—

*M. Peeters* lit une série de notes iconographiques recueillies dans quelques rues de Tournai où se remarquent des bas-reliefs et des figurines dont les façades s'ornaient autrefois. — Il demande à revoir son travail avant de le livrer à l'impression.

—

La séance est levée.

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 10 AOUT 1849.

M. *F.* Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

L'objet de la réunion est la communication de la lettre suivante adressée à M. le président par la Société des antiquaires de Picardie.

Amiens, 1er août 1849.

« Le président et le secrétaire de la *Société des Antiquaires de Picardie*, A Monsieur le président de la *Société historique et littéraire de Tournai.*

Digitized by Google

Monsieur le Président,

« La *Société des Antiquaires de Picardie* avait conçu le projet d'élever un monument au plus illustre des enfants de la province, au savant dont l'immensité des connaissances étonne les plus savants.

« Ce projet, grâce à l'accueil qu'il a reçu, va s'accomplir.

« La statue de Du Cange sera inaugurée à Amiens le 19 août par M. le ministre de l'instruction publique, en présence d'une députation de l'Institut national (Académie des inscriptions et belles-lettres), de la *Société des Antiquaires de France* et d'autres sociétés nationales et étrangères.

« Nous venons vous prier, Monsieur, au nom de la *Société des Antiquaires de Picardie*, de vouloir bien honorer de votre présence la solennité que nous préparons, et d'y convier vos collègues. Les députations des sociétés savantes réunies autour de la statue de Du Cange seront le digne cortége du savant illustre à la mémoire duquel nous rendons hommage.

« La compagnie que vous présidez, juge éclairé de la profondeur et de la science des ouvrages de Du Cange, ne nous refusera point son concours, nous en avons l'espérance.

« Une acceptation de votre part sera pour nous une preuve de sympathie à l'œuvre patriotique que nous avons entreprise, et la récompense la plus flatteuse de nos efforts.

« Nous vous promettons en retour l'accueil le plus cordial et le plus reconnaissant.

« Agréez l'assurance des sentiments les plus distingués avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Président,

Vos très-humbles serviteurs,

*Le Président*,
RIGOLLOT.

*Le secrétaire perpétuel*,
J. GARNIER.

Digitized by Google

Le secrétaire donne ensuite connaissance à l'assemblée du programme des fêtes qui seront célébrées à Amiens les 19 et 20 août pour l'inauguration de la statue en bronze de Dufresne, Du Cange, ainsi que d'une notice sur l'illustre auteur du *Glossaire* (1).

---

(1) Voici un extrait de cette notice :

Qu'est-ce que Du Cange ?

Voilà ce qu'on demande aux personnes qui ont eu la pensée de lui élever une statue ! Prendront-elles l'embarras de répondre ? Non. Voltaire et Châteaubriand se chargeront de ce soin : leur jugement ne sera pas suspect de partialité.

Châteaubriand, dans la préface de ses Études historiques, s'écrie en parlant de l'auteur du Glossaire : *Quel puits de science que Du Cange ! on en est presque épouvanté.*

Voltaire, dans son Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV, lui paie un légitime tribut d'admiration. « On sait, dit-il, combien ses » deux Glossaires sont utiles pour l'intelligence des usages du Bas-Empire » et des siècles suivants. On est effrayé de l'immensité de ses connais- » sances et de ses travaux. De pareils hommes méritent notre éternelle » reconnaissance, après ceux qui ont fait servir leur génie à nos plaisirs. »

Du Cange est issu d'une famille noble et ancienne dans le pays. Il est né à Amiens, le 18 décembre, 1610 et a été baptisé dans l'église Saint-Firmin-à-la-Pierre, avec le prénom de *Charles*, fils de Louys Dufresne, avocat, prévôt royal de Beauquesne, et de Hélène de Relly. Le nom de Du Cange, sous lequel il est plus connu aujourd'hui, est celui d'un fief qui était situé sur la commune de Contay et qui est possédé maintenant par M. de Rainevîlle, propriétaire à Allonville.

Après avoir fait ses premières études au collége des Jésuites d'Amiens, il alla suivre les cours de droit de la célèbre université d'Orléans. Reçu avocat au parlement de Paris le 11 août 1631, il abandonna le barreau en 1645, pour acheter une charge de trésorier de France à Amiens, où il résida jusqu'en 1668. Il quitta alors cette ville qui était décimée par le fléau de la peste, pour se fixer à Paris. C'est là qu'il a passé les vingt dernières années de sa vie. Il y mourut le 23 novembre 1688, dans sa soixante-dix-huitième année. Il est enterré à Saint-Gervais.

Digitized by Google

**L'assemblée après avoir écouté cette lecture avec un intérêt marqué, émet, par l'organe de son président, le vœu qu'un ou**

---

Cette longue carrière a été marquée par une multitude de travaux dont le nombre paraîtrait incroyable si les originaux, tous écrits de la main de Du Cange, n'étaient point en état d'être montrés. La Bibliothèque nationale en conserve précieusement le dépôt.

Historien, géographe, philosophe, généalogiste, antiquaire, paléographe, numismate, il réunissait tous les genres de connaissances. Il savait presque toutes les langues. Il possédait à fond les belles-lettres. Il avait puisé, dans un nombre infini de cartulaires, de manuscrits, d'inscriptions, de médailles, des révélations jusqu'alors inconnues, sur les mœurs et les usages des siècles les plus obscurs.

Du Cange avait vécu trop longtemps en Picardie pour ne pas s'être occupé tout spécialement de l'histoire de cette province. Il en avait esquissé, en vingt-et-un livres, un plan détaillé qui a été publié dans le Journal des Savants du mois de décembre 1749. Il avait laissé en manuscrit une Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes, qui a été imprimée, en 1840, par M. Hardouin, membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Cette publication est précédée d'une notice sur la vie et les principaux ouvrages de Du Cange, qui peut être utilement consultée par les personnes désireuses d'en apprécier la nature et l'importance.

La plus capitale de ses compositions, le Glossaire latin, parut en 1678. Il y avait alors quarante-huit ans que l'auteur travaillait à en réunir les matériaux. Il consacrait à ses études quatorze heures par jour, que n'interrompait même pas la distraction la plus permise. Travail prodigieux qui semble dépasser la portée des efforts humains ! Il y a pourtant quelque chose de plus surprenant encore, c'est le livre lui-même, qui ne contient pas moins de 140,000 passages extraits des ouvrages imprimés et manuscrits qu'il a dû lire, analyser et comparer pour en composer cet alphabet colossal. Le Glossaire n'est pas seulement un vocabulaire des mots corrompus de la basse latinité, c'est, en même temps, un recueil de dissertations sur les points les plus difficiles et les moins connus de notre histoire Une seule aurait suffi pour fonder sa réputation. Du Cange en a produit par centaines sur les sujets les plus opposés. La

Digitized by Google

**plusieurs membres acceptent la mission d'aller représenter la Société à la cérémonie à laquelle elle se trouve conviée.**

---

science chronologique et monétaire n'a rien à montrer de plus parfait que ses articles *Annus* et *Moneta*. Quant à l'autorité de ce livre, elle est prouvée par un fait bien significatif. Les conseillers de la Chambre des comptes avaient toujours sur le bureau de leurs délibérations les volumes du Glossaire. Ils y recouraient, à chaque instant, pour l'intelligence des titres domaniaux qu'ils avaient à interpréter.

Du Cange, par la simplicité de sa vie et surtout par la forme de ses ouvrages, ne devait jamais prétendre à l'éclat de la renommée. Néanmoins le peuple le devinait comme par instinct. Ses veilles trahissaient sa modestie. Les patrouilles de nuit, les soldats du guet toléraient que sa lampe restât allumée après l'heure du couvre-feu. Lorsqu'on leur signalait la lumière d'une certaine croisée de la rue des Prouvaires, ils se disaient l'un à l'autre avec une sorte de respect: *Passons, c'est la lampe de Du Cange.*

Son plus beau titre à notre admiration, c'est d'avoir été l'homme le plus savant et le plus modeste de son siècle. Quand on vantait devant lui le mérite de son Glossaire, il répondait que, *pour en faire autant, il ne fallait que des yeux et des doigts.* Tout prouve en effet qu'en le composant, il ne songeait pas à illustrer son nom. Il a, au contraire, travaillé pour les autres, car de tous les recueils historiques, le Glossaire est peut-être celui qui est le plus lu et le moins cité. Combien d'auteurs y ont trouvé la source d'une érudition dont ils se sont bien gardés de révéler la trop facile origine ! Le Glossaire ! c'est le *Gradus ad parnassum* où de grands écoliers rencontrent les mots heureux qui font le succès de leurs compositions.

Du Cange devrait avoir des statues sous le portique de toutes les académies et de toutes les bibliothèques publiques, car personne n'a contribué plus que lui à les enrichir. On ne lui contestera donc pas le droit d'en avoir une dans sa ville natale.

L'idée de lui élever un monument est due à l'initiative de la Société des Antiquaires de Picardie. Une ordonnance royale, en date du 9 août 1844, l'autorise à ouvrir une souscription pour cet objet. Quelques mois après, le chiffre des offrandes atteignait 17,000. En tête de la liste,



Digitized by Google

MM. *Dumortier*, *Voisin*, *Peeters* déclarent tour à tour qu'ils éprouvent un vif regret de ne pouvoir se déplacer à l'époque fixée.

---

figurent des parents, des alliés de la famille de Du Cange. La seule ville d'Amiens compte plus de trois cents souscripteurs. La France et l'étranger concoururent à en augmenter le nombre. Le Conseil général de la Somme et le Conseil municipal de la ville d'Amiens ont aussi contribué, par des allocations importantes, aux frais de construction du piédestal.

Un artiste picard dont les arts déplorent la perte prématurée, a été chargé de reproduire les traits de notre savant compatriote. Il l'a modelé d'après un portrait de Du Cange, communiqué par M. Blin de Bourdon, représentant de la Somme, et que ses héritiers conservent comme une relique de famille. La statue a eu les honneurs de l'exposition du Louvre en 1848 ; le cachet de beauté sévère que Caudron a su lui donner, la place sur la même ligne que ses compositions les plus remarquables.

Le petit modèle de la statue de Du Cange a été exécuté, à Amiens, dans une maison de la place Saint-Firmin qui porte le n° 11, sur l'emplacement même où Du Cange a reçu la consécration du baptême. L'opération du coulage a eu lieu le 13 décembre 1847, dans les ateliers de M. Saint-Denis, fondeur, rue des Trois-Bornes, n° 15.

Le piédestal, dressé d'après les plans et sous la direction de M. Antoine, architecte, membre de la Société des Antiquaires, qui a offert gratuitement sa coopération, est en schiste de Belgique, extrait des carrières des Écaussines. On a fait choix de cette pierre à cause de sa teinte bleuâtre qui s'harmonie avec le bronze de la statue, sans se confondre avec les tons clairs des maisons qui encadrent la place Saint-Denis. C'est la même pierre qui sert de base au monument de Jean Bart, à Dunkerque. Le transport n'aura occasionné aucune dépense : la compagnie du chemin de fer du Nord a gracieusement fait la remise de ses frais de transport, ainsi qu'elle l'a fait pour la statue, voulant, par ce généreux abandon, s'associer à l'érection du monument.

Le piédestal est assis sur un grillage en madriers qui supporte un massif de maçonnerie de 3 mètres 31 cent. de profondeur. Sa hauteur, depuis le niveau du sol jusqu'au couronnement du dé, est de 4 mètres 20 cent. Celle de la statue est de 3 mètres 40 cent., y compris la plinthe.

Digitized by Google

M. le président invite ces messieurs à y réfléchir; il les prie s'ils se décident, d'en donner avis au secrétaire, afin qu'il soit répondu à la lettre de la Société des Antiquaires.

—

M. *B.-C. Du mortier* donne lecture de la notice qu'il a promise dans la dernière séance.

---

Le monument a donc une hauteur de 7 mètres 60 centimètres, élévation plus que suffisante pour en réduire les proportions à l'effet désiré.

Du Cange est représenté debout, tenant dans la main gauche la charte d'affranchissement de la commune d'Amiens. La main droite est appuyée sur un pupitre ; il s'apprête à écrire l'expression de sa pensée. A ses pieds sont les nombreux ouvrages qu'il a publiés, les chartes, les diplômes au milieu desquels il a passé soixante ans de sa vie. A l'aspect de cette noble et imposante figure dont l'attitude méditative annonce le travail d'une haute intelligence, le peuple saura bien comprendre qu'il a devant lui l'image d'un grand homme et l'œuvre d'un grand artiste. On ne demandera plus : qu'est-ce que Du Cange ?

Ses travaux ont rendu son nom immortel ; sa statue le rendra populaire.

Digitized by Google

# NOTE

## SUR LES HÉMICYCLES DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAY

Notre-Dame de Tournay avait dans l'origine trois apsides semblables, formant l'extrémité des trois prolongements de la croix qui détermine le plan de cet édifice; celle du chœur, détruite au commencement du XII^e siècle, était construite sur le même modèle que les apsides terminant les deux croisillons du transsept et qui nous restent encore parfaitement intactes. Ces apsides ou hémicycles sont semi-circulaires et avec carolles ou bas-côtés. Chaque hémicycle est supporté par douze colonnes, simples, isolées et placées en ligne semi-circulaire, dont six à la galerie du rez-de-chaussée et six à celle de l'étage. L'hémicycle du chœur devait, d'après les règles de la symétrie, être entièrement semblable à ceux des deux apsides latérales qui terminent les croisillons du transsept ; c'est ce que prouvent les voûtes romanes engagées dans la maçonnerie, au-dessus des arcades d'entrée des carolles du chœur.

Nous ne connaissons en Europe qu'une seule église romane qui offre une disposition analogue, celle de Ste-Marie du Capitole, bâtie en 700 par Plectrude, femme de Pepin de Herstal, qui y fut inhumée et dont le tombeau s'y voit encore aujourd'hui. Toutefois les détails artistiques des hémicycles de cette église diffèrent essentiellement de ceux de la cathédrale de Tournay; ils n'ont de galerie qu'au rez-de-chaussée et nullement à l'étage, en sorte que chaque apside de Ste-Marie du Capitole ne comporte que six colonnes isolées, tandis que celles de la cathédrale de Tournay offrent deux galeries superposées, munies chacune de six colonnes isolées, six au rez-de-

Digitized by Google

Digitized by Google

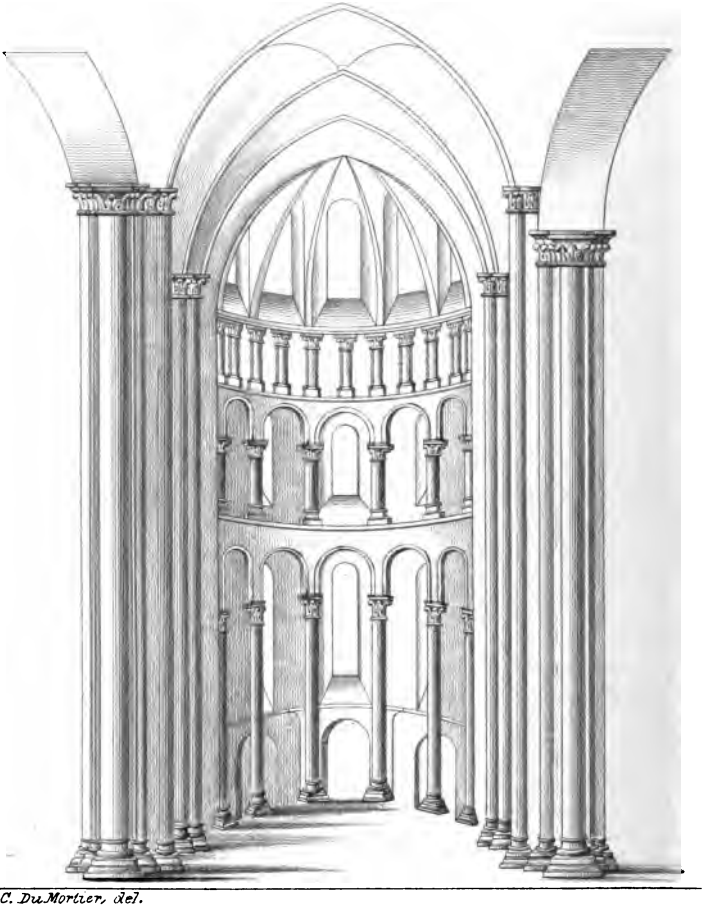

B.C. Du Mortier, del.

Apside de N.D. de Tournay.
mise à la même perspective que celle du St.
Sépulcre à Jérusalem.

Digitized by Google

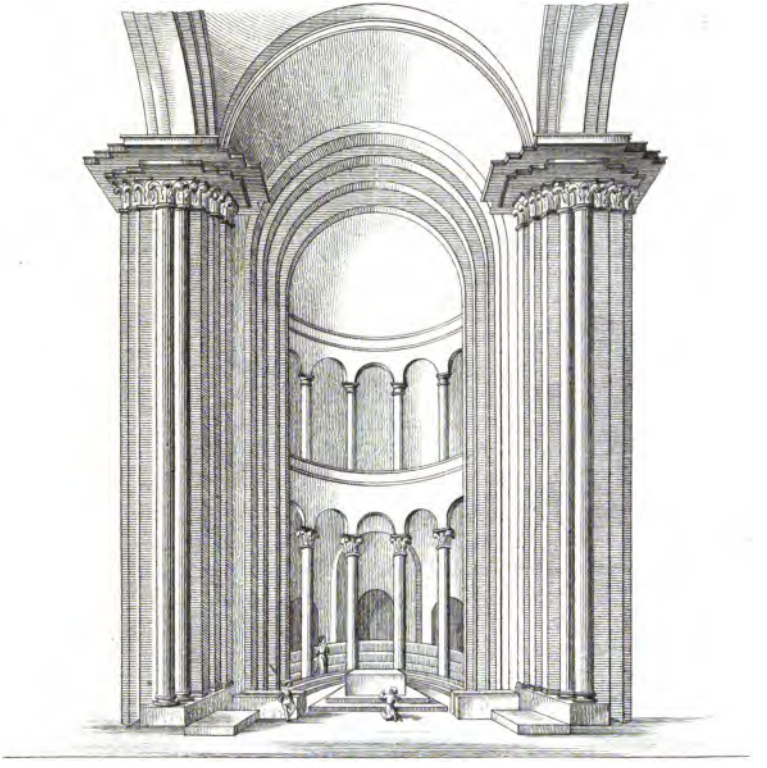

Apside de l'Eglise du St. Sépulcre à Jérusalem,
d'après Bernadino Amico.

Digitized by Google

Digitized by Google

chaussée, six à l'étage, tellement que chaque apside est supportée sur douze colonnes, au lieu de six.

A la base de chaque croisillon, au point de l'attache du dôme, le monument de Tournay présente de chaque côté un énorme pilier fasciculé s'élevant jusqu'à la voûte du transsept; ce sont les quatre piliers du dôme. De pareils piliers fasciculés se dressent de même sur les flancs de chaque croisillon; et plus loin se trouvent encore deux énormes arcs-doubleaux supportant le pignon terminal et dont la construction offre cela de très-remarquable, que, dans leur épaisseur, se trouvent enclavées deux colonnes géminées, élevant d'un jet leurs chapiteaux jusqu'à la naissance des voûtes de l'apside.

Les quatre gros piliers fasciculés centraux, situés à la base des croisillons et dont nous avons d'abord parlé, supportent le dôme sous lequel était primitivement placé le chœur, le croisillon terminal étant exclusivement réservé au sanctuaire. C'est ce qu'on peut encore voir aux plinthes de ces piliers fasciculés, qui sont plus élevées aux faces correspondantes au dôme qu'aux autres faces latérales, par ce motif que l'on montait par deux degrés au chœur primitif.

Cette disposition des apsides de la cathédrale de Tournay procure à l'édifice un aspect de grandeur, une élévation que l'on chercherait en vain dans toutes les églises romanes connues, et qui donnent au transsept ce caractère imposant et majestueux que l'on ne retrouve dans aucun des édifices de l'art roman.

Notre-Dame de Tournay est un monument pleinement original; tout, dans sa partie romane, décèle un art différent de celui des églises romanes du nord de l'Europe. La France surtout n'offre aucun édifice chrétien qui ait avec elle des rapports de fraternité. Elle seule indique une école à part, un style distinct, dont les monuments ont pour la plupart disparu pour faire place à des constructions plus modernes. Ses colonnes fasciculées et offrant toujours des empâtements à leurs bases; ses chapiteaux à volutes dans les apsides, cubiques et richement sculptés en arabesque ou historiés dans le

Digitized by Google

reste de l'édifice; ses arceaux ici en fer à cheval, là en cintres longuement surhaussés, ailleurs en cintres surbaissés; ses voûtes d'arète à bandeaux; l'absence d'entablements, d'archivoltes, d'architraves à l'intérieur, et malgré cela de nombreuses lignes horizontales formées par des cordons longitudinaux, donnent à cet édifice un cachet particulier, indiquant un art à part, une architecture entièrement distincte des édifices du Nord et par conséquent une école et une époque qu'il importe de rechercher au point de vue de l'histoire de l'art chrétien. Nous montrerons un jour par la comparaison, quelle est l'école qui a présidé à la construction de la cathédrale de Tournay, à l'époque mérovingienne.

En archéologie, la comparaison, et surtout celle des grandes données de l'art, peut jeter de vives lumières sur la détermination de l'âge des monuments dont l'époque est incertaine ou contestée. Chaque époque a son mode de construire, et à travers les modifications des diverses écoles d'architecture, on observe dans les masses des édifices d'une période, certaines données caractéristiques qui sont le cachet de cette époque. Ce sont ces grandes données qu'il importe de rechercher par la comparaison. Déjà en 1845, dans notre troisième dissertation sur la cathédrale de Tournay, nous avons démontré que le plan primitif de cette basilique présente la plus grande analogie avec celui de l'église de Bethléem construite par sainte Hélène et dont Bernardino Amico a publié un dessin exact (1). On y observe même plan, même distribution, même chœur central, mêmes apsides en hémicycles, même cascade d'angles rentrants que dans le plan de l'église de Bethléem. Bernardino Amico nous fournit encore un autre point de comparaison non moins remarquable et qui nous paraît digne de fixer l'attention des archéologues : nous voulons parler de l'apside en hémicycle du chœur du temple du saint Sépulcre à

(1) Bernardino Amico, Trattato delle piante e imagini de sacri Edifizi di terra sancta. Tab. 3.

Digitized by Google

Jérusalem (2), dont nous donnons ici la reproduction. L'examen de cet hémicycle et sa comparaison avec ceux de N.-D. de Tournay, à travers les différences de détail, montre d'une manière frappante la même disposition générale que celle des apsides de notre cathédrale.

Chacun des deux édifices est muni, à l'intérieur du dôme, de deux énormes piliers fasciculés, formant l'attache du croisillon, et dont les chapiteaux s'élèvent d'un seul jet à la hauteur de la naissance de la voûte; plus avant, de vastes arcs-doubleaux donnent appui à la voûte de l'apside. Dans l'un et dans l'autre, l'hémicycle en demi-dôme est porté sur deux ordres de colonnes isolées, placées en ligne semi-circulaire et à fûts simples, au nombre de douze, dont six au rez-de-chaussée et six à l'étage, offrant, en bas-côté, deux galeries semi-circulaires ou carolles, l'une très-élevée au rez-de-chaussée, l'autre plus basse à l'étage; toutes deux à arcades cintrées. Il n'y apas jusqu'à la disposition des cordons de l'hémicycle et des niches pratiquées dans le mur extérieur qui n'offre également une véritable analogie. Seulement, à Notre-Dame de Tournay, la carolle de l'étage de l'hémicycle est surmontée par une galerie à entablements comme à la porte romaine dite de France, à Nismes, (3) et qui manque à l'église du saint Sépulcre; en outre, la voûte unie à ce dernier édifice, est munie de grosses nervures carrées aux apsides de Tournay. Enfin, à Notre-Dame, les grandes arcades du transsept sont en arc tiers-point évasé, mais diverses personnes regardent ces ogives comme plus récentes que l'édifice. Sans nous prononcer sur cette question, il est à remarquer que l'arcade du dôme du côté de la nef, qui est certainement de construction primitive, est en plein-cintre; or en admettant, ce qui est vraisemblable, que l'arcade d'entrée du chœur qui lui faisait face et n'existe plus, fût aussi en plein

(1) Bernardino Amico, l. c., tab. 26.
(2) Antiquités de Nimes. pl. 1.

Digitized by Google

Calife Hakem fit abattre et raser jusqu'aux fondements l'église du saint Sépulcre construite par Constantin et il ajoute qu'en 1048 elle fut reconstruite à la demande de Romain III, empereur d'Orient, et par les soins de son successeur Constantin Monomaque (1). Mais les historiens byzantins, et les écrivains sur la terre sainte, même les contemporains, ne confirment aucunement cette assertion. Ni Eugésippe, qui écrivit un itinéraire de la terre sainte en 1060, ni Phocas qui visita Jérusalem en 1185 ni Beda, ni Epiphane Hagiopolite, ni Perdiccas d'Ephèse, ni l'auteur anonyme de la description des lieux saints ne font aucune mention de la destruction du temple du saint Sépulcre et de sa prétendue reconstruction sous Constantin Monomaque; au contraire, tout ce que ces écrivains racontent de ce célèbre édifice, se rapporte au temple construit par Constantin et sainte Hélène. Beda, dans son traité des lieux saints, déclare expressément que l'église du saint Sépulcre, existante de son temps, était celle construite par Constantin (2). Cédrenus est le seul qui nous apprenne que, sous Romain II, les Turcs ruinèrent un temple chrétien à Jérusalem, mais sa narration ne concorde nullement avec celle de Guillaume de Tyr. Le temple que les Turcs détruisirent à Jérusalem était, d'après Cédrenus, celui de N.-S. Il ajoute que l'empereur désira le restaurer et que cette restauration fut faite, non par Constantin Monomaque, mais par Michel Paphlagonien. On sait qu'il y avait plusieurs temples dédiés à N.-S. dans Jérusalem; à Constantinople il y avait quarante-neuf églises dédiées à la Vierge et quatre au Sauveur. Or, Cédrenus désigne le temple ruiné par les Turcs sous le nom d'église du Sauveur : ναος τοῦ κυρίου καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (3). Ce n'est là nullement l'église du saint Sépulcre

(1) Guill. Tir. l. 1. c. 4 et 6.

(2) Hanc (ecclesiam sancti Sepulcri) Constantinus imperator, eo quod ibi crux Domini ab Helenâ matre ejus reperta sit, magnificio et regio cultu construxit. Bed. de Loc. sanct. in op. 3. p. 488.

(3) Cédrenus, in Script. by ed Venet. p. 572.

Digitized by Google

désignée invariablement par tous les écrivains grecs sous le nom de ναοῦ τοῦ αγου Ταφος.

Le temple du saint Sépulcre était alors, comme aujourd'hui, le plus célèbre de l'Orient et de la chrétienté; c'était le lieu de pélerinage des fidèles. La destruction d'un tel édifice n'aurait pas manqué d'être signalée par tous les écrivains qui ont parlé du règne de Romain ou de Constantin Monomaque; elle servirait de texte aux justes lamentations des pélerins et des écrivains sur les lieux saints. Or, nous ne trouvons rien de semblable. Il y a plus, Cédrenus a écrit compendieusement la vie de Constantin Monomaque, et il ne dit rien de la restauration de ce temple célèbre que cet empereur aurait exécutée.

Ni lui, ni Scylitzès, ni Glicas, ni Manassès, ni Zonarès, qui ont traité des règnes de Romain et de Constantin Monomaque, ne disent un seul mot d'une destruction qui devait remplir de deuil toute la chrétienté, ni d'une reconstruction qui seule pouvait illustrer un règne. Il est donc évident que Guillaume de Tyr a fait erreur, 1° en appliquant à l'église du saint Sépulcre ce que Cédrenus dit de la destruction d'une basilique dédiée au Sauveur; 2° en attribuant la restauration de cet édifice à Constantin Monomaque, tandis qu'il fut restauré par Michel Paphlagonien; 3° en exagérant la destruction, même dans la supposition de l'exactitude du fait énoncé par Guillaume de Tyr. On sait en effet qu'en matière de ravages anti-chrétiens, il faut se défier des exagérations des écrivains religieux du moyen âge qu'un excès de zèle fait souvent sortir de la vérité historique pour tomber dans la poésie. C'est ce que l'examen sérieux et attentif de ces écrivains démontre chaque jour. N'a-t-on pas vu, par exemple, les annalistes de Trèves écrire que les Normands avaient rasé cette ville jusqu'au sol (1), tandis que les monuments romains, les basiliques, les palais de Trèves, sont

(1) Omne territorium urbis ad solum demoliti sunt. Gest. Trevir., ab Pertz Mon. germ. 10 p. 167; Ann. sax. ibid. 8, p. 585.

Digitized by Google

encore là debout pour protester contre ces exagérations. Ce qui prouve, aussi bien que les documents contemporains, l'inexactitude de l'assertion de Guillaume de Tyr, c'est que l'église du saint Sépulcre, telle qu'elle existait au commencement de ce siècle, correspond en tous points à la description qu'en font Eusèbe de Césarée et tous les auteurs byzantins.

Eusèbe de Césarée, écrivain contemporain de Constantin, donne une description détaillée du temple du saint-Sépulcre ; il en indique toutes les parties et en parlant du chevet de l'église il dit : « à l'opposite des portes s'élève l'hémicycle qui est le chevet de l'église et s'étend au point le plus élevé de la basilique ; il est entouré de douze colonnes représentant les douze apôtres du Sauveur et leurs chapiteaux sont ornés de grands craières d'argent : *Τούτων δ'ε ἀντικρύ, τὸ κεφάλαιον τοῦ παντὸς ἡμισφαιρίου ἦν, ἐπ'ἄκρου τοῦ βασιλείου ἐκ τετραμένονο' δή δυωκαὶ δεκα κίονες εστεφάνουν, τοῖς τοῦ ϛοτῆρος αποστόλοις ἰσάριθμοι, κρατῆρσι μεγίστοις ἐξ αργυρου πεποιημένοις τὰς κορυφὰς κοσμούμενοι* (1). Cette description, contemporaine à la création du temple du saint Sépulcre sous Constantin, concorde en tous points avec la représentation de l'hémicycle donnée par Bernardino Amico (2), dans son curieux ouvrage sur les édifices sacrés de la terre sainte et que nous reproduisons avec l'hémicycle de la cathédrale de Tournay, afin de montrer l'analogie des deux apsides. On sait que l'église du saint Sépulcre fut incendiée en 1808 ; elle aurait pu conserver ses murs, ses colonnes et toutes ses parties que le feu avait épargnées, sans l'ambition vandale de l'empereur Alexandre qui, pour servir ses prétentions à la succession de l'empire de Cons-

---

(1) Euseb. l. c. p. 503. Cette disposition de colonnes isolées et placées en ligne circulaire, si rare dans les édifices romans, est également indiquée par Procope dans l'église de Ste-Sophie à Constantinople. De edif. l. 1.

(2) Bern. Amico. l. c. t. 26.

Digitized by Google

tantin, voulut attacher son nom à la restauration dévastatrice du temple élevé par le premier des empereurs d'Occident.

La similitude du chevet en hémicycle de la Basilique du saint Sépulcre élevée par Constantin et sainte Hélène avec les apsides de la cathédrale de Tournay, celle des colonnes géminées dont nous avons parlé; l'analogie du plan général de cette dernière avec celui de l'église de Bethléem et celle du plan du chœur primitif et du sanctuaire de Tournay avec celui du saint Sépulcre, constituent un fait archéologique de la plus grande importance pour l'histoire de l'art, surtout si l'on considère que Notre-Dame de Tournay est le seul édifice au monde qui présente ces remarquables analogies. Nous ne chercherons pas à en expliquer aujourd'hui la cause; pour le présent, nous nous bornerons à enregistrer ce fait, unique dans les annales de la science, et qui démontre clairement la haute antiquité de la cathédrale romane de Tournay.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

---

Le procès-verbal de la séance du jeudi 2 août, et celui de la séance en assemblée extraordinaire du 10 du même mois sont successivement lus et adoptés.

---

Le secrétaire fait connaître qu'il a reçu, depuis la séance du 2 août, les ouvrages et opuscules ci-après :

De la part de M. L. Casterman, membre titulaire :

*Considérations sur la réorganisation de l'enseignement moyen*, par Louis Casterman. — *Bruxelles*, 1849, in-8° de 24 pages, Extrait du *Moniteur de l'enseignement*.

De la part de M. le docteur Le Glay, membre correspondant :

*Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, suivi d'un recueil de chartes et diplômes pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province, avec annotations et remarques, par M. Le Glay.— *Cambrai*, 1849, in-8°, XXII—LXIX et 211 pages, avec 2 cartes.

De la part de M. Désiré Toilliez :

*Deuxième notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut*, par M. Désiré Toilliez. — (*Bruxelles*) in-8°, de 12 pages (Extrait du *Bulletin de l'Académie*).

De la part de l'éditeur :

*Revue de l'Escaut*. Commerce, industrie, agriculture, beaux-

Digitized by Google

arts et sciences. 1re année. Livraison de juillet et d'août. — *Anvers*, 1849, in-8° de 128 pages.

---

La parole est donnée à M. *B.-C. Dumortier*.

L'honorable membre rappelle que, dans une notice insérée au *Bulletin* de la Société (1), M. Peeters a signalé, dans une sculpture de la cathédrale de Tournai, l'existence d'une figure coiffée d'une mitre, et que l'auteur a considéré cet ornement comme la preuve d'une date postérieure à l'an 1000.

M. Dumortier entre dans diverses considérations concernant les études archéologiques et l'esprit qui doit y présider. Il insiste particulièrement sur la nécessité d'apporter l'attention la plus scrupuleuse dans les recherches iconographiques, pour lesquelles il convient d'imposer silence à l'imagination, de bannir toute illusion poétique, tout système préconçu. Surtout il importe d'éviter le danger de formuler des conclusions qui ne seraient basées que sur des faits inexacts ou imparfaitement observés.

Selon l'honorable membre, le savant M. Peeters se serait peut-être un peu écarté de ces principes dans le travail, d'ailleurs fort remarquable, qu'il a communiqué à la Société. C'est ainsi que M. B.-C. Dumortier ne peut admettre, au point de vue de l'âge de la cathédrale, les conséquences tirées par M. Peeters des particularités signalées, d'abord parce que l'ornement de tête dont il s'agit n'est pas suffisamment caractérisé; ensuite parce que cette coiffure, fût-elle une *mitre*, ne prouverait nullement le plus ou le moins d'antiquité du monument dans lequel on le signale. — A toutes les époques la mitre a été en usage; différents passages d'Horace témoignent que, de son temps, les femmes mêmes en portaient. Il résulte d'ailleurs du fragment suivant d'un poème de Théodulphe, évêque d'Orléans,

---

(1) T. 1, p. 280.

Digitized by Google

que sous Charlemagne, dont il était contemporain, la mître ornait déjà le front des évêques :

Ex Parænesi ad episcopos.

Sic equus ornatus phaleris, bullisque superbis,
Ingenuit, accensor dum sibi calcaragit.
Res bona si pateat, procul ac simulatio non sit
Sæpe juvat qui dit se quoque rate sequi.
Namque opera inspectent præcepit vestra redemptor
Vestrum ut glorificent qui est super astra patrem.
Illius ergo caput respendens mitra tegebat
Contegat et mentem jus pietasque tuam.

» Il est donc évident que, si l'explication que notre honorable collègue M. Peeters a donnée de ces sculptures est exacte quant au sujet, au moins ne peut-on inférer de leurs détails que l'exécution en soit postérieure à l'an 1000. »

M. *Peeters* répond en déclarant avoir toujours professé au sujet des études archéologiques les sages principes que vient d'invoquer son honorable contradicteur ; aussi a-t-il eu soin de mettre sous les yeux de l'assemblée, lors de la lecture qu'il lui fit de son travail, le moulage des sculptures qu'il interprêtait. Cette précaution, l'honorable membre l'avait jugée d'autant plus nécessaire que dans le chapiteau même où il reconnaissait les emblêmes évangélistiques, M. B.-C. Dumortier (qui d'ailleurs n'en avait examiné qu'une face) croyait voir ceux du culte de Cybèle ; il donnait le nom d'*Apis* au bœuf de saint Luc, pendant que l'aigle de saint Jean était, dans son opinion, « l'*Ibis sacré*, facile à reconnaître à son bec falciforme et à son cou déplumé. » (1) Or, ajoute M. Peeters, chacun de nous a pu remarquer que, sur ce chapiteau, le cou de l'oiseau est court et complètement garni de plumes très-serrées; il n'est long et

(1) *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, fasc. III et IV, p. 132.

Digitized by Google

dénudé que dans le dessin joint à l'ouvrage de l'honorable M. Dumortier (planche VIII, fig. 10), et c'est cette particularité erronée qui a conduit notre honorable collègue à se poser cette question qu'il résout affirmativement : « Retrouver dans » l'église élevée à la mère de Dieu des restes du culte de la » grande Déesse, n'est-ce pas *montrer* la haute antiquité de cet » édifice? (1) »

Quant aux observations produites au sujet de l'antiquité de la *mître* dans le costume épiscopal, l'honorable M. Peeters fait remarquer qu'elles ont, ainsi que beaucoup d'autres, été prévues dans la notice que l'on critique. Si après l'avoir relue, quelqu'un peut avoir encore des objections à faire, M. Peeters est prêt à y répondre.

Pour ce qui est de la question subsidiairement posée par l'honorable M. Dumortier, touchant l'existence réelle de la mitre dans le morceau de sculpture où elle a été signalée, M. Peeters demande qu'il lui soit permis d'apporter à la séance prochaine le chapiteau moulé sur lequel on pourra remarquer le cercle qui entoure le bas de la coiffure et la ligne médiane qui en divise la face antérieure, disposition particulière à la mître bifide.

M. *Peeters* demande et obtient que la parole lui soit maintenue pour une réclamation qu'il a à présenter au sujet de la notice lue à la séance précédente par l'honorable M. B.-C. Dumortier.

Il donne lecture de ce qui suit :

« Dans la dernière séance, notre savant collègue M. B.-C. Dumortier, en soumettant à l'assemblée les plans des absides de la cathédrale de Tournai et de l'église du saint Sépulcre à Jérusalem, a appelé l'attention de la Société sur l'analogie frappante, la presque similitude des deux constructions ; et par la curieuse notice dont notre honorable collègue a accompagné ces dessins, il nous a fourni l'occasion d'apprécier une

(1) *Mélanges* déjà cités, page 133.



Digitized by Google

fois de plus le talent qui, chez lui, ne fait jamais défaut à la cause qu'il défend.

» Toutefois je dois avouer que, bien qu'à chacun de nous incombe la responsabilité de ses œuvres, et que le silence d'un collègue n'engage nullement sa solidarité dans les opinions qui se produisent au sein de la Société, j'ai vu avec regret le désir exprimé par notre savant collègue de soustraire son travail à la discussion que j'avais provoquée.

» J'ai déjà dit, et chaque jour affermit en moi cette conviction, que, dans des questions aussi importantes que celles qui ont trait à l'âge de notre cathédrale, en présence d'opinions qui se basant sur des *faits exceptionnels*, ne tendent à rien moins qu'à faire regarder comme erroné et non avenu le résultat des observations faites jusqu'ici par les archéologues de tous les pays, la discussion contradictoire, la constatation attentive et rigoureuse de ces faits devrait toujours précéder les conséquences à en tirer.

» Quoiqu'il en soit, notre savant collègue nous ayant, dans une séance précédente, annoncé la publication prochaine d'un nouvel ouvrage qui contiendrait son dernier mot sur l'âge de la cathédrale, j'ajournerai à cette époque l'examen que je me propose de faire des diverses opinions qui se sont produites à ce sujet, et la discussion des faits et des textes sur lesquels elles sont établies.

» Aujourd'hui, mon unique but en demandant la parole est de rappeler à la Société que j'eus l'honneur de lui soumettre, il y a 18 mois environ, quelques considérations sur la place qu'occupaient dans notre cathédrale et les fidèles et le chœur des chantres avant la construction du chœur ogival, place indiquée par la surélévation de certaines bases.

» Lors de cette lecture, notre honorable collègue M. B.-C. Dumortier, ayant annoncé que déjà il avait publié les particularités que je signalais, mon manuscrit fut aussitôt retiré.

» Mais, à la dernière séance, ayant remarqué que dans sa notice sur les absides — pièce de la plus haute importance

Digitized by Google

pour l'opinion contraire à celle de M. Dumortier — notre honorable collègue faisait allusion à la différence de niveau des bases comme preuve de l'emplacement du chœur ancien, j'eus lieu de croire que, s'il avait réellement remarqué avant moi cette particularité, M. Dumortier avait fait erreur en annonçant l'avoir déjà publiée.

»Je viens en conséquence déposer aujourd'hui les quelques pages que j'ai eu, en 1848, l'honneur de lire à la Société.

» Je crois, Messieurs, devoir appeler votre attention sur un point qui me paraît fort important et qui, lorsqu'elle s'agitera devant vous, pourra servir d'explication à certains textes et jeter quelque lumière sur la grande question de l'âge de la cathédrale.

»Il n'est personne qui n'ait remarqué qu'à l'extrémité de la nef, les bases du faisceau de colonnettes qui supporte la tour centrale présentent aux faces antérieure et latérale une surélévation de quinze centimètres environ non-seulement sur les autres bases de l'édifice, mais encore, sur celles des colonnettes du même groupe d'où s'élancent les nervures du transsept.

»Cette particularité est, je pense, restée jusqu'ici sans explication: celle que je vais avoir l'honneur de vous soumettre me paraît satisfaisante.

» Avant l'apparition de l'architecture ogivale, les chrétiens avaient apporté au plan des basiliques païennes dont ils s'étaient approprié l'usage et de celles qu'ils avaient eux-mêmes construites, une importante modification. Désireux de donner à ces nouveaux temples une forme symbolique, et sans doute aussi de grouper les fidèles autour du centre d'où s'élevaient les chants religieux, les constructeurs, tout en conservant, de la basilique, l'abside semi-circulaire qui la terminait, lui donnèrent la forme d'une croix par l'adjonction des transsepts.

» Plus tard les églises, les cathédrales surtout, reçurent de vastes développements; mais, fidèles à la forme consacrée, les architectes byzantins et romans conservèrent au sanctuaire les

Digitized by Google

proportions des bras du transsept ; seulement 3 ou 5 chapelles vinrent rayonner autour de l'abside du chevet dont elles étaient séparées par un collatéral.

» Sous l'empire de l'usage établi dans les basiliques et qui s'était conservé jusques-là, l'abside terminale exclusivement réservée au clergé supérieur offrait une étendue suffisante ; les clercs et les chantres occupaient le chœur (*chorus*), espace plus élevé d'une ou plusieurs marches que le sol de l'église et entouré d'une balustrade ou d'un mur à hauteur d'appui.

» Ce chœur s'élevait à l'extrémité de la nef, et, s'étendant jusqu'au sanctuaire dont il était séparé par les chancels, divisait les absides latérales. Cette disposition était fort convenable à une époque où les fidèles occupaient dans l'église une place déterminée par l'âge, le sexe et certaines conditions sociales ; c'était d'ailleurs vers la partie moyenne du chœur et contre ses parois, que s'élevaient les ambons d'où l'on annonçait la parole de Dieu aux assistants qui se trouvaient ainsi à une distance à peu près égale.

» Telle était, avant l'apparition du style ogival, la distribution générale des églises, forcément conservée de nos jours dans celles où le *chœur* est établi sur une crypte ; dans la cathédrale de Strasbourg par exemple, où la traverse de la croix est divisée par la clôture du *chœur* qui occupe tout l'espace compris entre le sanctuaire et la nef.

» Telle était sans nul doute, avant la construction du chœur actuel, la disposition de la cathédrale de Tournai. En effet si, d'une part, la surélévation des bases des piles centrales est inexplicable dans toute autre hypothèse, de l'autre les nombreux accès ménagés jusqu'aux extrémités des absides du transsept eussent été sans motif, si le centre de l'église eût été libre.

» Et cela est si vrai que lorsque l'architecture ogivale, alongeant la partie supérieure de la croix, la rendit assez vaste pour recevoir à la fois le clergé, les clercs et les chantres, et rendre superflu le chœur central, les collatéraux de la nef

Digitized by Google

furent poussés jusqu'aux transsepts sans préoccupation de dégagements particuliers pour les transsepts auxquels ils eussent été sans utilité.

»Il y a plus : c'est que, maintenue comme forme symbolique, la croisée dans les édifices ogivaux, même les plus vastes, perd une grande partie du développement que lui avait donné l'architecture romane, et cela devait être : le type symbolique consacré jusqu'alors une fois altéré par l'alongement du sommet de la croix, il était tout naturel qu'on le modifiât aussi dans les bras qui, au point de vue de l'utilité, avaient beaucoup perdu de leur importance. On alla même, comme à St.-Etienne de Bourges, jusqu'à supprimer complètement la croisée dans des édifices de premier ordre.

» On comprend en effet que la disposition des nouveaux chœurs devait ramener dans les collatéraux, dans la nef et au centre de la croisée devenu libre, les assistants qui, dans la profondeur des absides, se trouvaient à une trop grande distance du clergé. C'est ce que nous remarquons aux jours de grande solennité dans notre cathédrale où, tandis que la foule se presse dans le centre et les collatéraux, les vastes absides restent vides.

» Un coup d'œil jeté sur les plans des églises romanes d'une part, et sur ceux des églises ogivales de l'autre, suffit pour se convaincre qu'il est inexact de dire avec quelques auteurs, qu'à l'avènement du style ogival, la croix, indiquée seulement dans les églises romanes, reçut un complet développement; c'est le contraire qui est vrai, et ce n'est pas aux églises ogivales, mais bien aux édifices romans, que s'applique ce que dit au sujet de la distribution intérieure des églises, l'ingénieux liturgiste du XIII^e siècle, Guillaume Durand, dans son *Rationale divinorum officiorum* :

« La disposition de l'église affecte la forme du corps de » l'homme. Le chancel, en effet, ou le lieu où s'élève l'autel, » représente la tête ; la traverse de la croix, les bras et les » mains, et la partie qui s'étend à l'occident semble indiquer

Digitized by Google

» le reste du corps. Le sacrifice de l'autel exprime la prière » du cœur, et selon Richard de St.-Victor, la distribution de » l'édifice indique les trois états des fidèles qui aspirent au » salut. Le sanctuaire représente les vierges, le chœur les » continens, le corps de l'édifice les gens mariés.

» Le sanctuaire en effet est plus exigu que le chœur, et » celui-ci plus que le corps; car les vierges sont moins nom- » breuses que les continens et ceux-ci moins que les personnes » mariées. Le sanctuaire est un lieu plus saint que le chœur » qui l'est plus que le reste de l'édifice, parce que l'ordre des » vierges est plus élevé en dignité que celui des continens qui » l'est lui-même plus que celui des personnes mariées.

» Quant aux clôtures qui s'élèvent entre le sanctuaire et le » chœur, elles sont l'emblême de la séparation des choses » célestes d'avec celles de la terre (1). »

« Il est évident que ce symbolisme que Guillaume Durand, justement surnommé *speculator*, voit ou croit voir partout, ne peut s'appliquer qu'aux églises à chœur central comme le sont les édifices romans, presque les seuls que cet évêque, quoiqu'écrivant à la fin du XIII^e siècle, ait eu sous les yeux en Provence où il naquit, et en Italie où il ne cessa de résider, pays où l'art ogival ne pénétra que fort tard. Guillaume Durand a d'ailleurs le soin de prévenir qu'il ne fait pas allusion à quelques localités, mais que les indications qu'il donne s'appliquent au plus grand nombre de cas.

»Je dois, en terminant, noter une particularité qui achèvera, je pense, de mettre hors de doute la distribution de la cathédrale de Tournai avant l'érection du chœur ogival.

»Il existe entre le sol de l'abside Nord et celui de l'abside Sud une différence d'élévation assez considérable pour que, par suite du nivellement opéré à une époque plus ou moins récente, les bases des colonnes de l'abside Nord soient presque

(1) De ecclesiâ et ejus partibus.

Digitized by Google

enfouies, tandis que celles du côté Sud conservent au-dessus du sol une élévation convenable.

» Cette disposition, communément regardée comme un défaut de prévoyance des constructeurs, est au contraire conforme aux usages du temps qui prescrivaient cette différence de niveau pour humilier, en leur faisant sentir leur infériorité, les personnes du sexe auxquelles cette partie de l'édifice était assignée.

» Nos ancêtres du moyen âge, on le sait, ne se piquaient pas d'une bien grande déférence envers les dames ; Guillaume Durand se montre à leur égard d'une sévérité qui nous paraît excessive, mais qui était, après tout, dans les idées de l'époque.

« La femme, dit-il, ne doit se présenter dans le temple que » la tête couverte d'un voile, parce qu'elle n'est pas l'image de » Dieu, et parce que c'est elle qui a péché la première ; et vu » le respect qu'elle doit au prêtre qui tient dans l'église la » place du Sauveur, elle ne peut y paraître devant lui qu'en- » veloppée dans un voile, comme un coupable qui comparaît » devant son juge (1). »

« Sous l'influence de telles idées, il allait de soi que l'architecture, qui n'est le plus souvent que l'expression des habitudes et des mœurs d'une époque, vînt prêter son concours à l'humiliation matérielle — s'il est permis de s'exprimer ainsi — d'un sexe envers lequel on professait un mépris moral exprimé avec si peu d'égards ; et qu'elle disposât les édifices sacrés de manière à ce qu'ils concordassent avec la pensée admise par tous et formulée en ces termes par Durand, dont les curieux ouvrages sont en quelque sorte la clef qui nous introduit au cœur du moyen âge.

« Les hommes doivent être placés au midi, les femmes au » nord, afin que l'on sache bien que les saints les plus valeu- » reux ont à lutter contre les plus fortes tentations du siècle,

(1) De eccl. et ejus part.

Digitized by Google

» et les plus foibles contre les moindres, manquant du cou-
» rage nécessaire ; et que le sexe le plus intrépide doit occuper
» un lieu plus élevé (1). »

« En présence de ce passage de Guillaume Durand, il me semble superflu de chercher ailleurs l'explication d'une différence de niveau beaucoup trop grande, du reste, pour la supposer le résultat d'une erreur.

»Il est donc établi que l'abside de gauche ou côté des femmes était inférieure de niveau à celle du Sud, et que le *chœur* occupait l'espace compris entre les quatre piles de la tour centrale.

»Nous verrons plus tard quelles conséquences nous aurons à tirer de la constatation de ces faits dans la question de l'âge de la cathédrale de Tournai. »

M. B.-C. *Dumortier* réclame la parole.

L'honorable membre s'étonne de la réclamation formulée par l'honorable M. Peeters, et voici pourquoi: Dans un travail qui n'a pas encore vu le jour, mais qui est imprimé depuis deux ans, il signale cette surélévation des piles qui supportent le dôme de la cathédrale, et il tire de là la conséquence que le chœur était autrefois au centre de l'église. Or, ce travail, l'honorable M. Peeters en a eu communication de la part de l'auteur lui-même, ce qui peut autoriser ce dernier à ne pas regarder comme appartenant à l'honorable M. Peeters les observations qu'il semble cependant donner comme siennes.

M. *Peeters* se récrie vivement contre une telle insinuation; il croit pouvoir affirmer avec la plus complète certitude que son honorable collègue se trompe dans l'assertion qu'il vient d'émettre au sujet des particularités qu'il aurait renfermées dans le travail en question. Il accepte avec empressement l'offre que fait M. Dumortier de mettre dans un moment sous les yeux de l'assemblée les pièces de ce procès archéologique.

---

(1) Ibid.

Digitized by Google

M. B.-C. Dumortier quitte la salle, pour aller les prendre chez lui.

—

Pendant l'absence de l'honorable membre, M. le vicaire-général *Voisin* fait lecture de la première partie d'une notice contenant d'intéressantes recherches sur l'ancienne école du Chapitre dont il croit avoir retrouvé l'emplacement. Il promet de donner incessamment le complément de ce travail.

—

M. B.-C. *Dumortier*, de retour, lit un passage de l'imprimé dont il a parlé. Ce passage a rapport à la place des crochets auxquels étaient autrefois appendus les voiles qui dérobaient le sanctuaire aux regards des fidèles. L'honorable membre ne retrouvant pas, pour le moment, ce qu'il s'était proposé de soumettre à l'assemblée, M. Peeters témoigne le désir d'être entendu immédiatement sur la notice lue par l'honorable M. Dumortier dans la séance du 10 août, ayant à rencontrer les opinions émises par son collègue au sujet des absides comparées des églises du saint Sépulcre de Jérusalem attribuée à sainte Hélène, et de Notre-Dame de Tournai.

La parole étant accordée à M. Peeters, l'honorable membre fait remarquer que l'église du saint Sépulcre dont l'ouvrage de Bernardino Amico a fourni le dessin à l'honorable M. B.-C. Dumortier, ne saurait être celle que Constantin fit construire à la sollicitation de sa mère dans le premier tiers du IVe siècle. Le 17e capitulaire de l'an 810 donné par Charlemagne et intitulé : *De eleemosynâ mittendâ ad Hierusalem propter ecclesias Dei restaurandas*, prouve qu'à cette époque, les désastres qu'avaient éprouvés les églises de Jérusalem étaient assez considérables pour nécessiter un appel à la générosité des chrétiens d'Occident.

»En 881, Hélie, patriarche de Jérusalem, écrit à Charles-le-jeune que le prince de cette ville s'étant fait chrétien, permit aux



Digitized by Google

fidèles de reprendre leurs saints édifices et de rebâtir leurs sanctuaires détruits.

»Et ce qui prouve l'état de délabrement dans lequel se trouvaient ces édifices, c'est que le patriarche ajoute que, pour l'exécution de ces travaux, les chrétiens empruntèrent des Musulmans des sommes considérables pour la garantie desquelles ils engagèrent tous leurs biens, et que n'ayant pu se libérer de leurs obligations, ils tombèrent dans la plus profonde misère.

»On pourrait objecter que l'église du saint Sépulcre n'est pas nominativement citée au nombre des monuments détruits, mais un témoignage irrécusable ne permet pas de douter d'une reconstruction encore postérieure de cette église; c'est celui de l'historien le plus estimé de cette époque, de Guillaume de Tyr, précepteur du jeune roi de Jérusalem, et qui, écrivant au XII^e siècle, était presque contemporain du fait qu'il rapporte.

« Le calife Hakem persécuta les chrétiens et les chassa de Jérusalem. La plupart des églises furent converties en étables; il commanda que celle du saint Sépulcre bâtie par le vénérable *Maxime*, évêque de Jérusalem, sur l'ordre de l'empereur *Constantin* et réparée par l'évêque *Modeste* au temps d'*Héraclius* fût démolie de fond en comble. Ses ordres ne furent que trop ponctuellement accomplis; Hiaroes s'étant chargé de leur exécution, rasa cette église jusqu'au sol (1).

»Ce ne fut que 37 ans après la destruction complète de ce monument, c'est-à-dire en 1048, que Daher, successeur de

---

(1) Hic (Hequen calippha) inter cœtera, quæ perniciosa plurima præceperat, ecclesiam dominicæ resurrectionis (quæ per venerabilem virum *Maximum*, ejusdem loci episcopum, præcipiente Domino Constantino Augusto ædificata fuerat, postea per reverendissimum *Modestum* tempore domini Heraclii reparata) *funditus* dejici mandavit. Cujus præcepti rescriptum quidam ejus procurator Hyaroe nomine, ad se directum suscipiens, prædicta ecclesia *usque ad solum diruta*, jussionem regiam effectui mancipavit. (Will. Tyr. hist balli secr. coll. Bongars. p. 634.)

Digitized by Google

Hakem, autorisa sa reconstruction, pour laquelle l'empereur de Constantinople ouvrit généreusement ses trésors aux chrétiens (1).

» Il est même fort douteux que l'abside reproduite dans l'ouvrage de Bernardino Amico date de la reconstruction en 1048 de l'église du saint Sépulcre. Avant la prise de Jérusalem s'élevaient proche de cette église, sur le lieu où l'on assure que la croix du Sauveur a été retrouvée et sur celui où fut déposé son corps, de très petits oratoires, mais lorsque la ville fut tombée au pouvoir des chrétiens, l'édifice leur ayant paru trop restreint, ils l'agrandirent de manière à comprendre dans une même enceinte et l'église déjà construite et les lieux sanctifiés par la sépulture du Sauveur et l'instrument de son supplice (2).

» Il est donc présumable que l'abside de l'église du saint Sépulcre date du commencement du XII^e siècle, époque de cet agrandissement.

» Evidemment, cette reconstruction totale au milieu du XI^e siècle, cet agrandissement considérable au commencement du XII^e de l'église du saint Sépulcre dont l'abside est, avec

---

(1) Sic ergo obtentâ licentiâ, et sumptibus de imperiali æraris ministratis, eam quæ nunc Hierosolymæ est, *sanctæ resurrectionis* ædificaverunt ecclesiam anno ab incarnatione Dom. MXLVIII, tricesimo vero septimo postquam directa fuerat (ibid. p. 632).

(2) Porrò ante nostrorum Latinorum introitum, locus Dominicæ passionis qui dicitur calvariæ, sive Golgotha; et ubi etiam vivificæ crucis lignum repertum fuisse dicitur; et ubi etiam de Cruce depositum Salvatoris corpus unguntis et aromatibus dicitur delibutum et syndone involutum, extra prædictæ ambitum erant ecclesiæ, (sanctæ resurrectionis) oratoria valdè modica. Sed postquàm nostri opitulante divinâ clementiâ urbem obtinuerunt in manu forti, visum est eis prædictum nimis angustum ædificium : et ampliatâ ex opere solidissimo et sublimi admodum ecclesiâ priore, intra novum ædificium veteri continuo et inserto, mirabiliter loca comprehenderunt prædicta. (*Will. Tyrens.* lib. octav.)

Digitized by Google

raison, présentée par l'honorable M. Dumortier comme offrant avec celle de Tournai la plus évidente analogie, jette un grand jour sur la date de notre cathédrale. Nous aurons d'ailleurs, ajoute M. Peeters, l'occasion de faire remarquer les dissemblances qui se rencontrent dans ces deux constructions, et de signaler les modifications que l'art a subies dans l'intervalle de la construction des deux édifices. »

M. *Dumortier* réplique qu'il connaît Guillaume de Tyr, mais que ce serait une erreur d'admettre que l'église du saint Sépulcre ait été détruite de fond en comble. Du reste, l'honorable membre promet de revenir sur ce sujet.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 4 OCTOBRE 1849.

M. Renard, *doyen d'âge*, occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire. La rédaction en est adoptée.

—

### CORRESPONDANCE.

M. *Diegeryck*, archiviste de la ville d'Ipres, écrit au président pour le prier d'offrir à la Société les quatre premières livraisons jointes à sa lettre des *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas au XVI siècle.* M. Diegeryck en témoi-

Digitized by Google

gnant le désir de connaître les publications de la Société, annonce l'intention de lui faire de temps à autre des communications de nature à l'intéresser. Enfin, il serait charmé de recevoir un exemplaire des statuts de la compagnie.

Sur la proposition de M. le président, il est décidé que le secrétaire, en adressant à M. Diegeryck la brochure qu'il sollicite, lui offrira le titre de *membre correspondant*.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance :

De la part de M. J. Diegeryck, archiviste de la ville d'Ipres :

*Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, 1577-1584, publiés avec des notes biographiques et historiques, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke et J. Diegeryck, avec des fac-simile. — *Gand*, 1847-1848, in-8°. Tom. Ier., XX-472 pp.

P. 99. — Les Etats-Généraux témoignent au duc d'Anjou le regret de le voir partir ; la ville d'Ath lui était désignée pour y fixer sa résidence, il se retire en Picardie. (23 *janvier* 1579).

P. 105. — Lettre de Jean de Bourgogne et de Philibert de Martigny, ambassadeur du duc d'Anjou aux Etats-Généraux. — Le duc d'Anjou accepte pour quelques jours la ville d'Ath pour résidence. (16 *janvier* 1579).

P. 107. — Lettres des mêmes aux mêmes. — Les habitants d'Ath sont disposés à recevoir le duc d'Anjou. Le roi de France presse le duc de revenir immédiatement. (19 *janvier* 1579).

P. 157. — Ordonnance par laquelle l'archiduc Mathias accorde aux seigneurs de Montigny et de Heze, la ville d'Ath pour résidence (14 *février* 1579).

P. 159. — Autre ordonnance du même concernant les mêmes. — S'ils ne se contentent pas de la ville d'Ath, ils obtiendront celle de Haulx ou de Nivelle, à leur choix. (*même date*).

P. 238. — Déclaration des Etats-Généraux aux députés de Tournai et du Tournésis. — Il est nécessaire que les Provinces-unies soient d'accord sur les points à discuter au congrès de Cologne. (13 *avril* 1579).

Digitized by Google

P. 242. — Lettre de Pierre de Werchin, commandant du château de Tournai à l'archiduc Mathias. — Il demande un renfort de troupes et de l'argent pour payer la solde arriérée de sa compagnie d'ordonnance. (16 *avril* 1579).

P. 438. — Lettre écrite du château de Tournai par Pierre de Melun, prince d'Espinoy aux Etats-Généraux. — Il restera fidèle au parti des Etats ; mais il exige qu'on lui envoie les fonds nécessaires à l'entretien de ses troupes (9 *août* 1579).

P. 452. — Lettre des Etats-Généraux au prince d'Espinoy. — Ils lui témoignent leur reconnaissance pour les services signalés qu'il a rendus à la cause nationale (10 *octobre* 1579).

P. 453. — Lettre du prince d'Espinoy aux Etats-Généraux. — Réponse à la précédente. (*du château de Tournai*, 13 *octobre* 1579).

P. 456. — Nomination par les Etats-Généraux du prince d'Espinoy en qualité de superintendant général des villes de Valenciennes, citadelle de Cambrai. Landrecies, Bouchain, Tournay, Tournésis et pays à l'environ, etc. (*Anvers*, 23 *octobre* 1579).

P. 458. — Adrien de Bailleul au prince d'Espinoy. (*de Lesdain*, 23 *octobre* 1579).

—

M. le vicaire-général *Voisin* présente quelques observations critiques sur une assertion émise par M. Peeters dans le travail qu'a lu cet honorable membre dans la dernière séance. Il s'agit de la surélévation des piliers de la nef de Tournai. A Westminster, à Cologne, cette particularité se remarque également et cependant ces édifices sont du style ogival du XIII^e^ siècle; M. Voisin ajoute qu'il en peut dire autant de tous les édifices de la même époque qu'il lui a été donné de visiter.

—

M. *Peeters* répond qu'il a observé aussi dans beaucoup d'églises ogivales, une surélévation des bases aux faisceaux de colonnettes, composant les piles qui reçoivent les retombées de la voûte centrale. Nul doute que la hauteur considérable à laquelle s'élancent ces colonnettes n'en soit l'unique motif; mais à la cathédrale de Tournai cette surélévation n'existe qu'à la face latérale interne, les bases des colonnettes

Digitized by Google

qui regardent les collatéraux étant moins élevées que les autres du même groupe ; en telle sorte que, à l'époque à laquelle le chœur central était plus élevé, les bases s'y trouvaient à la même distance du sol que celles des collatéraux. La différente de hauteur des bases que l'on remarque aujourd'hui indique donc d'une manière précise la différence de niveau qui existait autrefois entre l'ancien chœur et les collatéraux.

—

M. *Renard* soumet à l'assemblée un travail complet ayant pour objet de déterminer les proportions générales adoptées dans la construction des basiliques du moyen âge, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce travail est basé sur les propriétés du triangle équilatéral, d'où il résulte qu'il existait dans le plan des monuments une unité absolue formée géométriquement, et sur laquelle se basait la quantité ainsi que la disposition de toutes les parties, soit principales, soit secondaires. Cette unité se trouvait dans le nombre des côtés donnés à la terminaison du chœur, laquelle était la figure fondamentale de l'édifice dont la projection entière n'était que le corollaire. — L'honorable membre appuie ses démonstrations par les coupes et les élévations de diverses cathédrales : celle de Tournai, partie romane, partie ogivale ; celles de Paris, de Cologne, de Beauvais ; Sainte-Benigne de Dijon, Sainte-Marie-Madeleine de Veselai, etc. — Il infère de tous ces rapprochements que les architectes du moyen âge n'ont été que les continuateurs des architectes romains, car on retrouve, selon lui, dans les anciennes basiliques, les proportions données par Vitruve.

On sait que les nombres 3, 5, 7 et 9 jouaient un grand rôle dans l'architecture à ogives. M. Renard produit un contrefort et un arc-boutant de la cathédrale de Tournai dont il s'est attaché à déterminer les profils avec une scrupuleuse précision, au moyen du nombre *sept*, résultant de la division par moitié de la largeur de l'arc-boutant.

L'honorable membre présente ensuite le plan général d'une

Digitized by Google

cathédrale ancienne qu'il a dressé, d'après les autorités les plus respectables, en se basant sur les parties romanes des transsepts de N.-D. de Tournai.

On remarque dans ce plan : à l'entrée, un *protirum*, un *atrium* ou parvis, où se trouve le portique des catéchumènes et des pénitents, et une piscine. A la suite du portique, les escaliers des galeries (ou *triforium*) destinées aux vierges et aux femmes qui se consacraient à Dieu.

Un artix donne entrée à la grande nef destinée aux cérémonies religieuses; les nefs latérales affectées aux hommes et aux femmes, souvent séparés par des voiles; le chœur ou *chancel* élevé d'une marche où se trouvaient les *ambons* pour la lecture de l'épître et de l'évangile, la colonne sur laquelle se plaçait le cierge pascal, les bancs des chantres, des sous-diacres et des clercs mineurs, et au milieu les cinq chandeliers disposés en croix où se chantait le *Kyrie eleison* ; de chaque côté du chœur ses *chalcidiques* ou transsepts.

A l'extrémité du chœur, la *porta sancta*, que gardaient deux acolytes, donne entrée au sanctuaire où se trouve l'autel couvert d'un *ciborium* porté par quatre colonnes...., le *sacrarium*, lieu où l'on déposait les oblations et offrandes. Le *diaconicum minus*, endroit où après les cérémonies on serrait les choses saintes (ces parties de l'édifice étaient fermées par des volets). Derrière l'autel, le presbyterium, les exèdres pour les prêtres, le siége épiscopal (*cathedra*) élevé de plusieurs marches, un trésor et une bibliothèque. A l'extérieur, du côté du nord et du midi près des portes, des portiques où se tenaient les lépreux, les démoniaques et les énergumènes.

Cette communication de M. Renard est accueillie avec un vif intérêt par l'assemblée.

—

Le secrétaire prie M. le vicaire-général Voisin de vouloir bien mettre l'assemblée au courant de l'effet produit jusqu'ici par l'envoi du *questionnaire* à MM. les curés et desservants du diocèse.

Digitized by Google

M. le vicaire-général répond qu'il y a tout lieu de s'applaudir de la mesure. Plusieurs membres du clergé ont répondu, d'autres ont provoqué des explications afin de se mettre en devoir de répondre. Il est probable que sous peu, la Société recevra une première partie des documents qu'elle est en droit d'attendre de sa louable initiative.

—

Le secrétaire informe l'assemblée qu'il a eu tout récemment l'occasion de voir à Tournai M. Gailhabaud et de s'entretenir avec lui. M. Gailhabaud a fait une nouvelle excursion dans le pays, à la recherche des objets d'ameublement que possèdent nos églises, et qui se recommandent par leur ancienneté et le mérite de leur exécution, tels que vases sacrés, reliquaires, lampes, etc. Le savant archéologue a eu plus d'une fois occasion de se féliciter d'avoir appelé l'attention sur ces objets dont les possesseurs ignoraient la valeur artistique ou archéologique et qu'ils estiment, maintenant que cette valeur leur a été révélée.

A cette occasion plusieurs membres prennent successivement la parole pour déplorer les vandalismes de tout genre auxquels sont en proie non-seulement les ameublements des églises, voués à d'aveugles et déplorables brocantages, mais les édifices eux-mêmes que défigurent d'absurdes restaurations. On cite plusieurs faits qui prouvent que les architectes voyers sont pour beaucoup dans les méfaits dont gémissent les archéologues. A Merbes-Sainte-Marie, à Buvrinnes, à Binche, des énormités ont été commises en dehors de toute critique, de tout contrôle, absolument comme si la Commission royale des monuments n'existait pas.

—

Le secrétaire demande si la Société ne jugerait pas à propos de l'autoriser à faire une tentative à Paris pour se procurer une empreinte du sceau de Childéric. — Approuvé.

—

La séance est levée.



Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

### CORRESPONDANCE.

Par une lettre de ce jour, M. *Diegeryck* adresse à la Société ses remerciements pour le titre de membre correspondant qui lui a été offert et qu'il accepte avec empressement.

M. *de Caumont*, fondateur et directeur général de la Société française pour la conservation des monuments, écrit à la Société la lettre suivante datée de Bourges le 4 octobre dernier :

» Messieurs,

» J'ai été profondément touché de l'honneur que m'a fait la Société historique de Tournai en inscrivant mon nom sur la liste de ses membres correspondants, et j'éprouve le besoin d'en remercier votre honorable compagnie.

» M. d'Anstaing et M. Peeters ont bien voulu se charger d'être près de vous les interprètes de ma reconnaissance ; j'ajouterai à ce que ces messieurs voudront bien vous dire en mon nom que je serai toujours empressé de prouver à la Société *combien je désire me rendre digne du titre qu'elle m'a conféré.* La Société française pour la conservation des monuments me charge aussi d'exprimer à la Société de Tournai ses sentiments de cordiale sympathie; elle sera toujours infiniment flattée de correspondre

Digitized by Google

avec elle et de la tenir au courant de ses travaux ; elle espère que la Société de Tournai accueillera cette proposition et que la confraternité qui s'établira entre nos deux académies sera utile et profitable aux progrès de l'archéologie dans les deux pays. » J'ai l'honneur d'être, etc.

—

M. le vicaire-général *Voisin*, membre titulaire, écrit au secrétaire la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai dit quelques mots à la dernière séance de l'église de Buvrinnes dont la démolition a été autorisée par le Gouvernement. — Ayant été depuis sur les lieux, j'ai constaté la vérité de ce qu'on m'avait appris touchant cet édifice, et j'ai fait une démarche près de M. le comte Amédée de Beauffort pour le prier d'empêcher qu'on ne démolisse ce monument. Je lui ai ensuite adressé la lettre ci-jointe, que vous pourrez, si vous le jugez bon, communiquer à la Société.

Agréez, etc.

Tournai, le 3 novembre 1849.

Monsieur le comte,

« La grande besogne que j'ai trouvée à mon retour d'un petit voyage, m'a mis en retard de quelques jours, de vous adresser le rapport que je vous ai promis sur l'église de Buvrinnes.

« Cette église est dans un très-mauvais état et l'on avait même cru qu'elle n'était pas susceptible de réparation. Elle est en outre trop petite pour le nombre des habitants et ces deux circonstances en avaient fait décider la démolition.

« Ayant appris que cet édifice était assez remarquable et qu'il renfermait des objets d'antiquité plus ou moins précieux, je proposai à monseigneur l'évêque de me déléguer pour aller sur les lieux constater l'état des choses.

« Je me rendis donc à Buvrinnes le 18 octobre dernier, et à la seule vue du petit monument qu'on voulait démolir, je me félicitai d'avoir entrepris mon voyage assez tôt pour contribuer à le faire conserver.

Digitized by Google

« L'église de Buvrinnes peut facilement être réparée et agrandie. Elle est bâtie dans le style ogival. Elle a trois nefs, un transsept, un chœur et une belle tour. La nef principale est séparée des bas-côtés par des colonnes en pierre bleue. Les fenêtres des basses-nefs sont percées à gauche dans d'élégants pignons. A droite les gables ont été supprimés pour faire descendre le toit de la grande nef sur une corniche soutenue par des modillons assez proprement taillés. Les fenêtres à gauche ont conservé leurs meneaux.

« Les bras du transsept sont d'inégale longueur et rien ne s'oppose à ce que l'on agrandisse l'église en prolongeant d'un mètre et demi à deux mètres le bras de la croix du côté gauche.

« Le chœur est terminé en abside. Il est d'une grandeur convenable et demande peu de réparations. La voûte de la grande nef est formée par un lambris en planches partagé en carrés par des nervures qui se coupent à angles droits, comme on le faisait à la fin du 16e siècle. Les consoles qui se trouvent à la retombée des nervures forment de petites statuettes, et il s'en trouve également à tous les points d'intersection des nervures. Les statuettes, au nombre d'environ 50, paraissent avoir conservé leur ancienne peinture rouge, bleue et jaune. Cette voûte richement décorée fait un très-bel effet.

« Il y a quatre autels d'une belle structure, mais deux surtout, placés dans le transsept à droite, sont très-remarquables. Celui qui est placé au fond de l'abside du bras droit de la croix est formé par un retable gothique en bois, finement sculpté et où sont représentées des scènes de la vie de saint Pierre, patron de l'église. Les volets de ce retable ont été démontés et ont été maladroitement placés en haut de l'autel. A un second autel, en face de la basse nef du même côté, on voit un autre retable en pierre, du même genre que le premier. Les scènes, empruntées à la passion, sont plus nombreuses mais l'ouvrage en est moins bien exécuté.

« Dans le chœur il se trouve, dans la muraille à gauche, un

Digitized by Google

tabernacle gothique en pierre : c'est un morceau délicieux. Au-dessus, dans une niche gothique, on voit le Sauveur au jardin des olives priant, tandis que les trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, se livrent au sommeil. Il y a dans le fond une autre scène analogue figurée dans le lointain.

« La tour est en dehors de l'église et en forme le frontispice. Elle demande de grandes réparations, mais jusqu'ici sa solidité n'est pas compromise. L'agrandissement de l'église peut facilement se faire par le bas en prolongeant les basses nefs jusqu'à la façade de la tour.

« Les parties les plus délabrées de toute l'église sont les basses nefs. On y a supprimé deux voûtes en ogive pour les remplacer par des voûtes surbaissées qui ont leur poussée en porte à faux, contre les chapiteaux des colonnes de la grande nef. En résumé, voici les ouvrages qu'il y aurait à faire pour rendre l'église de Buvrinnes à son style, pour l'agrandir et la réparer :

1° Refaire deux voûtes en ogive ;

2° Refaire deux pignons du côté droit de la nef ;

3° Consolider ceux du côté opposé ;

4° Refaire les meneaux manquants et réparer les vieux, susceptibles de l'être ;

5° Prolonger d'un mètre et demi à deux mètres le bras gauche du transsept ;

6° Prolonger les bas-côtés de la grande nef ;

7° Réparer la tour. Il n'y a qu'un bon rejointoiement à y faire en remettant quelques pierres détachées ou mauvaises.

8° Remanier une bonne partie de la toiture de toute l'église et de la flèche de la tour.

» Je suis peiné, monsieur le comte, de vous donner un aperçu si incomplet du petit édifice à la conservation duquel vous voulez bien aujourd'hui porter intérêt. Je n'ai eu qu'une heure pour le visiter, sans avoir pu prendre aucune note sur les lieux ; je ne puis donc vous donner qu'une description bien imparfaite de ce que j'ai vu.

Digitized by Google

« J'ai eu l'honneur de vous signaler déjà la cause des travaux qu'on exécute parfois d'une manière bien regrettable dans le diocèse, et je fais des vœux pour que l'on cesse de confier, dans la province de Hainaut, la restauration et la reconstruction des monuments publics à des commissaires voyers.

« Il est bien à craindre que ces petits architectes ou soi-disant tels ne fassent un véritable monopole des travaux qu'ils n'ont que la mission de surveiller. Il pourrait ainsi se faire que chargés par la province de veiller à ce qu'on dépense les fonds provinciaux et communaux le plus économiquement et le plus utilement possible, ils eussent un intérêt personnel à agir d'une manière directement opposée. Or, il est toujours dangereux de faire à qui que ce soit une position telle, qu'il se trouve continuellement placé entre son devoir et son intérêt.

« Pour l'église de Buvrinnes, j'espère, monsieur le comte, que vous parviendrez à obtenir le maintien des subsides votés par l'Etat et la province. La nécessité d'y exécuter des travaux importants est évidente. Seulement, au lieu de bâtir une grange, on restaurera un monument. Le fisc n'y gagnera rien, mais le pays et la religion conserveront une église qui continuera d'attester, comme tant d'autres monuments, que nos pieux ancêtres aimaient les arts et les cultivaient jusque dans les plus modestes villages.

Agréez, M. le comte, l'hommage des sentiments les plus distingués.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance précédente :

De la part de M. Marlin, membre titulaire.

*Fables et Apologues*, par D. Marlin. — *Tirlemont*, (1849), in-8° de 14 pages.

Digitized by Google

De la part de la *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres* de Bayeux,

*Mémoires* de cette société, tome III. — *Bayeux*, 1846, in-8° de 479 pages.

P. 69-348. Etudes sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Basse-Normandie et particulièrement dans le Bessin (arrondissement de Bayeux) avant la suppression des anciens tribunaux en 1790, par M. Pezet, président du tribunal civil de Bayeux, président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

P.p. 347-366. — Questions géologiques. Rapports des faits bibliques avec les phénomènes géologiques. — Comment on doit procéder pour les concilier entre eux. — Principes de solution pour les difficultés qui peuvent surgir. — Application de ces principes à la question des *époques*. — Systèmes des géologues considérés relativement aux attributs divins et au texte de la bible. — Objection de M. Victor de Bonald. — Jusqu'où la concordance biblique peut-elle s'étendre ? — Opinion de Mgr Wiseman. — Conclusion par M. l'abbé Laffetay.

Pp. 367-378. — Mémoire sur un effet de mélanisme partiel, observé sur un chardonneret, par M. A. de Bonnechose, vice-président de la Société.

Pp. 389-392. — Rapport sur des constructions découvertes à Bayeux le 19 juin 1745, par M. Edmond le Forestier, membre de la Société.

De la part de M. *de Caumont*, membre correspondant, qui a bien voulu charger M. Peeters de les offrir en son nom à la Société :

1° *Promenades archéologiques dans les communes du littoral de l'arrondissement de Caen et dans quelques localités voisines* (notes destinées aux baigneurs de Luc) par M. de Caumont. — *Caen*, in-8° de 88 pages, orné de planches et de vignettes.

2° *Statistique routière de Normandie*; par M. de Caumont (premier fragment). Routes de Caen à Cherbourg et de Caen à Rouen. — *Caen*, 1842, in-8° de 126 pages.

3° *Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne* et en parti-

Digitized by Google

culier de celles du Morbihan ; par M. Biseul. — *Caen*, 1843, in-8° de 86 pages.

4° *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture*; par M. de Caumont. — *Paris*, 1846, in-8° de 168 pages.

5° *Aux Antiquaires après le manifeste de l'Académie des beaux-arts* au sujet du style ogival, par M. Alph. de Floguais. — *Caen*, 1846, in-8° de pages.

6° *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont. — *Paris* et *Caen*, 1846, in-8° de VIII 428 pages.

7° *Procès-verbal des séances de l'Institut des provinces*, tenues à Caen, en octobre 1846. — *Caen*, 1847, in-8° de 26 pages.

8° *Congrès archéologique de France*. — Séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges en 1847 par la Société française pour la conservation des monuments historiques. — *Paris*, 1848, in-8° de 483 pages.

9° *Congrès archéologique de France*. Séances générales tenues à Falaise, à Vaux-sur-Laison, à Bernai et à Trouville-sur-mer, en 1847 et 1848, par la Société pour la conservation des monuments historiques. — *Paris* et *Caen*, 1849, in-8° de 139 pages.

—

M. *Peeters* a la parole.

L'honorable membre, après avoir déposé sur le bureau la lettre de M. de Caumont dont il était porteur, ainsi que les différents volumes qui viennent d'être catalogués, fait lecture des notes qu'il a tenues dans le cours de ses pérégrinations archéologiques en France.

—

Digitized by Google

Messieurs,

Lors de votre dernière réunion, la Société française pour la conservation des monuments ouvrait à Bourges son congrès annuel. Nous nous y étions rendus, M. d'Anstaing et moi, désireux de revoir les savants archéologues qui, en 1845, étaient venus visiter nos monuments, d'assister à leurs intéressantes discussions, et d'explorer quelques-uns des édifices les plus importants du pays.

Ces messieurs avaient conservé le meilleur souvenir et de l'hospitalité tournaisienne et de nos curieux édifices, de notre cathédrale surtout, dont l'aspect imposant les avait vivement impressionnés. Les souvenirs de cette belle journée nous furent spécialement rappelés par le savant fondateur de la Société française dont nous reçûmes l'accueil le plus bienveillant.

M. de Caumont, en acceptant avec plaisir le titre de membre correspondant que la Société historique et littéraire de Tournai lui avait conféré, m'a chargé de remettre à M. le Président une lettre de remercîments et d'offrir en son nom à la Société les ouvrages dont votre secrétaire vient de dresser la liste.

En remettant à la Société ces divers ouvrages, je puis lui annoncer de la part de M. Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation d'Abbeville, l'envoi prochain de quelques-unes de ses œuvres.

J'ai vu, Messieurs, par la lettre de convocation pour la séance de ce jour, que vous attendiez de moi un compte-rendu des travaux du congrès archéologique, mais forcé de quitter Bourges avant la fin de la session, alors que les commissions n'avaient pas encore déposé leurs rapports, préoccupé d'ailleurs de l'exploration des curieux monuments d'une ville que je voyais pour la première fois, je ne puis que vous



Digitized by Google

indiquer, et d'une manière fort imparfaite, les travaux et les discussions qui, dans le cours des séances auxquelles j'ai assisté m'ont paru offrir le plus d'intérêt et fixer plus spécialement l'attention des membres du congrès.

La réunion scientifique de Bourges se composait de membres de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments; l'une des salles du palais de Jacques Cœur avait été mise à sa disposition pour la tenue des séances.

Parmi les membres du congrès nous avons remarqué, comme prenant une part active à ses travaux : MM. de Caumont, de Girardot, secrétaire-général du Cher t de Buzonnières, d'Orléans; Bouillet, de Clermont-Ferrand; Aubert, chanoine de Poitiers; l'abbé Crosnier, de Donzy; l'abbé Charon, de Saint-Marcel; Thévenot, peintre verrier à Clermont; Durand, architecte à Moulins; Georges de Soultrait, de Nevers; De Lambron, de Tours; Boucher de Perthes, d'Abbeville; Gaugain, trésorier de la société; Thiolley, de Paris; Rongy, de Puryvallée; Bery, de Bourges; l'abbé Lenoir, de Fontgombault; De Vogué, Bussières, Dumoutel, de Bourges, etc.

Les sujets de discussion soumis à l'assemblée étaient nombreux et variés : les sciences naturelles, leurs applications à l'amélioration des terrains et au perfectionnement des procédés agricoles, et les questions multipliées qui se rattachent à ces importantes études partageaient avec l'archéologie le temps des séances.

Les questions archéologiques concernant le Berri si riche de souvenirs antiques et dont il suffit, pour ainsi dire, de remuer le sol pour mettre à découvert quelque vestige de l'époque gallo-romaine ; celles ayant trait à la ville même de Bourges qui a conservé une notable partie de son mur d'enceinte construit au temps d'Auguste, ne pouvaient manquer d'offrir un vif intérêt; aussi la partie du programme relative aux antiquités du Cher a-t-elle été traitée à l'envi par les archéologues du pays.

Digitized by Google

En réponse à l'une des questions du programme, M. de Girardot dit que le plan de l'antique ville de Drévent, réduite aujourd'hui à l'état de petite bourgade traversée par la voie romaine de Bourges à Néris, a été dressé par M. de Hazé qui a ses établissements de bains et son vaste théâtre dont subsistent encore quelques parties importantes.

Quant au village d'Alichamp situé sur la même voie romaine que Drévent, il a conservé une partie de sa vieille muraille d'enceinte qui, avec quelques autres vestiges, accuse son ancienne importance, mais on ignore si le plan en a été levé.

La question des aqueducs romains est une de celles dont se sont le plus préoccupés les archéologues berruyers. Leurs recherches ne se sont pas bornées aux aqueducs des environs de Bourges ; on doit à M. Maréchal des détails curieux sur la direction de nombreux aqueducs existant dans le département du Cher; M. Dumoutel a découvert et s'occupe à faire déblayer un réservoir d'où l'eau se distribuait à plusieurs conduits que cet archéologue estime devoir aboutir à quelques châteaux ou bourgades dont on pourrait, en suivant leurs parcours, reconnaître un jour l'emplacement. De leur côté, MM. Bussières et de Girardot signalent dans diverses localités des aqueducs inconnus jusqu'ici.

A propos de la question relative aux débris de sculptures gallo-romaines qui pourraient exister dans le pays, M. l'abbé Charon de Saint-Marcel-lez-Argenton (Indre), lit un intéressant mémoire sur les ruines d'un temple antique qu'il a découvert dans sa commune, et soumet à l'assemblée les dessins de plusieurs sculptures emblématiques recueillies dans les fouilles, parmi lesquelles on remarque des oiseaux de la famille des palmipèdes et un chapiteau orné de feuillages, au centre duquel une jeune enfant aux formes nubiles déjà accusées, sort à mi-corps du sein d'une fleur dont elle s'efforce de briser l'involucre.

La dissertation de M. l'abbé Charon, écrite avec autant d'élégance que de lucidité, tend à prouver que l'édifice qu'il

Digitized by Google

décrit, dont les fondements existent intacts presqu'à fleur du sol et dont il soumet les plans à l'assemblée, était un temple de Cérès dont la jeune fille est l'emblème et à laquelle le canard et la sarcelle étaient spécialement consacrés. Ce qui confirme M. l'abbé Charon dans son opinion, c'est que, parmi les objets antiques trouvés dans l'enceinte du temple, et consistant en monnaies, statuettes, médailles, etc., se trouvent plusieurs petits moulins à bras que le savant archéologue considère comme des ex-voto offerts à la déesse des moissons.

La question XXXe du programme est ainsi conçue. « Peut-on, » par des caractères précis, distinguer les monuments des IXe » et Xe siècle de ceux du XIe ? »

Elle provoque une discussion à laquelle prennent part divers membres du congrès; l'examen en est renvoyé à une commission dont le rapport est présenté à la séance suivante par M. Le Maistre d'Anstaing.

La commission indique comme caractères généraux de ces constructions : leurs dimensions restreintes, surtout en largeur et en élévation, l'absence de voûtes ou leur mauvaise exécution, l'emploi presqu'exclusif du petit appareil et celui de pierres cunéi-formes parfois alternées de briques, pour les ouvertures cintrées toujours fort étroites; les colonnes y sont rares, les bases grossières, les chapiteaux à larges tailloirs et dépourvus d'ornements.

Du reste, la commission estime qu'à raison de la rareté de ces édifices et de l'absence d'art dans leur exécution, il est difficile de leur assigner des caractères offrant toute certitude. Elle émet le vœu de voir la Société française appeler sur cet important objet, l'attention des archéologues des diverses provinces, et les engager à étudier attentivement et à décrire avec soin ceux de ces monuments qu'ils pourraient rencontrer.

Une intéressante lettre adressée à M. le Président de la Société française par le célèbre archéologue anglais M. Parker, et présentant diverses considérations sur la marche de l'art architectural en France et en Angleterre au moyen âge, avait

Digitized by Google

été communiquée à la commission. Nous y avons remarqué surtout le passage suivant :

« La transition présente le même caractère dans les deux » pays. On rencontre quelquefois dans la première moitié du » XII^e siècle des arcs-ogives isolés dans des constructions qui » ne présentent point d'ailleurs d'autres caractères de l'époque » de transition ; ces caractères ne se produisent réellement » que dans la seconde moitié du XII^e siècle. On doit à cet » égard bien moins s'en rapporter à l'histoire particulière » d'une église qu'aux caractères architecturaux. Ces histoires » ne prouvent rien contre l'histoire générale fondée sur l'obser- » vation des faits.

» Ainsi, il est bien vrai que Lanfranc a construit l'église » de Cantorbéri, mais elle fut rebâtie sur le même site de 1110 » à 1140. Détruite par un incendie en 1174, elle fut de nouveau » reconstruite sous Guillaume de Sens de 1175 à 1184.

» Dans les deux pays la transition était remplie dès » l'an 1200 ; l'église de Soissons terminée en 1212 offre un » bel exemple de la dernière époque de la transition. En » Angleterre le mouvement architectural fut à cette époque » plus rapide qu'en France ; dès 1200 en y éleva des églises » plus légères que celle de Soissons ; mais à partir de cette » époque jusques vers 1250, l'art y est resté presque sta- » tionnaire. »

M. l'abbé Crosnier demande la parole pour répondre à la 29^me question du programme ainsi conçue :

« Les observations faites dans le centre de la France » ont-elles produit des faits qui modifient les horizons chrono- » logiques établis par M. de Caumont dans la classification » des monuments religieux et militaires du moyen âge ? »

Le savant archéologue lit un mémoire dans lequel, tout en concédant au système des zônes architecturales établies par M. de Caumont, la juste part d'influence du climat, des habitudes et des matériaux que les architectes avaient à leur disposition, il considère les analogies et les dissemblances

Digitized by Google

des monuments de même date dans les diverses provinces comme le résultat d'une influence exercée par une autorité puissante au moyen âge.

M. Crosnier divise la durée de cette influence en trois périodes distinctes. D'abord, la période monacale existant jusqu'à l'époque de transition ; secondement la période sacerdotale, correspondant à la première époque du style ogival; en troisième lieu, la période laïque, ou celle à laquelle l'art ogival commence à s'écarter du style primitif.

L'ordre religieux le plus puissant à la première époque, dit M. Crosnier, celui sous l'influence duquel se sont élevés le plus de monuments, est l'ordre des Bénédictins. A la fin du XI^e siècle, son influence est devenue presque exclusive; mais au commencement du XII^e, s'opère au point de vue de l'art, dans cet ordre célèbre, une scission qui donna naissance à deux écoles distinctes : celle de Cluny et du Mont-Cassin, d'une part, noble et grande de style, poussant jusqu'à la hardiesse le luxe et la variété d'ornementation et s'attirant à ce sujet les reproches fondés sans doute, mais pourtant exagérés de saint Bernard; l'école de Cîteaux, d'autre part, simple dans la construction, sobre et sévère dans les détails, conforme en un mot à la pensée de l'illustre abbé de Clairvaux.

L'autorité des monastères était immense et s'exerçait presque partout; une foule de paroisses leur devaient leur origine. En Bourgogne notamment, 225 églises étaient sous le patronage des abbés. On comprend aisément qu'à cette époque où la construction des églises était une des grandes préoccupations des moines, les types admis par un ordre religieux devaient fréquemment se reproduire dans les églises placées sous son influence et s'y développer en raison de l'importance des ressources des diverses localités; en sorte que, dans des édifices très-variés d'étendue et d'ornementation, il semble qu'une même pensée ait conçu le plan, et qu'un même architecte ait présidé à l'exécution de travaux opérés

Digitized by Google

à des distances considérables. C'est qu'il était permis aux moines reconnus sages et habiles dans l'art de bâtir, de visiter d'autres régions, et qu'il arrivait souvent qu'on profitait de leur présence pour mettre à exécution les projets de construction qu'on avait formés.

M. Crosnier annonce pour une prochaine séance la suite de son travail dont l'importance est appréciée par l'assemblée; malheureusement, l'apparition de l'épidémie dans la localité qu'il habite forçant le savant abbé à quitter Bourges avant la fin de la session, priva l'assemblée de cette intéressante communication et de la discussion non moins intéressante qu'elle ne pouvait manquer de provoquer.

M. de Caumont appelle l'attention de l'assemblée sur certaines constructions qu'on rencontre quelquefois en Normandie et en Bretagne et qui y sont désignées sous le nom de murs vitrifiés. L'honorable Président fait passer dans la salle, un échantillon extrait de l'un de ces murs qui n'ont pas moins de 7 à 8 mètres d'épaisseur et dont les pierres, entre lesquelles on ne remarque aucune trace de ciment, ont été liées entr'elles par l'action du feu, ce qu'il est aisé de reconnaître à la calcination qu'elles ont éprouvée. M. de Caumont pense que ces murs formés de pierres simplement superposées, auront subi l'action d'une très-haute température par la combustion d'une énorme quantité de bois, amoncelée contre leurs parois. Il demande si de semblables murs qu'on a aussi découverts en Ecosse, ont été observés dans d'autres contrées; quelle est leur date présumée et la raison probable de telles constructions?

Une discussion s'engage à ce sujet, à laquelle prennent part MM. de Lambron, Bouillet, Durand, Thévenot. M. Peeters fait observer que l'adhérence des pierres entr'elles ne peut s'être effectuée que par la vitrification de leurs surfaces. Il estime qu'indépendamment de la chaleur extérieure, a dû avoir lieu une combustion intérieure obtenue par l'addition de menu bois et de varechs dans les interstices des pierres,

Digitized by Google

et dont la cendre alcaline se combinant à une haute température avec la silice de la pierre aura donné naissance à une matière fusible et vitreuse. Il ne s'expliquerait pas sans l'addition des matières combustibles à l'extérieur, la haute température nécessaire à la vitrification; ni l'adhérence de la masse, sans la présence de l'alcali, ou des cendres dans lesquelles on le rencontre, car il n'est guère présumable que les pierres employées contiennent en elles-mêmes les substances propres à la formation du verre. Il lui paraît donc important pour éclaircir ce fait, d'examiner avec soin la nature des joints et celle de la pierre dans la composition de laquelle la silice semble entrer pour une proportion considérable.

M. de Buzonnières n'admet pas qu'on ait pu cimenter par le feu des murs de telles dimensions; si cette calcination a réellement eu lieu, elle n'a pu s'effectuer que par couches successives, en telle sorte qu'une assise nouvelle se superposait à l'assise inférieure déjà solidifiée.

Les explications produites ne satisfont pas M. Bouillet; sur sa demande appuyée par M. Durand, une commission est nommée pour examiner la question.

Après la séance, l'assemblée se rend à Saint-Etienne, vaste cathédrale à cinq nefs sur chacune desquelles s'ouvre un portail richement ornementé et dont les tympans et les niches sont peuplés de statues décrites dans le savant ouvrage publié sur ce monument par MM. de Girardot et Hippolyte Durand.

Disons en passant que beaucoup de ces statues ont été fort adroitement, mais fort malheureusement restaurées à l'aide d'un mastic qui déjà a perdu toute adhérence; au moment de la visite du congrès, le sol était jonché de débris que quelques coups de vent avaient faits. L'expérience tentée à la cathédrale de Bourges nous semble de nature à faire abandonner, au moins à l'extérieur, ce mode fâcheux de restauration.

L'assemblée se sépare en plusieurs groupes pour visiter les diverses parties du monument. Les admirables verrières du XIII^e siècle, qui ont fourni à MM. Martin et Cahier l'occasion de

Digitized by Google

publier l'un des plus beaux et des plus savants livres de notre époque, excitent l'admiration des membres du congrès. M. Thévenot, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand, qui a opéré la restauration de plusieurs de ces verrières avec un remarquable talent d'artiste et d'archéologue, entre, au sujet de son travail, dans des explications pleines d'intérêt.

Tandis que l'église souterraine, l'une des plus belles qu'ait produit le XIII^e siècle, attire l'attention d'une partie des visiteurs, M. l'abbé Crosnier explique avec sa sagacité ordinaire les sujets sculptés aux porches latéraux.

Au portail méridional, une discussion s'engage entre le savant abbé et M. de Girardot, auteur de l'histoire de la cathédrale de Bourges, au sujet des portes latérales qui sont romanes, tandis que tout le reste de l'édifice appartient au style ogival.

D'après M. de Girardot, ces portes dateraient du commencement du XII^e siècle; elles auraient fait partie soit de l'ancienne cathédrale, soit d'une autre église romane. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces portes auraient été, lors de la reconstruction de l'église actuelle, transportées et remontées à la place qu'elles occupent aujourd'hui. Les motifs principaux que M. de Girardot fait valoir à l'appui de son opinion sont : 1° La nature de la pierre, qui diffère de celle employée dans les constructions adjacentes; 2° la retaille des arêtes et une certaine irrégularité des joints qui indiquent un remaniement également accusé par des chapiteaux à crochets et des bases empattées qu'on ne rencontre guères avant la fin du XII^e siècle; 3° Les sujets qui sont : au portail sud, le Christ entouré des emblêmes évangélistiques et accompagné des douze apôtres; au portail nord, diverses scènes de la vie de la Vierge; motifs que, selon M. de Girardot, on ne rencontre d'ordinaire qu'aux façades principales.

M. Crosnier ne peut admettre le déplacement de ces portes, qui ne lui paraît nullement motivé et serait un fait sans précédent; il les considère comme ayant fait partie de l'église qui



Digitized by Google

a précédé la cathédrale actuelle, et se réserve de détailler les considérations sur lesquelles est basée son opinion dans le rapport qu'il présentera au congrès au sujet de la visite faite à la cathédrale.

A l'ouverture de la séance du 4 octobre, M. de Girardot communique à l'assemblée divers renseignements sur les châteaux-forts, du Berry, qui déjà ont fait, de la part de M. de Puyvallée, l'objet d'un travail remarquable. Les châteaux-forts peu nombreux au moyen âge dans cette partie de la France, y ont eu plus qu'ailleurs à souffrir des désastres des guerres de religion et de celles des Anglais. Plus tard, sous Louis XIV, le désir de faire disparaître les derniers vestiges de la féodalité, et depuis, l'incurie de leurs possesseurs ont transformé en ruines la plupart de ces antiques manoirs auxquels se rattachaient des souvenirs historiques plus ou moins importants. Parmi les châteaux-forts les plus intéressants, M. de Girardot signale celui de Bois-Saint-Amé, déjà décrit par M. Pignel. Cette résidence, l'une des plus sûres du pays, avait été choisie pour refuge en temps de guerre, de la fameuse Agnès Sorel, par le roi Charles VII, qui lui-même mourut misérablement dans un autre château du Berry; celui de Mehun-sur-Yèvre, dont le vieux donjon achève de s'écrouler.

M. l'abbé Lenoir lit une notice sur l'intéressante église bénédictine de Fontgombault dont il a entrepris la restauration. M. le curé de Fontgombault fait appel à la munificence de la Société française en faveur de son église, dont il soumet à l'assemblée les plans, coupe et élévation. Cette église, rappelle celle de la Charité-sur-Loire, autre église conventuelle dépendant de Cluny dont les plans sont aussi exposés. Toutes deux, par leurs absides arrondies et les six colonnes qui en forment l'hémicycle, présentent avec les absides de la cathédrale de Tournai, quoique dans des proportions plus restreintes, la plus frappante analogie.

M. de Caumont propose et le bureau vote un subside de

Digitized by Google

300 francs, pour la restauration de la charmante église de Fontgombault.

Un membre du congrès lit un rapport concernant des fouilles qui ont amené la découverte de divers objets qu'il estime d'origine gauloise et qui passent sous les yeux de l'assemblée; parmi ces objets sont plusieurs anneaux en bronze.

M. Bouillet possède une quantité considérable d'objets similaires qu'on rencontre fréquemment en Auvergne. Il considère les anneaux comme une sorte de monnaie et en possède, dans sa collection, de diverses matières et dimensions.

M. Thévenot soumet à l'assemblée diverses observations au sujet des peintures qui décorent la chapelle de Jacques Cœur. M. Thévenot cherche à établir que ces peintures, dans lesquelles il signale quelqu'analogie avec l'école bourguignonne et une analogie plus marquée avec l'école italienne, sont le produit d'un art original, d'une véritable école française de peinture.

Quoiqu'il en soit de la conclusion de l'honorable membre, il est à regretter que l'on ne puisse, aujourd'hui, juger de l'effet d'ensemble de ces peintures et que le congrès n'ait pas émis le vœu de voir disparaître les malencontreuses cloisons qui divisent cette gracieuse chapelle, horizontalement en deux étages, et verticalement en plusieurs bureaux qu'on parviendrait sans doute à installer aussi commodément ailleurs.

Le reste de la séance, la dernière à laquelle j'aie pu assister, a été employée à l'explication des nombreux dessins exposés par M. Thiolley, attaché au musée d'artillerie de Paris.

Cet infatigable antiquaire avait dessiné à Sens, une quantité considérable de pierres sculptées provenant de la démolition d'une partie des murailles d'enceinte de cette ville, élevées avec les matériaux empruntés aux décombres de constructions gallo-romaines.

Selon M. Thiolley, ces sculptures décoraient l'entrée d'un camp prétorien dont il reproduit le plan et les détails. Cet estimable antiquaire, dont l'âge semble avoir accru le zèle, avait eu le soin, pour qu'elles pussent à la fois servir d'expli-

Digitized by Google

cation à son travail et de preuves à ses assertions, de reproduire toutes ces sculptures d'abord, dans leur état actuel, puis restaurées, enfin mises à la place que, selon lui, elles devaient occuper dans le monument qu'il reconstruit.

Ce travail très-considérable fixe l'attention de l'assemblée qui, si elle n'est pas convaincue, applaudit du moins au zèle persévérant de l'auteur et à la manière ingénieuse avec laquelle il sait présenter le résultat de ses travaux.

Ici s'arrêtent les quelques notes que j'ai récueillies au congrès de Bourges, notes que je me réservais comme trop incomplètes pour être communiquées à la Société; aussi ne les lui ai-je soumises que pour me conformer à son désir, regrettant de ne pouvoir lui donner une idée plus exacte des travaux de cette session. Mais bientôt, le compte-rendu que la Société française fera parvenir à notre compagnie viendra rectifier et compléter le peu que mes souvenirs et des notes fugitives ne m'ont permis de lui exposer que d'une manière si imparfaite. »

---

M. le président, après avoir consulté l'assemblée, charge le secrétaire d'écrire à M. l'abbé Bulteau, à Chartres, que la Société historique et littéraire de Tournai lui offre le titre de membre correspondant.

---

Le secrétaire annonce que sous très-peu de jours, il pourra distribuer la livraison complémentaire du tome 1er des *Bulletins*.

A cette occasion, le secrétaire demande que l'assemblée l'autorise à imprimer, avec une pagination distincte et sous le titre de *Tablettes tournaisiennes, historiques et littéraires*, les nouvelles et les faits divers, intéressant l'archéologie dont une partie a figuré jusqu'à présent sur la couverture des Bulletins. Il en résultera avec le temps un répertoire d'un certain intérêt

Digitized by Google

non-seulement pour les membres de la Société, mais pour ses correspondants et même pour des personnes étrangères à la compagnie qui s'intéressent à la science. A mesure qu'il sera possible de compléter 8 ou 16 pages, elles seront jointes au fascicule du *Bulletin* qui pourra être distribué. »

L'assemblée donnant son approbation à l'idée qui lui est soumise, accorde l'autorisation.

—

M. Edm. *Du Bus* émet le vœu que la Société s'occupe des moyens de fonder à Tournai un « musée historique. »

MM. *Peeters* et *Fréd. Hennebert* déclarent qu'ils s'associent à ce vœu avec d'autant plus d'empressement qu'ils l'ont eux-mêmes formé depuis longtemps.

L'assemblée, après une courte délibération, nomme une commission qu'elle compose de MM. L. Dumortier, Peeters et Hennebert, laquelle commission est chargée de présenter à la séance prochaine un plan pour la *création d'un Musée historique.*

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 1849.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

### CORRESPONDANCE.

Par lettre du 14 novembre, MM. les Bourgmestre et Échevins de la ville annoncent que le Conseil communal, dans sa

Digitized by Google

dernière séance, statuant sur la demande que lui a adressée la Société, a porté une somme de *trois cents francs*, au budjet communal de 1850, à titre d'encouragement et pour venir en aide à la Société dans la publication de ses travaux.

L'assemblée charge le secrétaire d'écrire une lettre de remerciement à l'administration communale pour cette marque de sympathie qu'elle accorde à la Société.

M. Bulteau (*Marcel-Joseph*), né à Dottignies (Flandre occidentale), le 29 juin 1816, prêtre et vicaire de la cathédrale de Chartres, écrit de cette ville sous la date du 18 novembre qu'il accepte avec une vive reconnaissance le titre de membre correspondant qui lui a été offert ; « il l'accepte, dit-il, comme » un précieux souvenir de la patrie, comme un titre qui le relie » à cette Belgique qu'il aime toujours, à laquelle il tient par » le fond de ses entrailles. » Comme gage de sa reconnaissance, M. l'abbé Bulteau se propose d'offrir bientôt à la compagnie, un travail qu'il a fait sur l'incomparable cathédrale de Chartres, et qui est sous presse en ce moment.

M. le baron de Reiffenberg, membre correspondant, accuse réception du dernier n° du Bulletin. Il félicite à cette occasion la Société qu'il considère comme une des institutions libres et locales les plus utiles et dont la direction est la meilleure. Il se dit extrêmement flatté d'en faire partie, et il est surtout sensible aux témoignages de bienveillance qu'il reçoit souvent dans nos *Bulletins*.

Sa lettre est accompagnée de plusieurs opuscules qu'il offre à la bibliothèque de la compagnie.

M. Gachard, membre correspondant, écrit au secrétaire une lettre dont voici un passage : « La correspondance de la » duchesse de Parme avec les officiers royaux et le magistrat » de Tournai est beaucoup plus volumineuse que je ne l'avais » supposé d'abord ; elle pourra presque former un vol. in-8° » Déjà un certain nombre de lettres est copié, et lorsque celui

Digitized by Google

» des employés que j'ai chargé de cette besogne en aura le » loisir, il la continuera. Je pense que ces documents pour» raient être publiés par partie dans les Bulletins; je me char» gerai volontiers, pour payer ma dette à la Société, d'annoter » et de corriger les textes. »

L'offre de M. Gachard est acceptée avec empressement par l'assemblée; elle décide en même temps que la correspondance dont il s'agit sera insérée dans les Mémoires.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance :

De la part de M. Fréd. Hennebert, membre titulaire :

*Madame Adélaïde d'Orléans à Tournai*, (1792-1793). — (*Tournai*, 1849). in-8° de 15 pages. (*Tiré à part des Bulletins de la Société*).

De la part de M. le baron de Reiffenberg, membre correspondant :

1° *De quelques chroniques monastiques* des provinces de Luxembourg, de Namur et de Hainaut, par le baron de Reiffenberg. Introduction. — *Bruxelles*, 1848, in-4° de 58 pages.

2° *Bibliothèque tournaisienne.* — Recueil de proverbes imprimés au XV^e siècle.— in-8°, 16 pp.

3° *Pierre Stockmans.* — Suite de la *Bibliotheca Tornacensis* de Du Fief. — in-8° de 22 pp.

4° *Chronique inédite de Hollande et de Hainaut*, publiée pour la première fois, par le baron de Reiffenberg.— in-8° de 23 pp.

5° *L'hiver de* 1363. — *La fête de l'arbalète et du prince d'amour à Tournay*, en 1455, par le même. — in-8° de 15 pp.

6° *Notice sur le chapitre de Notre-Dame à Namur*, par le même. — in-8° de 24 pp.

7° *Fables*, par le même. — 3 broch. in-8° de 5, 6 et 7 pp.

Digitized by Google

De la part de M. Alex. Hermand, membre correspondant :

*Notice sur les monnaies de Tournai*, par Alex. Hermand. — *Bruxelles*, 1847, in-8° de 27 pp. (avec une pl.)

De la part de M. Alex. Pinchart, membre correspondant :

*Seconde notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut*, par Alex. Pinchart. — (*Bruxelles*, 1849). — in-4° de 14 pp. (avec une pl.)

Offert par l'auteur :

*Reliquaire du musée royal d'antiquités de 'État à Bruxelles.* Texte et planches, par M. Arnaut Schaepkens. — *Anvers*, 1849.— in-8° de 14 pp.

De la part de M. Diegerick, membre correspondant :

*Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas.*—1577-1584, quatrième livraison, (2e *vol.*) — *Gand*, 1849. in-8°, VIII-148 pp.

P. 12. — Lettre du prince d'Espinoy aux États-Généraux, écrite du château de Tournai le XXIX octobre 1579. Il les informe que la population de Landrecies est travaillée par les intrigues des mécontents.

P. 49. — Lettre du même aux mêmes. Demande de secours. (2 janvier 1580.)

P. 50. — Lettre du même aux mêmes. — Il a perdu les places de Mortagne et de Saint-Amand, faute d'avoir été secouru. (6 janvier 1580.)

P. 51. — Lettre de Jean Norritz au prince d'Orange, datée du château de Tournai le 6 janvier 1580. — Rapport circonstancié sur la prise de Mortagne et de Saint-Amand. — Il demande de l'argent pour payer la rançon de ses officiers pris par les Espagnols. — (*Jean Norritz* était colonel des forces anglaises envoyées par la reine Elisabeth au secours des confédérés.)

P. 55. — Lettre du prince d'Orange aux États de Flandre. — L'ennemi s'avance vers Tournai. — Mesures urgentes à prendre. — On doit le tenir exactement au courant de ce qui se passe. (22 janvier 1580.)

P. 57. — Lettre du prince d'Espinoy au prince d'Orange, datée du

Digitized by Google

château de Tournai le 25 janvier 1580. — Il a reçu des nouvelles du seigneur de la Noue, qu'il attend dans peu de jours. — Moyens de défense.

P. 58. — Lettre datée de Bouchain le 31 janvier, écrite par Joos de Zoele au prince d'Espinoy. — L'ennemi a fait circuler le bruit de la prise d'un convoi dirigé sur Tournai. — Il lui faut de l'argent ; sinon il ne répond plus de la place.

P. 61. — Lettre du prince d'Espinoy aux États de Flandre. — L'évêque et le chapitre de Notre-Dame à Tournai demandent qu'on les laisse librement jouir de leurs biens situés en Flandre. — Le prince appuie cette demande. — Copie de la requête. (8 février 1580).

P. 74. — Lettre du même aux États-Généraux. — Il a emporté les châteaux de Wez, de Merlin, de Hollain et de Templeuve, qu'il a rasés, excepté le château de Wez ; ces succès ont ranimé ses troupes. — Les mécontents ont abandonné Mortagne après y avoir mis le feu. (8 mars 1580).

P. 91. — Lettre du même aux Etats de Flandre. — L'ennemi semble vouloir se rapprocher de Tournai. — Il est nécessaire de pourvoir cette place de munitions de guerre. La garnison sera renforcée de quatre compagnies anglaises. (d'Anvers, le 30 mai 1580.)

P. 92. — Lettre du même aux mêmes. — Même sujet que la précédente. (d'Anvers, le 13 juin 1580.)

P. 93. — Lettre du Magistrat de Tournai au prince d'Espinoy. — Cette ville ne peut payer les compagnies anglaises. — Le peuple tournaisien souffre de la misère par suite de la stagnation du commerce. Il est indispensable de venir au secours de cette place que l'ennemi cerne de près. Une somme de 1000 florins par semaine sera nécessaire pour y rétablir les fortifications. Moyen de se la procurer. (18 juin 1580).

P. 95.— Lettre du prince d'Espinoy aux Etats de Flandre, écrite d'Anvers. — Même sujet que la lettre ci-dessus mentionnée. (21 juin 1580).

P. 96. — Du même aux mêmes, écrite d'Anvers. — Il se plaint de la mauvaise volonté que mettent les Etats à fournir l'argent nécessaire au paiement des compagnies anglaises, qui quitteront le service si on ne les satisfait. — — On agit comme si on voulait faire tomber Tournai au pouvoir de l'ennemi. (28 juin 1580).

P. 100. — Du même aux mêmes, d'Anvers. — On doit trois mois



Digitized by Google

de solde aux compagnies anglaises à Tournai ; on ne leur paie qu'un mois — Suites déplorables auxquelles cette pénurié d'argent peut entraîner. (16 juillet 1580).

P. 102. — Du même aux mêmes, d'Anvers. — Il ne veut pas, dans l'intérêt de l'ordre, que les ministres réformés réunissent (à Tournai) un nombre considérable de personnes. (même date).

P. 115. — Le même aux mêmes, du château de Tournai. — Mouvement des troupes. — Il a reçu des nouvelles de Cambrai. L'ennemi n'a pas encore attaqué Bouchain, mais il élève un cavalier devant la place. (31 août 1580).

P. 116. — Le même aux mêmes, du château de Tournai. — L'ennemi a commencé l'attaque contre la place de Bouchain.— Il les prie de ne plus tarder à lui envoyer de la gendarmerie. (1er septembre 1580).

P. 117. — Le même aux mêmes. — Il faut secourir Bouchain. (2 septembre 1580).

P. 133. — Lettre de Jacques Taffin, de Tournai, à Josse Borluut — Il faut de l'argent pour le paiement des troupes. — L'ennemi a des projets sur Menin et Audenarde. — On attend le duc d'Anjou avec impatience. (15 septembre 1580).

P. 135. — Lettre du prince d'Espinoy aux Etats de Flandre, du château de Tournai. — Nouvelles de la marche de l'ennemi. (15 septembre 1580).

P. 137. — Le même aux mêmes. — Il est informé que le marquis de Roubaix, son frère, se dispose à couper les communications entre Cambrai. (de Tournai, le 21 septembre 1580).

P. 139. — Lettre de Jean Taffin à Jean de Jonge, dit *Junius*, bourgmestre surnuméraire d'Anvers. — Le métier de saliniers. (23 septembre 1580). — (Jean Taffin naquit à Tournai en 1528. Ayant terminé ses premières études, il se rendit à Genève pour y étudier la théologie sous le fameux Théodore de Bèze, disciple et successeur de Calvin. Il fut ministre de saint Evangile, et mourut à Amsterdam en 1602. — (*Voir* Paquot, et Groen v. Prinsterer, t. V., p. xxvii).

P. 140.— Lettre du prince d'Espinoy aux Etats de Flandre, datée du château de Tournai. — Marche de l'ennemi. On croit qu'il va mettre le siége devant Nivelles. — Paiement des troupes. — Qu'on envoie pour plus de sûreté à Audenarde l'argent et les vivres destinés à la place de Tournai ; la garnison de Tournai ira les y chercher. (24 septembre 1580)

Digitized by Google

De la part de l'auteur :

1° *De la création. — Essai sur l'origine et la progression des êtres*, par M. Boucher de Perthes.— *Paris*, 1841, 5 vol. in-12.

2° *Antiquités celtiques et antédiluviennes*. Mémoire sur l'industrie primitive et les arts à leur origine, par M. Boucher de Perthes. — *Paris*, 1849, in-8° de XII-628 pages, avec 80 planches représentant 1600 figures.

—

L'ordre du jour appelle le renouvellement triennal des officiers de la Société, en vertu de l'article 2 du règlement.

Dix membres sont présents ; majorité six.

Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

9 voix à M. F. Du Bus aîné, pour la présidence.

8 — à M. le vicaire-général Descamps, pour la vice-présidence.

9 — à M. Fréd. Hennebert pour les fonctions de secrétaire.

9 — à M. le vic.-gén. Voisin, pour celles de trésorier.

En conséquence, les quatre officiers de la Société sont maintenus dans leurs fonctions respectives pour un nouveau terme de trois ans.

—

Sur la demande d'un membre de la commission chargée de présenter un plan pour l'institution d'un Musée historique, l'assemblée ajourne à la séance prochaine l'audition du rapport à l'ordre du jour.

—

M. le vicaire-général *Voisin* présente un dessin des portes de l'ancienne école au sujet de laquelle il a précédemment communiqué une curieuse notice. Ce dessin est destiné à accompagner son travail.

L'honorable membre entretient l'assemblée de la découverte récente faite dans une des chapelles de la cathédrale d'un

Digitized by Google

ancien pavement en petits carreaux de terre cuite ; il promet une notice à ce sujet.

—

M. le président donne connaissance à l'assemblée d'une proposition déposée sur le bureau et signée de trois membres, laquelle tend à l'admission, en qualité de membre effectif, de M. Gérard, curé de la paroisse de Saint-Quentin.

Aux termes du règlement, cette proposition sera l'objet d'un scrutin à la séance prochaine.

—

La séance est levée.

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE TOURNAI.

---

## SÉANCE DU JEUDI 3 JANVIER 1850.

Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

—

### CORRESPONDANCE.

M. le chanoine de Ram écrit sous la date du 14 décembre pour témoigner la reconnaissance qu'il éprouve de ce que la Société l'a inscrit au nombre de ses membres correspondants. « Autant qu'il sera en moi, dit-il, je me conformerai toujours avec plaisir aux dispositions du règlement. »

—

M. *Edm. De Busscher*, membre correspondant, accuse réception du dernier fascicule du *Bulletin*; il applaudit aux travaux de la Société, tout en regrettant de ne pouvoir, à cause de ses occupations, y prendre une part plus active. Sa lettre



Digitized by Google

est accompagnée de différents opuscules dont il fait hommage à la compagnie.

—

En réponse à une proposition d'échange qui lui a été faite, M. Didron aîné écrit au secrétaire sous la date du 27 septembre : « Je suis très-honoré de la proposition que la *Société historique et littéraire* veut bien me faire par votre organe. Les « Annales archéologiques » sont de 25 francs par an pour l'étranger ; veuillez vous baser sur ce chiffre et m'envoyer pour une valeur équivalente de vos *Bulletins* et *Mémoires*. J'en garderai un exemplaire pour moi ; le reste sera placé dans la librairie archéologique de mon frère, Victor Didron. L'échange aurait lieu à partir du 1er n° de 1850. »

L'assemblée autorise le secrétaire à offrir trois exemplaires des publications de la compagnie, en échange des *Annales archéologiques*.

—

Le secrétaire a reçu la lettre suivante de M. A. Van Hasselt :

» Je m'empresse de vous adresser deux exemplaires du petit travail sur une ancienne école de sculpture à Tournai, qui a été publié dans la *Revue de la Flandre*. Les *Annales de l'Académie d'archéologie* se trompent en m'attribuant cette étude qui est due à M. le docteur Waagen, directeur du Musée royal de Berlin et que je me suis borné à traduire de l'allemand, en y ajoutant quelques notes et en la signant du nom de l'auteur, qui est mon ami. Je vous prie de vouloir remettre l'un des deux exemplaires à la *Société historique et littéraire de Tournai*, et d'agréer l'autre pour vous.

» Je compte vous envoyer prochainement un assez long fragment d'un commentaire historique et philologique sur le *Germania* de Tacite, opuscule si mal interprété jusqu'à présent au point de vue de la mythologie septentrionale, des institutions, des usages, etc. Dans ce fragment, dont j'envoie aujourd'hui le manuscrit à l'*Académie d'archéologie*, je discute

Digitized by Google

la signification des mots *Germani*, *Marcomanni*, *Alani* et Μασσαγέται. Vous y verrez, j'en suis convaincu, que tous les étymologistes qui ont voulu expliquer ces noms, se sont trompés, parce que, dans l'explication qu'ils en ont donnée, ils n'ont tenu compte que d'un seul élément, l'étymologie, en négligeant un élément auxiliaire très-puissant, l'histoire. Ainsi, par exemple, l'histoire nous démontre clairement que les *Alamans* sont issus des *Marcomans*, et que les noms de ces deux peuples ont la même signification. Or, les *Marcomans* nous apparaissent pour la première fois dans une partie de la Germanie précédemment occupée par une population celtique (les Boïens) qu'ils avaient soumise à leur puissance (Taciti *Germaniæ* etc., p. 41). La première fois que l'histoire mentionne les *Alamans*, ils s'offrent à nous comme d'excellents cavaliers : *Alamannos*, *gentem populorum*, ex equo mirifice pugnantem, *prope Mœnum amnem divicit* (*Caracalla*) (Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, cap. 21). Que si maintenant nous ouvrons les dictionnaires celtiques, nous verrons que *marka*, *marra*, *marach* ou *marc* signifie *cheval* (Pausanias, *Phocion*, cap. 19 ; *Lex Alamannorum*, tit. lxx, art. 3 ; *Lex Bainvariorum*, tit. xiii, cap. 10, art. 1 ; *ibid.*, tit. iii, cap. 2; Macleod, *Gaelic dictionary*, voc. *marc* ; *Bavraz-Breiz*, tome i, p. 164, note ; Scherz, Glossarium germanicum, voc. *march*). Ce vocable a fourni à la langue flamande le mot *merric*, cavale. Il se retrouve même chez les Sarmates qui vivaient en quelque sorte à cheval (Ovid. *Tristium* lib. v, eleg. 7, v. 19) et dont la principale force consistait en cavalerie (Tacit. *Historiar.* lib. i, cap. 19) ; car leur cri de guerre était *marha ! marha !* (à cheval ! à cheval !) (Ammiani Marcellini, lib. xix, cap. 2, § 10).

» Le mot *ala* signifie également *cheval*. Il exprimait ce sens chez les Cariens (Ἄλα μὲν τὸν ἵππον.... φασί). Steph. Bysant. *de Populis et urbibus*, voc. Ἀλαβαρδός). Il entra dans la langue latine pour désigner *cavalerie* (*Tacit. Historiar.* lib. iv, cap. 62). Il conserva dans la basse latinité la même signification (Ducange, *Glossarium*, voc. *ala*), et il figure dans les dictionnaires celti-

Digitized by Google

ques sous la forme *al*, horse, cheval, (MACLEOD, *Gaelic dictionary*, sub h. voc.).

Le nom des *Marcomans* et celui des *Alamans* ayant la même signification, *ala* et *marc* signifiaient *cheval*, et *mans*, racine commune des deux composés, voulant dire *hommes*, je puis conclure que les mots *marcomans* et *alamans* correspondent à ceux-ci : *hommes de cheval*, c'est-à-dire *cavaliers*. J'attribue le même sens au mot *Alani* (les Alains), dans lequel se reproduit la racine *ala*. En effet, ce peuple nous est représenté partout comme excellent cavalier. L'historien Ammien Marcellin nous apprend que les Alains mettaient un soin extrême à élever des troupeaux de chevaux (lib. XXXI, cap. 2, § 12), que les jeunes gens s'exerçaient dès l'âge le plus tendre à dompter des coursiers, et qu'ils étaient honteux d'aller à pied. (ibid., cap. 2, § 19).

Mais en voilà trop peut-être à propos d'étymologies, car nous vivons dans un temps où les Marcomans, les Alamans et les Alains occupent beaucoup moins les esprits que ne font ces autres barbares qui attaquent de tous côtés la société moderne et qui s'appellent socialistes, communistes, proudhomistes, etc. J'ai compté, vous le voyez, mon honoré confrère, sur votre patience et sur votre indulgence. Si je vous ai ennuyé, pardonnez-moi. — Agréez etc. — 10 décembre 1849.

—

Ouvrages et opuscules parvenus au sècrétaire depuis la séance de décembre :

De la part de M. Van Hasselt :

*Sur une ancienne école de sculpture à Tournai*, (article extrait du *Kunstblatt*, de Stuttgard, n° 1 et 3. 1848). — (*Gand*). in-8° de 12 pp.

Cette notice, traduite par M. Van Hasselt de l'allemand du docteur G. Fréd Waagen, directeur du musée royal de Berlin, est extraite de la *Revue de la Flandre*.

De la part de M. Edm. De Busscher, membre correspondant :

Digitized by Google

1° *Description du cortége historique des comtes de Flandre*, par Edmond de Busscher. Nouvelle édition, avec planches. — *Gand*, 1849, grand in-8° de 78 pages.

2° *Nouvelle place de Saint-Pierre à Gand*, plans de M. Leclerc-Restiaux, texte de M. Edm. De Busscher. — *Gand*, 1849, in-8° de 8 pages.

De la part de M. Alex. Pinchart, membre correspondant :

*Notice historique sur la chambre légale de Flandre*, par Alex. Pinchart (Extrait du tome XVI des *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique) — (*Bruxelles*, 1849), in-8° de 20 pp.

De la part de la *Société archéologique de Namur* :

1° Les livraisons 1 et 2 du tome 1er de ses *Annales*. Le *Désert de Marlagne*, par l'auteur d'Alfred Nicolas. — *Namur*, 1849, grand in-8° de 243 pages, avec une planche.

2° *Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur*, pendant l'année 1846 et pendant l'année 1847. — (*Namur*), in-8° de 18 pages.

De la part de la *Société royale des beaux-arts et de littérature* de Gand :

La deuxième livraison de ses *Annales* (1848-1849). — *Gand*, 1849, in-8° (p. 59-169).

Pp. 74-141. — Parallèle entre Raphaël et Rubens, comme peintres et comme chefs d'école, avec une appréciation des œuvres de leurs principaux élèves, par Ad. Siret.

Pp. 158-162. — Plaine de Saint-Pierre à Gand, nouvelle place publique, plans de M. l'architecte Leclerc-Restiaux, texte de M. Edm. De Busscher.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

Son *Bulletin*. T. XVI, n° 11 (de la p. 335 à la p. 537).

Pp. 430-463. — Mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines de la Belgique, par M. Vander Rit, ingénieur.

Pp. 482-501. — Notice historique sur la chambre légale de Flandre; par M. Alex. Pinchart.

Digitized by Google

Pp. 464-482. — Essai sur les noms des villes et des communes de la Flandre orientale, par M. J.-J. De Smet.

Pp. 505-517. — Proposition de M. le comte de Beauffort, concernant des inscriptions à mettre sur les anciens édifices civils et religieux.

P. 517. — Note sur les conditions acoustiques des salles de concert ou de spectacle, par M. F. Fétis.

—

L'ordre du jour appelle la présentation du rapport relatif à la création d'un musée historique. M. Fréd. Hennebert donne lecture de ce rapport, ainsi conçu :

« Messieurs,

» La commission que, dans votre séance du 8 novembre dernier, vous avez chargée d'élaborer un plan pour la création à Tournai d'un *Musée historique*, m'a chargé de vous présenter son rapport.

» La tâche de votre commission ne pouvait être ni longue ni difficile, messieurs, en présence d'une circonstance favorable et exceptionnelle qui a tout d'abord attiré son attention; je veux parler de l'existence de la collection de médailles et d'objets d'art et d'antiquité légués à la ville il y a quelques années, collection à laquelle a été donné le nom de *Musée Fauquez*, pour consacrer le souvenir de la libéralité de l'honorable testateur.

» Ce musée précieux semble en effet n'attendre que des soins intelligents, assidus et actifs pour se développer et devenir un établissement remarquable et utile, capable d'attirer, d'arrêter les étrangers, comme de développer chez nos concitoyens le goût des études historiques et archéologiques. Grâce à une pareille institution, nous n'aurions plus le regret de voir se disperser et se perdre des objets intéressants au point de vue de l'art ou de l'histoire. Déjà Gand, Ipres, Namur, Tongres, Arlon ont précédé Tournai dans la voie que nous trace l'intérêt de la science archéologique, et ces villes n'avaient

Digitized by Google

pas comme la nôtre l'avantage de posséder un premier fonds qu'il ne s'agit que de mettre en œuvre.

» Pour suivre les exemples si louables de nos devanciers, messieurs, voici, ce nous semble, ce qu'aurait à faire la *Société historique et littéraire* :

» L'administration communale sera priée d'avoir pour agréable que des mesures soient prises immédiatement dans le but du développement du musée Fauquez; — à l'effet de quoi nous réclamerons dès à présent la concession et l'appropriation d'un local convenable.

» L'administration sera priée en même temps de nommer une commission directrice du musée; cette commission formera d'abord un règlement pour la recherche, le classement et la conservation des monuments historiques et archéologiques, ainsi que des œuvres d'art que peuvent renfermer principalement Tournai et le Tournaisis. »

Les conclusions de la commission sont adoptées. Une copie du rapport sera envoyée à l'administration communale par les soins du bureau.

—

Il est procédé à un scrutin sur la proposition d'admission de M. Gérard, curé de la paroisse de Saint-Quentin, en qualité de membre titulaire de la Société.

Cette proposition obtient les suffrages des neuf membres présents. En conséquence, communication sera donnée de ce résultat par le secrétaire à l'honorable M. Gérard.

—

M. *Peeters* appelle l'attention de ses collègues sur certaine restauration dont serait l'objet l'église de Gallaix, où se trouvent des fonts baptismaux de la fin du 12e siècle qui seraient dignes de figurer dans un musée historique, tant ils sont intéressants.

Sur la proposition que fait l'honorable membre d'aller

Digitized by Google

visiter l'église de Gallaix, M. Du Ponthois s'offre pour l'accompagner. Ces messieurs promettent pour la prochaine séance un rapport circonstancié.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 7 FÉVRIER 1850.

M. Du Ponthois, *doyen-d'âge*, occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*,

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance La rédaction en est adoptée.

—

### CORRESPONDANCE.

M. *Peeters* écrit qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la réunion, à cause d'un mal d'ieux qui le retient chez lui. L'honorable membre ajoute que le mauvais temps qu'il a fait pendant tout le mois de janvier a mis obstacle à la visite que M. Du Ponthois et lui s'étaient engagés à faire de l'église de Gallaix. Ce ne sera qu'à la séance prochaine qu'il sera possible à ces messieurs de satisfaire aux désirs de la Société en lui présentant un rapport sur cette église.

—

Le secrétaire donne communication de la lettre écrite par le bureau à l'administration communale concernant la création d'un *Musée historique* et de la réponse faite au bureau. Cette réponse est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Messieurs,

« Comme vous, nous attachons un grand intérêt à l'établissement dans nos murs d'un *Musée historique*. Cette question n'est pas nouvelle pour nous, car nous nous en sommes déjà occupés. Le désir émis au sein de votre compagnie, et dont vous nous entretenez par votre lettre du 4 de ce mois, est un motif de plus pour que nous examinions le projet de plus près. Nous l'étudierons d'ici au budjet prochain, afin de réaliser une pensée qui ne peut manquer d'être favorablement accueillie.

Les Bourgmestre et échevins,

DUMON-DUMORTIER.

Le secrétaire,
*E. Fineau.*

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance :

De la part de M. Diegerick, membre correspondant :

*Episode de l'histoire d'Ypres, sous le règne de Marie de Bourgogne.* 1477. Publié par J.-L.-A. Diegerick. — *Bruges*, 1850, in-8°. de 56 pages. (Extrait des Annales de la société d'émulation de Bruges).

De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

*Annales* de cette compagnie, T. sixième, 4e livraison. — *Anvers*, 1849. — in-8°, pp. 307-399.

P. 308. Mention flatteuse des travaux de la Société de Tournai.

Pp. 309-310. Notice nécrologique consacrée à M. Du Bus de Ghisignies, né le 28 février 1780 à Dottignies (ancienne province du Tournaisis), mort le 31 mai 1849 à Oostmalle, province d'Anvers.



Digitized by Google

Pp. 311-324. L'avouerie de Maestricht, par M. Perreau.

Pp. 325-332. Le dernier fait d'armes des Bouvignois, 1554, par Jules Borgnet.

Pp. 333-346. Notice sur la fondation de la première messe dans l'église paroissiale de Hal-Notre-Dame, par l'abbé R. Stroobant.

Pp. 347-351. Fragment généalogique de la maison Van oude Rechem.

Pp. 364-375. Généalogie de la maison de Hinnisdael, communiquée par M. Van der Heyden.

Pp. 376-379. Lettre au sujet de la légende de Raes de Dammartin, par M. H. W.

Pp. 387-397. Note sur le tombeau de Godefroid de Bouillon.

De la part de la *Société numismatique* :

*Revue de la numismatique belge.* T. V, 1849, 1re et 2e livraison. — *Bruxelles*, — in-8° de 240 p. (avec 4 pl.)

Pp. 139-164. Godefroid de Bouillon portait-il les armoiries du Lothier? par M. Piot.

Pp. 165-194. Comptes des monnaies (registre) reposant aux archives du royaume à Bruxelles. — A la page 193 se trouve le catalogue de ceux de ces comptes, au nombre de 37, qui concernent la monnaie de Tournai.

P. 198. Dans la liste des 4 médailles dues au burin de Jouvenel (Jean-Baptiste-Clément), on remarque celle des *pompiers volontaires de Tournai*, 1846.

P. 199. Dans le catalogue de celles qu'a gravées Jouvenel (Adolphe-Christian) fils du précédent, se trouvent :

26. Médaille décernée aux maîtres des pauvres de la ville de Tournai. 1839.

34. Médaille frappée à la mémoire d'*Arthur* Hennebert. 1844.

De la part de l'*Académie royale de médecine de Belgique* :

Le *Bulletin* de cette compagnie, tome IX, n° 1 et 2.

De la part de M. Fréd. Hennebert, membre titulaire :

Digitized by Google

*Catalogue des objets d'art* qui composent la collection Debruge-Duménil. — *Paris*, 1849, in-8° de XXVI-221 pages (avec 4 planches).

—

Le secrétaire, au nom du comité permanent, propose à l'assemblée la nomination, en qualité de membres correspondants, des personnes dont les noms suivent :

1° M. le docteur Daniel Rock, Buckland-Faringdon (Angleterre).

2° M. A. Van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des Beaux-Arts).

L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition, en même temps qu'elle renvoie à l'examen du comité plusieurs indications fournies par différents membres au sujet de quelques autres nominations à faire.

—

M. *Dezobry* donne, au sujet de l'église de Gallaix quelques détails d'où il résulte qu'il est urgent de réaliser la visite à faire de cet édifice. Il paraît que les fonts baptismaux dont on croyait la fabrique disposée à faire bon marché, seront au contraire conservés à l'église.

—

M. le trésorier présente le compte des recettes et des dépenses pour les trois années qui viennent de s'écouler (1846-1847, 1847-1848, 1848-1849).

En exécution de l'article 36 du règlement, ce compte est renvoyé à l'examen d'une commission de trois membres que M. le président compose de MM. *Marlin*, *Dezobry* et *Gérard*.

Cette commission fera son rapport à la séance prochaine.

—

Digitized by Google

M. le vicaire-général *Voisin*, revenant sur l'église de Buverinnes dont il a déjà entretenu l'assemblée, annonce que la Commission royale des monuments s'est transportée sur les lieux afin d'examiner l'édifice qu'il s'agit de reconstruire.

L'honorable membre communique à l'assemblée ce qu'il sait des résultats de cette visite.

La Commission royale a reconnu que l'église de Buverinnes, qui date du XVI^e siècle, et dont quelques parties offrent de l'intérêt, se trouve dans un tel état de vétusté qu'une restauration est impossible. Deux autels, l'un en pierre, l'autre en bois doré, un tabernacle, des figurines en bois placées aux nervures de la voûte sont des objets de mérite dont la Commission recommande la conservation; elle se propose de revoir le projet de reconstruction, afin de vérifier s'il ne serait pas utile de modifier ce projet de façon à le mettre en harmonie avec les objets mobiliers à conserver, et à utiliser la flèche et les meneaux.

—

M. le vicaire-général *Voisin* présente une médaille mérovingienne trouvée à Honnevain (hameau de Blandain). A ce sujet, l'honorable membre donne lecture de la note suivante :

« Une pièce de monnaie mérovingienne a été trouvée à Honnevain, hameau dépendant de la commune de Blandain. Cette pièce présente, d'un côté une croix en pied posée au-dessus de six perles ou points rangés horizontalement par trois. Autour on lit le nom du monétaire Madelinus. L'autre face porte une tête couronnée, très-grossièrement ébauchée, au-dessous de laquelle il y a huit points rangés sur trois lignes. Les lettres qui environnent cette tête doivent former le mot DUERSTEDE Pour moi, je lirais DUERSTITAT.

« Cette pièce a été donnée par Lelewel, planche III, fig. 38; mais l'exemplaire que nous possédons n'est point parfaitement semblable.

»Un ou plusieurs monétaires du nom de Madelinus ou Nade-

Digitized by Google

linus ont fabriqué des monnaies à Bodèse, à Duerstide ou Dorestad et à Utrecht.

»Lelewel dit que la forme de la croix haussée est très-fréquente sur la monnaie des monétaires. Elle prolonge, dit-il, son existence jusqu'à la fin de la 1re race et elle disparaît avec les Mérovingiens. Mais comme l'existence des Mérovingiens marchait vers sa décadence, l'usage de la croix haussée tombait lentement en désuétude.

»Parmi les différentes attitudes de la croix haussée, dit le même numismate, j'en remarque une qui paraît être de localité. 'Sur les monnaies d'Utrecht et de Dorestad, elle surmonte les rangées ou un groupe de perles qu'on ne remarque pas autre part. »

»Honnevain est un lieu assez remarquable. On y voit les ruines d'un château qui doit remonter à la plus haute antiquité.

»D'après la légende du bréviaire propre de la cathédrale de de Tournai, le château aurait été habité par saint Eleuthère. Le saint s'y serait retiré après avoir résisté aux séductions de Blande (1).

»Cousin nous apprend que ce château fut donné par le Chapitre à l'évêque Walter de Marvis en 1250. « Ça été lui, dit-il, » en parlant de Walter, qui a obtenu du Chapitre de Tournay » la maison avec viviers et terres labourables que ledit Cha» pitre avait à Honnevain. »

—

La séance est levée.

---

(1) Itaque graviter reprehensam ac salutari monitione correptam à se porro instantem rejecit, pallio que exteriore (quod illa manibus corripuerat) relicto ab eâ se expedivit ac deindè scelerum tam odio quam metu Honevanium in solitudinem secessit.

(Après l'avoir sévèrement réprimandée et lui avoir donné de salutaires avis, il se dérobe à ses instances en lui laissant son manteau qu'elle avait saisi. Ainsi débarrassé et frappé de la pensée d'un crime pour lui plus horrible que dangereux, il se retira dans la solitude à Honnevain.)

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 4 MARS 1850.

M. F. Du Bus aîné, *président*.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

—

Lecture et adoption du procès-verbal.

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance :

De la part de l'*Académie d'archéologie* de Belgique :

*Annales*, tome septième, 1re livraison, in-8°.

Pp. 45-49. — Description de quelques antiquités trouvées dans les environs de Bruxelles, par M. Louis Galesloot.

Pp. 50-68. — Etudes historiques et archéologiques sur la Germania de Tacite, par M. André Van Hasselt.

Pp. 69-80. — Priviléges accordés à l'abbaye d'Alne, par quelques souverains de Belgique, communiqués par M. l'abbé C. Stroobant.

Pp. 81-108. — Analectes archéologiques, historiques, géographiques etc., par M. A.-G.-B. Schayes.

De la part de M. André Van Hasselt, membre correspondant :

*Etudes historiques et archéologiques* sur la Germania de Tacite (Fragment). — *Anvers*, in-8°. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie*).

—

La commission chargée de l'examen du compte présenté

Digitized by Google

par M. le trésorier dans la dernière séance, déclare par l'organe de M. Dezobry, que ce compte se trouve, après vérification, présenter bien réellement la recette comme sé'tant élevée à . . . . . 1468-50
la dépense à . . . . . 1332-45

En sorte qu'il reste en caisse un boni de . . . . 136-13

Le compte est donc approuvé ; décharge est donnée de ce chef à M. le trésorier.

—

La parole est à M. Peeters, qui donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Dans la séance de janvier dernier, vous nous chargeâtes, M. Du Ponthois et moi, de visiter l'église de Gallaix sur laquelle pesait la menace d'une destruction prochaine. N'ayant pu accomplir, avant la dernière séance, la mission qui nous avait été confiée, et notre zélé collègue m'ayant prévenu, depuis, qu'il était retenu par une indisposition assez sérieuse, je me suis déterminé à effectuer seul l'excursion dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui.

L'église de Gallaix, consacrée sous le vocable de Sainte-Croix, est orientée et présente la forme d'une croix latine. Cet édifice se compose d'une nef avec transsepts et collatéral, et d'un chœur auquel fait suite un petit bâtiment plus récent servant de sacristie.

Vers l'orient, la nef se termine par un pignon aigu plus élevé que le chœur qui vient s'y appuyer. A la façade occidentale, deux épais contreforts présentant à la base 1$^{m}$ 60$^{c}$ de saillie, flanquent la porte principale au dessus de laquelle s'élève une tour carrée en briques de construction assez récente, surmontée d'une flèche en charpente d'un effet lourd et disgracieux.

Digitized by Google

Un même comble couvre, du côté nord, la nef et le bas-côté auquel on accède par une porte latérale ; au sud on a supprimé le collatéral et bouché les deux arcades plein-cintre qui ouvraient autrefois dans la nef. L'appareil de ces arcs formés de claveaux réguliers, est beaucoup plus soigné que le reste de la construction, qui se compose, comme la plupart de nos édifices anciens, de pierres d'inégale grosseur mais reliées par un ciment des plus solides.

Le pignon du transsept nord est en partie refait, mais on n'a rien changé aux proportions primitives, tandis que le croisillon sud, reconstruit en entier, a été agrandi en largeur et en saillie.

Quant au chœur, il n'a été modifié que vers la partie supérieure du pignon dans lequel on remarque encore un ancien oculus aujourd'hui bouché et en partie caché par la toiture de la sacristie; une petite porte bouchée, à linteau de pierre, s'ouvrant autrefois près du transsept dans la muraille sud du chœur, permettait d'y pénétrer sans traverser la nef, disposition qui se remarque dans la plupart de nos anciennes églises de village.

La largeur et la forme de la porte occidentale accusent une modification assez récente; elle ouvre sur une nef de dix mètres et demi de long et de cinq mètres de large, communiquant au collatéral par deux travées dont les arcs plein-cintre reposent, un peu en retraite, sur des piliers carrés de 70 centimètres de face sans bases ni chapiteaux; une troisième travée plus large donne accès dans les croisillons du transsept. Le collatéral nord, qui seul subsiste aujourd'hui et dont la largeur est de deux mètres et demi environ, s'ouvre sur la croisée dans laquelle s'élève l'autel de la vierge par une arcade aussi à plein-cintre.

Cette chapelle a, comme je l'ai dit, conservé ses dimensions primitives; la reconstruction partielle de son pignon est accusée par une baie ogivale sans meneaux, mais à bordure prismatique qui semble indiquer la fin du XVI^e siècle; quant à la

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

chapelle Sainte-Croix qui forme le croisillon sud, son agrandissement à la même époque aura sans doute eu pour but de regagner une partie du terrain perdu par la suppression du bas-côté, suppression absurde dont il est difficile de soupçonner le prétexte.

Le chœur, dont le sol est un peu plus élevé que celui de la nef, n'a que 3 m. 75 c. de largeur sur une longueur de près de 6 m.; il est éclairé par deux fenêtres carrées construites après coup. Comme à l'église d'Equelmes, il communique à la nef par un arc ogive en tiers-point et le plafond uni qui le couvre suit la courbe de cette ogive.

La nef, sauf l'entrée qui est plafonnée, est, ainsi que les chapelles de la croisée, couverte d'une voûte ogivale en bois de bonne conservation, dont la membrure saillante accuse la fin du XVI^e siècle, époque à laquelle elle aura remplacé le lambris plat supporté par des corbeaux en pierre encore apparents à la chapelle Sainte-Croix et à la naissance du comble de la nef.

Il n'existe dans cette petite église, dont les murs sont plâtrés, aucune autre œuvre d'art que la cuve baptismale dont je joins ici le dessin, et qui, selon toute probabilité, date de la construction de l'édifice. Elle est placée à l'entrée du collatéral et n'est éclairée que par une petite lucarne de 5 centimètres de large sur 60 centimètres de hauteur mais largement ébrasée à l'intérieur.

Cette cuve, en pierre du pays, forme comme le chapiteau d'une colonne trapue de 32 centimètres de hauteur posant sur une base carrée avec tore et palmettes aux angles. La cuve, haute de 30 centimètres et large de 60, est carrée à angles arrondis en dessous; chacune des faces légèrement convexes offre sculptés en très bas relief, deux animaux affrontés (1):

(1) J'ai déjà eu occasion de signaler à la Société un fragment de pierre encastré dans une muraille de l'église d'Ere et sur lequel sont sculptés deux lions. Cette pierre, qui probablement est un débris d'une ancienne



Digitized by Google

lions à tête humaine, dragons à queue épaisse et recourbée et autres monstres fantastiques, personnification emblématique du péché chassé par la vertu de l'eau régénératrice (1).

Ce curieux monument, dont la hauteur totale est de 92 centimètres, n'a malheureusement pas été conservé avec tout le soin qu'il méritait. La cuve a été brisée par le scellement d'un énorme couvercle en bois, et les palmettes de la base ont presque disparu sous le frottement des pieds des nombreuses générations de parrains et de marraines qui, depuis près de sept siècles, se sont succédé autour de ces fonts baptismaux.

L'existence de cette petite cuve dans l'église de Gallaix offre beaucoup d'intérêt. D'abord on sait que ce fut vers le milieu du XII^e siècle que cessa ou devint beaucoup moins fréquent le baptême par immersion ; c'est donc à partir de cette époque que les cuves baptismales de petites dimensions commencèrent à être en usage; d'une autre part, il était interdit aux prêtres de conférer le baptême sans une autorisation spéciale de l'évêque à qui était réservée l'administration de ce sacrement, qui n'avait lieu du reste que dans quelques églises dites baptismales.

Chaque ville n'en possédait qu'une qui portât ce nom, et ce ne fut qu'assez tard que les bourgs obtinrent la faveur de posséder des fonts baptismaux. On voit, en 1079, Pibon, évêque de Tulle, accorder ce privilège aux habitants de Munz, mais il était interdit de le concéder aux églises qui n'étaient pas assez importantes pour être desservies à la fois par un prêtre et un diacre.

---

cuve baptismale, mériterait d'être placée dans le musée qu'il est question de former.

(1) Voir à ce sujet dans le 1^er vol. des Bulletins de la Société (pages 259-60) notre Notice sur quelques sculptures symboliques de la cathédrale de Tournai.

Digitized by Google

Au commencement du XII^e siècle l'usage n'existait pas encore de baptiser dans toutes les églises. Paschal II écrivant à Baldéric, évêque de Tournai, au sujet des dîmes, lui rappelle une lettre de Léon IV aux évêques d'Angleterre par laquelle le pape décide que les dîmes ne peuvent être perçues que par les *églises baptismales*.

Il est donc présumable que ce ne fut que vers la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e, que la petite paroisse de Gallaix aura obtenu l'autorisation de posséder la cuve baptismale qu'on y voit encore à la place même où elle a été primitivement établie, sous la petite lucarne destinée à l'éclairer et ménagée dans l'épaisse muraille lors de sa construction.

D'ailleurs le plan cruciforme de cette église, son orientation, son vocable, circonstances si fréquentes au retour des croisades, d'une part ; et de l'autre, sous le rapport architectonique, l'oculus existant au pignon du chœur et l'arcade ogive qui s'ouvre dans le gable de la nef dont elle suit l'inclinaison ne laissent aucun doute sur la date de l'église de Gallaix.

—

Maintenant il s'agit de démolir ce vénérable petit édifice, non pour défaut de solidité — on n'oserait le dire, car il peut sous ce rapport défier toutes les bâtisses en style commissaire-voyer que l'on voit sous le nom d'églises, surgir de toutes parts dans nos campagnes, — mais sous prétexte d'exiguité. On se propose de dépenser 20,000 francs pour substituer à l'antique église Sainte-Croix et à son vocable vénéré qui désormais n'aurait plus de sens, je ne sais quel vocable nouveau et quel plan d'église moderne conçu par le commissaire-voyer d'une commune voisine, tandis que quatre ou cinq mille francs au plus, sagement employés à relever le collatéral détruit, à restituer au monument son caractère primitif et à restaurer quelques parties dégradées faute de soins, comme les contreforts de la façade, on parviendrait à la fois à conserver au pays un spécimen, aujourd'hui si rare dans nos villages, d'église cruciforme de l'époque de transition, et à

Digitized by Google

rendre à la commune de Gallaix dont la population n'atteint pas le chiffre de 400 ames, un édifice d'une étendue suffisante et plein du souvenir de leurs ancêtres qui depuis près de sept siècles sont venus à leur tour s'y agenouiller.

Puisse l'administration de Gallaix se rappeler que le souvenir vénéré des aïeux, le respect pour le modeste mais solide monument élevé par leur foi sont une source de nobles sentiments qu'il importe de ne point tarir! Puisse au besoin la Commission des monuments s'opposer à la destruction d'une église fort modeste, il est vrai, mais pleine d'intérêt au point de vue de l'archéologie nationale !

—

L'assemblée décide qu'un extrait du travail de M. Peeters sera, par les soins du bureau, envoyé en communication à la Commission royale des monuments, avec prière de prendre à l'égard de l'église de Gallaix telle mesure que lui dictera sa sollicitude, dans l'intérêt de la conservation de ce monumen t

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 1850.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

### CORRESPONDANCE.

M. André Van Hasselt, docteur en droit, inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures, membre

Digitized by Google

de l'Académie royale de Belgique, etc., accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant que la Société lui a conféré.

—

M. F. H. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, demande que l'envoi des publications de la Société, fait à la *Société des sciences, lettres et arts* qui n'existe plus, soit continué à la bibliothèque dont il est le conservateur. Il offre en échange un exemplaire de l'ouvrage sur Rubens publié avec gravures, in-folio, par la Société des sciences, lettres et arts à l'occasion de la fête bisséculaire de 1840, ainsi qu'un exemplaire du catalogue de la bibliothèque, 2 vol. in-8°.

L'assemblée accepte l'échange, en émettant le vœu que M. Mertens puisse joindre aux volumes dont il va disposer quelques médailles et jetons frappés récemment par ordre du conseil communal d'Anvers.

—

M. le comte A. de Beauffort accuse réception de la lettre adressée au nom de la Société à la Commission royale des monuments au sujet de l'église de Gallaix. Il promet que ses collègues et lui feront tous leurs efforts pour empêcher l'acte de vandalisme qui menace cette église.

—

M. Thiéfry, questeur de la chambre des représentants, offre à la Société, comme marque de l'intérêt qu'il prend à ses travaux, un beau volume dont il sera donné ci-après la désignation.

—

Ouvrages et opuscules parvenus à la Société depuis la dernière séance :

De la part de M. Thiéfry, questeur de la chambre des représentants :

*Collection de documents sur les anciennes assemblées nationales*

Digitized by Google

*de la Belgique;* publiée par l'ordre de la chambre des représentants. — Actes des Etats-Généraux de 1600, recueillis et mis en ordre, par M. Gachard, archiviste-général du royaume, etc. — *Bruxelles*, Deltombe, 1849, volume in-4° de CLI-1018 pp.

Ce volume renferme d'assez nombreux documents concernant les Etats de Tournai et ceux du Tournaisis.

De la part de M. Didron, aîné :

*Annales archéologiques.* Tome X^e^, 1^re^ livraison. Paris, 1850, in-4°, 60 pp.

De la part de M. de Caumont, membre correspondant :

*Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise*, par M. de Caumont (extrait du 2^e^ volume de la *Statistique monumentale du Calvados*). — *Paris* et *Caen*, 1850; in-8° de 442 pp, avec un grand nombre de gravures dans le texte.

De la part de M. Fréd. Hennebert, membre titulaire :

*Annuaire de l'enseignement moyen*, publié sous le patronage de l'Association professorale de Belgique. — Deuxième année. — *Bruxelles*, 1850; in-18 de 154 pp.

De la part de la Commission royale d'histoire :

*Compte-rendu.* Tome XVI. — N° 2. — *Bruxelles*, 1850, in-8° de 87-170 p.

De la part de M. De Ram, membre correspondant, les opuscules suivants :

1° *Quelques mots sur l'université catholique de Louvain.* — *Bruxelles*, 1840, in-8° de 62 pp.

2° *Notice sur l'importance que les anciens chroniqueurs attachent aux phénomènes atmosphériques*, à propos de la Chronique de Jean de Los, abbé de Saint-Laurent, à Liége. — *Bruxelles*, 1842, in-8° de 18 pp.

3° *Note sur l'utilité d'une statistqiue criminelle* dans ses rap-

Digitized by Google

ports avec les principes religieux. — *Bruxelles*, 1842; in-8° de 5 pp.

4° *Particularités sur le séjour d'Erasme à Bâle*, et sur les derniers moments de cet homme célèbre. — *Bruxelles*, 1848; in-8° de 16 pp.

5° *Notice sur les rapports d'Erasme avec Damien de Goès*, et sur son secrétaire Lambert Coomans, de Turnhout. — *Bruxelles*, 1842; in-8° de 12 pp.

6° *Discours* prononcé au cimetière de l'abbaye du Parc-lez-Louvain, le 12 octobre 1842, par P.-F.-X. de Ram sur la tombe de M. Jean-Gerard-Joseph-Ernest, prof. ord. à la faculté de droit. — *Louvain* (1842); in-8° de 39 pp.

7° *Documents relatifs à la bataille de Monthléry*, 16 juillet 1465; poème latin sur cet événement, par un auteur contemporain; — souhaits faits à Tournai par un français, après la victoire de Monthléry; — réponse d'un bourguignon à ces souhaits. — *Bruxelles*, 1842; in-8° de 21 pp.

Voici les souhaits :

*Souhaitz faictz à Tournay par quelque, Franchois après la victoire de Mont-le-Héry* (1).

Veullez ouyr les souhaits d'hier
Fais en ung gracieux pourpris (2).
Je promis au meilleur souhaitier
Le soret et cresson pour pris.
Eulx six, de souhaiter apris,
S'estoyent là mis ensemble
Dont chascun ung souhait a pris
A sa volonté, ce me semble.

---

(1) M. Rénier Chalon a donné une édition de ces deux pièces, en caractères gothiques, 7 feuillets non paginés (Mons, Hoyois, juin 1842.)

(2) *Pourpris* ou *porpriis*, enceinte, dépendance d'une maison, appartement.

Digitized by Google

Le premier des vj compaignons
Souhaitta, bien vous en souviegne,
Tout le gaing que les Bourgoignons
Firent au siége de Compiègne,
Et que otant de bon luy viegne
Et d'artillerie bien preste
Et que d'honneur luy appertiegne
Qu'on fit à la dite conqueste.

Le second d'ung voloir hautain
Souhaitta, à tel fin qu'on l'emprise,
Les fromages, laines et estaing,
Qu'on gaigna quant Calaix feut prise,
Avecq le sens de l'entreprise,
La prudence et bonneté des nobles
Et toute la somme ens comprise,
Qu'on leur fit présent des vieulx nobles.

Le tiers souhaita le trésor
Les pierres, les fers, les espices,
Les riches joyaux et drap d'or,
Les hostelz de hautz édiffices
Les bénéfices et offices
Des grands prélatz, bourgeois et juges
Qui furent aux Picars propices,
Quand on prit la ville de Bruges.

Le quart fut home de fachon.
Il souhaita mains mil patart,
D'autant que vallit la renchon
Du Turcq à mons^r le grand bastard (1);
Ou autant d'escuz en sa part,
Pour avoir plus grande sacquie,
Que ceulx dessoubz son estandart
Tuèrent de gens en Turquie.

Le quint souhaita autant d'argent

(1) Antoine de Bourgogne.

Digitized by Google

Que vault la coronne aornée
De leur nouvel roy ou régent
Mis sus en France ceste année.
Et ce luy feust abandonnée
La grande somme de deniers
Que les Picars à la journée
Recheurent de leurs prisonniers.

Le vj° à ce pourpos
Souhaitta à son profict venant,
Toutes les caudières et potz
Qu'ilz ont ramenez de Dynant.
Et ce soubhaita d'ung tenant
Les vj° mailles de Rhyn
Que le prince a dès maintenant
Des Liégeois sans l'autre butin.

Ainsy ont souhaité les six
Tour à tour chascun à son het,
Puis se sont tous en rencq assiz.
Or jugez le plus beau souhait,
Vous qui bien entendez le faict
Et me venez dire à baz son
Auquel, pour mieulx avoir faict,
Siert le soret et le verd cresson.

—

*Response ausdits souhaitz par aucun Bourgoignon.*

Mons^r le grand bally, mon maistre,
Tels vous tiéns en ditz et en faitz,
J'ay veu à destre et à senestre
Et leu les gracieux souhaitz,
Que les vj compaignons ont faictz
Qui sont plaisants et délectables.
Pour donner à vostre cœur paix,
Vous en renvoye six semblables.

Au premier, chascun le reticgne,
Qui a souhaitté le gaignaige



Digitized by Google

Qu'on fit au siége de Compiègne,
Je lui souhaitte en héritaige,
Pour avancer son mariaige
Tout l'avoir qu'oncques j'espargnay
Au temps de mon plus jeune eaige ;
Miculx souhaitter je ne luy sçay.

Au second qui souhaide après
Le gaigne qu'on fit à Calaix,
Luy souhaide par mos exprès
L'alaine d'ung homme punais (1) ;
Et pour avoir tout son temps paix,
Souhaite pour plusieurs raisons,
Qu'il eust espousée à jamais
La plus malle femme de Mons.

Au tiers qui souhaita l'avoir,
Les joyaux et la draperie,
Et le butin, au dire voir,
Qu'on fit quant Bruges feut gaignie,
Luy souhaitte pour rente à vye
Autant d'argent, ne plus ne mains,
Qu'il est des blancq courbaux en vie,
En gouttes ès piedz et ès mains.

Au quart qui dict en son languaige
Et souhaitta l'or et l'argent
Qu'on gaigna durant le voiaige
De Turquie, n'a pas gramment (2) :
Luy souhaide amoureusement
Autant d'avoir et de chevance (3),
Et d'argent comptant prestement,
Queung homme mort a de puissance.

---

(1) *Punais*, puant, abject.
(2) *Gramment*, grandement, amplement.
(3) *Chevance*, bien, possession.

Digitized by Google

Au cinquiesme qui ramentoit
Des prisonniers la journée,
Je lui souhaite pour son droict
D'estre chef d'une grosse armée,
Où sa vaillance feust prouvée,
Et puys après, pour son guerdon,
Qu'il eust pour tout la renommée
D'estre aussy hardy d'ung hairon.

Au vj$^{e}$, lequel désire
Les chaudières des Dinantois,
Et tout l'argent qu'on porroit dire
Qu'on at eu de tous les Liégeois,
Je lui souhaidde tous les mois,
Pour ce qu'il est tant convoiteux,
Autant de bons nobles anglois
Qu'ung estourgeon a de cheveux.

Je dis en ma conclusion
De faict que les vj souhaitteurs,
Ayant chascun leur portion,
Sont bien payéz de leurs labeurs.
Et m'en rapporte à tous faicteurs
Ouvrants de l'art de rétoricque,
Lesquelz du cas je fais jugeurs,
Sans voloir faire nulle duplicque.

8° *Subsidia ad illustrandam veterem et recentiorem Belgii typographiam* ex decreto collegii historici regii Belgii. Fasciculus primus. — *Bruxellis*, 1843; in-8°, 75 pp. — Fasciculus secundus, 103 p.

9° *Notes sur une statuette antique* trouvée à Casterlé. — *Bruxelles*, 1844; in-8° de 8 pp.

10° *Eclaircissements* au sujet de la statuette de Casterlé. — *Bruxelles*, 1844; in-8° de 8 pp.

11° *Observations sur l'opinion de MM. de Longpérier et de Witte*, concernant les figurines de bronze et de fer et la statuette de Casterlé. — *Bruxelles*, 1845; in-8° de 12 pp.

Digitized by Google

12° *Phénomènes atmosphériques* annotés par un chroniqueur du cinquième siècle. — *Bruxelles*, 1845; in-8° de 7 pp.

13° *Caroli Clusii Atrebatis ad Thomam redigerum et Joannem Cratonem epistolæ*; accedunt Remberti Dodonæi, Abrahami Ortelii, Gerardi Mercatoris et Ariæ Montani ad eumdem Cratonem epistolæ. — *Bruxellis*, 1847; in-8° de 104 pp.

14° *De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferri possunt oratio* quam die vigesima sexta mensis julii MDCCCXLVII habuit P. F. X. de Ram, rector univ. cath. in oppido Lovaniensi, quum viros eruditissimos H. J. Feye. ss. can. doct., et C. de Blieck, s. theolog. doct. more magorum renunciaret. — *Lovanii*, 1848; in 8° de 163 pp.

15° *Notice sur un sceau* inédit de Godefroid de Bouillon. — *Bruxelles*, in-8° de 6 pp. avec une pl.

16° *Notice sur les lettres inédits de Lævinus Torrentius*, relatives à l'érection des nouveaux évêchés au 16e siècle, et sur sa mission à Rome, en 1560-1561. — (*Bruxelles*), in-8° de 8 pp.

17° *Documents relatifs à la pacification de Gand* en 1576. — (*Bruxelles*), in-8° de 8 pp.

18° *Discours prononcé à la salle des promotions le 1er février* 1850, par P. F. X. De Ram, après le service funèbre célébré en l'église primaire de Saint-Pierre pour le repos de l'ame de M. Marien Verhoeven, professeur ord. de droit canon à la faculté de théologie. — *Louvain*, 1850; in-8° de 31 pp.

19° *Francisci Sonnii*, s. theol. doct. Lov. primi sylvæducensium deinde Antverpiensium episcopi ad Viglium Zuichemum epistolæ. — *Bruxellis*, 1850; in-8° de 116 pp.

—

M. *Fréd. Hennebert* communique à l'assemblée la note suivante :

## ROBESPIERRE.

« Les circonstances font les hommes, — a dit quelque part Charles Nodier, — et la plupart des hommes ne sont rien que par elles. Retirez la révolution de l'histoire, Bonaparte n'eût

Digitized by Google

été, peut-être, qu'un bon officier, hargneux, difficile à vivre, et qui eût inutilement couvé un génie stérile. . . . Robespierre n'eût été très-probablement qu'un avocat de province tout au plus digne de l'académie d'Arras. »

»Je n'apprendrai à personne assurément que ce fut dans cette capitale de l'ancien Artois que Maximilien de Robespierre naquit d'une noble famille, venue d'Irlande à la suite du dernier Stuart. Tout le monde sait également que cet homme, que les fureurs et les nécessités politiques de la Révolution investirent du rôle terrible et sanglant qui ne finit qu'avec le 9 thermidor, avait été élevé au collége Louis-le-Grand, où le collége d'Arras entretenait, d'après une transaction du 5 juillet 1761, huit bourses dont quatre étaient à la nomination du prieur claustral de Saint-Vaast, qui les conférait au nom de la communauté, et exclusivement à des sujets du diocèse. De Robespierre était un de ces boursiers désignés sans doute par le prieur de Saint-Vaast.

»On raconte que lorsque Louis XVI fit son entrée solennelle à Paris en 1774, Robespierre fut choisi par ses condisciples de Louis-le-Grand pour présenter leurs communs hommages au roi, au moment de son passage devant le collége pour aller à Sainte-Geneviève (1).

---

(1) Dans un recueil imprimé, intitulé : *Délibérations importantes prises depuis* 1763 *par le bureau d'administration du collége de Louis-le-Grand et des colléges y réunis*, on lit ce qui suit :

« Sur le compte rendu par M. le principal des talents éminents du sieur de Robespierre, boursier du collége d'Arras, lequel est sur le point de terminer son cours d'études, de sa bonne conduite pendant douze années et de ses succès dans le cours de ses classes, tant aux distributions des prix de l'université qu'aux examens de philosophie et de droit, le bureau a unanimement accordé audit sieur de Robespierre une gratification de la somme de 600 livres, et la dite somme sera allouée à M. le grand maître dans son compte en rapportant expédition de la présente délibération et la quittance dudit sieur de Robespierre. »

Digitized by Google

»Tous ces faits sont plus ou moins connus; en voici un qui, bien que n'étant pas tout à fait personnel à Robespierre, mérite peut-être d'être mis au jour.

» En 1774, pendant cette année même qui vit le roi de France prêter l'oreille à la harangue de Robespierre adolescent, un échevin de Tournai, le Prevôt de Basserode, faisant le récensement de la population dans la paroisse Saint-Piat, arrivait à l'école fondée rue des Jésuites par les demoiselles Manarre et y recueillait les noms des jeunes filles au nombre de *vingt* qui formaient la population de cet asile de l'enfance pauvre ; or, parmi ces noms, le digne échevin inscrivait dans son cahier, reposant encore aujourd'hui dans nos archives, les deux noms que voici :

*Charlotte* DE ROBESPIERRE, native d'Arras,
*Henriette-Eulalie-Françoise* DE ROBESPIERRE, native d'Arras,

» Et il ajoutait en note : *pourvue par ordre de la cour de Bruxelles.*

»Il résulte d'un petit registre des fondations administrées par le R. P. Recteur des Jésuites, de concert avec les mayeurs et échevins, que *Charlotte*, baptisée le 6 février 1760 était entrée à l'école le 30 décembre 1768 ; tandis que sa sœur (baptisée à la paroisse Saint-Etienne à Arras le 28 décembre 1761) était entrée, après avoir été pensionnaire, le 4 juin 1773, c'est-à-dire cinq ans après.

»Etrange destinée que celle de cet homme! il avait reçu les traditions d'une famille où le royalisme était héréditaire, il devait tout aux bontés d'un prélat, les noms de ses sœurs figuraient dans les registres d'une institution charitable et religieuse et sous la protection d'une cour, et ce même homme devait plus tard diriger le bras de ceux qui, dans des jours de terreur et de sang, immoleraient les prêtres ; il lui était réservé de commander le vote impitoyable qui enverrait le roi de France à l'échafaud ! »

M. Fréd. Hennebert ajoute qu'ayant communiqué la note

Digitized by Google

qu'il vient de lire à M. le comte d'Héricourt, membre correspondant de la Société, habitant Arras, il a reçu de cet honorable collègue la réponse suivante :

« Tout ce que vous dites de relatif aux sœurs du héros de la terreur est de la plus grande exactitude. J'ajouterai que la plus jeune de ces filles était, lorsqu'arriva la restauration, dans un état voisin de la misère ; que le roi Louis XVIII, sachant combien il lui serait difficile de trouver les secours dont elle avait besoin, lui fit une pension sur sa cassette privée. On se souvient de la lettre qu'elle écrivit au *Conservateur*, journal royaliste, lettre qu'a reproduite la *Revue rétrospective* du mois de décembre 1833.

» Quant à Maximilien de Robespierre, quoique ses partisans s'appuyant sur une phrase de Napoléon à Sainte-Hélène, disent que son procès a été jugé mais non plaidé, votre opinion est, selon moi, le jugement sévère mais juste que l'histoire portera de ce tribun. On n'oubliera pas en effet qu'au faîte de la puissance, après avoir, soit d'après le principe de Catherine Theot, soit par l'application des principes chrétiens qu'il avait reçus dans sa jeunesse, relevé les autels de l'Être suprême, De Robespierre prononça ces terribles paroles qui respiraient non point la vengeance, les échafauds l'avaient rendue inutile, mais le sang : *la justice est aujourd'hui suspendue, mais demain elle reprendra son cours !*

» Quelques auteurs ont dit que Maximilien de Robespierre avait été enfant de chœur dans la cathédrale d'Arras ; je crois qu'il ne faut voir dans cette assertion que l'exagération de certains écrivains qui compromettent leur cause par excès de zèle. Ce qu'il y a de positif c'est que Maximilien appartenant à une famille honorable, peut-être même annoblie par certaines charges, due à la protection de M. de Conzié, alors évêque d'Arras, une éducation libérale. D'après M. Lodieu, qui a écrit un panégyrique de son concitoyen (le fils de Lebon a bien tenté non seulement de justifier mais de glorifier la mémoire de son père), Robespierre aurait, dès le collége, possédé cette

Digitized by Google

fermeté républicaine que d'autres biographes lui refusent. Chargé de haranguer le roi il aurait composé un discours dont la fermeté, pour ne pas dire plus, aurait effrayé ses prédécesseurs.

»Quoiqu'il en soit de cette assertion, Maximilien rentré dans la vie privée, se montra bon citoyen; il poussa certaines affections jusqu'à la faiblesse, et je n'en veux pour preuve que ses pigeons qui pendant une nuit entière firent couler ses larmes. Il composa des vers, sinon érotiques du moins empreints d'un amour platonique peut-être poussé à l'excès. Ses élucubrations ont été en parties reproduite par M. de Lamartine dans son Histoire des Girondins. Associé à la Société des *Rosati* d'Arras, dont la principale occupation était de mener joyeusement la vie, de Robespierre, dont on peut déjà suspecter l'ambition, concourut à Metz. Il fit un discours dans lequel il établit que les enfants ne pouvaient être responsables des mauvaises actions de leurs parents. Ce travail ne fut point jugé digne du prix, mais comme on y remarquait d'incontestables qualités, l'Académie lui accorda une médaille prise sur le fonds que lui avait alloués M. de Rœderer sur une question d'économie politique qui n'avait point été traitée. Ce discours de l'avocat d'Arras fut imprimé; plus tard il le produisit avec de notables changements à l'Académie de cette dernière ville dont il faisait partie, et ce travail se retrouve dans les archives de cette Société. Un *Mémoire sur les paratonnerres*, un autre dans lequel il s'éleva contre l'inconduite d'un religieux de Saint-Vaast qui obtint pour une fille déshonorée une éclatante réparation, appelèrent sur lui l'attention de ses concitoyens et contribuèrent à le faire nommer membre de l'Assemblée constituante. »

---

La séance est levée.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 2 MAI 1850.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

La Société apprend avec douleur la perte qu'elle vient de faire de deux de ses membres correspondants, par la mort de M. le baron de Reiffenberg et celle de M. Bénézech de Saint-Honoré.

Un membre rappelle que M. Bénézech était propriétaire des archives de l'abbaye de Château, située dans l'ancien Tournaisis. On assure que le défunt a légué toute sa bibliothèque à la ville de Valenciennes, sur le refus de la ville de Condé qui a reculé devant les frais de local et de conservation de ces richesses scientifiques et littéraires.

Quant à M. de Reiffenberg, le pays intellectuel fait en lui une perte immense.

—

### CORRESPONDANCE.

M. le docteur Daniel Rock écrit de Buckland Faringdon sous la date du 31 mars, qu'il accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant de la Société.

M. Henri Bruneel, de Lille; M. Grandgagnage, président de la cour d'appel à Liége; M. Théodore Juste, homme de lettres, chef de bureau au ministère de l'intérieur, etc., à Bruxelles; M. Antoine Clesse, littérateur à Mons, font également parvenir à la Société leur acceptation et leurs remerciements.



Digitized by Google

Ouvrages reçus au secrétariat depuis la dernière séance :

De la part de M. André Van Hasselt, membre correspondant :

*Les quatre incarnations du Christ*. Epopée sociale. Début du IIIe chant : Les croisades. — Grand in-8° de 7 pp.

De la part de M. A. Hermand, membre correspondant :

*Observations en réponse à quelques opinions de M. Duchalais*, par M. A. Hermand. — *Blois*, 1849 ; in-8° de 30 pp. (Extrait de la *Revue numismatique*).

De la part de M. H. Bruneel, membre correspondant :

1° *Guide de la ville de Lille*. — *Lille*, 1850 ; in-18 de XII-275 pp. avec un plan et plusieurs vignettes sur bois.

2° *Scènes historiques flamandes*. — *Bouchard d'Avesnes*, par M. E. Landsvriend. — *Lille*, 1841 ; in-18 de 163 pp.

3° *Scènes historiques flamandes*. — *Schild en vriend*, 1302-1303. — *Charles-le-mauvais*, 1356-1386 ; par Henri Bruneel et Edward Le Glay. (M. E. Landsvriend). — *Lille*, 1841; in-18 de 168 pp.

4° *Notice sur le roman du Renard*, traduction de M. Octave Delepierre, d'après un texte flamand du 12e siècle, édité par M. J. Willems ; par M. Henri Bruneel. (Extrait de la *Revue du nord de la France*). — *Lille*, 1839 ; in-8° de 16 pp.

5° *Le musée de Lille*, par M. Henri Bruneel. — *Lille*, 1848 ; in-8° de 8 pp.

6° *La pyramide de Cysoing*, par M. Henri Bruneel. — *Lille*; in-8° de 11 pp. avec pl. — (Extrait du 2e vol. du *Bulletin de la commission historique du Nord*).

De la part de M. A. Clesse, membre correspondant :

*Chansons nouvelles*, par Antoine Clesse. — *Mons*, 1848 ; in-18 de 135 pp.

—

M. le vicaire-général *Voisin* donne communication d'un travail qu'il vient d'achever et dont l'assemblée vote l'impression dans le bulletin de la séance.

Digitized by Google

# NOTICE

*sur une chasuble de saint Thomas de Cantorbéry conservée à Tournai.*

L'historien Cousin rapporte que l'on conservait de son temps à l'abbaye de Saint-Médard une chasuble de saint Thomas de Cantorbéry et qu'on la lui fit voir.

« J'eu ce bien, dit-il, le 9 octobre 1608, que de le veoir » (la chasuble) et révérer, en présence de R. P. messire » Nicolas de Godebrye, abbé dudict monastère. Ce chasuble » resent bien son antiquité tant en l'estoffe qu'en la façon. Car » il est de soye brun-rouge plus espais et plus fort que satin » ou choses semblables, tissu à la manière des plus fines » coites de nostre temps. La façon est autre que celle des cha- » subles de nostre siècle, en ce qu'il est aussi long aux deux » costés, que par derrière, sans aucune ouverture que par- » dessus pour faire passer la teste, rond tout à l'entour par » bas, comme serait une robbe sans manche, sans ouverture » de manches et sans collet ; ains clos par devant, derrière et » par les costés; tellement que pour se servir des mains et » des bras, il faut retrousser le chasuble par-dessus les bras » Les offrois de la croix dudict chasuble ne sont que de la » largeur de trois doits ou environ, tissus de fil d'argent ou » d'or, car la couleur est fort passée. Si y a une bande de » mesme ouvrage, mais plus estroiete par bas tout autour. Brief » il y a une croix devant et derrière, qui remonte aux espaules. »

Dix-huit ans après que Cousin écrivit ces lignes, un religieux de Saint-Médard nommé Charles Guéluy, originaire de Lille, en ébauchant une histoire de son monastère, constatait de nouveau la conservation dans cette maison, de la précieuse chasuble de saint Thomas de Cantorbéry. Il en parle dans

Digitized by Google

les mêmes termes que Cousin, en ajoutant que l'étoffe de la chasuble n'a point d'envers. « L'estoffe de la casule, dit-il, » est à deux endroict, est ouvré comme serait un quetis de » soye. Ladicte casule est encore toute entière, jachoit qu'elle » ait durée plus de 406 ans et qu'on s'en serve tous les ans » au jour et feste dudit saint Thomas : mais elle n'at pas tou- » jours esté si bien gardée et renserrée par du passé comme » elle est à présent. »

Ce précieux vêtement sacerdotal, nous le possédons encore. Conservé avec un religieux respect dans l'abbaye de Saint-Médard, il fut donné à l'évêché de Tournai par M. Parent, dernier religieux de Saint-Médard, qui mourut en cette ville le 16 mai 1838.

Les descriptions qu'ont faites Cousin et Guéluy de cette chasuble, s'appliquent à celle qui se trouve à l'évêché et dont j'ai fait faire un dessin que je joins ici.

La chasuble est un monument ecclésiastique très-ancien, appelé en latin *casula* ou *planeta*. Le nom de *casula* lui a été donné, parce que, tendu de toute part, il forme une espèce de tente. Celui de *planeta*, qui signifie quelque chose d'errant, aurait été donné, d'après certains rubricistes, à la chasuble, parce que n'ayant qu'une ouverture pour y passer la tête, sans aucun ornement qui en fixât le devant ou le derrière, on pouvait facilement la faire tourner autour du cou.

Le vêtement appelé *casula* a été pendant 700 ans à l'usage des gens d'église et des laïques indistinctement ; c'était la robe ordinaire des hommes qui portaient l'habit long. La chasuble n'est devenue l'ornement propre des prêtres, qu'à la fin du IXe siècle, comme on le voit par le sacramentaire de Senlis écrit l'an 880, et qui était conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève (1).

---

(1) On y lit ce qui suit : « Presbyteris quando vestitur casula : » Benedictio Patris et Filii et Spiritus sancti descendat super te et sis

Digitized by Google

Les Grecs ont conservé la chasuble sans y rien changer ; mais dans l'église latine on l'a échancrée graduellement des deux côtés depuis plus de trois siècles, au point qu'on en est venu à ne laisser que le devant et le derrière.

La chasuble de saint Thomas ne peut point se tourner en tout sens ; l'ouverture pratiquée pour le passage de la tête est de forme carrée et faite pour fixer invariablement la manière de porter ce vêtement. Le devant et le derrière sont partagés par un galon de la largeur de 8 centimètres, et deux autres galons passant sur les épaules, se rejoignent par-devant et par derrière de manière à former des deux côtés une espèce de croix.

C'est probablement à ces épaulières que doit son origine la croix que l'on formait au 15e siècle devant et derrière la chasuble, comme l'atteste Thomas à Kempis au chap. V du livre IV de l'*Imitation*. Pugin dans son *Glossary of ecclesiastical ornament*, donne le dessin de plusieurs chasubles du 15e siècle où l'on voit une croix très-bien formée sur le devant.

Il y a une rubrique dans le pontifical romain qui s'observe encore de nos jours, lorsqu'un évêque célèbre la messe, et qui ne peut être expliquée que par la forme qu'avaient les anciennes chasubles ; cette rubrique consiste en ce que l'évêque commence la messe sans manipule et ne le reçoit qu'au moment où il joint les mains, avant de dire le verset *Deus tu conversus*. Il devrait en être nécessairement ainsi lorsque la chasuble n'avait point d'ouverture sur les côtés; on ne la retroussait sur les bras qu'au moment où il allait monter à l'autel, et c'était alors seulement qu'on pouvait faire tenir sur le bras gauche d'abord une nappe pliée qui servait de mou-

---

» benedictus in ordine sacerdotali et offeras placabiles hostias pro » peccatis.

On lit aussi dans le *Pontifical de Seez* de 1045 : « recipe planetam » ut possis legaliter celebrare missam. »

Digitized by Google

choir, et plus tard l'ornement qui en prit la place et qu'on continua d'appeler *manipule*. (*Manipulum*, de *Mappula*.)

La chasuble de saint Thomas a *un mètre cinquante centimètres* de hauteur et *quatre mètres quatre-vingt-seize centimètres* de circonférence. Le galon qui la partage perpendiculairement par-devant et par-derrière est un très-beau tissu de fil d'or, sur lequel il y a par devant cinq dessins carrés distancés également les uns des autres. Les compartiments de ces cinq carrés présentent des formes très-curieuses. On retrouve ces carrés sur un galon placé autour du collet, mais la vétusté de l'ornement ne permet d'en distinguer, en cet endroit, que trois sur le devant. J'ai fait calquer tous ces dessins dont il serait impossible de faire une description exacte. Tous sont différents, formés par des lignes se coupant à angle droit et dont les agencements divers rappellent ceux des pavements en terre vernissée auxquels il serait intéressant de les comparer pour constater l'idée des formes affectionnées par les artistes de cette époque.

Les dessins les plus curieux se trouvent sur les épaulières, qui n'ont que cinq centimètres cinq millimètres de largeur. J'y remarque sur le devant quatre sujets qui paraissent avoir été inspirés par l'idée du triomphe ou des fruits du mystère de la croix. Ce sont des croix en pied dont les bras se partagent en branches, dans l'une ornées de magnifiques feuilles, dans l'autre chargées de fruits, et dans une troisième supportant des oiseaux. Dans un quatrième sujet, on voit apparaître dans le haut d'un cercle une croix isolée ayant en dessous et sur les côtés trois branches chargées de feuilles et de fruits. La branche du milieu a pour support deux crosses reliées entre elles comme les deux traits d'un A et formant une croix avec leurs parties supérieures. L'ensemble de ce dessin rappelle la croix du *labarum*. On voit sur ces mêmes épaulières des figures de dragons ailés. Deux de ces animaux à tête de chien, sont adossés et se terminent par une espèce de végétation qui, en s'entrelaçant, forme un petit carré. Sur

Digitized by Google

le derrière de la chasuble, les dragons ont des têtes d'oiseaux, et sont placés aux pieds de croix ressemblant à celles que nous avons décrites. J'ai fait calquer les plus remarquables de ces broderies.

Le dragon, animal imaginaire, est très-souvent employé dans le symbolisme chrétien. C'est ordinairement la personnification du vice, de l'erreur, du mal. On a souvent représenté des combats contre des dragons et des dragons au pied de la croix. C'est la lutte du bien et du mal, des vertus contre les vices, c'est le triomphe de la vérité contre l'erreur, de la religion chrétienne contre l'idolâtrie.

Le bas de la chasuble est bordé d'un galon de deux centimètres et demi de large dont le dessin, que j'ai aussi fait relever, offre des dispositions analogues à celles du galon longitudinal.

Mais à l'intérêt qu'offre comme objet d'art cette chasuble, vient s'en joindre un plus puissant, celui du souvenir du prélat qui s'en revêtit.

Thomas Becquet a certainement été le personnage le plus remarquable de l'Angleterre au XII^e siècle. Il a pendant quelques années occupé l'attention de toute l'Europe. Ardent et intrépide défenseur de la liberté religieuse, il arrêta les envahissements du pouvoir civil qui ne tendait à rien moins qu'à absorber l'autorité de l'Eglise. Il mourut victime de sa fermeté, mais sa mort assura le triomphe de la cause qu'il avait si valeureusement défendue.

Toute la vie de saint Thomas porte le cachet du siècle chevaleresque où il vécut. Il naquit à Londres en 1117. Son père, nommé Gilbert, s'était croisé deux fois. Sa mère qui était syrienne et avait nom Mathilde, était fille d'un Emir dont Gilbert avait été l'esclave.

Thomas étudia à Londres, à Oxford, à Paris, à Auxerre, et à Bologne en Italie. Il entra très-jeune dans l'état ecclésiastique et ne tarda pas à faire apprécier son esprit supérieur.

Il n'avait point encore achevé ses études lorsque Thibaut,

Digitized by Google

archevêque de Cantorbéry, qui avait été lié d'amitié avec son père, se l'attacha.

Thomas devint peu après prévôt de Beverlay, chanoine de Lincoln et de Saint-Paul de Londres, et archidiacre de Cantorbéry. Ce dernier titre lui donnait le droit de siéger à la chambre des lords et des abbés.

En 1157, Henri II, roi d'Angleterre le nomma chancelier et le fit précepteur de son fils.

Les cinq années qui suivirent furent sans doute les plus brillantes de la vie de Thomas, mais ce ne sont pas elles qui lui valurent la célébrité qui s'attache à son nom. Il vivait à la cour bien plus en gentilhomme qu'en clerc; et quoique son intégrité, sa douceur et ses autres qualités le fissent généralement estimer, il se faisait remarquer par son luxe et ses prodigalités.

Il suivit Henri II dont il avait toute la confiance, dans ses guerres contre le roi de France, et on le vit dans la seconde expédition accepter un combat singulier contre un chevalier nommé Enguerrand de Trye qui était venu provoquer l'armée anglaise. Thomas désarçonna son adversaire et lui prit son cheval. Un traité de paix mit fin à cette guerre et Thomas fut chargé d'aller le négocier. C'est dans cette ambassade qu'il conclut avec Louis-le-jeune, roi de France, le mariage de Marguerite de France avec le fils de Henri II.

Le siége archiépiscopal de Cantorbéry étant devenu vacant, le roi y fit élire en 1162 son chancelier, sur le dévouement duquel il croyait pouvoir compter. Mais la providence veillait sur l'église d'Angleterre.

A peine Thomas fut-il revêtu de cette dignité, qu'il comprit toute l'importance de sa position et l'immense responsabilité qui pesait sur lui. Il changea entièrement de manière de vivre, et ne s'occupa plus que des fonctions de l'épiscopat. L'attente du roi fut donc trompée, et au lieu d'avoir un instrument docile, prêt à sanctionner les nombreux abus contre lesquels depuis longtemps on réclamait, il trouva dans le nouvel arche-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

évêque un prélat d'une fermeté, d'une constance invincible.

La lutte ne tarda pas à se déclarer.

Les bornes d'une notice ne me permettent pas de rappeler ici les faits historiques bien connus qui précédèrent l'exil du saint archevêque; mais je ne puis me dispenser d'en dire quelques mots, avant de le suivre dans les pérégrinations qui le firent passer par notre ville.

Henri II prétendait jouir du droit de régale, et il en usait largement. Il s'appropriait les revenus des bénéfices vacants et empêchait d'y nommer des titulaires afin d'en retenir plus longtemps le temporel. Il est arrivé qu'il jouissait à la fois des biens de cinq ou six évêchés et d'un grand nombre d'abbayes (1).

Les seigneurs, à l'exemple du monarque, opprimaient l'Église et s'emparaient de ses biens.

Les immunités de l'Église anglicane n'étaient plus respectées, et chaque jour l'exercice de la juridiction ecclésiastique était entravé. C'était plus qu'il n'en fallait pour donner occasion à l'archevêque de Cantorbéry de faire des représentations au roi. Mais celui-ci n'en continua pas moins à pratiquer ce qu'il appelait les coutumes du royaume, et il voulut en faire jurer le maintien par tous les évêques.

Une assemblée fut tenue à Clarendon, en 1164, et on y formula seize articles qu'on appela *Constitutions de Clarendon*. Ce fut en cette circonstance que Thomas résista aux ordres du roi, et bientôt après les évêques et les seigneurs, réunis à Northampton, condamnèrent le courageux archevêque de Cantorbéry, qui se vit obligé de fuir pour se dérober à la fureur de ses ennemis.

---

(1) On voit dans les comptes de l'Echiquier, que, dans sa 16e année Henri II avait dans les mains un archevêché, cinq évêchés et trois abbayes; dans sa 19e année, un archevêché, cinq évêchés et six abbayes; et dans sa 31e année, un archevêché, six évêchés et sept abbayes.



Digitized by Google

Averti la nuit par deux gentilshommes qu'on en voulait à sa vie, il partit incontinent, accompagné seulement d'un de ses religieux et du docteur Herbert, l'un de ses biographes. Il s'embarqua le jour des morts, et arriva le lendemain au soir, sous un déguisement, à Gravelines.

Le saint archevêque n'était pas en sûreté en Flandre. Il s'était autrefois opposé au mariage de Mathieu, comte de Boulogne, avec une abbesse qui était fille d'Etienne, roi d'Angleterre, et il avait à craindre le ressentiment du comte Philippe d'Alsace, qui ne pouvait manquer d'avoir été prévenu de ce qui se passait, par le roi Henri.

Thomas se rendit, en prenant les plus grandes précautions, à Clairmarais, monastère de Citeaux, passa ensuite à l'abbaye de Saint-Bertin et, trois jours après, il partit pour Soissons, où il eut une entrevue avec le roi de France.

Ce fut pendant les sept années que dura son exil que la prudence, la haute intelligence, le courage et toutes les autres éminentes qualités de l'archevêque de Cantorbéry brillèrent du plus vif éclat. Toujours il se montra supérieur à sa bonne et à sa mauvaise fortune ; sa grandeur d'ame et son inébranlable fermeté excitèrent partout l'admiration.

Je passe les détails de son séjour en France, ils n'entrent pas dans mon sujet. Je ne dirai donc rien de l'hospitalité qu'il reçut au monastère de Pontigny et à celui de Sainte-Colombe à Sens. Je reprends notre saint archevêque à l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, à Paris, au moment où se disposant à retourner en Angleterre, il vint prendre congé du roi de France, qui eut toujours pour lui une bonté et une affection particulière. Comme on était dans l'octave de Saint-Augustin, patron de l'abbaye, on le pria de prêcher ; ce qu'il fit en prenant pour sujet de son discours ces paroles du Ps. 75 : *Il choisit pour sa demeure le lieu de la paix.*

Les chanoines de Saint-Victor ont conservé jusque dans les derniers temps un cilice dont le saint avait fait usage.

Thomas en se réconciliant avec le roi Henri, était aussi

Digitized by Google

rentré dans l'amitié du comte Philippe. Le saint archevêque put donc tracer comme il le voulut l'itinéraire de son retour.

D'après Buzelin, voici les lieux que le saint honora de sa présence, en Belgique, à la fin de 1170. Saint Thomas visita les chanoines de Saint-Vaast à Arras, et leur laissa un calice d'or. Il passa à Douai et logea à l'abbaye d'Anchin, où il donna des ornements verts. De là il se rendit à l'abbaye de Marchiennes, où l'on conservait pour souvenir de sa visite une chasuble et deux dalmatiques. C'est de Marchiennes qu'il vint à Tournay. Il y fut reçu par les chanoines réguliers de Saint-Augustin de l'abbaye de Saint-Nicolas, où l'on conserva avec vénération l'ornement sacerdotal avec lequel il célébra les saints mystères. Je ne fais que traduire Buzelin (1).

Il se rendit ensuite à Courtrai, et visita les principales villes de la Flandre flamingante accompagné du comte Philippe d'Alsace, qui lui fit consacrer la chapelle de son château de Mâle, près de Bruges.

On conservait à Courtrai une chasuble, et à Dixmude une chasuble et un grand calice d'or comme ayant été donnés par saint Thomas ou comme ayant été à son usage.

Le saint retourna en Angleterre le deuxième ou le troisième jour de l'Avent. Il s'embarqua à Witsand près de Calais, et il aborda à Sandwich.

Le 29 décembre 1170, selon la prédiction qu'il en avait faite, saint Thomas mourait victime de son zèle et de sa fermeté, et l'Eglise comptait un martyr de plus.

Le bruit de la mort de l'archevêque de Cantorbéry se répandit bientôt partout, et un cri d'indignation s'éleva dans toute l'Église. A Rome, le nom d'anglais ne pouvait plus être prononcé.

---

(1) .... Inde Tornacum, ibique suburbanum tectum præbuit sancti Nicolai asceterium ab regularibus B. Augustini canonicis insessum. Idque propter magno illic cultu asservatur sacerdotalis ea vestis quâ contectus, sacro-sancte peragit mysteria.

Digitized by Google

Cependant le peuple se portait en foule en l'église de Cantorbéry; de nombreux prodiges s'y opéraient et la vénération dont les restes de Thomas étaient l'objet fut, dès 1172, solennellement approuvée par le pape Alexandre qui mit Thomas au nombre des saints.

Quelques années après, le roi Henri, que des revers de fortune avaient ramené à de meilleurs sentiments, se rendit en pèlerinage à Cantorbéry. Il y arriva nu-pieds, entra dans la cathédrale, descendit dans l'église souterraine et se jeta au pied de la tombe du saint martyr, tandis que l'évêque de Londres monté en chaire déclarait au peuple qu'Henri n'avait ni ordonné, ni concerté la mort du primat, et que son crime était une expression passionnée qui avait suggéré aux assassins l'idée du meurtre. A la fin de ce discours, le roi se leva et se rendit au chapitre où les moines et quelques évêques et abbés se trouvaient réunis au nombre de quatre-vingts. Le roi à genoux, confessa devant eux son offense, et chacun d'eux, sur sa demande, tenant une corde à nœuds à la main, en appliqua trois ou cinq coups de discipline sur les épaules du monarque.

Le culte que l'on rendit à saint Thomas immédiatement après sa mort, explique comment il s'est fait que toutes les communautés qui avaient eu des rapports avec le saint archevêque, attachèrent le plus grand prix aux objets qui lui avaient appartenu ou qui avaient été à son usage. De là le grand nombre de calices, de chasubles et d'autres ornements conservés soigneusement après qu'il s'en fût servi. Le caractère bien connu de saint Thomas doit aussi nous faire croire qu'il fit beaucoup de dons aux églises qu'il visita.

Une dernière réflexion, et je finis.

On pourrait demander pourquoi saint Thomas, à son passage par notre ville, a été reçu plutôt dans l'abbaye de Saint-Médard que dans celle de Saint-Martin, lieu auquel les personnages de distinction accordaient d'ordinaire la préférence.

On peut en trouver la cause dans cette circonstance, qu'Oger, premier abbé de St.-Médard, l'ami de St.-Bernard,

Digitized by Google

fit un voyage en Angleterre vers 1135. Il y fut accueilli par le roi Henri Ier, qui lui donna 40 marcs d'argent pour la construction d'une église dont il existe encore des ruines au faubourg de Valenciennes. Il est assez naturel de supposer que l'abbé Oger et ses religieux continuèrent d'avoir des relations avec un pays d'où ils avaient reçu des secours.

En compulsant les archives de l'abbaye de St.-Médard, j'ai trouvé la copie d'une charte de 1159 signée par 18 personnages dont le dernier est nommé *Thomas Anglais* ( *signum Thomæ Anglici*). Ce Thomas serait-il le saint archevêque de Cantorbéry ? La chose est possible ; mais je n'oserais la dire probable, car il faudrait ou que le saint fût venu une première fois à Tournay, étant chancelier, ou que la charte eût été antidatée de quelques années, ce qui après tout n'est pas sans exemple.

### EXPLICATION DE LA PLANCHE.

1, chasuble de saint Thomas.

2, 3, 4, 5 et 6, dessins des losanges qui ornent le large galon qui partage perpendiculairement le devant de la chasuble. Le n. 2 se trouve à l'angle formé par les deux épaulières ; les autres sont placés en dessous.

16, 17 et 18, losanges tissus sur le devant du collet. Cette partie est fort détériorée. La quatrième figure est entièrement effacée.

8, 9, 10, 11, 14, 15, 19 et 20, dessins qui se voient sur les épaulières du devant de la chasuble.

7 et 13, dessins pris sur les épaulières du côté opposé.

12, galon de la bordure.

—

La séance est levée.

—

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 6 JUIN 1850.

M. l'abbé Gérard, *doyen-d'âge*, occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

### CORRESPONDANCE.

M. le ministre de l'intérieur adresse à la Société la lettre suivante :

Bruxelles, 21 mai 1850.

Messieurs,

« Répondant à votre lettre du 31 mars 1849, à laquelle je regrette de n'avoir pu donner suite plus tôt, j'ai l'honneur de vous informer que le Roi, par arrêté du 3 courant, vous a alloué un subside de 500 francs pour vous aider à couvrir les frais de vos publications. Vous ne tarderez pas à recevoir un mandat de paiement.

Je me fais en outre un plaisir de vous témoigner l'intérêt que je prends à vos travaux littéraires en souscrivant à vos publications pour *vingt-cinq exemplaires*, au nom du département de l'intérieur.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Digitized by Google

Des remerciements seront, par les soins du secrétaire, adressés à M. le ministre de l'intérieur au nom de la Société.

M. Benoît Quinet écrit, sous la date du 8 mai, qu'il accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant que la Société lui a offert; il fera en sorte d'envoyer quelque travail dans le courant de l'été ; il y joindra un morceau de poésie.

M. Aug. De Reume adresse à la Société différents opuscules, auxquels il joint trois livraisons du *Bulletin du bibliophile belge*, dont il offre d'envoyer la suite, s'il convient à la Société de l'accepter en échange de son propre Bulletin.

Cette proposition est accueillie favorablement.

Par une lettre sans signature adressée à M. Hennebert, archiviste à Tournai, sous la date du 2 mai, on rappelle qu'il y a deux ans environ, M. Fumière, chef de division au gouvernement provincial à Mons, membre de la Société des sciences, arts et lettres établie en cette ville, a envoyé à la Société historique et littéraire de Tournai des exemplaires de dix de ses publications ; M. Fumière n'ayant pas reçu d'accusé de réception, on prie M. Hennebert de s'assurer si les *pièces* ont été remises à la Société tournaisienne.

Le secrétaire est chargé d'écrire directement à M. Fumière que la Société a reçu son envoi, et qu'il en aurait été informé par le bulletin de la séance, si l'impression n'en avait été retardée.

Le secrétaire communique deux lettres desquelles il résulte que le titre de membre correspondant serait vivement désiré par M. Garnier, secrétaire de la société des antiquaires de la Picardie, ainsi que par M. Ulysse Capitaine, secrétaire de l'Institut archéologique récemment créé à Liége.

Renvoyé au comité permanent, qui fera un rapport, s'il le juge convenable, en conformité du règlement. — Toutefois le secrétaire est autorisé à informer ces messieurs que leurs désirs ont été pris en considération.

Digitized by Google

Ouvrages parvenus au secrétariat depuis la dernière séance :

De la part de M. le comte d'Héricourt, membre correspondant :

1° *Manuel de l'histoire de France*, par Achmet d'Héricourt, — *Paris*, 1844, 2 vol. in-8°.

2° *Les siéges d'Arras*, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, par Achmet d'Héricourt. — *Paris*, 1485, in-8° de 407 pp.

3° *Carenci et ses seigneurs*, par le même. — *Saint-Pol*, 1849, in-8° de 150 pp.

4° *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque communale d'Arras*, par Achmet d'Héricourt. — *Saint-Pol*, (. . .) in-8° de 20 pp.

De la part de M. Lacroix, de Mons, membre correspondant :

*Recherches sur le paupérisme et la bienfaisance publique en Hainaut*, (XVIII^e-XIX^e siècle.) Rapport fait à la Commission provinciale de statistique, par M. Lacroix, archiviste de l'État et de la ville de Mons. — *Mons*, 1815, in-8° de 72 pp.

De la part de M. Adolphe Mathieu :

*Sur la tombe d'un ami* (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas baron De Reiffenberg). 14 novembre 1795, 18 avril 1850. — *Mons*, une demi-feuille in-8°.

De la part de M. Ulysse Capitaine, secrétaire de l'Institut archéologique de Liége :

*Notice sur Henri Delloye*, troubadour liégeois. — *Liége*, 1849, petit in-8° de 60 pp.

De la part de M. Jules Petit, de Rosen :

*Souvenirs du pays Rhénan*, par Ch. de Sainte-Hélène. — *Liége*, 1849, 2 vol. in-18.

De la part de l'Académie royale de Belgique :

Son *Bulletin*, tome XVII, n° 4, in-8°.

Digitized by Google

De la part de la *Société d'émulation* de Bruges :

*Annales* de cette société. Tome VI, 2e série, n° 2, 3 et 4 ; tome VII, même série, n° 1.

De la part de la *Société des antiquaires de la Picardie* :

*Bulletin*, 1850, n° 1.

De la part de M. le Chanteur de Pontaumont, trésorier archiviste de la Société académique de Cherbourg :

1° *Voyage au paradis terrestre.* — *Cherbourg* (1849); in-8° de 4 pp.

2° *Notice sur M. le Chanteur*, commissaire principal de la marine, suivie d'actes inédits relatifs aux siéges de Flessingue et d'Anvers, en 1809 et 1814; par M. Edouard Thierry. — *Cherbourg*, 1848; in-8° de 57 pp.

De la part de M. le capitaine Aug. De Reume :

1° *Variétés bibliographiques et littéraires.* — *Bruxelles*, 1849; in-8° de 204 pp.

2° *Biographie belge.* Louis Schoonen. — *Bruxelles*, 1849 ; in-8° de 8 pp.

3° *Biographie belge.* Notice sur M. B.-J.-F.-C. Gyseleers-Thys, archiviste de la ville de Malines. — *Bruxelles*, 1849 ; in-8° de 8 pp.

4° *Notice biographique sur le docteur C.-A. Schaab*, de Mayence — *Bruxelles*, 1849 ; in-8° de 7 pp.

5° *Le baron de Reiffenberg.* Notice biographique, par Xavier Heuschling. — *Bruxelles*, 1850 ; in-8°.

6° *Bulletin du bibliophile belge.* T. VII, nos 1, 2, 3. — *Bruxelles*, 1850 ; in-8°, 183. pp.

—

M. le vicaire-général *Voisin* présente une charte non datée mais qu'il croit de 1160, ce qu'il compte éclaircir dans un travail dont il s'occupe. Il s'agit dans cet acte de la ratification d'une donation par un homme lige de Radou II ou III.



Digitized by Google

En attendant la communication promise, l'assemblée décide que la charte sera gravée aux frais de la Société.

—

M. *Fréd. Hennebert* reproduit la proposition qu'il a faite, il y a quelque temps, de prendre, au nom de la Société, une souscription annuelle aux publications de la *Société de l'histoire de France.*

Au nombre de ces publications figure un *Annuaire*, dont l'honorable membre possède les premières années qu'il offre à la bibliothèque de la Société.

L'assemblée accepte cette offre, et vote la souscription proposée.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 1850.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

Le secrétaire annonce que depuis la séance de juin, il a reçu les ouvrages et opuscules suivants qu'il dépose sur le bureau :

De la part de la *Commission historique du département du Nord*:

*Bulletin* de cette Commission, pp. 157-330.

Dans ce complément du tome III de la collection, on remarque :

Digitized by Google

Pp. 181-188. *Notice sur l'origine du comté de Flandre*, par M. Le Glay.

Pp. 187-251. *Voyage historique de M. Bethman dans le nord de la France*; traduit de l'allemand et précédé d'une introduction par M. Edmond de Coussemaker.

Pp. 264-320. *Notice sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dans ses rapports avec les institutions féodales et communales, par M. Tailliar.

Pp. 326-328. Rectification au sujet de la naissance de Philippe de Lalaing qui, selon M. le Glay, ne serait pas, comme l'a dit M. Brassart, fils naturel de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, mais d'Antoine de Lalaing et d'*Isabeau*, *bâtarde d'Haubourdin*.

De la part de la *Société archéologique de Namur* :

*Annales* de cette société, tome I, 3e livraison, — *Namur*, 1850; grand in-8° (pp. 245-380).

Pp. 245-251. *Une pierre mystérieuse*, par E D. M.

Pp. 252-259. *Considérations sur l'étude de l'archéologie*, par Charles Montigny.

Pp. 260-330. *Notice historique sur les villages d'Aische-en-Réfail et de Liernu*, par Eug. Del Marmol.

Pp. 331-363. *Les grands malades*, (1re partie); par Jules Borgnet.

Pp. 364-380. Mélanges.

De la part de M. Le Chanteur de Pontaumont, trésorier archiviste de la Société académique de Cherbourg :

1° *Raoul de Rayneval*, ou la Normandie au XIVe siècle. 1380. 2e édition, par M. de Pontaumont. — *Cherbourg*, 1836, in-8° de 215 pp.

2° *Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg*. — *Cherbourg*, 1847; in-8° de 431 pp.

Pp. 43-93. De la preuve judiciaire au moyen âge en Normandie, par M. Couppey.

Pp. 94-140. Les derniers Girondins, par A. E. Lesdos.

Digitized by Google

Pp. 141-189. Organisation de la famille d'après les lois de Manou (Inde) ; par M. J. Ménant.

Pp. 297-301. De la littérature espagnole et de Calderon, par M. Le Chanteur de Pontaumont.

Pp. 303-310. Notice sur la Corse, par M. Laimant.

Pp. 311-360. Considérations sur l'état de l'esprit humain chez les Hébreux aux temps des patriarches, depuis l'arrivée d'Abraham en Chanaan jusqu'à la mort de Jacob, de l'an 2291 à l'an 2059 avant l'ère chrétienne, par M. Vérusmor.

Pp. 389-397. Tunis et ses environs, par M. De Barmon.

Pp. 399-423. Notes statistiques sur le mouvement de la population dans la ville de Cherbourg, pendant la période décennale de 1831 à 1840.

De la part de M. Didron :

*Annales archéologiques*. Tome 10e, 2e livraison. *Paris*, mars et avril 1850; in-4°.

Pp. 61-68. *Carrelages historiés*, par M. Didron.

Pp. 69-80. L'*harmonie au XIIIe siècle* et la musique religieuse en Europe, par M. Félix Clément.

Pp. 81-89. *Origine de la peinture sur verre*. — Système inconnu de vitraux romans, par M. l'abbé Texier.

Pp. 90-91. *Serrurerie du XIIIe siècle*, par M. Alfred Danel.

Pp. 92-100. *Cérémonies dramatiques* et anciens usages, par M. le baron de la Fons.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

*Annuaire* de l'Académie. 1850. Seizième année. — *Bruxelles*, MDCCCL ; in-12 de 168 pp.

Pp. 97-124. *Notice* sur P.-F. Verhulst, par M. Quetelet.

Pp. 125-142. *Notice* sur J.-T.-H. Weustenraad, par le même.

De la part de M. Ulysse Capitaine :

*Recherches historiques et bibliographiques* sur les journaux et les écrits périodiques liégeois, par Ulysse Capitaine. — *Liége*, 1850; in-12 de 344 pp.

Digitized by Google

Le secrétaire dépose en outre sur le bureau :

L'*Annuaire historique* publié par la Société de l'histoire de France; années 1837, 1838, 1839, 1840 et 1841; cinq volumes in-18.

De la part de la *Société numismatique* :

*Revue de la Numismatique belge*, T.VI, n° 1 et 2.

---

M. le vic.-gén. *Voisin* dépose la note ci-après transcrite :

Extrait d'un cahier dont l'écriture est du milieu du XV° siècle et dans lequel sont décrites les cérémonies en usage dans la cathédrale de Tournay pour la célébration des offices.

« De merello episcopi »

« Præterea notandum quod quum Episcopus istis diebus celebrat, debet dare merellum primo tribus subdiaconis lecta epistola, deosculato prius digito et ejus percepta benedictione, similiter cantantibus graduale et alleluia ac tribus diaconis dum singuli supradicti revertentur ad eumdem episcopum post peracta officia sua, ac etiam rectoribus chori inchoato patrem omnipotentem. »

---

M. *Fréd. Hennebert* fait la communication suivante :

On lit au registre aux Résolutions des Consaux de la ville, séance du 1er juin 1756, que « la Compagnie ayant été informée par les nouvelles publiques que le R. P. Delrue, natif de cette ville, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, a été élu général de la dite Congrégation dans le chapitre tenu depuis peu à Saint-Germain-des-prets, on a été d'assens (d'avis) de lui écrire au nom de la Compagnie une lettre de compliments à ce sujet. »

Deux mois après, le R. P. faisait au Magistrat la réponse que nous allons transcrire, comme un curieux spécimen de l'art de dire peu de choses en beaucoup de mots. Il est bon d'ailleurs de prendre note en passant que Tournai a eu l'hon-

Digitized by Google

neur de fournir un général à la célèbre Congrégation. Voici le texte littéral de la lettre du P. Delrue :

« Messieurs,

» Commençant à être libre des premiers et des plus indispensables devoirs de mon Généralat, qui m'a tenû jusqu'à présent totalement appliquée aux arrangements nécessaires pour le maintien d'un bon Gouvernement dans la vaste Étendûe de notre Congrégation de St.-Maur : je n'ay rien plus à cœur que de vous faire mes plus amples et mes plus affectueux remerciemens des marques éclatantes que vous avez bien voulû me donner de votre insigne Bienveillance, en me congratulant de la manière la plus gratieuse sur l'Election qui vient de m'élever à cette suprême dignité de mon Corps.

» La part toute singulière, que vous avez la bonté de prendre d'un concert unanime à cet Evénement, devient pour moi un tître honorifique, qui ajoute un nouveau degré de splendeur à la Gloire que me procure naturellement une promotion si distinguée. S'il m'est difficile de vous exprimer combien je suis intimement touché de cette faveur signalée, je puis du moins vous assurer que je ne laisserai jamais rallentir la vive reconnaissance que j'en ressens. Reconnaissance qui ne cessera d'animer de plus en plus mon attachement constant pour ma chère Patrie, et qui me fera toujours exalter comme un de mes plus précieux Avantages, celui d'etre né dans le sein d'une Ville célèbre, qui quelque renommée qu'elle soit déja par une infinité de Prérogatives mémorables, acquiert tous les jours de nouveaux reliefs de Célébrité par l'Éminente Sagesse des Nobles et Illustres Magistrats qui la gouvernent. Fasse le Ciel, que cette Ville si digne des plus ardens épanchemens de ma tendresse, puisse parvenir sous vos Auspices à la plus florissante Prospérité ! je me ferai toute ma vie un devoir spécial de m'intéresser à sa Gloire et à son plus grand bonheur.

» Plus je suis pleinement affermi dans ces sincères dispo-

Digitized by Google

sitions d'un vrai Patriote, plus je me flatte que vous me permettrez volontiers de recommander à votre plus favorable Protection tout ce que j'ay de Parents, et en particulier Ceux qui jouissent de la succession de feu mon Père. En les comblant de vos bienfaits, c'est moi-même que vous obligerez étroitement dans leurs personnes. Je vous supplie instamment de leur être aussi propices qu'il vous sera possible, et d'être persuadés que c'est veritablement avec les meilleurs sentiments d'estime et de respects que j'ay l'honneur d'être

Messieurs,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

Fr. Joseph DELRUE,

Général de la congrégation de St. Maur. »

A Paris de l'abbaye de Saint-Germain des prés ce 7 août 1756.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 1er AOUT 1850.

M. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

—

### CORRESPONDANCE.

M. Namur, conservateur-secrétaire de la Société archéologique de Luxembourg, offre un exemplaire d'un Rapport qu'il vient de publier sur un cimetière gallo-romain chrétien du 4e siècle, qui a été découvert à Steinfort, à proximité de la

Digitized by Google

frontière qui sépare le Luxembourg de la Belgique. « La nature » des objets trouvés, dit M. Namur, contribue à jeter quelque » lumière sur le berceau de notre commune patrie, et rentre » par conséquent dans le domaine de vos savantes investiga- » tions. Veuillez accepter ce travail comme une preuve de mon » désir de contribuer à l'accomplissement de la belle œuvre » que vous avez entreprise. »

Remerciements.

Le secrétaire communique une lettre à lui adressée de Madrid, sous la date du 6 juillet dernier, par laquelle M. Basilio Sébastian Castellanos, directeur de l'Académie espagnole d'archéologie, en lui transmettant un diplôme de membre honoraire de cette compagnie, ajoute : « L'Académie » que j'ai l'honneur de diriger désire entrer en relations » scientifiques et amicales avec la Société archéologique de » Tournai dont vous êtes le secrétaire, et espérant que vous » voudrez bien lui exprimer ce désir, je vous prie de porter à » sa connaissance que l'Académie nommera avec plaisir mem- » bres honoraires, votre président et deux autres de ses mem- » bres qu'on lui proposera, espérant que, s'ils acceptent cette » invitation, vous voudrez bien m'envoyer les noms de ceux » qu'on présentera afin que je vous adresse leur diplôme. »

L'assemblée décide que la réponse à faire sera mise à l'ordre du jour de la séance prochaine.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière séance :

1° De la part de M. le professeur Namur, conservateur-secrétaire de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-duché de Luxembourg :

*Tombes belgo ou gallo-romaines chrétiennes du IVe siècle*, découvertes en 1849 sur la hauteur septentrionale de Steinfort. (Rapport adressé à la Société pour la recherche etc.,

Digitized by Google

du grand duché de Luxembourg). — (*Luxembourg*, 1850) in-4° de 20 pp.

De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

*Annales*, tome VII, 1re et 2e liv. — *Anvers*, 1850, in-8°.

Pp. 45-49. Description de plusieurs antiquités trouvées dans les environs de Bruxelles, par M. Louis Galesloot.

Pp. 50-68. Etudes historiques et archéologiques sur la Germania de Tacite, par M. André Van Hasselt.

Pp. 69-80. Priviléges accordés à l'abbaye d'Alne, par quelques souverains de la Belgique, communiqués par M. l'abbé C. Stroobant.

Pp. 81-180. Analectes archéologiques, historiques, géographiques, etc., par M. Schayes.

I. L'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles. — II. Restauration du château des comtes de Flandre, à Ypres en 1395. — III. Reconstruction partielle du château des comtes de Flandre à Mâle, en 1396. — IV. Don fait par Louis de Mâle, comte de Flandre, à son nain, du produit des maisons de jeu dans la ville de Courtrai et son territoire. 1335. — V. Bref du pape Boniface IX sur un procès intenté par le chapitre de l'église de Saint-Pierre au couvent des Augustins à Louvain, au sujet des funérailles de Robert de Vère, comte d'Oxford, marquis de Dublin et duc d'Irlande, en 1394. — V. Hannut entouré de murs en 1339. — VI. Lettres patentes de l'empereur Charles-Quint concernant l'acquisition de l'emplacement de la ville de Mariembourg, fondée par lui en 1542. — VII. Costume et ameublement du moyen âge en Belgique. — VIII. Escalade de la ville d'Enghien en 1580. — IX. Acte de fondation de l'église paroissiale de Saint-Gangoulfe à Saint-Trond et état de cette ville au XIIe siècle. — X. Droit bizarre que les comtes de Flandre possédaient à Bruges. — XI. Document relatif à l'état du commerce d'Anvers au commencement du XVIe siècle. — XII. Chronique de Bruxelles, écrite au XVe siècle. — XII. Chronique du prieuré de Rouge-Cloître (près de Bruxelles).

Pp. 181-187. Notice sur Virton. Une ville inconnue, par M. Du Mont.

Pp. 188-200. De l'époque du chœur de l'église Notre-Dame à Maestricht et de quelques autres monuments, par Alex. Schaepkens. — (Eglise des dominicains, église du Béguinage à Tongres, Borcht-Loon, Sittard, Rolduc, Ruremonde, Sinnich).



Digitized by Google

Pp. 201-202. Notice sur l'église de Ciney, par M. Hauzeer.

Pp. 203. Notice généalogique sur les vicomtes de Leyde, par l'abbé C. Stroobant.

De la part de M. Van Achter :

*Enseignement moyen. Considérations sur la nécessité d'une réforme dans l'enseignement des langues anciennes*, par M. Victor Van Achter. — *Tournai*, 1850; in-8° de 35 pp.

De la part de M. Aug. De Reume :

1° *Généalogie de la noble famille Elsevier.* — *Bruxelles*, 1850; in-8° de 24 pp.

2° *Bulletin du bibliophile belge*, tome VII, n° IV. — *Bruxelles*, 1850; 8°.

De la part de la *Société des gens de lettres belges* :

1° *Société des gens de lettres belges. Deuxième anniversaire de la Société.* Séance publique du 11 novembre 1849, compte-rendu. *Bruxelles*, 1849; in-8° de 50 pp.

2° *Bulletin* de la Société des gens de lettres belges. 1re année, nos 1 et 2. — *Bruxelles*, 1850; in-8°, 44 pp.

Pp. 19-22. Notice sur le baron de Reiffenberg, par Louis Schoonen.

De la part de M. N.-J. Vander Heyden :

*Nobiliaire de Belgique.* — *Anvers*, 1849, 1850; in-8° (les 6 premières livraisons, 132 pp.

Ces livraisons contiennent des notices sur les familles suivantes : maison de Saxe, D'Ursel, Hinnisdael, Pitteurs, De Theux, Van Eersel, Ullens, De Wael, De Bernard-de-Fauconval, De Giey, De La Serna, Charlé de Tyberchamp, Van der Aa, Pins, De Lalaing, Van Rechem, De Kerckhove, dit Vander Varent, Kerckhove, Kerckhove, dit de Ruysbroeck, Kerckhove, Kerckhove, Kerckhove, Kerckhove, dit de Latre, De Lenarts, ou Lenards, De Stassart, Cogels, Geelhand, Hody Warfusée, De la Roche, De Biberstein ou Bieberstein, Vande Werve, De Deckere, de Baudequin, Lallemant de Levignen, De Mesemacre, Cardon de Schiervel, De Bogenrieux, De la Rousselière, De Moerman, D'Harlebeke, Colart, De Xhenemont, de Metteneye, De Pinto, Van Immerseel, Van Praet, De Gruthuse, Vanden Winckele, De Cabellau ou Cabillau, De Creeft, Stier.

Digitized by Google

De la part de M. Henri Bruneel, membre correspondant :

*Epaves littéraires*, par Henri Bruneel, — *Lille*, 1850 ; in-8° de 217 pp.

—

M. Du Ponthois annonce qu'il est possesseur d'une tuile romaine récemment trouvée à peu de distance de Tournai. L'assemblée accueille avec empressement l'offre que fait l'honorable membre de la mettre à la disposition de la Société pour le *Musée historique* à fonder.

—

La parole est au secrétaire, organe du comité permanent, auquel a été renvoyé l'examen de la demande du titre de membre correspondant faite en faveur de MM. Garnier et Capitaine.

M. Garnier est membre et secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Picardie, à Amiens ; cette Société nous envoie ses publications en échange des nôtres.

M. Capitaine (Ulysse) membre de la Société d'émulation de Liége, est secrétaire de l'Institut archéologique récemment fondé en la même ville. Jeune encore, M. Ulysse Capitaine s'est déjà acquis des titres littéraires dignes d'attention par la publication d'un volume de recherches historiques sur les journaux et écrits périodiques Liégeois (in-18 de 350 pp.), volume dont il nous a été fait hommage, ainsi que d'une notice sur Delloye, sortie également de sa plume.

Le comité estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement les vœux de ces deux messieurs ; il vous propose en conséquence d'ajouter leurs noms à la liste des membres correspondants de la Société.

Les conclusions du comité mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

—

La séance est levée.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 1850.

M. Gérard, *doyen d'âge*, occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

---

### CORRESPONDANCE.

La députation permanente du Conseil provincial de Hainaut, vu la demande de la Société tendante à obtenir une nouvelle marque de sympathie par l'allocation d'un subside qui la mette à même de continuer le cours de ses publications, alloue une somme de 200 francs.

M. le docteur Le Glay, membre correspondant de la Société, consulté par le secrétaire au sujet d'un projet d'inscription destinée à la citadelle, lui a fait une réponse dont voici la substance :

« Le Baron de Vuorden a fait jadis pour le même sujet l'inscription suivante :

LUDOVICUS MAGNUS
HANC ARCEM
SCALDIS FLUVII CLAUSTRUM, URBIS MONUMENTUM,
IMPERII GALLICI PROPUGNACULUM,
INCREDIBILI CELERITATE, OPERISQUE IMMENSE MOLE
PRIUSQUAM A FUNDAMENTIS
AB IPSO ETIAM FUNDO EREXIT.

Digitized by Google

» Il me semble qu'on pourrait tirer parti de cela, *mutatis mutandis*, et s'exprimer à peu près ainsi :

HANC ARCEM
URBIS DECUS ET TUTAMEN
BELGICI IMPERII (OU REGNI) PROPUGNACULUM
A FUNDAMENTIS EREXIT SEBASTIANUS VAUBANUS
ANNO...
PRIMARIUM LAPIDEM APPONENTE
HENRICO TURENNIO.

M. Henri de la Plane, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie annonce la publication récente du tome VIII des *Mémoires* de cette compagnie ; il se propose de l'envoyer incessamment au secrétaire en y joignant, à la sollicitation de ce dernier, le tome VII et même ceux des volumes antérieurs dont la Société pourra disposer en notre faveur.

M. Ulysse Capitaine, de Liége, et M. Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens, acceptent avec reconnaissance le titre de membre correspondant de la Société. Ces messieurs joignent à leurs remerciements la promesse de leur concours sympathique.

M. Gachard écrit que la correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente des Pays-Bas, sur les troubles religieux de Tournai, est beaucoup plus volumineuse qu'il ne le supposait, quand il en entretint pour la première fois la Société : elle se compose d'au-delà de deux cent cinquante lettres, dont la plupart sont d'une grande étendue, sans comprendre dans ce nombre les 40 lettres que feu M. Willems publia en 1836 (*Messager des sciences et des arts*, T. IV, p. 349-380, et 431-467), non plus que celles qui parurent en 1568, dans la *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, *comte de Hornes*, etc. — Ce motif et le silence qu'avait gardé le secrétaire, avaient fait penser à M. Gachard que la Société trouverait trop onéreuse la publication

Digitized by Google

proposée ; d'autre part, il entrevoyait bien des difficultés dans l'impression hors de Bruxelles d'un ouvrage dont il aurait à lire deux fois les épreuves. Mais puisque la Société met quelque prix à ce que la correspondance sur les troubles religieux de Tournai voie le jour sous ses auspices, il renonce volontiers au dessein qu'il avait formé en dernier lieu. Il est tournaisien avant tout : ce qui veut dire qu'on le trouvera toujours prêt à faire tout ce qui pourra être agréable à ses concitoyens d'adoption, et en particulier à la Société historique et littéraire. — Des 250 lettres, une centaine seulement est copiée, et ce sont les dernières ; elles ne peuvent donc servir, quant à présent. M. Gachard pense que sous deux mois les autres pourront être transcrites et rien n'empêchera alors qu'on commence l'impression. La correspondance de la duchesse de Parme, qui s'étend des années 1561 à 1567, est surtout intéressante pour les années 1561-1564 ; on ignore généralement les troubles dont Tournai fut le théâtre pendant ces quatre années, et les exécutions rigoureuses qui en furent la suite. Il y aura dans les documents en question de précieux matériaux pour l'histoire du calvinisme.

L'assemblée accueille avec plaisir cette communication et décide, sur la proposition du secrétaire, qu'afin d'accélérer la publication annoncée par M. Gachard, il sera fait un accord avec un second imprimeur, afin de ne pas détourner l'imprimeur, actuel de l'impression du *Bulletin* et des *Tablettes*, déjà trop arriérée.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière séance :

De la part de M. Didron, aîné :

*Annales archéologiques*. Tome X^e^, 3^e^ livraison, in-4°.

Pp. 117-122. Une grille du treizième siècle.

Pp. 123-140. Messes gallicanes du 2^e^ au 4^e^ siècle.

Pp. 141-144. Trésor de la sainte chapelle de Bourges.

Digitized by Google

Pp. 145-153. L'archéologie nationale en Autriche.
Pp. 154-160. Le drame liturgique.

De la part de la *Société des antiquaires de Picardie* :

*Bulletin*. Année 1850. n° 1er. — *Amiens*, 1850 ; in-8°.

De la part de M. Kersten :

*Journal historique et littéraire*. Tome XVII, liv. 5.

---

Le secrétaire dépose une liste de souscription ouverte sous les auspices de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et de la Société des bibliophiles belges séant à Mons, pour une médaille à la mémoire de M. le baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale de Belgique, etc., etc., décédé le 18 avril 1850. Cette médaille, du module de 18 lignes, portera d'un côté le buste de M. de Reiffenberg, et, de l'autre, une inscription commémorative.

L'assemblée autorise le secrétaire à souscrire au nom de la Société pour trois exemplaires en bronze.

---

L'ordre du jour amène la désignation de deux membres de la Société à proposer à la Société archéologique espagnole, en qualité de membres honoraires.

Messieurs Peeters et Voisin réunissent les suffrages de l'assemblée. En conséquence les noms de ces messieurs seront transmis, par les soins du secrétaire, à M. le directeur de la Société espagnole.

---

M. *Fréd. Hennebert* entretient l'assemblée des anciens comptes reposant aux archives de la ville, lesquels présentent une mine abondante en données intéressantes sur les mœurs, les coutumes et usages, sur les réglements, la police, sur le costume, l'ameublement, sur l'industrie, le commerce au moyen âge, enfin au point de vue des variations du langage.

Digitized by Google

M. Fréd. Hennebert lit des extraits de ceux de ces registres qui remontent le plus haut dans le dépôt confié à ses soins (1396), avec offre d'en communiquer d'autres, dès la prochaine séance.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 1850.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

—

### CORRESPONDANCE.

M. Em. de la Bedollière écrit de Paris, le 27 septembre, pour s'excuser de n'avoir pas répondu à la lettre par laquelle on lui dit que la Société lui a offert le titre de membre correspondant. Il était absent quand cette lettre est arrivée à son domicile; à son retour, on l'a vainement cherchée. Il serait désireux d'en recevoir un duplicata.

M. Marlin écrit de Waremme, le 1er octobre, qu'obligé de quitter la ville de Tournai, il se voit forcé, à son très-grand regret, de renoncer à sa qualité de membre effectif. Il réclame en échange le titre de *membre correspondant.* Il joint à sa lettre une brochure qu'il vient de faire paraître, et prie la Société d'en agréer l'hommage.

Digitized by Google

L'assemblée décide qu'il sera répondu que la Société, en regrettant l'éloignement forcé de M. Marlin, accède avec empressement à ses désirs en lui conférant le titre de membre correspondant. Le secrétaire remerciera l'honorable membre pour la brochure qu'il veut bien offrir à la compagnie.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau:

1° De la part de M. Marlin :

*Aperçu historique sur la langue française*, par D. Marlin. — *Anvers*, 1850 ; in-8° de 57 pp. (Extrait des Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique).

2° De la part de M. Ch. Gomart, membre correspondant :

*La sorcière de Ribemont*, épisode historique de 1579, par Ch. Gomart. — (*Saint-Quentin*, 1850) ; in-8° de 24 pp.

3° De la part de M. Outendirck :

*Revue de l'Escaut*, n^os 1, 2, 3, 4 et 5. — *Anvers*, 1850; in-8°.

4° De la part de M. A. De Reume :

*Bulletin du bibliophile belge*; T. VII, n° V. — *Bruxelles*, in-8°.

5° De la part de M. P. Kersten :

*Journal historique et littéraire*. T. XVII, liv. 6. — *Liége*, 1850; in-8°.

—

M. *Fréd. Hennebert* communique la suite des extraits d'anciens comptes dont il a lu le commencement à la séance précédente. Ces extraits se rapportent à l'année 1397.

—

M. *Fréd. Hennebert* met sous les yeux de l'assemblée un spécimen d'une partie de la carte des environs de Tournai que se propose de publier M. J.-B. Scheepers, arpenteur-géomè-



Digitized by Google

tre. Plusieurs membres expriment le désir de voir la carte dans son entier, afin de pouvoir, en l'examinant, faire telle observation qu'il écherra dans l'intérêt de l'exactitude de cet utile travail.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1850.

M. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. La rédaction en est adoptée.

—

### CORRESPONDANCE.

M. Ulysse Capitaine, par une lettre datée de Liége le 13 octobre, accuse réception du 1er volume des *Bulletins* de la Société. Il ajoute qu'à son retour d'un voyage de long cours qu'il espère entreprendre dans la semaine, il compte joindre ses efforts aux nôtres et se rappeler au souvenir de la Société par quelques communications relatives au but qu'elle se propose.

M. de la Bedollière écrit ce qui suit de Paris le 6 octobre :

« La Belgique est trop illustrée par les travaux de ses savants, et la ville de Tournai se distingue trop, sous ce rapport, entre toutes les cités belges, pour que je n'accepte pas avec empressement votre honorable proposition. Je m'estime heureux d'être appelé à faire partie de la Société historique et littéraire de Tournai ; je crains seulement de n'être pas

Digitized by Google

à même de répondre à la bienveillance qu'elle daigne me témoigner. Lancé dans la polémique quotidienne, occupé de traductions et de publications diverses, j'ai malheureusement peu de temps à donner à ces travaux sérieux qui font votre gloire. Je ferai toutefois, soyez-en convaincus, tous mes efforts pour que mon faible concours vous soit de quelque utilité. »

Enfin, il se propose de faire hommage à la Société d'un exemplaire de son principal ouvrage.

M. Liagre, professeur à l'école militaire, écrit de Bruxelles au secrétaire le 29 oct., en réponse à une question que ce dernier lui avait adressée. « Le travail que j'ai été faire récemment à Tournai avait pour but de déterminer, par des » moyens astronomiques, l'orientation exacte de la cathédrale. » Ce travail m'avait été demandé par M. B. C. Dumortier, à » qui j'en ai communiqué le résultat. »

M. Tailliar, membre correspondant, écrit de Douai, au secrétaire, le 2 novembre, ce qui suit :

« Je regrette vivement de ne pouvoir vous adresser maintenant ma notice sur Tournai. Préparée au milieu des controverses qui s'étaient élevées, il y a deux ans, au sujet de l'origine de votre cité, cette notice dépourvue aujourd'hui de cet intérêt de circonstance, a besoin d'être retravaillée et développée. Or, en ce moment, il m'est complètement impossible de m'occuper de cette besogne. La Société des antiquaires de la Morinie attend des notes qu'elle m'a demandées pour la publication d'une coutume inédite du XIV^e siècle intitulée : *Livre des anciens usages de Guines*; l'impression va commencer : je dois me hâter pour ne pas la retarder trop longtemps. Je vous prie donc de m'excuser auprès de nos collègues de Tournai. Je m'efforcerai de les satisfaire plus tard, en leur envoyant un travail plus digne d'eux. »

—

Digitized by Google

**Ouvrages reçus par le secrétaire depuis la dernière séance:**

**De la part de l'*Académie royale de Belgique* :**

**1° *Bulletin*, n° 8, tome XVII, in-8° pp. 93-264.**

Pp. 137. La classe des lettres décide qu'elle demandera au Gouvernement que le buste de M. de Reiffenberg soit placé dans les appartements de la compagnie à côté de ceux de Gossec, Van Mons et Willems, en considération des services rendus aux lettres par M. de Reiffenberg, ainsi que de l'activité et du talent dont il a fait preuve comme membre de l'Académie et secrétaire de la Commission royale d'histoire.

Pp. 138-143. *Sur une colonie belge établie dans l'île de Nordstrand, au duché de Schleswig*, par M. Gachard.

Pp. 144-151. *De la philologie, à propos de Sextus Aurelius Victor et d'André Schott*, par M. Baguet.

Pp. 151-168. *De l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César*, par M. Roulez.

Pp. 168-185. *Des colonies, et spécialement de celles fondées dans l'Amérique du Sud*, par M. L.-A. Picard.

Pp. 188-192. *Note complémentaire à la notice de M. Alvin sur les sculptures de Nivelles.*

Pp. 192-257. *Eglise abbatiale de Nivelles. Sculpture du XI^e siècle*, par M. Bock.

**2° *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, ou recueil de ses Bulletins ; — T. XVI, n° 3. — *Bruxelles*, 1850 ; in-8°, pp. 171-387.**

Pp. 175-180. *Lettre du conseil de Hainaut à l'archiduc Léopold Guillaume, Gouverneur des Pays-Bas, sur l'époque et la forme de la création des magistrats de cette province* : 5 mars 1652. (Communiquée par M. Arsène Loin.)

Pp. 181-210. *Lettres du chef et président Viglius au secrétaire d'Etat Courtewille ;* communiquées par M. de Ram.

Pp. 211-220. *Keure de Watervliet*, communiquée par M. De Smet.

Pp. 221-384. *Correspondance du duc d'Albe, sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise, en 1568, et les batailles de Heyligerlée et de Gemmingen*, communiquée par M. Gachard.

Digitized by Google

De la part de la *Société académique de Saint-Quentin* :

*Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne.*— Deuxième série. Tome septième. 1849. — *Saint-Quentin*, 1850 ; in-8° de 336 pp.

Pp. 196-219. *La sorcière de Ribemont*, épisode historique de 1579, par M. Ch. Gomart.

Pp. 220-222. *Notice biographique sur Berzélius*, par M. J. Lecocq.

Pp. 223-240. *Quelques considérations sur la dîme royale du maréchal de Vauban*, par M. Aug. Dufour.

Pp. 241-274. *Essai philosophique sur les transformations du langage, étudiées dans la langue française*, par M. Charles Daudville.

Pp. 275-283. *De la fabrication des farines chez les anciens, et des perfectionnements qu'elle a subis jusqu'à nos jours*, par M. H. Foulon.

De la part de l'*Académie royale de médecine de Belgique* :

*Bulletin*, tome IX, — n^os 8 et 9. — *Bruxelles*, in-8°, pp. 493-640.

Pp. 497-501. Note *sur le feu sacré*, par M. Fallot. (nom donné dans les chroniques du moyen âge à une maladie que les uns croient être la lèpre, les autres la peste.)

Pp. 504-512. Discussion du rapport de la commission chargée de présenter le plan pour la confection d'une topographie médicale du royaume.

De la part de M. l'éditeur de la *Revue de l'Escaut:*

N^os 6, 7 et 8 de ce recueil. *Anvers*, 1850; in-8° pp. 125-196.

De la part de M. P. Kersten :

*Journal historique et littéraire.* T. XVII., liv. 7. (pp. 313-364).

De la part de M. Ad. Mathieu :

*Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans*, reine des Belges. 3 avril 1812-11 octobre 1850.— *Mons*, (1850) ; grand in-8° de 8 pp.

Petit poème plein d'une gracieuse mélancolie.

Digitized by Google

De la part de M. Didron :

*Annales archéologiques*. T. X, 4e livraison. — *Paris*, 1850 ; in-4°.

Pp. 177-179. Tombeau de l'évêque Gérard, de Limoges, par l'abbé Texier.

Pp. 180-185. L'art et l'archéologie en Allemagne, par M. Aug. Reichensperger.

Pp. 186-199. Essai sur le chant ecclésiastique, par M. l'abbé Jouve.

Pp. 200-208. La poésie du moyen âge et l'enseignement classique, par l'abbé Sagette.

Pp. 209-214. Trésor de la sainte chapelle de Bourges.

Pp. 215. Mélanges et nouvelles.

—

M. Scheepers, arpenteur-géomètre, introduit sous les auspices de M. le Président, soumet à l'examen de l'assemblée la carte topographique des environs de Tournai, qu'il se propose de faire lithographier et de publier.

Cette carte est dressée à l'échelle d'un mètre pour 20,000, et contient, outre la ville et ses faubourgs, *vingt-cinq communes*, savoir : Ramegnies-Chin, — Froyennes, — Blandin, — Hertain, — Lamain, — Esplechin, — Marquain, — Orcq, — Froidmont, — Willemeau, — Ere, — Saint-Maur, — Chercq, — Calonne, — Antoing, — Vaulx, — Gaurain-Ramecroix, — Warchin, — Havinnes, — Melles, — Rumillies, — Kain, — partie de Mourcourt, du Mont-St-Aubert et d'Obigies.

L'assemblée examine avec intérêt ce travail, et plusieurs membres font des observations dont l'auteur se réserve de profiter pour l'amélioration de son œuvre.

M. Scheepers se retire en exprimant sa reconnaissance pour la bienveillance dont il a été l'objet.

—

Digitized by Google

M. *Fréd. Hennebert* a la parole.

Il communique une suite d'extraits de comptes du 14e siècle, embrassant l'année 1398.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1850.

Présidence de M. Du Ponthois, *doyen-d'âge.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

### CORRESPONDANCE.

M. Théod. Juste, membre correspondant, accuse réception du fascicule 2 du tome 2 du *Bulletin*, dans lequel il a surtout remarqué ce qui concerne la découverte du tombeau de Childéric et l'analyse du mémoire de M. Canaert. Il regrette que cette dernière ne soit pas plus étendue. Il annonce l'envoi d'une étude historique qu'il vient de faire paraître.

M. Désiré Toilliez adresse à la Société une notice manuscrite inédite et six notices imprimées dont il fait hommage à la société. Remerciements.

—

La notice de M. Toilliez est renvoyée à l'examen de M. le vicaire-général Voisin, qui est prié de présenter un rapport à ce sujet à une prochaine séance.

—

Digitized by Google

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance dernière :

De la part de M. Félix Bogaerts, membre correspondant :

*Eloge historique de Sa Majesté Louise-Marie la bien-aimée, reine des Belges*; par M. Félix Bogaerts. — *Anvers*, 1850; grand in-8°, 21 pp.

De la part de M. Edmond De Busscher, membre correspondant :

1° *Les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon*, à Gand, par Ed. de Busscher. — *Gand*, 1850 ; in-8° de 33 pp.

2° *Confrérie des arbalétriers de St-Georges à Gand*, par Ed. de Busscher. — *Gand*, 1850, in-8° de 24 pp.

De la part de M. Renier Chalon, membre correspondant :

*Quelques monnaies inexpliquées*, par R. Chalon. — *Bruxelles*, 1850; in-8° de 12 pp., avec une planche.

De la part de M. Désiré Toilliez, les brochures suivantes dont il est l'auteur :

1° *Aperçu historique sur le mineur* et sur les mesures protectrices dont il a été l'objet. — *Gand*, 1847 ; in-8° de 19 pp.

2° *Des antiquités celtiques, germaniques et romaines* trouvées dans le Hainaut. — *Gand*, 1849 ; in-8° de 15 pp.

3° *Notice sur les pierres taillées*, monuments de l'industrie primitive.— (*Bruxelles*) in-8°, 18 pp. (Extrait du tome XIV des Bulletins de l'Académie).

4° *Résumé d'un mémoire sur les pierres taillées*, monuments de l'industrie primitive. — (*Gand*, . . . , in-8° de 9 pp.

5° *Notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut.* — (Bruxelles) in-8° de 11 pp. (Extrait du tome XV des Bulletins de l'Académie).

6° *Deuxième notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut.* — (Bruxelles) in-8° de 12 pp. (Extrait du tome XVI des Bulletins de l'Académie.)

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

Digitized by Google

1° *Bulletin*, n° 9, tome XVII. — *Bruxelles*, 1850; in-8° de 265-296 pp.

2° *Bulletin*, n° 10, tome XVII. — *Bruxelles*, 1850; in-8° pp. 287-368.

3° *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, ou recueil de ses bulletins. Deuxième série. Tome premier. 1er bulletin. — *Bruxelles*, 1850; in-8° de 168 pp.

De la part de la *Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*:

*Annales* de la Société, 1848-1850. 3e livraison. — *Gand*, 1850; in-8°, pp. 170-257.

Pp. 170-181. — Un mot sur la statue qui surmonte la tour de la maison de ville d'Audenarde; par H. Rapsaet.

Pp. 189-213. Ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand; par Edm. De Busscher.

De la part de la *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres* de Bayeux:

*Mémoires* de cette société, tome IV. — *Bayeux*, 1850; in-8° de 292 pp.

P. 89. Recherches sur l'origine des journaux, etc.; par M. Pezet.

P. 161. Etude bibliographique et littéraire sur Alain Chartier, par M. Mancel.

P. 201. Léproseries de l'arrondissement de Bayeux, par M. Pillet.

P. 231. Sur un talisman du XVIe siècle, découvert près de Bayeux, par M. E. Lambert.

P. 259. Note sur un tiers de sou d'or mérovingien frappé à Bayeux, par M. de Sourdeval.

De la part de la *Société numismatique*:

Revue de la numismatique belge, tome VI, 4e livraison. — *Bruxelles*, 1850; in-8° de 353-457 pp.

De la part de M. P. Kersten:

*Journal historique et littéraire*. T. XVII, liv. 8.



Digitized by Google

De la part de M. Outendirk :

*Revue de l'Escaut.* 2e année, 1er semestre, n° 9, 15 nov. 1850.

De la part de M. Didron :

Annales archéologiques. Tome Xe, 5e livraison, in-4°.

Pp. 233-241. Essai sur le pavage des églises, par M. Louis Deschamps de Pas.

Pp. 242-248. Manuscrit de musique ancienne, par M. le chanoine Jouve.

Pp. 249-257. Procession dramatique au XVIe siècle, par MM. le baron de la Fons et Didron.

Pp. 270-281. Architecture civile du moyen âge. Villes neuves du XIIIe siècle, par M. de Verneilh.

Dans la *bibliographie* qui termine cette livraison des *Annales*, une mention flatteuse est faite de la notice de M. Peeters sur les chapiteaux historiques et symboliques de la cathédrale de Tournai, ainsi que du tome 1er des *Bulletins* de la Société.

—

M. le vicaire-général *Voisin* a la parole. L'honorable membre fait connaître à l'assemblée qu'ayant eu l'occasion de faire récemment un voyage à Paris, il a été visiter la bibliothèque nationale, où, grâce à l'obligeance de notre savant collègue, M. Paulin Paris, conservateur des manuscrits de ce riche dépôt, il a pu compulser le manuscrit des *Guerres de Tournai.* L'honorable membre partage l'opinion de M. P. Paris, que la publication de ce document inédit est digne de fixer l'attention de la Société ; la copie pourra coûter une centaine de francs, et sera exécutée sous les ieux du conservateur, qui offre obligeamment ses bons offices.

L'assemblée charge le secrétaire d'écrire à M. Paulin Paris que ses propositions sont acceptées avec reconnaissance, et qu'il peut, dès à présent, faire mettre la main à l'œuvre aux conditions ci-dessus.

—

Digitized by Google

M. *Voisin* rappelle que, dans la séance du 7 octobre 1847 (*Bulletin*, tom. 1er, p. 132), il a été question d'un article de l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes, d'après lequel les tableaux de l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Tournai seraient devenus la propriété de Dom Henri Philippe Huré, prieur du monastère, plus tard curé-doyen de Saint-Amand ; le journaliste ajoutait que ces tableaux avaient été vendus (en 1823) au profit des héritiers de ce religieux.

» Or, ajoute M. Voisin, j'ai trouvé, et je me propose de produire à la séance prochaine, des documents authentiques qui prouvent à l'évidence la fausseté de cette allégation. »

---

Enfin l'honorable membre annonce qu'il possède deux volumes manuscrits anciennement à l'usage de la confrérie des notaires de Tournai, et contenant des chants d'église notés qui remontent au XIIIe siècle.

Il offre d'en donner de temps en temps quelques fragments à insérer aux *Bulletins* de la Société, comme le fait M. Didron dans ses *Annales*.

L'assemblée accueille avec plaisir cette proposition de M. le vicaire-général Voisin.

---

La séance est levée.

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 9 JANVIER 1851.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

—

### CORRESPONDANCE.

M. *Paulin* Paris, membre correspondant, écrit sous la date du 23 décembre, qu'une indisposition du trésorier de la *Société de l'histoire de France*, M. Duchesne aîné, a seule retardé la notification de la nomination du secrétaire comme membre de cette compagnie. Du reste, il est convenu que la Société de Tournai recevra tous les *Annuaires* qui ne sont pas épuisés, en échange de ses publications.

Quant au manuscrit du *Calendrier des guerres de Tournai*, M. P. Paris est désolé de n'avoir pas été compris ou de s'être mal expliqué relativement à la copie. Il contient 295 feuillets, c'est-à-dire 590 pages in-4° de mauvaise écriture. Comment pouvoir trouver un copiste qui se contentera de gagner 17 centimes par page ? Il faut donc ou que la Société se contente de la moitié du volume ou qu'elle double le prix de la copie. Pour ce qui est de M. Paris, « il est aux ordres de la Société pour revoir avec soin la copie et y joindre quelques éclaircissements historiques ou philologiques, les premiers toutefois non assez grands pour lui donner le droit d'être appelé éditeur de l'ouvrage; un autre devra prendra la peine de faire le véritable travail de comparaison historique et de critique que le

Digitized by Google

livre demandera. Il ne veut pas qu'on le remercie de ce qu'il fera, le regardant comme un devoir de bon et honnête confrère. »

L'assemblée charge le secrétaire d'exprimer à M. P. Paris la reconnaissance qu'elle éprouve de ses obligeantes propositions; elle les accepte de grand cœur, en priant son aimable correspondant de faire entreprendre le travail sur le pied des nouvelles conditions qu'il pose.

M. Gachard, membre correspondant, écrit qu'il n'a point perdu de vue la correspondance de la duchesse de Parme; que la copie vient d'être achevée, c'est-à-dire celle d'un des deux volumes dont cette correspondance se compose. Il s'agit maintenant de ponctuer, accentuer et annoter les lettres et d'y placer les sommaires; cette tâche de l'éditeur, M. Gachard compte s'en occuper prochainement, et la mener à bien avant la fin du mois. — A sa lettre sont jointes deux brochures dont l'honorable correspondant fait hommage à la Société.

M. *Basilio Sebastian* Castellanos, directeur de l'Académie espagnole d'archéologie, accuse réception, sous la date du 15 décembre, de la lettre que lui a écrite le secrétaire le 23 septembre dernier, et qu'il n'a reçue que la veille; retard étrange dont il ignore la cause. Il fera rapport de son contenu à l'Académie, afin qu'elle reçoive comme académiciens MM. Du Bus, aîné, Voisin et Peeters, qui sont proposés au nom de la Société de Tournai.

« L'Académie, ajoute M. Castellanos, éprouve une grande satisfaction d'avoir des relations amicales avec votre Société. Elle est très-reconnaissante de l'offre que lui fait cette dernière de ses publications, et si vous m'indiquez un moyen économique de l'exécuter, je vous remettrai quelques-unes de mes œuvres pour que vous ayez la bonté de les présenter à la Société comme un hommage de respect de ma part.

« J'aime l'histoire et la littérature de votre pays; si mon nom et ma qualité de fondateur et directeur de notre acadé-

Digitized by Google

mie sont de quelque mérite près de votre Société, je serais heureux d'être compté au nombre de ses membres correspondants, titre que je tiens de vingt académies et de seize sociétés étrangères. »

« Aussitôt que je connaîtrai le moyen de vous faire parvenir mes livres, je remettrai en même temps à votre illustre Société la médaille frappée par notre Académie en 1838, à l'occasion de sa fondation le 1er avril 1837. »

---

Sur la proposition de M. le président, la demande de M. B. S. Castellanos, tendant à obtenir le titre de membre correspondant, est renvoyée au comité permanent qui est invité à faire son rapport à ce sujet à la prochaine séance.

---

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la séance dernière :

De la part de M. *Gachard*, membre correspondant :

1° *Notes extraites d'un manuscrit concernant l'histoire de Tournai*; par M. Gachard, membre de la Commission royale d'histoire.— (*Bruxelles*, 1850), in-8° de 23 pp.

Ce manuscrit, trouvé récemment aux archives du royaume, mêlé avec des acquits de comptes qui n'avaient pas été remués depuis la translation de ce dépôt dans le local actuel (en 1822), est intitulé : *Recoeil, par forme de mémoires, des actes et choses plus notables quy sont advenues ès Pays-Bas, et espéciallement en la ville et cité de Tournay, depuis l'an mil cinq cens et soixante cinq, mises et rédigées par escript par Pasquier de Le Barre, natif dudict Tournai, jusques en l'an mil ve et....* (15 mars 1567). Ce Pasquier de Le Barre, ou de La Barre, était procureur-général et fiscal de la ville de Tournai ; il fut destitué par le seigneur de Noircarmes (Philippe de Sainte-Aldegonde) le 24 février 1567. Une note écrite sur l'un des feuillets de garde du manuscrit fait connaître comment il tomba dans les mains du gouvernement ; elle porte : « Le présent recueil a, par ordonnance de monseigneur le » comte du Rœulx et commissaire Du Cellier, advertiz de l'arrest faict

Digitized by Google

» sur la personne de Pasquier de la Barre en la ville de Flessinghes, » esté levé de la maison du dict de La Barre en Tournay, le vi° jour » d'octobre 1567. » Il est à remarquer que de La Barre avait écrit aussi la relation des événements antérieurs à l'année 1565 : c'est ce qui résulte d'un passage du manuscrit, fol. 30 V°, où l'auteur, après avoir rappelé des faits qui avaient eu lieu en 1562, ajoute : *comme il est plus amplement contenu au second livre de ces présentes mémoires ou cronicques.*

La commission a décidé l'insertion dans les bulletins de la séance des passages de la relation de Pasquier de La Barre qui concernent : les noces de Philippe de Montmorency, sieur de Montigny, avec la fille de la princesse d'Epinoy, célébrées à Tournai et à Antoing au mois d'octobre 1565 ; le mariage du prince de Parme, Alexandre Farnèse, avec l'Infante de Portugal, qui eut lieu à Bruxelles le mois suivant ; la disette dont les Pays-Bas souffrirent au commencement de 1566 ; le saccagement des églises à Tournai, commis dans les journées des 22, 23 et 24 août de cette année ; l'arrivée du comte de Hornes à Tournai, le 30 du même mois ; le banquet qui lui fut donné par les marchands, le 8 septembre ; enfin, une altercation qu'eut avec le secrétaire La Torre, envoyé de la Gouvernante, en présence du peuple, M° Gilles Le Clercq, tournaisien, qui prit une part active et joua un grand rôle dans les troubles religieux et politiques de cette époque.

2° *Extraits analytiques de quelques comptes de la recette générale des finances et de la recette générale des confiscations, pour cause des troubles du XVI^e siècle*, conservés aux archives du département du Nord, à Lille ; par M. Gachard. — (*Bruxelles*, 1850) in-8° de 24 pp.

P. 18. 300 livres à Messire Jean de Cottreau, docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame, à Tournai, pour les services qu'il rend par ses prédications.

P. 24. 800 livres à *Justus Lipsius*, professeur de la langue latine en l'Université de Louvain, en vertu de lettres patentes du 3 juin 1595, et « en considération de la petitesse de ses gages, chièreté du temps et le » bénéfice qu'il avoit fait à la jeunesse estudiant en la ditte université. »

De la part de M. *Théodore* Juste, membre correspondant :

Digitized by Google

*Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne* en 1632. Etudes historiques. — *Bruxelles*, 1851; in-8° de 89 pp.

Dans cette monographie, l'auteur essaie de dégager la conspiration de 1632 des ténèbres qui lui ôtaient toute signification quelque peu grave. Il fait ressortir les efforts employés par la diplomatie étrangère pour rétablir l'union des 17 provinces des Pays-Bas, à l'instar de la fédération des cantons catholiques et protestants de la Suisse. Cette étude historique et politique, destinée à combler une lacune regrettable, plaira à tous les esprits sérieux qui veulent approfondir l'histoire nationale.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

*Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*, par M. Ed. Ducpetiaux, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. (Couronné par l'Académie, dans sa séance du 6 mai 1850). — *Bruxelles*, 1850; XVII-640 pp.

De la part de l'*Académie royale de médecine de Belgique* :

1° *Bulletin*, tome IX. n° 10 et n° 11, in-8°.

2° *Mémoires*. — 2e fascicule du tome 2. — *Bruxelles*, 1850; in-4°. de 54-660 pp.

Pp. 45-69. Discours sur les grandes épidémies qui ont régné dans les premiers siècles du moyen âge; par J. De Mersseman.

De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

*Annales*. Tome septième. — 3e et 4e livraisons, pp. 239-454.

Pp. 243-293. Aperçu historique sur la langue française, par M. D. Marlin.

Pp. 294-354. Recherches historiques sur le chapitre impérial de Saint-Servais, à Maestricht, par M. A. Perreau.

Pp. 355-367. Le château Halmale à Broechem; par M. Redig.

Pp. 368-376. Notice sur l'église de Coninxheim, par J. Petit de Rosen.

Pp. 377-382. Notice sur l'église actuelle de Laeken, et quelques réflexions sur l'église à ériger en commémoration de S. M. la Reine; par un membre de l'Académie d'archéologie.

Pp. 383-390. Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Waudru à Herenthals; par M. l'abbé C. Stroobant.

Digitized by Google

Pp. 394-399. Notice sur Gabriel Le Clercqz, conseiller, médecin du roi de France, Louis XIV, etc.; par M. Broeckx.

Pp. 400-407. Lettre adressée à l'Académie d'archéologie de Belgique sur les illustrations médicales belges; par le docteur P.-J. d'Avoine.

Pp. 408-443. Tombeaux chrétiens, par Alexandre Schaepkens.

De la part de la *Société des Antiquaires de Picardie* :

*Bulletin*. Année 1850, nos 2 et 3. 37-104 pp.

P. 68. Des dictons historiques relatifs à la Picardie.

P. 61. Rapport sur les fêtes qui ont eu lieu à l'occasion de l'inauguration de la statue de Du Cange à Amiens, les 19 et 28 août 1849, par M. Bouthors.

De la part de M. J. Petit de Rosen :

*Notice sur l'église de Coninxheim.* — *Anvers*, 1850, 13 pp. avec une planche (Travail extrait des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*).

De la part de M. *Fréd. Hennebert*, membre titulaire :

*Belgio reginam lugenti*, par J.-P. F. — (*Tournai*, 1850) in-8°, 2 pp.

Stances latines, extraites du *Moniteur de l'enseignement.*

---

M. le président donne lecture d'une proposition qui vient d'être déposée sur le bureau, signée de trois membres, laquelle a pour objet l'admission comme sociétaire titulaire de M. le comte de Nédonchel, propriétaire à Tournai.

Aux termes du règlement, cette proposition sera mise à l'ordre du jour, afin qu'il soit procédé à un scrutin dans la séance du mois prochain.

---

M. le vicaire-général *Voisin* saisit cette occasion pour informer l'assemblée que M. le comte de Nédonchel vient de prendre avec le propriétaire actuel de la maison construite sur le ter-



Digitized by Google

rain où a eu lieu la découverte du tombeau de Childéric, des arrangements dans le but de faire pratiquer à ses frais des fouilles en cet endroit. L'assemblée accueille cette nouvelle avec un vif intérêt.

—

M. *Renard* obtient la parole pour une communication qu'il fait en ces termes :

»On voyait autrefois près de l'église de Saint-Piat à Tournai, une pyramide que l'on appelait la *Croix Saint-Piat*. Ce petit monument était placé d'un côté dans l'alignement du mur actuel d'enceinte du cimetière, et de l'autre en dehors de l'alignement de la rue des Jésuites, qu'il dépassait d'à peu près un tiers de la largeur de cette rue. Il était de forme triangulaire et se composait d'un soubassement établi sur trois marches, et supportant trois niches ogivales trilobées couronnées de frontons ornés, lesquels servaient de base à une pyramide dont les arêtes étaient garnies de crochets ; cette pyramide se terminait par un fleuron crucifère et une croix. Les niches renfermaient les statues colorées de la sainte Vierge, de saint Piat et de saint Eleuthère. Un pédicule en fer, adapté à la base de la pyramide, supportait une lanterne servant de fanal.

» Ce petit monument fut détruit à l'époque où l'on saccageait nos églises (1). En le démolissant on trouva dessous, un caveau de petite dimension dont les murs étaient peints en rouge : ce caveau était vide. L'opinion commune était à cette

(1) S'il faut en croire la version d'un de nos concitoyens, il ne faudrait pas faire remonter si haut cette démolition dont il prétend avoir été le témoin oculaire. D'après lui, la cause de la disparition de la croix St-Piat serait même assez vulgaire. Un bourgeois nommé Creteau, qui habitait la maison occupée aujourd'hui par le docteur Dupire, se serait plaint de ce que cette pyramide lui dérobait la vue de la rue des Jésuites, et l'autorité trop complaisante aurait fait droit aux exigences de cet honnête citoyen en faisant disparaître l'obstacle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

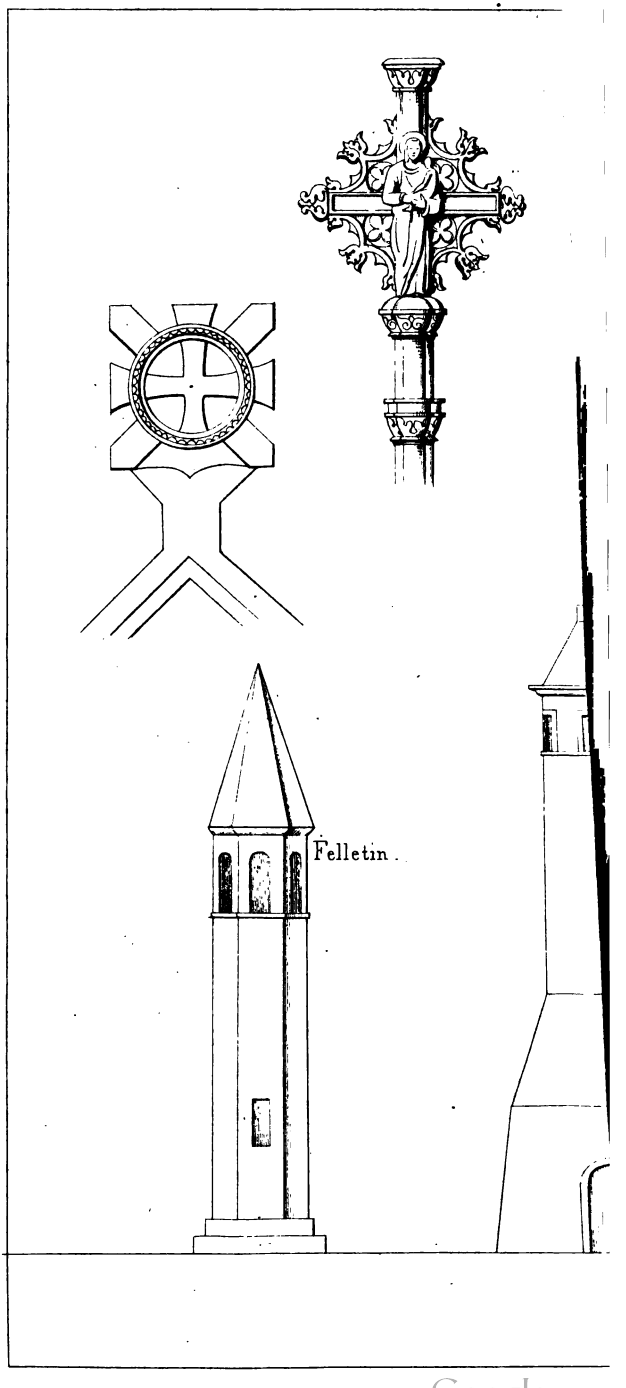


Digitized by Google

époque que la pyramide dont nous nous occupons indiquait l'endroit où saint Piat aurait été martyrisé.

» Tout fait présumer que cette construction, dont je joins ici le dessin, et qui porte le caractère du XIV^e siècle, était tout à la fois une croix et un fanal de cimetière.

» Dans le moyen âge, il existait des croix dans tous les lieux de sépulture commune ; chaque église, chaque communauté avait la sienne. Au milieu du cimetière des Innocents à Paris, s'élevaient une croix ornée d'un bas-relief représentant le triomphe du Saint-Sacrement, dû au ciseau de Jean Goujon, et une lanterne en pierre en forme de tour octogonale de 41 pieds d'élévation, telle qu'on en voit encore, mais de dimensions moindres, dans plusieurs cimetières de France, où elles sont connues sous la dénomination de *fanaux de cimetières* ou *lanternes des morts*. Ces espèces de colonnes creuses ont, à leur sommet, d'étroites ouvertures à travers lesquelles brillait pendant la nuit une lumière qu'on y plaçait pour faire respecter le séjour des morts, ou, comme le pense un savant archéologue, M. Lecointre, pour préserver les vivants de la peur des revenants et des esprits de ténèbres, dont l'imagination de nos ancêtres peuplait les cimetières pendant la nuit, et les garantir de ce *timore nocturno*, de ce *negotio perambulante in tenebris* dont parle le Psalmiste, afin de convier les vivants à prier pour ceux qui ne sont plus. Au bas de quelques-uns de ces fanaux se trouve une table en saillie, espèce d'autel où peut-être, dans certaines circonstances, on célébrait l'office des trépassés.

« Jusqu'à présent l'étude de ces sortes de monuments a été négligée dans notre pays; c'est pourquoi j'ai pensé qu'il pourrait n'être pas inutile d'appeler sur ce point l'attention des membres de la Société, titulaires et correspondants, et dans la vue de faciliter les recherches et les études de ce genre, j'ai réuni dans une planche que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, des esquisses de croix et de fanaux de cimetières qui existent encore en France. Il serait intéressant de provo-

Digitized by Google

quer aussi des renseignements sur les calvaires et les petits édicules qu'on rencontre sur nos grand'routes et dans les carrefours de nos villages. »

L'assemblée, après avoir examiné avec intérêt les deux dessins présentés par l'honorable M. Renard, décide qu'ils seront gravés, et joints au bulletin imprimé de la séance.

—

M. le vicaire-général *Voisin*, selon la promesse qu'il en a faite dans la séance précédente, remet au secrétaire les documents suivants dont il est donné lecture. (1).

---

ÉGALITÉ FRATERNITÉ — LIBERTÉ OU LA MORT.

GUERRE AUX CHATEAUX. — PAIX AUX CHAUMIÈRES.

---

Tournay 15 Frimaire an 2e de la République, une et indivisible.

---

Les Membres composant l'Agence établie près les Armées du Nord et des Ardennes, par l'Arrêté du Comité de Salut public, du 24 Floréal, et approuvés par les Représentants du Peuple à Bruxelles, en exécution de leur Arrêté du 27 Thermidor.

*A la Communauté de Saint-Martin.*

Le Commandant de Tournay M'ayant communiqué, il y a environs deux mois, un Mémoire en réponse à la Réquisition que je vous avois faite de mettre à Ma disposition les Tableaux

(1) On s'apercevra aisément que nous respectons, comme il convient, l'orthographe républicaine du signataire de ces pièces.

Digitized by Google

qui sont dans le Cabinet de votre maison et dans lequel vous lui dites que le Repfesentant du Peuple Laurent vous avoit donné sa parole qu'il ne seroit fait aucune requisition d'apres celle dont il se chargoit lui-même. J'en ai parlé au Repres. Laurent qui m'a dit ne pas se souvenir de vous avoir donné cette parole, mais que quand il l'auroit fait, il ne pouvoit pas aller contre les ordres du Comité de salut Public.

Comme il vient de m'Etre donnés des ordres precis pour faire entrer en France tous les tableaux que j'ai mis en requisition, Je vous Requers dont Citoyens de faire tenir les Portes dudit Cabinet ouvertes a onze heures du matin afin de pouvoir Enlever les Tableaux qui sont Enoncés dans ma première Requisition.

D'après votre Mémoire, dont je joins ici Copie vous demandés qu'il vous soit permis d'en informer le Representant du Peuple avant de Livrer les Tableaux : Si vous aves une promesse par ecrit vous voudrez bien me la faire voir, et m'en donner Copie, alors elle me serviroit pour ma justification, et pour preuve de L'Exécution des Ordres qui me sont donnés.

Salut et fraternité.

TINET

*P. S.* Il m'a été intimé aussi de faire la visite de votre Eglise l'ordre porte qu'on y a Laissé des Tableaux Precieux.

—

*Les membres composant l'agence etc.*

Tournay le 3e jour des Sanculotides an 2me de la République, une et indivisible.

*Au Supérieur de St-Martin*

Je vous Préviens, Monsieur l'Abbé, que Je ferai Enlever du Cabinet de Tableaux qui est dans Votre maison Les Tableaux suivants

Digitized by Google

Un Tableau de Teniers representant la Tentation d'Antoine

Idem. Représentant un homme assis et une femme debout tenant un balay

3 Tableaux de Peters nef dont deux representant l'intérieur de La Cathédrale d'Anvers

Un Tableau de Braort representant des Buveurs

Un Tableau, Maître inconnu, Representant La place de La Porte du Peuple à Rome

2 Tableaux de Breuget de Velours, rep. des Paysages avec figures.

Plusieurs autres tableaux dont Les Noms et sujets me sont echapes, mais qui seront désignés au Proces Verbal, qui en sera dressé.

Je, Suis Autorisé Par le Comité de salut Public et Par les Representans du Peuple a requerir les Autorités civiles et Militaires des Lieux ou se font ces enlevemens, mais Comme Je Sais que vous avez une Juridiction a Part Je serai accompagné du Commissaire des Guerres.

Je ferai cet enlevement vers troix heures après Midi. Je vous engage a ce que les portes me soient ouvertes a cet heure.

TINET

---

## LIBERTÉ ÉGALITÉ.

L'An troisieme de la République française le Seize Brumaire, Moi Pierre Jacques Tinet l'un des Membres de l'Agence de la commission de Commerce et approvisionnement, me Suis transporté a Tournay pour y enlever et faire passer sur le territoire de la République les tableaux provenants du Cabinet et de l'Eglise St-Martin dont la description suit

PREMIÈREMENT

DANS LE CABINET.

N° 1. un tableau de paysage avec figures et animeaux peint par Scuart

N° 2. une vue de la porte du peuple à Rome Maître inconnu

Digitized by Google

N° 3. un Paysage avec figures et animeaux peint par Scuart
N° 4. un Tableau de Braort Representant des buveurs
N° 5. un Tableau de Teniers représentant la tentation de St Antoine
N° 6. Lintérieur de l'Eglise d'Anvers peint par Peter Nefs
N° 7. un intérieur d'Eglise id.
N° 8. un tableau de Teniers Representant une femme consultant un Médecin
N° 9. un paysage avec figures et Animeaux
N° 10. un intérieur d'Eglise peint par peternefs

DANS L'ÉGLISE.

N° 11. un tableau de Jordaens Representant St-Martin guérissant un Possédé.

Tous ces tableaux ont été Encaissés et enlevés en présence des Citoyens Vanrode et Chaffaut officiers Municipaux de la Ville de Tournay qui ont signé avec moi an et Jour que dessus. Signé Tinet, Vanrode et Chaffaux.

Pour Copie Conforme
— TINET

Estimation faite par le citoyen Delmotte Me peintre en presence du citoyen Tinet des tableaux enlevés a L'abbaye de St-Martin Le 16 brumaire 3e annee Rp.

1. 3. deux tableaux representant deux paysages par Schouat . . . . . 25 louis
4. un tableau representant des buveurs. . . . 12 louis
2. un tableau rpsentant la place du peuple a Rome. 25 louis
5. un tableau rpsentant la tentation de S. Antoine. 100 louis
6. 7. 10. un gd tableau et deux petits de pitrenefs rpsentant des eglises . . . . . 75 louis
8. un tableau rpsentant un medecin a l'urine . . 70 louis
9. deux tableaux representat des animaux . . . 20 louis

Je declare de m'ettre trasporté a l'abbaye de S Martin,

Digitized by Google

ou, en presence du citoien Tinet agent de la commission de commerce Du Superieur de la maison D. Henri Cassart et du Bibliothecaire D. Placide Du By j'ai fait la susditte prisée des tableaux mentionnés cy-dessus suivant mon art et connoissance et L'ay signé en consequence Le 16 brumaire 3e année republicaine.

F. R. Delmotte pr. :

D. henri Cassart superieur
D. Placide Du By Biblioth. :

Je Certifie que la presente estimation ma paru Conforme aux regles de L'art et qu'on peut ajouter foi aux prisées qui en son faites.

Tournay le 16 frimaire 3 année Republicaine.

TINET

—

M. le vic.-gén. *Voisin* annonce à l'assemblée qu'il se propose de donner prochainement la description d'un missel manuscrit in-folio assez volumineux, en partie noté, qu'il croit être du 12e siècle, lequel présente cette particularité que le chant qu'on y trouve est le même que celui dont on se sert actuellement. L'honorable membre exhibera un fac-simile de l'introït de la messe du premier dimanche de l'Avent. On y pourra remarquer que la lettre initiale porte bien le cachet de l'époque à laquelle on peut faire remonter ce curieux manuscrit.

L'honorable M. Voisin présente ensuite un fac-simile qu'il a fait prendre de deux inscriptions sur les cloches de l'église de la Madeleine. Ces inscriptions en caractères gothiques d'une forme assez inusitée, ne pouvant être complètement déchiffrées sans quelque étude, M. Voisin demande la permission de les représenter ultérieurement, lorsqu'il en aura achevé la traduction.

—

Digitized by Google

M. *Fréd. Hennebert* présente, pour le musée historique, trois empreintes de sceaux en cire :

1° Scel de la ville d'Audenarde, de 1431.
2° Scel de la ville de Cambrai, de 1439.
3° Scel plus petit de la même ville, même date.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 6 FÉVRIER 1851.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

—

### CORRESPONDANCE.

M. *Paulin* Paris, membre correspondant, annonce, par une lettre en date du 2 février, qu'il a obtenu de la complaisance de M. Muret, employé au département des antiques, l'empreinte que la Société désirait du sceau de Childéric. Elle a été prise, non sur l'original, qui a été enlevé il y a quinze ans par le voleur dont le procès a fait tant de bruit, mais sur une première empreinte que M. Muret avait eu soin d'en tirer avant ce malheur. M. Paulin Paris attendra une occasion favorable pour transmettre cet objet au secrétariat de la Société.

L'honorable correspondant ajoute qu'il a trouvé un bon copiste qui, malgré la difficulté de la tâche, s'en tirera cepen-



Digitized by Google

dant d'une manière convenable. M. Paris le presse d'achever les 50 premières pages qu'il voudrait envoyer d'abord à la compagnie, dans la persuasion qu'elle les recevrait avec plaisir, comme un *denier à Dieu* qui garantirait à la Société son zèle à la servir. « Ce Jean Nicolaï, dit-il, est bien le plus mauvais franciseur du monde, mais son récit est constamment intéressant et précieux pour les dernières années du XV^e siècle, et je pense que la Société historique et littéraire de Tournai n'aura qu'à se féliciter d'avoir présidé à la publication. »

—

Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance.

De la part de M. *Jules Borgnet*, membre correspondant :

*Les Grands Malades*, par Jules Borgnet, conservateur des archives de l'Etat, à Namur. — *Namur*, 1850 ; grand in-8° de 106 pp. avec une planche. (Extrait des *Annales de la Société archéologique de Namur*).

De la part de M. *Fréd. Hennebert*, membre titulaire :

*Annuaire de l'enseignement moyen*, présenté à M. le Ministre de l'intérieur, par Fréd. H. 3^e année. — *Bruxelles*, 1851 ; in-18 de 155 pp.

De la part de la *Société archéologique de Namur* :

*Annales* de cette Société. Tome 1^er, 4^e livraison. — *Namur*, 1850 ; grand in-8°, pp. 381-500.

Pp. 381-452. Les Grands Malades (suite) ; par M. Jules Borgnet.
Pp. 453-460. Affiche de la corporation des menuisiers de Namur, par M. Alphonse Balat.
Pp. 461-471. Bibliographie namuroise.
Pp. 472-494. Mélanges. — Antiquités provenant de la Sambre à Namur, parmi lesquelles nous remarquons la mention d'un méreau en cuivre de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai du XV^e siècle.

De la part de la *Société libre d'émulation de Liége* :

Digitized by Google

*Rapport sur les travaux* de cette Société, par M. le chevalier De le Bidart de Thumaide, secrétaire général. — *Liége*, 1851; in-8° de 32 pp.

De la part de la *Société de l'histoire de France* :

*Bulletin* de cette Société (n° 11. — Décembre 1850) in-8°; pp. 353-368, avec le titre et la table du volume comprenant les années 1849-1850.

De la part de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg* :

Publications de cette société; année 1849. V. — *Luxembourg*, 1850; in-4° de 159 pp. avec 6 planches, dont une carte.

P. 15. Dans la collection numismatique de la Société : seigneurie de Tournaisis : Albertus et Elisabet. dei gratia. — Paon à ailes déployées surmonté d'une couronne et portant un écu. — ℞ arch. aus. duces Burg. Dom. Tor. z. — Grand écu couronné, placé sur une croix de Bourgogne. Diam. 30.

P. 45. Tombes Belgo ou Gallo-Romaines chrétiennes du 4e siècle, découvertes en 1849 sur la hauteur septentrionale de Steinfort.

P. 65. Observations sur quelques anciens bâtiments de la ville d'Epternach, par M. Brimmeyer.

P. 89. Rapport sur un diverticulum romain passant de Kaap par Garnich vers le Titelberg, découvert en 1849, par M Munchen.

P. 96. Rapport sur quelques fossiles, trouvés dans des pierres extraites des carrières de Koerich et de Goeblange, par le même.

P. 97. Noms de la ville de Luxembourg, de ses faubourgs, de ses rues, portes et places publiques, par M. F.-X. Würth-Paquet.

P. 149. Chartes luxembourgeoises inédites.

De la part de M. Didron aîné :

*Annales archéologiques*, tome Xe. 6e livraison (novembre et décembre 1850.) — *Paris*, in-4°, pp. 305-368.

P. 305. Essai sur le pavage des églises antérieurement au XVe siècle, 2e article, par M. Deschamps de Pas.

P. 312. Procession dramatique au XVe siècle, 2e article, par M. Didron.

P. 321. Orfèvrerie du XIIIe siècle. La sainte chandelle d'Arras, par M. Ch. de Linas.

Digitized by Google

P. 339. Iconographie des cathédrales, par M. Didron.

P. 349. Mélanges et nouvelles. — Nimbe, auréole, gloire. — Le drame au XVI^e siècle. — Découverte de peintures murales. — Découverte d'un rôle à l'échiquier de Normandie. — Mouvement archéologique en Anjou, en Allemagne.

P. 358. Bibliographie archéologique.

De la part de l'éditeur, M. Outendirk :

*Revue de l'Escaut*. 2^e année, 1^er trimestre. 15 et 31 décembre, 15 et 31 janvier 1851-1850. — *Anvers*, in-8°.

De la part de M. le chanoine *Voisin*, membre titulaire :

*Acte de fondation de l'hôpital de Maldeghem*, avec quelques notes et le portrait du fondateur d'après son sceau. — *Bruges*, 1850; in-8° de 48 pp.

Cette brochure, extraite des *Annales de la Société d'émulation* de Bruges, renferme une lettre écrite par M. le vicaire-général Voisin à cette Société. Cette lettre est suivie du texte authentique du testament d'Arnoul de Maldeghem de l'an 1275, avec la traduction en regard et des notes, la plupart intéressantes pour l'histoire de Tournai.

De la part de M. P. Kersten :

*Journal historique et littéraire*, tome XVII, livraisons 9 et 10; pp. 417-516.

De la part de M. le capitaine A. De Reume :

*Bulletin du bibliophile belge*. Tome VII, n° 6, pp. 338-416.

—

M. *Dezobry*, membre titulaire, dépose sur le bureau, au nom de M. E. De la Bedollierre, membre correspondant :

*Histoire des mœurs et de la vie privée des Français*. Usages, coutumes, institutions, physionomie de chaque époque, etc., etc., depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours. Ouvrage complétant toutes les histoires de France, par E. De la Bedollierre. — *Paris*, in-8°.

Digitized by Google

Tome 1er, 1847, XIV-XIV 383 pp.—Tome 2, 1847, 409 pp. — Tome 3, 1849, 411 pp.

—

L'ordre du jour appelle l'ouverture du scrutin sur l'admission proposée de M. le comte de Nédonchel.

Un nombre de suffrages égal au nombre des membres présents accueille la proposition.

En conséquence, M. le président prononce l'admission de M. de Nédonchel comme membre titulaire de la Société historique et littéraire.

Le secrétaire est chargé de notifier cette décision à la personne intéressée, en lui transmettant un exemplaire du règlement de la compagnie.

—

Le secrétaire annonce que les membres du comité permanent se sont mis d'accord sur la demande du titre de membre correspondant faite par M. Castellanos, de Madrid. En conséquence l'assemblée est invitée à se prononcer, ce qu'elle fait unanimement d'une manière affirmative.

Avis sera donné de sa nomination à M. Castellanos, par les soins du secrétaire.

—

M. *Renard* met sous les ieux de l'assemblée un dessin représentant certain tombeau découvert il y a plusieurs années dans l'église de Saint-Brice, et au sujet duquel l'honorable M. B.-C. Dumortier a publié une notice où il attribue à la famille *Mouton* les armoiries parlantes qui décorent ce monument, tandis que, selon M. Renard, il faudrait y voir non pas des *moutons* mais bien des *daims*. L'honorable membre se propose de lire à la prochaine séance, à l'appui de son opinion, une notice qu'il n'a pu rédiger entièrement, faute de temps.

—

M. *Fréd. Hennebert*, donnant suite à ses communications

Digitized by Google

précédentes, fait lecture d'extraits d'anciens comptes de la ville embrassant l'année 1399.

Ces extraits seront, comme les précédents, imprimés dans les *Mémoires* de la Société.

—

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 1851.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

—

### CORRESPONDANCE.

M. le comte de Nédonchel accuse réception au secrétaire de la lettre par laquelle lui a été annoncée son admission au nombre des membres titulaires de la compagnie. Il joint à ses remercîments la promesse de se conformer au règlement dont il a pris connaissance.

—

Ouvrages parvenus au secrétariat depuis la séance dernière.

De la part de M. *Ulysse Capitaine*, membre correspondant :

*Notice sur Hyacinthe Fabry*, dernier représentant politique de l'ancien pays de Liége. — *Liége*, 1841 ; petit in-12 de 31 pp.

De la part de M. *Alexandre Pinchart*, membre correspondant :

*De tout et de rien.* (Notes bibliographiques, historiques et littéraires.) — (*Bruxelles*, 1851) in-8° de 8 pp. (Extrait du *Bulletin du bibliophile belge*).

Digitized by Google

De la part de *M. Edm. de Busscher*, membre correspondant.

*Rapport sur l'état et les travaux de la Société royale des beaux-arts et de littérature* de Gand. — *Gand*, 1851; in-8° de 28 pp.

De la part de la *Société d'émulation de Bruges* :

*Annales* de cette société. Tome VII, 2e série, nos 2, 3 et 4. — *Bruges*, 1849; in-8° 133-388 pp.

Pp. 133-172. Notice sur les dalles tumulaires de cuivre, ciselées et gravées par des artistes flamands en Angleterre.

Pp. 173-246. Analectes iprois ou recueil de documents inédits concernant la ville d'Ypres.

Pp. 247-254. Règlement d'ordre intérieur de l'hôpital Notre-Dame à Ypres, en 1268.

Pp. 255-264. La procession de Notre-Dame de Thune, 1436 et 1495.

Pp. 265-286. Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, par le comte de Laborde, membre de l'Institut. (Note signée K, contenant une analyse critique de l'ouvrage de M. de Laborde, au point de vue de l'histoire de Bruges).

Pp. 287-311. Note signée K, sur les « Vrayes chroniques de Jean le Bel », retrouvées et publiées par M. Polain. Cette chronique finit à la levée du siége de Tournai.

Pp. 315-316. Antiquités romaines déterrées à Wevelghem.

Pp. 317-344. Sur l'histoire de Flandre de M. Kervyn de Lettenhove, tome IV.

Pp. 345-386. Testament d'Arnould de Maldeghem, communiqué par M. le vicaire-général Voisin, qui y a joint des notes curieuses.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

*Bulletin*, n° 11 et 12, tome XVII, pp. 369-538.

Pp. 408-421. Rapports sur un mémoire de M. Jules Borgnet intitulé : Histoire des compagnies militaires de Namur. Ce travail sera imprimé dans les Mémoires de l'Académie.

Pp. 421-435. Description des funérailles d'Anne de Bretagne ; analyse d'un manuscrit de la bibliothèque royale, par M. Marchal.

Pp. 435-484. Etude sur l'application des lois inconstitutionnelles ; par M. l'avocat-général Faider.

Digitized by Google

pp. 497. M. le capitaine Liagre, de Tournai, professeur à l'école militaire, est nommé correspondant de la classe des sciences de l'Académie.

*Bulletin.* n° 1, tome XVIII; in-8° de 142 pp.

Pp. 59-74 et Pp. 98-118. Lettre de M. le major Guillaume pouvant servir de supplément à sa notice sur les bandes d'ordonnance insérée dans le tome XVII, 1re partie des Bulletins.

Pp. 75-81. Note sur les descendants de Corneille, par M. le baron de Stassart.

P. 82-98. Notice en réponse à un passage des Recherches sur les mystères des anciens, concernant le dogme de l'unité de Dieu, par le baron de Sainte-Croix, éditions de 1784 et de 1817; par le chevalier Marchal.

Pp. 131-135. La commission pour les inscriptions des monuments publics soumet à l'avis de la classe des beaux-arts des projets d'inscriptions provisoirement adoptées, lesquels se rapportent à 8 monuments du pays. L'inscription proposée pour notre cathédrale serait celle-ci :

ÉGLISE DE NOTRE-DAME (à Tournay).

Fin du IIIe siècle. Fondée par saint-Piat.
Vers 458. Reconstruite comme cathédrale par saint Irénée.
882. Détruite par les Normands.

ÉGLISE ACTUELLE.

XIe et XII siècles. Les nefs, les transepts et les tours (styles roman et de transition).
XIIIe siècle à 1325 ou 1336. Le chœur (sty. ogiv. 1aire).
XIVe siècle. Le grand portail (sty. ogiv. 2aire).
1516. La chapelle de la paroisse, voûtée en 1731.
1777. La voûte de la grande nef.
1837. Restauration. (1)

De la part de l'*Académie royale de médecine* :

Son *bulletin*, tome X, nos 1, 2, 3. 230 pp.

---

(1) Ce projet renferme plusieurs erreurs qui seront signalées plus tard.

Digitized by Google

De la part de la *Société de l'histoire de France* :

Son *Bulletin* n° 1, janvier 1851, in-8° de 16 pp.

De la part de la *Société des antiquaires de Picardie* :

Son *Bulletin*, année 1850, n° 4, pp. 105-132.

Pp, 120-126. Recherches historiques sur la ville de Clermont (Oise). Une fête au commencement du XVIII^e siècle (15 juillet 1615) pendant le séjour d'Henri II, prince de Condé, seigneur et comte de Clermont.

De la part de M. Adolphe Mathieu :

*Benesuada senectus*, vers présentés à l'Ácadémie royale de Belgique (dont l'auteur est membre correspondant.) — *Bruxelles*, 1851) ; in-8° de 13 pp.

---

M. *Fréd. Hennebert* signale à l'attention de l'assemblée la souscription ouverte à Amiens pour la médaille commémorative de l'inauguration du monument élevé en l'honneur de Dufresne Du Cange. Le compte-rendu de cette souscription, inséré dans le dernier *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, annonce que 565 médailles sont placées et que 135 sont encore disponibles. M. Hennebert propose à l'assemblée d'associer la compagnie à cette manifestation en souscrivant à la médaille. — Cette proposition est adoptée.

---

M. le vicaire-général *Voisin* dépose sur le bureau la copie d'une charte du commencement du XIII^e siècle dont voici le texte :

« Concessio et modus celebrandi divina in manso del Roire.

» Ego Arnulphus, dictus dominus de Audenardis, omnibus præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod capitulum Tornacense et præsbyter de Nechin michi benigne concesserunt quod in loco honesto



Digitized by Google

mansionis meæ apud Roires coram me et uxore mea et familis mea et extraneis si præsentes adfuerent exclusis tamen parochianis ejusdem loci divina poterunt celebrari quam diu dictis capitulo et præsbytero placuerit. Sed ipso capitulo aut dicto præsbytero contradicente amplius in dicto loco divina non celebrabuntur. Datum apud Roires anno Domini MCCXX septimo, feria sexta post festum Andreæ apostoli. »

M. Voisin donne quelques explications d'après lesquelles ce document se rattache au château de la Royère, situé près du village de Néchin, et dont il ne reste aujourd'hui que des ruines. Il est présentement la propriété de M. Crombez qui en a fait récemment l'acquisition. Indépendamment de ces ruines, qui sont intéressantes, il y aurait, d'après une tradition locale, un vaste souterrain à explorer comme ayant été à l'usage des anciens possesseurs du manoir.

—

M. *Fréd. Hennebert* réclame la parole. L'honorable membre met sous les ieux de l'assemblée les tome XX et XXI de l'*Essai chronologique sur l'histoire de Tournai* d'Hoverlant, et signale les emprunts faits par cet écrivain au manuscrit de Jean Nicolaï intitulé *Calendrier des guerres de Tournai*, que la Société se propose de publier, d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris. Celui que cite Hoverlant appartenait à Godefroid, l'archiviste de la chambre des comptes à Lille. La lecture de quelques pages de ces volumes fait voir que l'auteur de l'*Essai* s'est borné à analyser le manuscrit et à traduire le langage du vieux chroniqueur dans un français plus ou moins barbare. D'ailleurs les 117 volumes de l'*Essai* n'existant au complet que dans quelques rares bibliothèques, la Société est en droit de considérer l'œuvre de Jean Nicolaï comme parfaitement inédite. En conséquence et tout en remerciant M. le vicaire-général Voisin d'avoir appelé l'attention sur ce fait, elle décide qu'il n'y a pas lieu d'en tenir autrement compte, quant à la suite à donner au projet de publication.

—

Digitized by Google

M. *Renard* produit de nouveau le dessin qu'il a communiqué à la dernière séance, et donne lecture à ce sujet de la note suivante :

« En 1842, en renouvelant le pavé de l'église de Saint-Brice, on découvrit dans le collatéral de droite un caveau où gisaient les débris d'une statue en pierre représentant un chevalier du moyen âge. La pierre qui recouvrait le caveau avait été un des grands côtés du sarcophage.

» Cette statue dont la tête repose sur un coussin, est coiffée du *cabasset*, casque pointu en usage au XII^e^ et XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^. Le corps est couvert du haubert ou jaque de mailles descendant jusqu'au genou ; par-dessus est une cotte d'armes moins longue et assez ornée. Au côté senestre est attaché un écu parsemé de charges naturelles. Les manches du haubert n'allaient pas jusqu'aux poignets. Il est présumable que pour le reste du bras on avait figuré le *gambson*, vêtement de dessous, étoffe contrepointée garnie de bourre et de laine mêlées et battues avec du vinaigre. Les mains étaient adhérentes à la poitrine. Les jambes garnies de chausses de mailles ouvertes dans la partie postérieure ; il en était sans doute de même pour les pieds.

« La face du sarcophage est décorée de sept arcades à plein cintre, divisées en cinq lobes. Dans les triangles formés par les retombées, se trouvent des rosaces et des trilobes. Un écusson légèrement bombé est placé au milieu de chaque arcade ; il ne présente aucune trace d'armoiries.

« Notre savant collègue, M. B.-C. Du Mortier, a publié, il y a quelques années, une notice sur ce tombeau qu'il a attribué à la famille *Mouton*, attendu que, selon lui, les animaux sculptés sur le bouclier sont des *moutons*. Cependant deux savants archéologues, M. l'abbé Van de Putte, correspondant de la Société, et M. le curé de Bavichove, qui ont vu ce monument et avec qui j'ai eu occasion de m'en entretenir, assurent qu'ils connaissent parfaitement les armoiries en question, lesquelles appartenaient à la famille d'*Aine*, originaire de la

Digitized by Google

Flandre, et que les charges du bouclier représentent des daims femelles. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un dessin aussi fidèle que possible de cette sculpture.

« Il est présumable que le chevalier que renfermait ce tombeau est mort en combattant, puisqu'il est représenté le casque en tête et l'écu au côté. Sans doute son épée et ses gantelets étaient sculptés près de lui, à sa droite.

« Ce guerrier faisait-il partie de ces chevaliers flamands appelés *Leliaerts* qui sont venus défendre Tournai lors du siége mémorable de 1303? C'est une conjecture que je livre, Messieurs, à votre appréciation. »

—

M. *Fréd. Hennebert* donne lecture de la suite des extraits des comptes de la ville pour les deux années 1400 et 1401.

—

Une conversation s'engage sur les travaux de restauration qui s'exécutent au beffroi de la ville sous la direction de M. Renard. L'honorable membre entre à ce sujet dans quelques détails intéressants. Il signale à l'attention de l'assemblée les belles salles superposées que renferme l'édifice. A ce sujet, M. Edmond Du Bus demande si elles ne pourraient pas être appropriées de manière à former le Musée historique dont s'est déjà occupée la Société. M. Renard répond affirmativement à cette question que M. Fréd. Hennebert dit avoir eu l'intention de poser au nom de M. Peeters et au sien. L'assemblée se réserve d'examiner ultérieurement ce point intéressant.

—

La séance est levée.

Digitized by Google

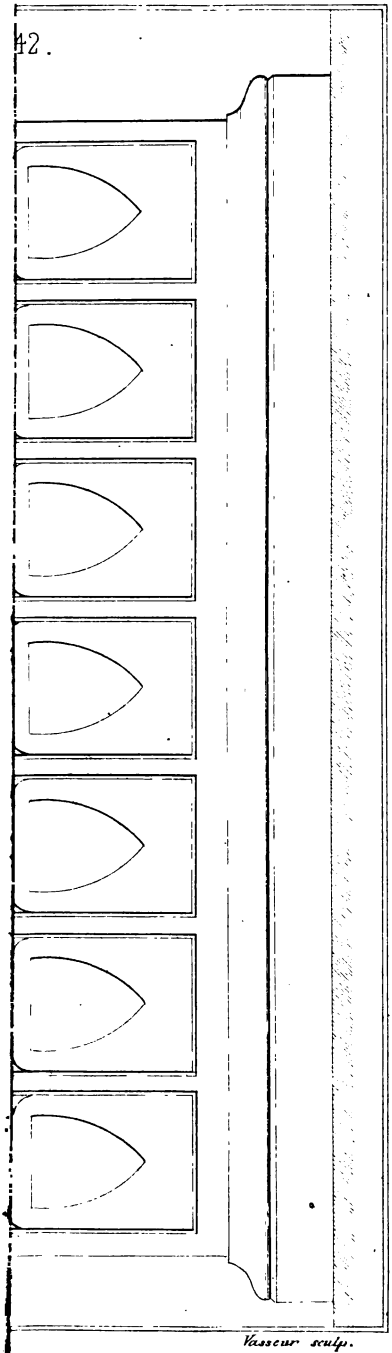

Vasseur sculp.

Digitized by Google

Digitized by Google

## SÉANCE DU JEUDI 3 AVRIL 1851.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

—

### CORRESPONDANCE.

M. Dezobry, membre titulaire, transmet la traduction qu'il vient de terminer pour la Société des *Statuts de l'Académie espagnole d'archéologie.* — Remercîments.

L'assemblée apprend avec douleur la perte que la Société vient de faire d'un de ses honorables membres correspondants par la mort de M. Félix-Guillaume-Marie Bogaerts, professeur d'histoire à l'athénée royal d'Anvers, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique. M. Bogaerts était, à différents titres, membre de plus de trente académies et sociétés savantes tant du pays que de l'étranger; il était décoré de la Couronne de chêne. Les œuvres qu'il laisse, en prose et en vers, sont nombreuses. Les plus remarquables ont été réunies en un volume. Il avait rassemblé une collection d'autographes qui passe pour l'une des plus intéressantes et des plus complètes qu'il y ait en Belgique; ses relations avec un grand nombre de notabilités du monde savant l'avaient mis à même de recueillir quantité de documents précieux. M. Bogaerts n'était guère âgé de plus de 45 ans.

—

Digitized by Google

## Ouvrages parvenus au secrétaire depuis la dernière séance.

De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

*Annales* de cette compagnie. T. 8, prem. liv.

Pp. 23-51. *Les Borluut du XVI^e siècle* (importance des archives privées), par Ph. Kervyn de Volkaersbeke, conseiller de l'Académie.

Pp. 53-158. *Dissertation sur l'émigration des Belges et Hollandais vers l'Allemagne* au XII^e siècle traduite du latin, par F.-J. de Smet, avocat à Alost.

De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

*Bulletin*. N° 2, tome XVIII.

Pp. 162-175. *Note concernant une transposition de quatre vers dans l'exorde du poème de Lucrèce*, DE LA NATURE DES CHOSES ; par J.-H. Bormans, membre de l'Académie.

Pp. 175-191. *Note sur la langue latine dans ses rapports avec l'étude du droit* ; par l'avocat général Charles Faider, correspondant de l'Académie.

Pp. 192-204. *De la part prise par la Flandre aux guerres civiles de l'Angleterre sous le roi Jean* ; par M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

Pp. 204-210. *Restes des deux habitations de l'époque romaine*, découverts à Laeken, près de Bruxelles ; note par M. Galesloot.

De la part de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* :

*Annales* de la Société, T. VIII, 2^e série, n° 1. — *Bruges*, 1850 ; in-8°.

P. 5-104. Biographie de Dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, puis archevêque de Cambrai. Cette notice est suivie de la relation du voyage et de l'ambassade de Jean Sarrazin en Espagne. Il partit d'Arras le 22 février 1582. Au nombre des personnes qui l'accompagnèrent était Philippe de Caverel, religieux du prieuré de la Beuvrière, lequel a laissé de ce voyage et de cette ambassade une relation renfermant des détails très-intéressants sur les mœurs et les personnages du temps. — L'ambassadeur passa par Tournai où il s'arrêta pour attendre son escorte. Voici comment en parle le narrateur : « Le séjour fait en Tournai nous

Digitized by Google

donna occasion de recognoistre la ville plus particulièrement que n'avoy oncques faict auparavant. Elle est grande ville, belle et bien murée, mais (comme naturellement le commenchement des grandes choses sont petites) qui n'a pas eu toujours ceste grande étendue, comme l'on apperchoit en divers endroictz de la ville, où restent quelques toyses de vieilles murailles; mais où l'on ne peult rien remarquer des antiquitez des anciens Nerviens. Je croy aussi que personne ne les jugera si vieilles, bien que ce lieu se veuille reserver ce nom comme propre et péculiër.—(A la suite de ces lignes vient, dans le manuscrit, une dissertation sur l'origine romaine de Tournai, que l'éditeur de la relation n'a pas jugé à propos de reproduire). — Le séjour que fismes à Tournay servist d'autre part à nous mettre en estat raisonnable pour achever avec une paix intérieure un si long chemin... » etc. — Le 26 juillet, le prélat était de retour à Tournai, et le 3 du mois suivant il rentrait à Arras.

Pp. 105-113. Extrait des *Annales archéologiques* de M. Didron (tome X, 6° livraison), concernant *Charles-le-Téméraire* et les monuments érigés en souvenir de la victoire de Nanci.

Pp. 114-116. *Note sur la halle et le beffroi de Bruges.*

De la part de la *Société libre d'Emulation* de Liége :

*Procès-verbal de la séance publique* tenue le 29 décembre 1850. — *Liége*, 1851 ; in-8° de 240 pp.

Pp. 39-48. *Notice sur les anciens thermes romains de Volterra*, par M. Ant. Raikem, professeur à l'université de Liége.

Pp. 73-96. *Villas romaines et autres monuments anciens dans la commune de Limerlé*, par M. le docteur Boset.

Pp. 105-120. *Liége avant et après sa destruction par Charles-le-Téméraire*, par M. Ch. Moulan, avocat.

Pp. 121-186. *Mémoire sur la Meuse et la dérivation de ce fleuve*, par M. H. Guillery.

De la part de M. Didron aîné :

*Annales archéologiques.* T. XI. 1re livraison. Janvier et février. — *Paris*, in-4° de 64 pp.

Pp. 1-5. *Serrurerie du moyen âge.* Les grilles de Conques, par Alfred Darcel.

Digitized by Google

Pp. 6-15. *Le drame liturgique* au moyen âge, par Félix Clément.

Pp. 16-23. *Essai sur le pavage des églises* antérieurement au XVe siècle, par M. Descamps de Pas.

Pp. 28-35. *Les autels chrétiens.* Autel du XIIe siècle à la cathédrale de Marseille, par Alfred Ramé.

Pp. 36-41. *Procession de Béthune* au XVIe siècle, par Didron aîné.

Pp. 42-46. *Construction nouvelle en style ogival.* Eglise de Villefavard (Haute-Vienne), par l'abbé Texier.

De la part de M. Aug. De Reume :

*Bulletin du bibliophile belge.* T. VII, n° VII.

De la part de la *Société numismatique* :

*Revue de la numismatique belge.* 2e série. T. 1, 1re livraison.

Pp. 6-17. Notice sur deux monnaies inédites du pays de Liége, par De Coster.

Pp. 18-25. Monnaies royales frappées par Philippe-le-Bon à Amiens et à Saint-Quentin ; par Ch. Piot.

Pp. 26-27. Jeton d'Edmond, baron de Bocholt et Oreye, grand commandeur des Vieux-Joncs ; par C.-P. Serrure.

Pp. 28-48. *Recherches sur les mereaux d'Audenarde et d'Eyne*, par Edmond Vanderstraeten.

Pp. 73-80. Henri Van Eycke, Pierre Van der Calster, Quentin Massys, graveurs de monnaies ; par Alex. Pinchart.

De la part de M. le baron de Stassart :

*Fables* by the baron de Stassart, translated from the seventh edition of the original by John Henry Keane. — *London*, 1850; in-8° de XXIV-349 pp.

---

La parole est donnée au secrétaire pour un rapport au nom du comité permanent.

Le comité propose d'inscrire au nombre des membres correspondants de la société :

1° M. l'abbé *Jules* Corblet, antiquaire et prédicateur français, auteur de divers ouvrages et d'une foule d'opuscules

Digitized by Google

archéologiques et historiques qu'il aurait envoyés à la Société si les éditions n'en étaient épuisées. M. l'abbé Corblet est de l'Académie de Dijon ; de l'Institut historique de France ; du Congrès scientifique de France , du Congrès des délégués des sociétés savantes de France ; des sociétés de Beauvais, Arras, Saint-Quentin , Abbeville , Cambrai , Meaux ; des Sociétés des antiquaires de Picardie, de la Morinie , de l'Ouest, Normandie, Touraine; de Béziers, Avranches, du Cercle lyrique montois, etc. Il vient d'être présenté à la Société des sciences et lettres du Hainaut, ainsi qu'à la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. — M. l'abbé Corblet habite Paris.

2° M. *Achille* Jubinal , ancien élève de l'École des chartes et professeur à la faculté de Montpellier, secrétaire de l'Institut historique de France et de la Société des gens de lettres , des Sociétés de l'histoire de France , des antiquaires de France et de Picardie et d'une foule de sociétés savantes ( françaises et étrangères). Il est auteur de quantité d'ouvrages, parmi lesquels il suffit de citer : *Les anciennes tapisseries historiées de France* , 2 vol. in-folio ; *la Armeria Real* ( de Madrid ) , 2 vol. in-folio ; *Lettres sur les Pyrénées* ; *les œuvres de Ruttebœuf* ; *lettres inédites de Montaigne* , etc. ; beaucoup de travaux sur les écrivains du moyen âge. M. Jubinal est collaborateur de beaucoup de revues archéologiques et historiques. Il a sa résidence à Paris.

3° M. *Victor* Petit de Rosen , archéologue à Tongres, auteur de différents opuscules archéologiques et de *Lettres sur les bords du Rhin*, 2 vol. in-18, dont il a fait hommage à la Société. Il a en portefeuille des fragments littéraires et artistiques sur la France et l'Allemagne qu'il met à la disposition de la compagnie.

M. le Président consulte l'assemblée sur la proposition du comité permanent. Plusieurs membres expriment l'opinion que l'admission des trois personnes dont il s'agit ne pouvant qu'ajouter au mérite de la liste des membres correspondants de la Société , il y aurait lieu de voter par acclamation.

En conséquence , M. le Président prononce l'admission de



Digitized by Google

MM. *Corblet*, *Jubinal* et *Petit de Rosen*, auxquels le secrétaire est chargé de notifier leur nomination.

—

La parole est à M. le vicaire-général *Voisin*. L'honorable membre donne lecture du rapport suivant sur la notice de M. Toillier concernant le *Castiau d'diale* (château du diable) de Quaregnon. Ce travail sera imprimé dans le bulletin de la séance à la suite du rapport de M. Voisin.

» Messieurs,

« La notice sur le vieil édifice dont on voit les restes à Quaregnon, et qui porte le nom de *Castiau d'diale*, résume assez bien tout ce que les historiens et la tradition nous apprennent de cette ancienne construction. On regrette seulement, quand on a achevé la lecture de ce travail, qui ne manque pas d'intérêt, de le voir se terminer par des conclusions fort incertaines. Il eut été à désirer que l'auteur, en voyant combien est vague tout ce qui a été dit sur ce monument, se fût appliqué davantage à en étudier les restes pour en connaître l'âge et la destination. En tâchant de reformer l'enceinte de ce lieu fortifié, en suivant la trace des fondations, en examinant la forme des ouvertures qui y avaient été pratiquées, les moulures des pierres encore en place ou gisant parmi les débris, le mode d'appareil et jusqu'au ciment dont on s'est servi, en tirant bien parti de tout ce qui peut fournir des indications archéologiques, on parviendrait peut-être à déterminer avec beaucoup de probabilité l'époque de la construction de ce château.

» Il faudrait, pour faire ce travail, avoir une parfaite connaissance des ouvrages de M. De Caumont, ou au moins des instructions publiées par les soins du comité historique attaché au ministère de l'instruction publique de France.

» Il est aussi bien à regretter que parmi les nombreux objets qu'on dit avoir été déterrés au même lieu, il n'en est aucun qui ait été conservé.

» L'auteur croit que le tertre est un tumulus gallo-romain,

Digitized by Google

que ce monticule a été choisi pour y bâtir une chapelle et que la muraille d'enceinte est postérieure à la construction de la chapelle ; mais il n'admet pas la tradition qui désigne cet oratoire comme ayant été le lieu où se réunissaient sainte Waudru et saint Ghislain.

» Avant de parler de ces différents points, arrêtons-nous d'abord aux faits connus.

« Une chapelle dédiée à saint Quentin a existé à une époque très-reculée à Quaregnon, et l'on a des raisons de croire que cette chapelle a donné naissance à la paroisse.

« L'auteur anonyme de la plus ancienne vie de saint Ghislain, qui écrivait à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, date qui est fixée par la mention qu'il fait, à la fin de son récit, de l'invasion normande, rapporte que sainte Waudru, de concert avec saint Ghislain, fit bâtir à Quaregnon une chapelle en l'honneur de saint Quentin.

« Laissons parler l'historien (1) : « Personne ne pourrait dire » combien grand était le pieux attachement que saint Ghislain » et la servante de Dieu sainte Waudru s'étaient voué. Cet » attachement persévéra jusques dans leur vieillesse. Lorsque » leur grand âge ne leur permit plus de franchir la distance » qui les séparait, ils firent, de commun accord, bâtir à » Quaregnon (*in villâ Quaternione*) un oratoire en l'honneur de » saint Quentin martyr, où ils se rendaient pour y avoir des » conférences. »

---

(1) Prorsus nemo potest eloqui quantæ fuerit S. Gislenus ac Dei famula Waldetrudis caritatis, quamque servarunt usque in ultima suæ senectutis. Præ senectâ enim verò nemo eorum jam quibat invisere alterum, undè communi decreverunt consilio in villâ *Quaternione* ædificari oratorium in S. martyris Quintini honore, illuoque soliti erant colloquii causâ convenire. Quod etiam oratorium Gisleno tradidit ad opus SS. apostolorum Petri et Pauli ad refocillandos inopes, quos præfatus Antistes super aurum et topazion ob Christi amorem diligebat... etc., etc. ( Acta SS. Belgii, T. 4, page 382.)

Digitized by Google

» La sainte donna cet oratoire à saint Ghislain pour que les revenus en fussent appliqués aux besoins de l'abbaye, qui servait de refuge aux pauvres.

» Je fais remarquer qu'il n'est point ici question de tertre ou de tumulus préexistant au lieu où fut bâtie la chapelle, et que ce que dit le Père Simon à ce sujet est une pure supposition de sa part.

» L'opinion que la muraille d'enceinte serait de date plus récente que la chapelle ne me paraît pas avoir plus de fondement.

» Au reste, M. Toilliez l'abandonne à la fin de son mémoire.

» Deux circonstances rendent probable que la chapelle de Saint-Quentin a servi de première église aux habitants de Quaregnon, ou que sa dotation a été attachée à l'église devenue paroissiale : La première c'est que l'église de Quaregnon est dédiée à saint Quentin ; la deuxième c'est que l'abbaye de Saint-Ghislain en avait le patronat.

» Mais la chapelle de Saint-Quentin était-elle primitivement dans le fort, ou bien sur l'emplacement de l'église actuelle ?

» Cette chapelle a dû être dans le château.

» Nous avons vu que le but qu'on s'était proposé en élevant cet oratoire n'était point de satisfaire aux besoins religieux de cette localité, peut-être encore presque déserte à cette époque, mais que ses pieux fondateurs avaient voulu se procurer une *habitation* commune, où ils pussent séjourner ensemble.

» On ne peut tirer un argument sérieux contre l'existence du château, de ce que l'historien de saint Ghislain se sert du mot de *chapelle* pour désigner les constructions élevées à Quaregnon par sainte Waudru ; car, dans le moyen âge, on employait indistinctement les mots d'*église* et de *monastère*. On disait l'*église* de Saint-Martin pour le *monastère* de Saint-Martin.

» La tradition qui a conservé à deux chemins aboutissant au pied du vieux château de Quaregnon, le nom à l'un, de chemin de l'*abbé*, et à l'autre de chemin *madame*, me paraît très-significative pour appuyer ce que nous venons de dire de l'origine et de la destination de ce monument. Les noms de

Digitized by Google

lieux traversent les âges et nous apprennent bien des faits qu'on ne trouve mentionnés nulle part. C'est ainsi que nous ignorerions qu'il y a eu un monastère à Moustiers-au-bois, une abbaye à Bersillies-l'abbaye et de petits monastères à Montrœul-au-bois (1) et à Montrœul-sur-Haine, si les noms de ces localités ne nous révélaient l'existence des établissements qui y ont été détruits pendant l'invasion des Normands.

» On a conservé à Quaregnon quelque chose de plus que dans les quatre villages que nous venons de nommer. On y a conservé des ruines. Pourquoi ne tiendrions-nous pas compte de la tradition que le peuple nous a conservée ?

» Il existe un document où j'espérais trouver de précieuses indications, mais au lieu de jeter de la lumière sur la question discutée par M. Toilliez, il ne fait qu'en rendre la solution plus difficile. C'est une charte donnée par l'empereur Othon Ier en 965, pour confirmer les donations faites à l'abbaye de Saint-Ghislain. On y énumère tout ce que possédait l'abbaye, mais aucune mention n'y est faite de la chapelle de Saint-Quentin à Quaregnon.

»Faut-il en conclure nécessairement que cette chapelle avait déjà été détruite et qu'il n'en restait plus rien ? je ne le crois pas. Je pense plutôt que le château de Quaregnon aura été à cette époque momentanément possédé par des séculiers, comme beaucoup de biens ecclésiastiques l'ont été en ces malheureux temps.

»Pour se faire une idée des mœurs du Xe siècle, on n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur les décrets des conciles.

»Voici un passage du concile tenu à Trosly, près de Soissons, en 909 : « maintenant, y dit-on, dans les maisons consacrées à Dieu, où devaient vivre des moines, des chanoines ou de saintes filles, on voit des abbés laïques avec leurs femmes, leurs fils, leurs filles : ils y demeurent avec leurs gens de

(1) Monasteriolum — monestrel — montrœul.—En patois *moustruel*, diminutif « de moustiers. »

Digitized by Google

guerre et leurs chiens. *Abbates laïci cum suis uxoribus, filiis et filiabus; cum militibus morantur et canibus.*

» On sait ce que fit alors d'une partie des biens de l'évêché de Tournai l'évêque Fulcher, de triste mémoire, qui supprima le chapitre de Saint-Quentin et le monastère de Saint-Pierre en cette ville.

» Beaucoup de biens du clergé furent cependant restitués, lorsque les principes de justice eurent repris plus d'empire.

» Nous en avons de nombreux exemples. A Tournai, lorsqu'Odon eut entrepris la restauration de l'abbaye de Saint-Martin, l'avoué Rodulf abandonna les droits héréditaires qu'il avait sur l'église et le cimetière ; et peu après, à la demande des bourgeois de la ville, d'autres terres provenant de l'ancienne dotation de l'abbaye furent également rendues à leur destination (1).

» Par une charte de l'an 937, Arnould-le-Grand, comte de Flandres, fait une semblable restitution au monastère de Blandain à Gand. Il avoue même ne rendre que peu de chose de ce qu'il possédait des biens de cet établissement.

»Le même Arnould en dotant, en 961, l'église de Saint-Donatien à Bruges, ne fait encore que restituer des dixmes, mais il prétend qu'il les possédait légitimement à titre de donation. Ces dixmes, dit-il, lui avaient été données ou à ses prédécesseurs pour subvenir aux frais de la guerre contre les Normands (2).

---

(1) Les Bourgeois de Tournay sollicitèrent l'évêque, et l'évêque sollicita Rodulf, chevalier de Noyon, à ce qu'il leur voulût rendre (aux nouveaux Religieux) les terres de Saint-Martin ; ce qu'il fit, de façon que les moines ont eu par ce moyen le fond autour de leur église où elle est maintenant rebâtie, et vers Deflers une charue de terre. (Cousin tome 2, page 140.)

(2) Cui capellæ, de prædictorum episcoporum ordinatione et consilio quasdam decimas, de iis quas mihi et prædecessoribus meis in comitatu seu marchionatu Flandriæ de terris cultis et incultis, sanctissimi patres,

Digitized by Google

La charte d'Odon ne doit donc pas nous faire renoncer à voir dans le *Castiau d'diale* de Quaregnon la chapelle et le château construits par sainte Waudru au VII^e siècle. Ce château, comme nous l'avons dit, a pu passer en mains étrangères pendant un certain temps, et être rendu ensuite aux religieux de Saint-Ghislain. »

---

*papæ romani*, pro adjutorio expensarum nostrarum et nostrorum militum, pro expugnatione ac resistantiâ contrà Wandalos (sic) qui Flandriam et alias terras vicinas cum ecclesiis in ipsis constructis crudeliter ac damnabiliter devastabant et incendio tradebant, in feudum perpetuum concesserunt, etc. (Miræus, tom. 1, page 43.)

Digitized by Google

# NOTICE

## *sur le* Castiau d'diale *(château du diable) de Quaregnon.*

PAR M. TOILLIEZ.

—

Parmi les constructions d'un autre âge qu'on rencontre aux environs de Mons, l'une des plus singulières, à plusieurs titres, est située à Quaregnon, et est désignée, sur des cartes récentes, sous l'appellation de *château*. Nous nous proposons de décrire, ici, ce monument, d'énumérer les diverses origines qui lui ont été attribuées et d'en indiquer les destinations probables.

Cette construction qui, sous le rapport de l'art, ne présente rien de remarquable, existe à Quaregnon, sur le *champ de l'église*, un peu au nord de la route actuelle de Mons à Valenciennes, et au pied du *chemin de l'abbé*, allant à St-Ghislain. L'emplacement de cette construction est, ainsi, situé à une faible distance de la Haine, à une demi-lieue de St-Ghislain, et à une lieue et demie de Mons.

Le monument consiste, aujourd'hui, en une partie d'enceinte maçonnée en grès houiller, et élevée contre un monticule factice en argile, qui a la forme d'un cône tronqué et est recouvert de végétaux. Il y a, aux extrémités de la construction, des contreforts y adhérents, et on a dû y percer une ouverture qui a été maçonnée ensuite. Si la muraille, qui a une grande épaisseur, avait formé une enceinte véritable, elle aurait figuré un polygone de 24 côtés au moins. Ce polygone n'aurait pas été régulier, car il existe, vers l'ouest, une partie rentrante ; on dit aussi que le dernier côté, situé à l'est, se prolongeait jusqu'à la route qui communique de la chaussée de Mons à Valenciennes aux rivages du canal de Mons à Condé. Cette construction aurait réellement occupé plus d'espace

Digitized by Google

anciennement qu'aujourd'hui, sans avoir foi à la voix publique qui signale des souterrains et dépendances qui s'étendaient jusqu'aux deux routes dont nous avons parlé. En effet, on a élevé des maisons aux environs du monument avec des briques fabriquées à l'aide des terres du tertre que soutient la construction : on aurait trouvé, d'après le bruit public, plusieurs objets curieux, en creusant les fondations de ces habitations. Quoiqu'il en soit, cette construction aurait été plus élevée qu'elle l'est actuellement; il existe à la partie supérieure, dans le sable argileux, des fondations de murs au-dessus desquelles il y aurait eu, dit-on, des pavements. On ajoute qu'au-dessous de ceux-ci, il existait un conduit horizontal, et qu'on a aussi trouvé des briques, des tuiles, des ossements, etc.

On attribue à ce tertre, muraillé sur une partie de son pourtour, différentes origines. Ainsi, à Quaregnon, on le désigne par la dénomination de *castiau d'diable* (château du diable). Nous ne nous arrêterons pas à cette origine fantastique qui plaît au vulgaire.

On fait aussi remonter la construction du mur à César. Cette origine reculée lui est attribuée par Jacques de Guise. Il dit que César, après la prise de Belgis, *envoya ses cohortes, qu'il avait complétées, en garnison dans les douze châteaux qu'il avait bâtis autour de Belgis, et établit Crispus, avec la moitié d'une légion, dans le château de Quaregnon* (1). Il cite, en outre, le château du Mont-de-Brutus, vis-à-vis du précédent (2), et dont nous ne connaissons pas l'emplacement. J. de Guise, ne s'appuyant sur aucune autorité respectable, on ne peut ajouter foi à de tels faits qu'on doit considérer, avec raison, comme fabuleux.

---

(1 et 2) Voy. Mémoires couronnés par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, tome XII. — Mémoire sur les documents du moyen âge, relatifs à la Belgique, avant et pendant la domination romaine, par A.-G.-B. Schayes, p. 128 et 129.



Digitized by Google

J.-B. Lambiez qui s'est plu, près de notre époque, à renchérir sur J. de Guise, dit, dans la *Clef de l'histoire monumentaire du Nord des Gaules*, qu'Hécate « comme lune dans le ciel, avait son oratoire dans le sanctuaire des planètes, sous le nom d'Astaroth, à Carregnon. »

Une quatrième opinion fait remonter la construction du mur au VII^e siècle et le fait servir de lieu de réunion à sainte Waudru et saint Ghislain : cette croyance admet que le tertre existait avant qu'on vînt y dresser un oratoire; elle parle aussi des revenus que produisait celui-ci (1). Nous ne pouvons admettre cette opinion, quant à la destination qu'on donne à ce monument de lieu de réunion à sainte Waudru et saint Ghislain. Cette destination lui est donnée par une tradition correspondant à une tradition semblable qui règne à Mons, et d'après laquelle d'anciens souterrains partant du château de cette ville et de l'église de Sainte-Waudru s'étendraient même au-delà de l'enceinte de Mons. Quoiqu'on n'ait jamais fait de fouilles pour s'assurer que cette dernière tradition était dénuée de tout fondement, il suffit de l'énoncer pour qu'elle soit rejetée. On n'a jamais pu creuser des souterrains partant du refuge de Sainte-Waudru, ni même de l'abbaye de Saint-Ghislain, pour aboutir au monument de Quaregnon ; la périphérie et la nature du terrain s'y opposent. Le vulgaire a toujours ajouté foi à des bruits invraisemblables sur la longueur des souterrains anciens.

On a avancé aussi que la tour avait été élevée en mémoire d'une réconciliation survenue, dans le XI^e siècle, entre les habitants de Mons et ceux d'Hornu. Nous ignorons sur quelle autorité on a émis ce fait qui nous paraît invraisemblable (2).

---

(1) Voy. *Vie de sainte Waudru* etc., par le R. P. Jacques Simon de Mons, publiée en 1629, réimprimée en 1846, à Mons, chez Hoyois.

(2) Un ouvrage nouveau intitulé : *Géographie de la province de Hainaut*, et publié par un compilateur de peu de critique, dit que l'église de Quaregnon a été bâtie dans le XI^e siècle, par une dame de la maison

Digitized by Google

Le territoire d'Hornu fut donné avec celui d'Ursigonde à Saint-Ghislain, par Dagobert (1). Quatre siècles après cette donation, Hornu devait être encore, comparativement à Mons, une localité d'une faible importance, sous le rapport de la population. Cependant, d'après une tradition rappelée par plusieurs auteurs, les comtes de Hainaut rendaient la justice dans cette localité. Cette croyance a sans doute donné l'idée à Hugues de Toul de prétendre que Hornu, appelé par les Romains *extranullus*, était une vaste plaine où César tenait son conseil (2).

Un ouvrage publié en 1846, en Belgique, contient le passage suivant (3), relatif au monument qui fait l'objet de cet opuscule : « on voit, près de Quaregnon, une ancienne tour en ruine connue dans le pays sous le nom de la *haute tour*, et qui dépendait autrefois d'un château où les anciens châtelains du Hainaut

---

de Borse, en mémoire de la réconciliation faite entre ceux de Mons et de Hornu, en présence des corps de sainte Waudru et de saint Ghislain, qu'on y avait transportés processionnellement. L'église de Quaregnon devait remonter, en effet, à cette époque, si l'on en juge d'après l'architecture de son clocher, seule partie qui reste de l'église primitive. Ce clocher a été construit, comme la muraille du «château du diable», en grès houiller qui a dû être extrait à un endroit de l'ancien territoire de Quaregnon qui fait actuellement partie de la commune de Pâturages (anciennement Pâturages de Quaregnon), et qui est aussi dénommé par le vulgaire *castiau d'diale*, probablement pour rappeler la construction du monument de Quaregnon. Au *castiau d'diale*, à Pâturages, on a rencontré diverses antiquités d'origine gallo-romaine.

(1) Notre homonyme M. Toilliez, d'Hornu, a montré à M. Charlé de Tyberchamps l'emplacement où les comtes de Hainaut rendaient anciennement la justice dans cette commune, et qui était appelé *cour des chênes*. Le vulgaire a donné le nom de *Palais de Dagobert* à un autre endroit d'Hornu où existent des vestiges de construction.

(2) Voy. le premier ouvrage cité, p. 126.

(3) Voy. Nouveau guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de Belgique, p. 380.

Digitized by Google

rendaient la justice. » Nous avons dit que le monument qu'on prétend ici être dénommé la haute tour, n'était pas une tour véritable ; elle n'a pu dépendre d'un château dont il ne reste aucune trace et qui n'est signalé par aucune autre autorité que J. de Guise ! Nous avons encore entendu émettre l'idée que cette construction a pu servir pour transmettre des signaux ou pour défendre les approches de la Haine. Nous ne pouvons admettre non plus ni l'une ni l'autre de ces hypothèses. Pour transmettre des signaux, la colline factice suffisait; pour défendre les approches de la Haine, la construction était incomplète et insuffisante.

Les hypothèses émises sur l'origine et la destination de ce monument ne sont donc pas plausibles, à l'exception toutefois du fait de l'établissement de l'oratoire sur le tertre et de l'époque de l'établissement de cet oratoire. Ce monument nous semble avoir été élevé à deux ou plusieurs reprises. Le tertre devait former un vaste tumulus funéraire, de la période gallo-romaine. Des objets antiques provenant de cette époque ont été rencontrés sur cinq points différents du territoire de Quaregnon ; de plus, nous avons trouvé, sur le tertre, des morceaux de vases en terre cuite qui nous ont paru remonter à cette période et nous avons enfin remarqué, dans les terres rapportées qui le constituent, des ossements, ainsi que des fragments de briques et de tuiles.

On s'est servi ensuite de ce tumulus, comme on l'a fait pour d'autres monuments païens, qui étaient considérés comme sacrés par le peuple, pour y établir un oratoire chrétien ; on est donc venu, pour le consolider sans doute, y élever, postérieurement, une maçonnerie. Celle-ci a dû être construite quand la houille était déjà connue et qu'on tirait des pierres de la formation houillère, sur le territoire de Quaregnon, c'est-à-dire vers le VII^e siècle. Sans doute les fondations qu'on remarque sur le tertre sont postérieures à l'époque de l'élévation de la muraille qui en entoure une partie. Sans doute aussi que, à cette époque, on a fouillé la colline par une tranchée faite sur

Digitized by Google

le plus grand diamètre. Nous avons dit, en effet, plus haut, qu'une partie du mur avait été reconstruite. Cette fouille a pu être pratiquée lors de l'érection de l'ancienne église, c'est-à-dire au XI^e siècle.

Cet édifice funéraire réservé pour l'usage du culte chrétien, après avoir servi de tombelle païenne pour rappeler un fait qui est resté inconnu, a dû être fréquenté. Nous avons vu qu'il existe encore aujourd'hui un chemin de Saint-Ghislain à Quaregnon et se dirigeant vers ce monument; il est appelé *chemin de l'abbé*. Une autre chemin qui lui est parallèle et se trouve sur Wasmuël, est dénommé *chemin de madame*. Nous avons vu aussi que l'oratoire élevé sur le tumulus avait donné des revenus. Enfin, le nom de Quaregnon, Quarignon ou Quaternion, ne provient-il pas de l'existence de la construction même, puisque *Quader*, en allemand, et *Quaternion*, en anglais, veulent dire *carreaux*, en les appliquant à des pierres (1).

Pour se rendre compte de quelques-unes des traditions ci-dessus signalées, il suffit de rappeler que, lors des irruptions des Normands, il paraît qu'on sauvait les reliques des villages voisins de Mons dans l'enceinte du château de cette ville, et que, dans certaines circonstances, lors d'épidémies, par exemple, on transportait ces reliques jusqu'à une distance assez grande du lieu qui les possédait. Les légendes et les traditions sont fondées sur les mœurs des peuples auxquels elles se rapportent, et si elles sont quelquefois invraisemblables, il faut l'attribuer à des souvenirs confus qui leur ont donné naissance.

Pour expliquer enfin l'opinion qui convertissait une muraille élevée contre un tertre en un antique manoir, il suffit de rappeler qu'on est tenté d'adopter, sans les discuter, les idées émises.

---

(1) Le mot *flénu*, nom donné à une colline située, en partie, sur le territoire de Quaregnon et qui est tellement recouverte de silex qu'elle a été l'emplacement d'une fabrique de haches en pierre, dites gauloises, paraît venir de l'anglais *flint* qui veut dire pierre à feu, caillou.

Digitized by Google

Ainsi, la construction ancienne qu'on remarque à Quaregnon, près de Mons, et à laquelle le vulgaire a donné une origine fantastique, dont la bâtisse a été attribuée à César, par un historien ancien de peu de foi, dont un Père Lambier s'est plu à faire un oratoire chrétien, dont une croyance religieuse a fait un lieu de réunion à sainte Waudru et saint Ghislain, dont le prétexte de l'érection a été attribué à une prétendue réconciliation entre les habitants de Mons et ceux d'Hornu, qu'on a voulu rappeler, dont un ouvrage récent a voulu faire une haute tour, dépendance d'un château où les anciens châtelains du Hainaut rendaient la justice, dont on expliquait enfin l'origine en supposant qu'elle avait pu servir comme lieu d'observation ou comme ouvrage de défense, est, pour nous, un vaste tumulus funéraire de l'époque gallo-romaine, contre lequel on est venu élever une maçonnerie en grès houiller, au VII^e siècle, afin d'y établir un oratoire chrétien.

Ce tumulus nous paraît avoir été fouillé anciennement; de nouvelles fouilles pourraient sans doute faire connaître l'époque de son établissement, mais non l'évènement qu'il a voulu rappeler et qui est resté inconnu.

—

M. *Renard* met sous les ieux de l'assemblée plusieurs dessins dont il est l'auteur, lesquels ont pour objet l'ancien cloître de l'abbaye de Saint-Martin qu'il a rétabli dans son état primitif à l'aide de documents par lui recueillis avant la démolition de cet édifice. Ce dessin captive l'attention de l'assemblée qui exprime le désir que M. Renard complète son intéressant travail par une notice historique et artistique, ce que l'honorable membre promet de faire prochainement.

M. Renard exhibe ensuite deux plans de l'église de Saint-Quentin, au moyen desquels il fait voir les modifications considérables qu'a subies l'édifice actuel comparé à l'édifice primitif. Ces plans sont accompagnés d'un dessin de la façade de l'église.

L'honorable membre exprime le vœu que la Société entre-

Digitized by Google

prenne la publication non-seulement de ces deux plans mais encore de tous ceux qu'il peut fournir des autres édifices religieux de la cité. L'assemblée en accueillant ce vœu de M. Renard, se réserve de faire de son projet l'objet d'un examen sérieux. Le comté permanent est chargé de soumettre ultérieurement ses idées sur les moyens d'exécution.

—

M. *Fréd. Hennebert* continue la communication de ses extraits de comptes pour l'année 1402.

—

La séance est levée.

Digitized by Google

8. *Du Bus aîné (*François*), président du tribunal de première instance, ancien vice-président de la Chambre des Représentants, membre honoraire de l'Académie espagnole d'archéologie, commandeur de l'Ordre de Léopold, etc.

9. *Dumortier (*Louis*), échevin de la ville, président de la commission de surveillance de la bibliothèque publique, membre du Conseil provincial du Hainaut, etc.

10. Gérard (l'abbé), curé de la paroisse de Saint-Quentin, à Tournai.

11. *Hennebert (*Fréd.*), professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai, archiviste de la ville, conservateur, pour l'Etat, des archives des anciens états du Tournaisis, membre titulaire de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique (à Anvers), de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, de la Société libre d'émulation de Liége, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, de la Société des antiquaires de la Morinie, de celle des antiquaires de la Picardie, membre honoraire de l'Académie espagnole d'archéologie, de l'Académie de l'enseignement (de Paris), de l'Institut historique, de la Société de l'histoire de France, etc.

12 .Marissal (*Victor*), botanographe, secrétaire-adjoint de la Société royale d'agriculture et d'horticulture de Tournai, membre correspondant de la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles, etc.

13. Nedoncel (*Georges-Alexandre-François*, comte de), propriétaire, à Tournai; membre du cercle littéraire

Digitized by Google

et scientifique de la rue de Grenelle Saint-Germain et de l'Institut catholique, (à Paris).

14. *Peeters (*Ch.*) propriétaire, archéologue, membre honoraire de l'Académie espagnole d'archéologie, etc.

15. *Renard (*Bruno*), architecte de la ville de Tournai, professeur d'architecture à l'Académie de dessin, de sculpture et d'architecture, membre de la Commission royale des monuments, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique (classe des beaux-arts), de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, de l'Académie royale des beaux-arts d'Amsterdam, de l'Institut royal des architectes britanniques, chevalier de l'Ordre de Léopold.

16. *Voisin, chanoine de la cathédrale, vicaire-général du diocèse, membre de la Commission chargée des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Tournai, membre honoraire de l'Académie espagnole d'archéologie, etc.

---

MEMBRES CORRESPONDANTS RÉGNICOLES.

MM.

1. Capitaine (*Ulysse*), membre-secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, membre de la Société libre d'émulation de Liége, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc.

2. Carton (l'abbé), directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, président de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, membre de l'Académie

Digitized by Google

royale de Belgique, chevalier de l'Ordre de Léopold.

3. Chalon (*Renier*), docteur en droit de l'université de Louvain, président de la Société de numismatique belge, président de la Société des bibliophiles belges (Mons); membre de la Société des bibliophiles de Belgique (Bruxelles), de celle des bibliophiles flamands, de celle des bibliophiles compagnards, de la Société belge pour la conservation des monuments, de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, de la Société archéologique de Namur, membre-fondateur de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de la commission provinciale de statistique du Brabant; membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, de la Société d'émulation de Liége, membre de la Société littéraire de Leyden. Membre correspondant de la Société royale des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Dijon, de la Société des antiquaires de la morinie (St-Omer) et de ceux de Picardie (Amiens); membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Madrid, de la Société royale archéologique de Luxembourg, de la société numismatique de Berlin; membre correspondant de la Société impériale d'archéologie de Russie.

4. Clesse (*Antoine*), littérateur, membre du cercle lyrique montois, de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

5. Borgnet (*Jules*), conservateur des archives de la ville de Namur, membre-secrétaire de la Société archéologique de la même ville, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc.

Digitized by Google

6. De Busscher (*Edmond*), membre-secrétaire de la Société royale des beaux arts et de littérature de Gand, membre de la Commission de conservation des monuments en la même ville ; membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; de celles de Normandie, de Lille, de Caen, de Cherbourg, etc.

7. De am (*Pierre-François-Xavier*), chanoine honoraire des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, recteur de l'université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire; membre de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion catholique à Rome, de l'Académie de Munich, de la Société historique de l'Allemagne ; de l'Académie archéologique de Rome ; chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, etc.

8. Diegerick (*Isidore-Lucien-Antoine*), archiviste de la ville d'Ipres, professeur au collége communal, membre de la Société d'émulation de Bruges ; de la Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut, etc.

9. Gachard (*Louis-Prosper*), archiviste général du royaume, membre du conseil héraldique, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire, de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, etc. ; chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, chevalier des ordres de Charles III, du Lion néerlandais et de l'aigle rouge de Prusse.

10. Gachet (*Émile*), chef du bureau paléographique, membre

Digitized by Google

correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, etc.

11. Grandgagnage (*J.-C.-J.*), président à la Cour d'appel de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, chevalier de l'Ordre de Léopold.

12. Juste (*Théodore*), chef de bureau au ministère de l'intérieur, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

13. Lacroix (*Augustin-Francois*), archiviste de l'État et de la ville de Mons, membre de la Commission provinciale de statistique du Hainaut, membre effectif de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes de Belgique et de l'étranger.

14. Le Bidart de Thumaide (le chevalier *Alphonse-Ferdinand* de) substitut du procureur du roi à Liége, président du conseil de salubrité publique, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre effectif de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre des académies royales des sciences et des lettres d'Abbeville, de Bayeux, du Brésil, de Caen, de Cherbourg, de Douai, d'Erfurt, de la Galice et des Asturies, du Gard, de Grenoble, d'Iéna, de Lille, de Madrid, de Marseille; de Mayence, de Nanci, de Nassau, d'Offenbourg, du Palatinat, de Paris, de Rouen, de la Somme, de Senkenberg, de Valenciennes, de la Vétéravie; des académies d'archéologie d'Espagne, de Grèce et de Sarragosse; des sociétés des antiquaires de Normandie et de Picardie; des sociétés de Numismatique de Belgique et d'Espagne; membre honoraire des sociétés de médecine ou de pharmacie d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Charleroi,

Digitized by Google

du Hainaut, du Limbourg, du Luxembourg, de Madrid et de Namur; des instituts royaux du Pont-de-Sainte-Marie et de Valence, etc.; commandeur, officier et chevalier de plusieurs ordres.

15. Petit-de Rosen (*Jules*), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique et de l'Institut archéologique liégeois, membre honoraire de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le duché de Luxembourg, etc., à *Tongres*.

16. Pinchart (*Alexandre-Joseph*), second commis aux archives du royaume, membre de div. sociétés.

17. Polain (*Mathieu-Lambert*), archiviste de l'État à Liége, agrégé à l'université de cette ville, membre de l'Académie royale de Belgique membre de la Commission royale chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, correspondant du ministère de l'instruction publique en France pour les travaux historiques, membre correspondant de la Société des sciences, des arts, et des lettres du Hainaut, chevalier de la Légion d'honneur.

18. Quinet (*Benoît*), membre effectif de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, etc.; à *Mons*.

19. Renard (*Bruno*), colonel d'état-major, docteur ès sciences, chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de fer, etc.

20. Saint-Genois (le baron *Jules de*), ancien archiviste de la Flandre orientale, professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, membre correspondant de la Société des sciences, des

Digitized by Google

arts et des lettres du Hainaut, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc.

21. Schayes (*Antoine-Guillaume-Bernard*), conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique et de beaucoup de sociétés savantes et littéraires, à *Bruxelles*.

22. Van de Putte (*Ferdinand*), curé à Boesinghe-lez-Ipres, membre de la Société historique de l'Allemagne, des antiquaires de la Morinie, de la Picardie, de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, de la Société d'émulation de Bruges, des bibliophiles campagnards, des bibliophiles de Gand, etc.

23. Van der meersch (*Polydore-Charles*), conservateur des archives de la province de Flandre orientale, membre résidant de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société (royale) nationale des Antiquaires de France, à Paris, de celle de la Morinie à Saint-Omer, de la Société de littérature de Leyde, etc.; à *Gand*.

24. Van Hasselt (*André-Henri-Constant*), membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la Société libre d'émulation de Liége, de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de l'Institut historique de France, de la Société des sciences morales et historiques de Versailles, de celle des antiquaires de la Morinie, de celles de Nanci et de Rouen, etc.

—

Digitized by Google

## Membres correspondants étrangers.

*MM.*

25. Bedollierre (*Émile* Gigault de la), homme de lettres, à *Paris.*

26. Bruneel (*Henri*), homme de lettres, secrétaire de la Commission historique du département du Nord, à *Lille.*

27. Bulteau (l'abbé *Marcel-Joseph*), prêtre et vicaire de la cathédrale de Chartres.

28. Castel, secrétaire général de la Société académique de Bayeux, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, françaises et étrangères, à *Bayeux* (Calvados).

29. Castellanos (*Basilio-Sebastian*), du conseil de la Reine d'Espagne, son secrétaire honoraire, commandeur de l'Ordre d'Isabelle-la-catholique, directeur de l'Académie, conservateur de la bibliothèque nationale de Madrid, membre de diverses académies scientifiques et littéraires, à *Madrid.*

30. Corblet (l'abbé *Jules*), membre de la Société des antiquaires de la Picardie, de celles de Normandie, de la Morinie et de l'Ouest de la France; de l'Institut historique de France, des sociétés archéologiques d'Avranches, Béziers et Tours; des Académies de Dijon et de Meaux; des sociétés d'émulation de Cambrai, Abbeville, etc.

31. De Caumont (*A.*), correspondant de l'Institut de France, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments, membre de beaucoup de sociétés savantes, françaises et étrangères, à *Caen.*



Digitized by Google

32. Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, membre correspondant de la Société libre d'émulation de Liége, et d'autres sociétés savantes et littéraires, françaises et étrangères.

33. Gomart (*Charles*), membre titulaire de la Société des sciences, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (*Aisne*), membre correspondant de plusieurs sociétés savantes et littéraires, à *Saint-Quentin*.

34. Héricourt (*le comte d'*), archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, à *Arras*.

35. Hermand (*Alexandre*), numismate, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, chevalier de la Légion d'honneur, à *Saint-Omer*.

36. Jubinal (*Achille*), avocat, licencié en droit, ancien élève de l'École des chartes, ancien professeur de la faculté des lettres de Montpellier, officier de l'université, membre du comité de la Société des gens de lettres, secrétaire-général de l'Institut historique de France, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Chêne, chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-catholique d'Espagne, décoré de l'ordre du Nichan.

37. Le Glay (*le docteur*), conservateur général des archives du département du Nord, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), des académies royales de Belgique, de Turin, de la Société d'émulation de Cambrai, de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, de celles de Douai, de Lille, des antiquaires de la

Digitized by Google

Morinie, de la Picardie, etc., chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur et de celui de Léopold, à *Lille*.

38. Paris (*Paulin A.*), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; conservateur-adjoint de la bibliothèque nationale (section des manuscrits), chevalier de la Légion d'honneur, à *Paris*.

39. Rock (le docteur *Daniel*), chanoine de l'Eglise catholique d'Angleterre, archéologue, à *Buckland-Faringdon*.

40. Tailliar (*Eugène*), conseiller à la Cour d'appel de Douai, membre de la Société nationale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, membre correspondant de la Société d'émulation de Cambrai, de la Société des antiquaires de la Morinie, de celle de la Picardie, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, de la Société libre d'émulation de Liége, etc., chevalier de la Légion d'honneur, à *Douai*.

41. Wilbert (*Alcibiade*), président de la Société d'émulation de Cambrai, membre de plusieurs autres sociétés savantes et littéraires, à *Cambrai*.

Digitized by Google

## Membres correspondants décédés.

*MM.*

1. Benezech de Saint-Honoré (*J.-M.-G.*), né en 1794, mort à Vieux-Condé le 17 avril 1850.

—

2. Reiffenberg (*Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron de*), né à Mons le 14 novembre 1795, mort à Saint-Josse-ten-Noode lez-Bruxelles, le 18 avril 1850.

—

3. Bogaerts (*Félix-Guillaume-Marie*), décédé à Anvers le 16 mars 1851.

—

4. Marlin (*Pierre-François-Henri-Désiré*), mort à Herstal lez-Liége, le 19 juin 1851.

Digitized by Google

# TABLE ALPHABÉTIQUE.

## A

*Abbaye de S. Martin*, son chartrier, 110. — ses tableaux, 291, 300. — son ancien cloître, 334. — Mereau, 306.
*Académie d'Arras*, ses mémoires, 147.
— espagnole d'archéologie, 317.
*Actes en français*, antérieurs à ceux de T., 8.
*Age* de la cathédrale de T., 171.
*Aigle* du beffroi, 80.
*Aldegonde* (famille de Sainte), 125.
*Alegambe* (famille de), 125, 126.
*Allain*, sa chapelle, son cimetière, 75.
*Allard*, arpenteur, 82.
*Alost*, chaussée projetée, 76.
*Ancien courant*, ou petit Escaut, 79.
*Annuaire* de la Société de l'hist. de France, 266.
*Antoing*, plan 69, 73; — écluses, 78; — épitaphes, 125.
*Antoing* (famille d'), 125.
*Anvaing* (village d'), 86.
*Archives* de T., notice 104.
*Assonleville* (famille de), 125.
*Arbalète* (fête de l') à T., 211.
*Ath*, son histoire, 57, 121; — — chaussée projetée, 76; — combat près de cette ville, 90.
*Aubermont* (famille d'), 126.
*Audenarde* (chatellenie d'), 68; — écluse, 78; — sceau de 1431, 305.

## B

*Bachy* (le), 77.
*Bailliage*, logé au parlement, 81; — sa coutume, 121.
*Baisieux* (fief à), 73.
*Bargibant* (de) conseiller de T., 95.
*Barre* (Pasquier de le), 125, 294.

Digitized by Google

*Barryot* (bois de), 76.
*Bary*, village, 76.
*Bastion du luquet*, 78.
*Bâtiments militaires* à T., 79.
*Baudouin*, paix entre lui et T. en 1197, 123.
*Baudrimont*, ferme, 88.
*Bauffe* (de) général major, auteur de projets de chaussées, 69, 76.
*Bauffremez*, 125.
*Bavai*, 68.
*Beauffort* (famille de), 125.
*Béclers*, village, 87.
*Beffroi*, plan de la plate-forme; aigle, 80; — travaux de restauration, 316.
*Benezech de Saint-Honoré*, sa mort, 249.
*Bernard* (famille), 126.
*Bibliotheca tornacensis* de Duflef, 211.
*Bibliothèque tournaisienne*, par de Reiffenberg, 211.
*Billy* (baron de), ses obsèques à T., 126.
*Binche*, vandalisme, 189.
*Blancpain*, copiste, 130.
*Blandain*, village, 83.
*Bogaerts* (Félix), sa mort, 317.
*Bois-de-Lessines*, 63.
*Bois du Moulin*, 86.
*Bois du Venois*, 87.
*Bons-Enfants* (collége des), 117.
*Boucher-de-Perthes*, ouvrages par lui offerts, 215.
*Bouloigne* (famille de), 126.
*Bourgeois* (famille), 125.
*Bourges* (congrès de), 197.
*Bourghelles*, village, 77; — (seigneur de); voy. *Huvino*.
*Bourlinet* (famille), 125.
*Braffe-Colombier*, cense, 87.
*Brassart*, de Douai; son offrande, 147.
*Bréviaire* manuscrit, à l'usage du diocèse de T., 115.
*Bruneel* (Henri), sa lettre à la Société, 91. — Sa nomination comme membre corresp., 249.
*Bruxelles* (exécution à), 65.
*Bruyelles*, village, 83, 84.
*Buisson du Bus* (famille), 125.
*Bulteau* (l'abbé), m. correspondant, 208, 210.
*Buverinnes* (église de), vandalisme, 189; — rapport à ce sujet, 191; — 228.

## C

*Cabarets* extrà muros, 74.
*Cahier*, Aug., secrét. de la S. des sciences de Douai; sa lettre, 49.
*Calendrier des guerres de T.* 109, 290, 292.
*Calonne*, village 70; — famille, 126.
*Cambrai*, scel de 1439, 305.
*Cambry* (famille de), 126.
*Canal* entre Mons et T.; projet, 69.

Digitized by Google

*Canaux* projetés, 69.
*Candèle*, (famille de) 125.
*Cannaert*, son ouvrage, 36; — extraits, 64.
*Capitaine* (Ulysse), m.correspond., 263, 275.
*Cardevaque* (famille de), 125.
*Carte* des environs de T., 286.
*Cartes et plans* des archives de Brux. intéressant T., 68.
*Carton* (l'abbé) m.correspond.,50.
*Caserne S.-Jean* à T., 79.
*Casernes*, plans, 79.
*Cassart*, supér. de l'abbaye de S.-Martin, 304.
*Castellanos* (B.-S.), m. corresp. de la Société, 272, 293, 294, 309.
*Casterman*, m. titulaire, ses publications, 113, 170.
*Castiau d'diale*, à Quaregnon. Rapp. de M. Voisin, 322; — notice de M. Toilliez, 328.
*Cathédrale* de T., proj. d'inscription, 312.
*Cattoire* (combat de la), 90.
*Caulier* (Henri), 116.
*Caumont* (A. de) m. correspond. 190; — ouvrages qu'il offre, 195.
*Centuries* et observations de Me N. Dufief, 117.
*Chaffaux*, officier municipal, 303.
*Chambre* des représentants, son envoi, 237.
*Chapelle* S.-Pierre, 30; — d'Allain, 75; — du faub. S.-Martin, *ibid.*
*Chapitre* de T., 124.
*Charte* de Radou, 266; — du XIIIe siècle, 313.
*Chartreux*, leur couvent à Chercq, 81.
*Chartrier* de l'abbaye de S.-Martin, 110.
*Chastel* (du) dit de la Hovardrie, 125.
*Chasteler* (famille de), 125.
*Chasuble* de S. Thomas de Cantorbéry, 251.
*Château* (paroisse du), épitaphes, 125.
*Château* de la Royère, 314.
*Chatellenies*, 68.
*Chaussées*, projets, 69; — plans, 76; — de Mons à T., à Péronne, 76, 77.
*Chemin de la ruelle*, — du rejet, 87.
*Chercq*, couvent des chartreux, plan, 81.
*Childéric*, son tombeau, 95, 297; — sceau, 189, 305.
*Chotin*, A. G. et J. B., 61.
*Choyseul du Plessy-Praslin*, év. de T., 116.
*Chronique* (en latin) de T., 124.
*Cimetières*, édit y relat., 73; — plans, 75; — d'Allain, 75; — du faub. S.-Martin, *ibid.*
*Circulaire épiscopale*, 105.
*Citadelle* de T., plans, 71; — son emplacement distribué en rues, 71; — plan, 90; — projet d'inscription, 276.
*Claires* (pauvres), couvent, plan, 82.

Digitized by Google

*Clesse* (Ant.) nom. m. correspond., 249.
*Cloches* de la Madeleine, inscription, 304.
*Cloître* (ancien) de l'abbaye de S.-Martin, 324.
*Cocheteux*, communication, 65.
*Collége des Bons-enfants*, 117.
*Combat de Leuze* et de la Cattoire, 90.
*Comédiens français*, conflit à leur sujet, 99.
*Comité archéologique*, 103, 113.
*Commission hist.* du Nord, 7.
*Commission royale* des monuments, 49, 237.
— — pour la publ. des anciennes lois, 35.
*Compagnies anglaises* à T. 213.
*Compte* de la Société, 227, 231.
*Comptes* (anciens) de la ville, extraits. 279.
*Conférences* des avocats du parlement de T., 117.
*Conflit* au sujet des comédiens, 99.
*Confrérie des notaires* de T., 291.
*Congrès* de Bourges, 197.
*Copin*, arpenteur, 75, 83.
*Corblet* (l'abbé) nom. m. corresp. 320.
*Cordeliers*, épitaphes, 125.
*Cordes* (seigneur de), 117.
— (famille de), 126.
*Corozier* (chemin), 86.
*Cottreau* (Jean de), 295.
*Cottrel* (famille de), 126.
*Courant* (ancien), 79.
*Cours d'eau*, cartes, 78.
*Courtrai* (châtellenie de), 68.
*Couvents supprimés*, 72.
*Crèvecœur* (seigneurie de), 85.
*Croisiers* (couvent des), plan, 81.
*Croix S.-Piat*, 298.
*Croy* (duchesse de), 76.
— (famille de), 125.
*Cunette* du bastion du luquet, 78.
*Cuve baptismale* à Gallaix, 234.

## D

*De Bouge*, géomètre et géogr., 90.
*De Cordes* (seigneur), 117.
*De Gaulle*, sa notice d'une chronique, 328.
*Delannoy*, arpenteur, 78.
*Delmotte*, peintre, 303.
*Delrue* (le R. P.), sa lettre aux Consaux, 269.
*De Ram* (le chan.) nom. m. correspondant, 217.
*Derasse*, G., arpenteur, 74.
*De Reume*, échange proposé, 263.
*Desfosseux*, J., arpenteur, 74.
*Desne*, év. de T., 99, 119.
*Despars*, J., De re medica, 127.
*Despret*, év. de T., 31.
*Despretz* (famille), 125.
*Didron aîné*, échange, 217.
*Diegerick*, nom. m. correspond. 184, 190.

Digitized by Google

*Différents* entre l'év. de T. et ses officiers, 123.
*Digues* projetées sur l'Escaut et la Scarpe, 78.
*Diocèse* de T., carte, 90.
*Dissertation* sur la langue des Gaulois, 37.
*Dominicains* (couvent des), plan, 82.
*Doyennés du diocèse* de T., 90.
*Drap* (moulin à), 79.
*Druez*, L.-A.-J.; notice nécrol., 144.
*Du Biez* (famille), 125.
*Du Bus* (famille), 135.
*Du Bus* aîné, m. de la société espagnole, 279.
*Du Bus de Ghisignies*, 225.
*Du By* (Don Placide), bibliothécaire de l'abb. de S. Martin, 304.
*Du Cange*, statue, 154; — médaille, 213.
*Dufief* (Nicolas), 117, 118; — ses armes, 121; — *bibliotheca tornacensis*, 211.
*Dugué de Bagnols*, 123.
*Du Haut-Bois*, év. de T., 122.
*Dumon-Dumortier*, bourgmestre, sa lettre, 53.
*Dumortier* (B.-C.), sa communication touchant l'abside de la cathédrale; 150, 160.
*Durand* (Guill.) auteur du *Rationale*, 115.
*Du Séjour*, sa visite à Fontenoi, 127.

## E

*Ecluse* d'Antoing, 78.
*Ecole* (ancienne) de sculpture à T., 218.
— d'Odon, 149; — du chapitre, 181-215.
*Edifices religieux*, 81.
*Eglise* de Buverinnes, rapport, 191; — 228.
— d'Esquelmes, 151.
— de Gallaix, 223, 224, 227, 231, 237.
— Saint-Nicolas (au château), recluse, 148.
*Eglises* de T., projet de publication, 335.
*Ellezelle*, 63.
*Empreinte* du sceau de Childéric, 189.
*Emmerin*, vicomté, 123.
*Enclaves* et limites, 73.
*Enghien*, chaussée, 76.
— (famille d'), 126.
*Enterrements*, édits y relatifs, 73.
*Entrée* de Philippe II à T., 149.
*Environs* de T. (carte des), 286.
*Ephémérides tournaisiennes*, citées, 61.
*Espinoi* (prince d') son hôtel à Lille, 9; — à T., 186.
*Epitaphes* et *sépultures*, 125.
*Ere*, église, 233.
*Escaut*, 68; — cartes, 70; —



Digitized by Google

profil des bords, 71 ; — ancien lit, 78; — digues, *ibid*; — son cours primitif, 110.
*Espierre* (l'), village de la châtellenie de Courtrai, 70.
— le ruisseau, 88.
*Esquelmes*, son église, 17, 20, 32, 49, 84, 151.
*Estaimpuis*, village, 84.
*Estrain* (toitures en), 11.
*Evêq. de T.*, sa lettre, 51 ; — réclamation aux Etats de Flandre, 213.
*Evêques de T.* (série des), 124.
*Everard*, châtelain de T., 110.
*Evregnies*, carte de ce village, 84, 88.

## F

*Faub. S.-Martin*, chapelle, cimetière, 75.
*Fauquez* (musée), 103.
*Fête de l'arbalète* à T., 211.
*Fief* (famille du), 125.
*Flamengrie* (la), village, 68.
*Fleuves*, cartes, 78.
*Flobecq*, 63.
*Fonson*, arpenteur, 76.
*Fontenoi*, visite du champ de bataille, 9, 127.
*Forest*, village, 86.
*Foresteau* (sieur du), prévôt de T., 95.
*Fortifications* de T., plans, 79, 127.
*Fouret*, arpenteur, 87.
*Fumière*, de Mons, sa réclamation, 263.

## G

*Gachard*, memb. corresp., ses lettres au sujet de la corresp. de Marguerite d'Autriche, 210, 277, 293.
*Gailhabaud*, communication, 189.
*Gallaix* (église de) 223, 224, 227, 231, 237.
*Gand*, chaussée projetée, 76.
*Garnier*, nom. m. corr., 263, 275.
*Gérard* (l'abbé), membre titulaire, 215, 223.
*Ghisoelle* (machine à feu de), 77.
*Gomart*, m. corresp., 149, 150.
*Gouverneur de T.*, 78.
*Grammont*, chaussée projetée, 76.
*Grandgagnage*, m. corresp. 249.
*Guélui* (Ch.) chanoine, 116 ; — religieux, 251.
*Guerre contre T.*, 1513, p. 122.
*Guerric* (le B.) chanoine de T., 116.

## H

*Hal*, chaussée projetée, 76.
*Hamaide* (famille de la), 126.

Digitized by Google

*Hangouart* (famille de), 125.
*Hannon* (docteur), ouvrage qu'il offre, 63.
*Harchies* (de) famille, 125, 126.
*Haubourdin* (vicomté de), 123.
*Haudion* (baron d'), 77.
*Hausse dit Mastaing* (famille de) 125.
*Haveron* (Jehan du), 130.
*Helchin*, village, 78.
*Hennart* (famille de), 126.
*Hennebert* (Arthur), médaille à sa mémoire, 226.
— (Fréd.); notice sur les archives, 104; — catalogue de M. Le Glay, 113.
*Hérinnes-sur-l'Escaut*, 85, 89.
*Hermand*, sa notice sur les monnaies de T., 212.
*Histoires manuscrites* de T., 114.
*Hiver* de 1363, 211.
*Hollain* (château de), 213.
*Homicide*. Sentence contre l'év. de T., 124.
*Honnevain*, médaille trouvée, 228.
*Hôpital Notre-Dame de T.*, 82.
*Hovardrie*, 123, 125.
*Huvino*, Martin, sgr. de Bourghelles, 77.

## I

*Inscriptions* — pour la citadelle de T., 276; — sur les cloches de la Madeleine, 304; — proposée pour la cathédrale, 312.
*Insensés*, logement, 79.

## J

*Jausse* (famille de), 125;
*Jésuites*, biens, 75, 83.
*Jubé* de la cathédrale, 30.
*Jubinal* (Achille), nom. m. corresp. 321.
*Juste* (Théod.), id. id. 249.

## K

*Kain* (vivier de), 85.
*Kalendrier* des guerres. — voy. Calendrier, etc.
*Kersten*, direct. du *Journal hist. et litt.*, échange, 10, 21, 35, etc.

## L

*La Barre*, 125.
*La Bedollierre* (E. de), nommé membre correspondant, 282.
*La Broye* (famille de), 126.
*Lacu* (J. de), notaire à T., 117.
*La Hamaide* (famille de), 125.

Digitized by Google

*La Motte* (famille de), 126.
*Landas* (Jacques de), 117, 124, 125.
*Lannoy* (famille de), 125.
*Laplaigne* (village de), 70.
*Laury* (du), 117.
*Leclercq* (J.-B.), arpenteur, 77.
— (Nicolas) id. *ibid.*
— conseill. de l'échev., 117.
— (Gilles), 295.
*Lecomte*, arpenteur, 75, 79, 80.
*Le Groux*, curé de Marcq, son hist. de T., 114.
*Lessines*, 63.
*Lettre* au S. P., par l'év. de T., 116.
*Leuze* (combat de), 90.
*Liagre*, de T., professeur à l'école militaire, 283.
*Ligne* (prince de), 83.
*Lille* (hist. de), 95.
*Limites et enclaves*, 73.
*Lipsius* (Justus), 295.
*Lonchiet* (famille de), 126.
*Louis* XV à Pont à Chin, 127.
*Luquet* (bastion du), 78.

## M

*Machine à feu* de Ghisoelle, 77.
*Magistri* (J.), notaire à T., 117.
*Maîtres des pauvres* de T., médaille, 226.
*Maldeghem* (Arnould de), 308.
*Manarre* (fondation), 246.
*Manufacture de porcelaine*, plan, 81.
*Manuscrits* de la bibl. de Lille, 113.
*Marguerite de Parme*, ses lettres, 277, 293.
*Markais* (famille de), 125.
*Marlin*, nom. m. titulaire 1; — sa dissertation, 37; — devient m. correspondant, 280.
*Marvis* (porte de), 79.
*Mastaing* (Hausse, dit) 125.
*Maude* ou *Maulde*, 125, 126.
*Médaille mérovingienne*, à Honnevain, 228.
*Médaille* à la mémoire d'Arthur Hennebert, 226; — du baron de Reiffenberg, 279; — de Du Cange, 313.
*Mémoire des intendants* sur T., 123.
*Merbes-Ste-Marie*, vandalisme, 189.
*Mereau* de l'église de T., 269; — de l'abbaye de St-Martin, 306.
*Merlin*, château de, 213.
*Mertens*, bibliothécaire d'Anvers, échange proposé, 237.
*Misère du peuple* à T., 213.
*Mître*. Critique par M. Dumortier de l'opinion de M. Peeters à ce sujet, 171.
*Monnoie de T.*, 212, 226.
*Mons*, exécution, 65; — chaussée projetée, 76.
*Mont-le-Héri* (victoire de), 239.

Digitized by Google

*Mont-Saint-Aubert*, 85.
*Mortagne* (terre de), 68, 69; — ville, 69; — châtelain de, 125; — prise de, 212; — incendié, 213.
*Mortier (du)* famille, 125.
*Moulbais* (Jean de), 60.
*Moulbaix* (famille de), 125.
*Moulins-à-eau* projetés à T., 70.
*Moulin à drap*, 79.
— pour la porcelaine, 81.
— (bois du), à Mourcourt, 86.
*Mourcourt*, village, 85, 86.
*Mouton*, famille, 125, 309, 315.
*Musée Fauquez*, 103.
*Musée historique*, 289, 215, 222, 224.

## N

*Namur*, secrét. de la Société du Luxembourg; son rapport, 272.
*Nedonchel* (famille de), 125.
— (le comte de) nom. m. titulaire, 309.
*Néchin*, village, 314.
*Nény* (Ph. de), commissaire pour les limites, 73.
*Neuve-rivière*, 70, 81.
*Nevers* (Louis de) à T., 58.
*Nicolaï* (Jehan), sa chronique, 109.
*Noircarmes* (seigneur de) à T., 60.
*Notaires* (confrérie des) à T., 291.
*Notes archéologiques* de M. Peeters, 197.
— extr. d'un ms. concern. T., par M. Gachard, 294.
*Notice* de M. Tailliar, 104; — sur les archives de T., 104; — du Calendrier des guerres de T., par M. de Gaulle, 128; — sur les antiquités du Hainaut, par M. Toilliez, 170; — sur les monnoies de T., par M. Hermand, 212; — sur une chasuble de S. Thomas, par M. Voisin, 251.

## O

*Odon*, école, 149.
*Official de T.*, son ordon. sur le service des trépassés, 124.
*Officiers* de la Société renouvelés, 215.
*Ogies* ou *Ogy*, 63.
*Ordon.* sur le service des trépassés, 124.
*Ostrevant*, 111.

## P

*Paix et trêves* jurées à T., 1279, p. 36.
*Pamèle*, seigneurie de, 171.
*Papignies*, 63.
*Parlement* de T., plan, 81. — avocats au, 117.
*Parent*, dernier relig. de S. Médard, 252.

Digitized by Google

*Pasquier de le Barre*, 294.
*Pauvres Claires*, 82.
*Pavement* découvert à la cathédrale, 215.
*Pecq*, 86, 89; — (Cathenies sous) 88.
*Peeters*, m. titul., son rapport sur l'église d'Esquelmes, 18; — ses notes iconograph., 153; — sa critique sur les absides comparées, 181; — ses notes archéolog., 197; — proposé pour m. de la Société espagnole, 279.
*Péronne*, village, 77.
*Petit Escaut*, élargissement, 78.
*Petit-S.-Marcq* (le), bois à Vezon, 72.
*Petit-S.-Martin* (le), bois à Vezon, 72.
*Petit de Rosen* (Jules) nom. m. corresp., 321.
*Philippe II*, son entrée à T., 150.
*Pinteau*, arpenteur, 76.
*Plans*, 68; — des fortifications, 127.
*Plourins* (Rogiers), 115.
*Poldre de Weerd*, 82.
*Police* et gouvernement de T., 123.
*Pollinchove* (le présid. de), 120.
*Pompiers de T.*, médaille, 226.
*Pont-à-Chin* (Louis XV à), 127.
*Pont-des-Trous* à T., 78.
*Popuelles*, village, 86.
*Porcelaine* (manufact. de), 81.
*Pottes*, village, 70, 86.
*Prés-de-Villerie*, 86.
*Prevôt* (le) de Basserode, 246.
*Priez* (Jean), 119.
*Prime* (porte), 30.
*Primetiers* (maison des), 30.
*Prince d'amour*, sa fête à T., 211.
— *des Tournaisiens*, 110.
*Priviléges* donnés à la ville de T., 124.
*Proportions* observées dans les basiliques du moyen âge, 35, 187.
*Psautier* écrit sous le B. Odon, 149.

## Q

*Quartes*, village, 86, 87.
*Questionnaire* à MM. les curés, 16, 21, 25, 189.
*Quinet* (Benoît) nommé membre correspondant, 263.

## R

*Radou* II ou III. Charte, 265.
*Recluse* à l'église S.-Nicolas, 148.
*Réforme à T.*; répression, 214.
*Réglement* de la Société modifié, 11.
*Reiffenberg* (baron de) sa mort, 249; — médaille à sa mémoire, 279.
*Rejet* (chemin du), 87.
*Rempart*, plan, 79.

Digitized by Google

*Renard* (le colonel) m. corresp.; communication, 109.
*Renouvellement* des officiers de la Société, 215.
*Ribemont* (Eustache de) bailli du Tournesis, 123.
*Rivières*, cartes, 78.
*Rivière* (nouvelle) à T., carte, 70.
*Robespierre*, ses sœurs à T., 244.
*Robbles* (Jaspar de), ses obsèques à T., 126.
*Rock* (Daniel) nommé membre correspondant, 249.
*Roisin* (bois de), 68.
— (famille de), 125, 126.
*Roubaix* (marquisat de), 114.
*Royère* (château de la), 314.
*Ruelle* (chemin de la), 87.
*Rues* à Amiens, 112; — à T., 13.
*Rumes*, ancien château, ermitages, 148.
*Rumillies*, village, 85.

S

*Saint-Amand*, 121; — prise, 212.
*Sainte-Aldegonde* (famille de), 125.
*Saint-Genois d'Ennetière* (famille de) 126.
*Saint-Léger*, village, 87, 88.
*Saint-Martin* (de) arpenteur, 83.
*Saint-Piat* (croix), 298.
*Saint Thomas de Cantorbéry*, sa chasuble, 251.
*Sarrazin* (don Jean) passe par T. 318.
*Savary* (famille), 126.
*Scarpe*, 68, — carte de son cours, 71; — digues, 78.
*Sceau* de Childéric, empreinte, 189, 305.
*Sceaux* du XII^e et du XIII^e siècle, 10; — d'Audenarde et de Cambrai, 305.
*Scheepers*, arpent.-géom.; sa carte des environs de T., 286.
*Scohier*, chan. de T., auteur d'un théâtre généalogique, 126.
*Sculpture* (ancienne école de) à T., 218.
*Seigneurie* de T. et de Tournés., 77.
*Sentence* contre l'év. de T., 124.
*Sépultures* et *épitaphes*, 125.
*Sèque-pâture* (bois de la), 82.
*Service des trépassés*, ordon. à ce sujet, 124.
*Siége de T.*, par Henri VIII, 61.
*Silvius* (François), 119.
*Société* archéologique espagnole, 279.
— centrale d'agriculture, sciences et arts du dép. du Nord, séant à Douai, 53.
— d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Bayeux, 195.
— de l'histoire de France, 146; — souscription, 266.
— d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 61.
— des antiquaires de France, 146.
— des antiquaires de la Picardie, 153.

Digitized by Google

— historique d'Utrecht, 93.
— royale des beaux-arts et de litt. de Gand, 34.
*Soil*, N., blanchisseur de cire, 75.
*Sorcellerie* (crime de), jugement, 66.
*Souhaits* faits à T. par des Français après la victoire de Mont-le-Héry, 239.
*Subside* alloué à la Société, par la province, 149; — par la ville de T., 209; — par le Roi, 262; — par la province, 276.
*Surélévation* des piliers de la cathéd. de T., 173, 180, 186.
*Surhon* (Jacq. de), maître de la monnoie de T., 7.

## T

*Tableaux* de l'abbaye de S.-Martin, 291, 300.
*Tablettes tournaisiennes*, 208.
*Taffin* (J.) 214.
*Taillette* (bois de la), 82.
*Tailliar*, m. corresp., sa communication, 104; — sa notice, 283.
*Templeuve-lez-Dossemez*, plan, 74, 80; — château de, 213.
*Termonde*, chaussée projetée, 76.
— (famille de), 126.
*Terres des débats*, 63.
*Thiéfry*, questeur de la chambre des Représent.; sa lettre, 237.
*Thomas* (famille), 126.
— (saint), sa chasuble, 251.
*Tinet* (Pierre Jacq.) chargé d'enlever les tableaux de l'abbaye de S.-Martin, 301.
*Toilliez* (Désiré), sa notice, 170, 287.
*Toitures en estrain*, 11.
*Tombeau* de Childéric, 95; — des *Mouton*, 309, 315.
*Tournai*, 3 histoires manuscrites, 114; — sa coutume, 121; — menacé par l'ennemi en 1580, 212; — a besoin d'approvisionnement, 213.
*Tournaisis*, limites, 68, 69, 73; — biens qui y sont situés, 114.
*Tournoi* à T., 114.
*Tours* de la porte Marvis, 79.
*Traittié de cheux de T.* (le), 1513, p. 122.
*Trente-et-un rois*, 125.
*Tréquière* (fief de), 73.
*Tuile romaine*, 275.

## V

*Van Achter*, sa brochure, 274.
*Van Asch Van Wijck*, présid. de la Société hist. d'Utrecht, 93.
*Vandael*, arpenteur, 74, 81.
*Vandalismes* en div. localités, 189.
*Vander Gracht* (famille de), 125.

Digitized by Google

*Vander Heyden*, sa brochure, 274.
*Van Hasselt*, nom. m. corresp., 218, 236.
*Van Rode*, officier municipal, 303.
*Vendeville* (Jean), év. de T., 117.
*Venois* (le bois du), 87.
*Vezon*, plan des bois y situés, 72.
*Vigne* (de le) famille, 125.
*Vilani* ou *de Gand* (famille de), 125.
*Villain de Gand*, év. de T., 124.
*Ville* (famille de), 125.
*Villerie* (prés dits de), 86.
*Viron-Fosse*, 125.
*Voie romaine* de Bavai à T., 10.
*Voisin* (le vic.-gén.) sa brochure, 21; — proposé pour la Société de Madrid, 279.
*Vuorden* (Michel-Ange, baron de) conseiller du parlem. de T., 122.

## W

*Wallet*, arpenteur, 81, 83.
*Warcoing*, 89.
*Warenghien* (Ch. de), son manuscrit, 1.
— (famille de), 125.
*Warfusée* (famille de), 125.
*Warque* (le), 80.
*Wasmes*, village, 77.
*Wavrans* (famille de), 125.
*Wavrin* (famille de), 125.
*Waziers* (famille de), 125.
*Wez* (château de), 213.
*Weerd* (poldre de), 82.
*Wignacourt* (famille de), 125.
*Wodecq*, 63.

## Z

*Zoes* (Nicolas), chanoine de T. et official, 119.

FIN DE LA TABLE.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HW 29TB L

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Digitized by Google